This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD COLLEGE LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF

COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

# MÉMOIRES

## SECRETS

## DU MARQUIS DE VILLENEUVE,

ien Préfet des départements de Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Cher, Creuse et Corrèze;

*Ancien Administrateur du midi du Royaume.*

TOME PREMIER.

PARIS.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1840.

# MÉMOIRES SECRETS

DU

## MARQUIS DE VILLENEUVE.

IMPRIMERIE DE POLLET, SOUPE ET GUILLOIS, RUE SAINT-DENIS, 380.

# MÉMOIRES

## SECRETS

## DU MARQUIS DE VILLENEUVE,

Ancien Préfet des départements de Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Cher, Creuse et Corrèze;

*Ancien Administrateur du midi du Royaume.*

**TOME PREMIER.**

PARIS.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1840.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

# L'AGONIE

## DE LA FRANCE.

*Scribantur hæc ad generationem alteram.*

Décembre 1854. Ps. 101.

## LIVRE PREMIER.

### CHAPITRE Ier.

J'AI VÉCU. Ainsi s'exprime l'académicien Duclos, en commençant ses *Considérations sur les mœurs du dix-huitième siècle.*

Consumer soixante ans dans l'imperturbable oisiveté de Paris, y observer les mœurs effrénées dont le régent et Louis XV donnaient l'exemple, y disputer sur la musique, ou quintessencier le cœur humain, ou sophistiquer contre le Christianisme, c'était là pour lors *avoir vécu!*

Tel n'a pas été notre sort à nous, qui avons apparu sur la terre à la suite de cette génération-là. Nous avons vécu à d'autres conditions.

Heureux encore si nos voix désolées n'avaient qu'à répéter ces poétiques chants de Racine :

« Nos pères ont péché, nos pères ont péri,
» Et nous portons la peine de leurs crimes ! »

A nous n'appartient point une telle innocence. L'héritage de nos pères, nous le livrons à nos successeurs bien autrement grevé de crimes et de vertiges. Il est vrai que notre expérience pourrait en être le puissant correctif; mais qui veut croire à l'expérience? Comment son pâle flambeau illuminera-t-il les ténèbres que déjà la génération suivante épaissit comme à plaisir dans les routes scabreuses où nous la devançâmes?

De 1789 à 1834, un demi-siècle a presque accompli son cours.

En ces quarante-cinq ans de fracas, de convulsions, de vicissitudes inouies, la vie d'un homme a passé : la vie d'une nation déjà bien ancienne y a-t-elle également trouvé son terme? Doit-elle y ajouter d'autres siècles encore ou du moins d'autres années? Aura-t-elle appris de Médée l'art de rajeunir le corps par la dissection des membres? Ou doit-elle expirer à la suite de cette longue et cruelle agonie?

Voilà le problème qu'au sein d'une retraite profonde je me propose d'examiner.

J'ai vu commencer le cercle des douleurs; et mes premiers regards à Paris, dans mon adolescence, tombèrent sur les têtes des gardes-du-corps, triomphalement portées, le 6 octobre 1789, par la populace parisienne, populace hurlant, folâtrant et traînant après elle Louis XVI et sa famille et leur sinistre cortége ; ce fut

un jour décisif; il livra Paris à la révolution et la France à Paris.

Quarante ans ensuite, le 29 juillet 1830, autre extrémité du cercle, autre spectacle; et moi-même alors, fragment de ce spectacle de destruction, échappant à pied de Paris bouleversé, entendant autour de moi répéter mon nom compris entre les noms proscrits, cheminant à travers les barricades, franchissant la dernière barrière encore entr'ouverte trois minutes avant qu'elle ne fût close à main armée, assez libre seulement, dans ces flots tumultueux, pour apprécier le délire des vainqueurs, l'inhabileté des défenseurs, la stupéfaction des spectateurs.

Dans l'intermédiaire, que de points du cercle j'ai vus tracés en traits de flamme, de sang ou de boue! J'ai conversé avec la déesse Raison de Paris et avec la déesse Raison de Bourges. Cité devant des clubs où le cordonnier tutoyait celui dont une heure ensuite il cousait la chaussure; contemplateur ahuri aux fêtes burlesquement célébrées par le jacobinisme en honneur de la Vieillesse, de la Jeunesse, de l'Agriculture et autres divinités; observateur tacite en des conventicules secrets de théophilantropes qui jouaient leur apostolat sur le succès de tel nouveau costume théophilantropique en bleu ou blanc, rouge ou noir, etc., etc., j'ai encore devant les yeux toutes ces orgies; et les yeux les livrent à la réflexion de la solitude, les soumettent à la méditation qui les rapporte aux temps futurs.

Omettrai-je les épreuves et les actions personnelles? Non; les faits personnels sont les plus précieux pour qui raisonne sur des exemples. Les épreuves personnelles sont aussi, pour qui veut y reporter ses réflexions, les

plus sûrs jalons des souvenirs comme les meilleures leçons de l'avenir. Ce sont surtout les meilleurs titres de créance offerts à la foi publique. Or donc, en remémorant le cercle douloureux où roula notre demi-siècle, j'ai pu aussi en marquer les points divers par les emprisonnemens de Robespierre, par l'effusion de l'avant-dernière goutte de mon sang dans les assassinats du Directoire, par les violences et par les enlèvemens où Bonaparte regrettait de ne m'avoir pas consumé en holocauste *.

Ainsi les ennemis ont signalé leur passage en ma mémoire par des traces profondes.

Que dirai-je des amis? Ce ne fut plus la violence épuisant ma vie dans le sang versé ou dans les réclusions forcées. C'est la légèreté ou la bizarrerie, flétrissant le cœur et déconcertant le bon sens. Il faut bien le dire; car franchise et vérité sont dues à la Restauration comme aux autres périodes. Éclairs de bienveillance et années ou de disgrâce ou d'exil au fond des lieux les plus déserts, quelques honneurs et de fréquentes avanies, des anomalies incompréhensibles: telles ont été dans cette série dernière, et sur moi et sur bien d'autres, les impressions d'une roue de fortune que la restauration et la révolution conjurées semblaient faire à mains jointes tourner à l'envi.

Le bon sens, a-t-on dit, est le maître des choses humaines. Par bon sens, j'entends la liaison naturelle des pensées et des actes. Par non-sens, j'entends l'incohé-

---

* Voir la Correspondance de Napoléon avec Carnot son ministre, dans les cent jours.

J'eus le bonheur de me soustraire à ses dures mains dans ma translation de Toulouse à Vincennes.

rence, soit des idées, soit des actions. A la
hérence qui a si souvent caractérisé la périod
tauration, a-t-on pu reconnaître l'empire du
Ma mémoire m'en présente un exemple perso
citerai. C'était en juillet 1815; deux faits m'a
même jour, presqu'à la même heure. D'une p
çus du roi Louis XVIII une lettre où il me di
» n'oublierai jamais les services que vous m'avez ren-
» dus; » et d'autre part, je lisais dans la Gazette l'ordon-
nance du même roi qui me destituait brutalement de la
préfecture où j'avais rendu ces mêmes services. Qui ex-
pliquera et excusera ces non-sens de l'intervention
royale? Et afin de compléter les contradictions étran-
ges, le jour où le roi me disait, là : « Je vous remercie; »
ici : « Je vous casse, » était celui où je rentrais sur le sol
français à côté de l'héritier de son trône; c'était celui où,
muni des pleins-pouvoirs du roi son oncle, M. le Dau
phin daigna m'en conférer l'exercice sur tout le midi du
royaume. J'exerçais donc un grand pouvoir de par le
Roi, pendant que le Roi me flattait d'une main et me bri-
sait de l'autre : un seul jour voyait le pour et le contre,
le bien et le mal sur le même point et sur le même
homme s'entre-heurter de la même impulsion. A qui
entendre, à qui croire de toutes ces incohérences? Où
étaient l'équité, la rectitude, le bon sens enfin, ce grand
arbitre des affaires? Et de tels contrastes pouvaient-ils
correspondre au dévoûment de la loyauté? Pouvaient-ils
satisfaire à la simple raison des spectateurs?

Oh! loin, bien loin de moi la pensée de me produire
ainsi sur la vaste scène où nous allons entrer. Il est peu
de Français en ma ligne politique, il est surtout peu de
gentilshommes français qui n'aient autant et plus éprouvé

. sort et les contre-coups d'un délire à peu plus sûrs j'ai. Mais je vais parler à la *future génération.* Je çons de l'exhibition des lettres qui peuvent m'accréditer créance o. Si, dans son temps, elle me demande : « Avez-rant le ceu la révolution face à face, dans toutes ses j'ai pu au Je réponds d'avance : « En voilà les preuves ; » sonnemie tant d'autres Français, je peux dire de la révolution ce qu'on disait de Mars au sujet du maréchal de Rantzau brisé en pièces par la guerre :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Si la génération future ajoutait : « Avez-vous connu aussi la Restauration dans les hommes qui l'ont guidée, dans les effets qu'elle a produits au loin comme de près ? » je répondrais : « Oui ; cinq préfectures et l'administration générale du quart du royaume pendant la crise terrible de 1815, m'ont mis en mesure de mûrir mes jugemens. »

Enfin, je suis contraint encore de le dire, l'histoire en général, l'histoire de France surtout, fut l'étude de ma vie : et sans doute elle a dû mûrir aussi mes opinions.

Ainsi l'expérience, l'étude, la réflexion concourront peut-être à m'accréditer envers celle des races présentes ou futures qui voudront étudier les symptômes de notre dissolution sociale.

Mais pourquoi écrire ces observations ?

Mais à quelle adresse effectivement pourront-elles parvenir ?

Je les écris, comme un navigateur revenu du tour du monde décrit la région peu connue où il a fait naufrage, signale les écueils qu'il a observés, blâme les fausses manœuvres qu'il a vues, et, sans trop s'inquiéter ni des

éloges ni des censures, se livre à la conviction d'accomplir un dernier devoir éventuellement utile.

Je les adresse à la race ultérieure plus qu'à la génération immédiate qui nous suit : car autant les faits terribles et en tout sens gigantesques de 89, de 93 et de Napoléon avaient porté dans les esprits de vives clartés et dans les cœurs une sorte de grandeur, autant la pruderie de la molle Restauration, et sa fausse allure, et son gouvernement oscillatoire qui se fit nécessairement corrupteur, et le conflit de toutes les opinions ballotées dans son vide, et son intarissable loquacité, ont semé dans les têtes de ce qui s'intitule la *jeune France* des germes faux et flasques de demi-vérités, de demi-erreurs, de demi-volontés au-dessus desquelles ne surgit dans sa plénitude qu'une présomption étonnante.

En un mot, sous le règne de l'austère Louis XVI, les opinions et les mœurs, saines encore dans plusieurs provinces, flottaient à Paris et dans sa vaste sphère sans règle et sans frein. Trente ans de malheurs ou de phénomènes avaient donné à l'âge suivant, le temps d'épurer les mœurs et de redresser les opinions. Survinrent quinze autres années d'une paix décevante, où s'éleva une autre race, oublieuse des leçons subies par nous ; orgueilleuse quand elle sait ou qu'elle peut ; vaniteuse quand elle ne sait pas ou qu'elle ne peut pas ; prétentieuse, sans mesure, s'élançant, avec les transports d'une joie tantôt féroce et tantôt niaise, vers l'avenir où ses yeux s'éblouissent au prestige d'un Eldorado et se dissimulent les approches du chaos. Qu'elle en supporte l'épreuve ; elle l'a voulu : soit. Mais qu'au moins s'élève après elle, si la Providence réserve à la France d'autres années, une race moins déréglée que la génération de Louis

xvi, plus persévérante que la nôtre, plus habile et plus modeste que celle de nos fils.

Devons-nous l'espérer? Je ne sais. Néanmoins c'est elle qu'au loin je considère; et c'est encore dans la vague idée d'en être entendu, que je mettrai au futur ce vers consolant du poète latin :

*Atque novus sæclorum nascetur ordo,*

et que je terminerai le verset du Psalmiste pris pour épigraphe :

*Et populus qui creabitur laudabit dominum.*

Classer ainsi des générations successives dans une immense nation, c'est user, me dira-t-on peut-être, d'expressions illimitées et confuses. Je le sens. L'homme assis au bord d'un large fleuve voit à chaque minute se dérouler sous ses regards une nappe liquide dont toutes les gouttes se pressent, arrivent, fuient, se mêlent, et ne donnent pas de prise au discernement. Ainsi de nous, frêles humains; ainsi de nos vaines prévisions. Les générations humaines sont à la fois identiques et successives : comment attribuer la raison à l'une, imputer l'imprudence à l'autre? Comment entrevoir en arrière, dans le cours des âges, tel âge auquel plus qu'au précédent peuvent se porter nos paroles? Le fait est pourtant que, sans pouvoir établir au milieu de flots tous fugitifs un point mathématique pour distinguer les uns des autres, l'histoire signale dans le torrent des générations les vicissitudes qui changent les mœurs, les opinions, les résultats. Ainsi, Lyon voit sous ses murs le Rhône et la Saône unir leurs ondes, mais non les con-

fondre à l'instant : l'œil suit l'un et l'autre fleuve dans le lit commun, et peut dire de l'un : il est lent et fécond ; de l'autre, il est fougueux et terrible. Telles sont la race de la restauration et la race de la révolution.

Qu'au surplus, en ce qui précède et en ce qui suivra, les traits généraux de censure et de blâme ne donnent aux exceptions que plus de relief et de saillie. Dans les temps honteux de l'empire romain

> Thrasées au sénat, Corbulon à l'armée,
> Des crimes de leur temps sauvaient leur renommée.

Ainsi dans nos sombres jours s'élèvent, au milieu d'une génération faussée, des jeunes gens doués d'une instruction solide et d'une vraie force d'esprit : ceux-là ne croient pas, à vingt-cinq ans, savoir gouverner à leur propre choix ou une escadre ou un empire ; ils dédaignent le sot adage qu'il faut « marcher avec son siècle », et ils prennent le rebours du siècle actuel pour le droit chemin. Dans la bourgeoisie envieuse sont encore des hommes qui honorent le rang ; dans l'opulente finance, des banquiers qui honorent le sol de la terre comme principe et type de la vraie richesse ; dans le commerce spéculateur et industriel (mais ceci est plus rare), des esprits droits et des cœurs généreux qui révèrent sur les parchemins l'empreinte sacrée du temps, et sur les descendans actuels, les longs services des vieux ancêtres ; enfin, même au barreau, sont des orateurs de bon sens pour qui *improviser*, alors même qu'ils en possèdent le talent au suprême degré, n'est pas le superlatif du mérite de l'homme public et privé.

Ce sont là nos hommes supérieurs : ce sont les vrais *esprits forts :* qu'ils s'en souviennent en me lisant. Partis de plus loin, franchissant plus d'obstacles, ils trouvent dans leur génie ou dans leur âme la vigueur qu'il leur faut pour toucher au but : ce but, c'est la vérité en toute chose. Nobles exceptions à leur profession ou à leur âge, je les signale. Je m'en reprocherais l'omission. Mais au fond, qu'importent à la destinée générale d'une nation les faits ou les hommes exceptionnels ? Qu'importe à l'immense nuit la scintillation des étoiles ? Qu'importent quelques Oasis au voyageur qui contemple et veut peindre les arides solitudes de l'Arabie-Pétrée ?

## CHAPITRE II.

La France doit-elle survivre à son demi-siècle de révolution? Telle est donc la thèse que j'examine.

Le Créateur, en semant les mondes dans l'espace, leur imposa des lois certaines pour régler leur orbite et perpétuer forcément leur splendeur.

Les lois qu'il donna à la nature humaine durent se concilier avec le don du libre arbitre dont l'homme, seul entre les êtres créés, fut gratifié.

L'homme connaît ces lois : il peut les suivre; il peut les enfreindre; Dieu attend : il a marqué la vie pour le temps d'épreuve; il attend avec patience, parce qu'il est, suivant le sublime mot de St-Augustin, éternel. *Patiens quia æternus.*

Ces lois n'existent pas seulement pour l'homme individuel : elles concernent la société humaine, puisqu'une des lois essentielles de la nature humaine, c'est que les hommes doivent vivre en corps de société : conséquemment ils existent pour s'unir, agir et réagir, se perpétuer en masse de peuples, sous la forme de nations distinctes. Ces nations, à moins d'efforts violens qui en dispersent les parcelles, sont agglomérées dans une certaine portion de territoire, de manière à occuper ce petit globe terrestre *abandonné de Dieu* au travail comme *à la dispute* de l'homme : globe vaste à nos yeux, atôme dans l'espace, mais grand aux yeux de la

raison, parce qu'il est fait pour être ou fécondé et embelli ou stérilisé et dégradé par l'intelligence organisée dont il est le passager séjour.

Formées et établies, ces nations ont leur *constitution* naturelle, d'après laquelle on les voit croître, grandir, durer. C'est le tempérament sanguin ou bilieux, vif ou flegmatique de l'homme individuel.

Leur histoire, c'est le récit des actes de ce tempérament. Il appartient à la sagesse de l'améliorer par un bon régime, à l'aveugle orgueil de prétendre à le changer par une infusion étrangère qui augmentera à volonté, dit-on, la dose ou du sang ou de la bile originels : orgueil qui fut le caractère étrange de notre âge et de notre pays.

Pour vivre il faut donc que les nations accomplissent les conditions soit *morales*, soit *matérielles*, soit *politiques*, que leur imposa le créateur de tous les êtres moraux ou physiques.

Ces conditions, lois vitales de chaque peuple, s'expriment de leur histoire. Elles sont des faits ; elles sont, parce qu'elles sont. Que la théorie les rassemble et s'élève sur leur base : c'est son droit, tant qu'elle conserve son état de postériorité. Mais la vérite s'explique et se développe, *à priori*, par elle-même. Elle a pour agent le temps ; elle a pour sujet et substance la société dont elle, et non l'artifice de l'homme, façonne les organes.

Tels sont les principes. A leur flambeau, suivez l'histoire de la France ; scrutez-en le long cours, et décidez si elle persiste dans les conditions morales, matérielles, politiques, qui firent sa vie de quatorze siècles, et qui, maintenues ou renversées, doivent ou maintenir sa longévité, ou l'ensevelir dans une ruine commune.

## CHAPITRE III.

### DES CONDITIONS SOCIALES.

La première des *conditions morales* de la vie sociale en France, c'est la religion;

La seconde, c'est l'éducation;

La troisième, c'est l'instruction appliquée à la conduite de la vie.

Au premier rang des *conditions matérielles* sont :

1° L'état de la propriété privée, répartie entre la culture des terres, les arts de l'industrie, les bénéfices du commerce;

2° L'état des finances publiques : et ce deuxième objet me conduira à examiner la répartition actuelle des impôts et des capitaux mobiles;

Enfin j'aborderai la question délicate des *conditions politiques*. Elle me portera

Quant à l'intérieur, à examiner l'état présent, la force ou la faiblesse de notre clergé, de notre noblesse, de notre magistrature;

Quant à l'extérieur, à considérer dans le même objet la décadence de la France en force relative et en force fédérative.

Et maintenant que je jette un premier regard sur

l'horizon dont il faut parcourir l'étendue, je sens que je n'ai pas à redouter seulement les difficultés de la route : il me sera difficile d'éviter des méprises, des réminiscences, des similitudes.

Des méprises ! elles concerneront des faits, des chiffres, des dates : un contrôle serait nécessaire. Comment l'exercer dans le fond d'une lointaine retraite ? ou comment attendre des moyens propices quand le temps, emporté d'une violence inouïe, vole, se précipite et s'évapore, précipitant avec lui livres et révolutions, arrachant ou flétrissant d'avance les fruits non mûrs de l'arbre qu'on arrose ? Et déjà n'y aura-t-il pas des fruits avortés ou décrépits entre l'hiver où ces lignes se tracent et l'été qui va les mettre au jour ?

Des réminiscences dans l'ordre moral ! D'autres explorateurs ont parcouru les régions où je m'engage. A-t-on pu oublier les *Considérations* que publia M. de Maistre, il y a trente ans ? MM. Burke, de Bonald, Bergasse et autres grands esprits ont aussi relui dans nos tempêtes. Je les admirai alors ; et la conviction a dû confier à la mémoire leurs vérités reçues ou réfléchies.

Des similitudes dans l'ordre matériel et politique ! Il est évident qu'un fonds semblable d'idées et d'observations alimente chaque jour le travail des intelligences. Tantôt c'est par la presse périodique qu'une foule d'hommes éminens épanchent des trésors de savoir, d'esprit et de style ; tantôt la méditation se développe en de vastes et sérieuses compositions ; mais ces nombreux journaux, ces mémorables ouvrages, je les ignore. Des bords de la Seine au pied des Pyrénées, quels échos suffiraient à les redire ? et comment donc fuir des ressemblances qui se présentent ici et là à l'esprit

frappé d'objets semblables et saturé, pour ainsi dire, des mêmes germes ? *

Malgré ces inconvéniens, je vais pousuivre. Le lecteur rectifiera les chiffres : et quant aux réminiscences et quant aux ressemblances, puissent-elles être fréquentes et complètes ! Ah ! loin d'être un mécompte, elles seront mon point d'appui. De quel droit, seul, invoquerai-je la confiance ? A quel titre suffisant, si j'eusse été solitaire en ces espaces souvent ténébreux, aurais-je pu dire aux générations qui nous pressent : Venez, suivez-moi dans les plaines de l'immensité, dans les nuages de l'avenir ?

---

* Par exemple, j'ai connu trop tard l'ouvrage écrit à Rome, par M. Rubichon, sous le titre de *Mécanisme de la société en France et en Angleterre*. Plus tôt, la science positive et les chiffres exacts du spirituel observateur auraient pu mieux assurer ma marche. Souvent nos routes sont parallèles ; et si je n'ai pas croisé la sienne, je croirai plus à la rectitude de celle que j'ai suivie.

# LIVRE II.

## PREMIÈRE PARTIE.

*État en France des conditions* MORALES *nécessaires à la vie de la société.*

### CHAPITRE Ier.

#### DE LA RELIGION EN FRANCE.

*Ab Jove principium.* Le Christianisme primitif jeta dans les Gaules de profondes racines. On a dit que ce royaume avait été fondé par les évêques; et en effet, de Clovis à Charlemagne, de Charlemagne à Saint-Louis, de Saint-Louis aux temps de Luther, combien puissamment les évêques et l'Ordre politique dont ils étaient les chefs agirent sur le gouvernement, sur l'administration et sur les mœurs! Les guerres de la réforme religieuse ébranlèrent leur influence; elle se releva sous le régime des puissans cardinaux de Richelieu et de Mazarin. Alors elle fit ombrage au plus impérieux de nos monarques; et Louis XIV, un moment frappé des talens du cardinal

de Janson, lui refusa l'entrée de son conseil, parce qu'il s'était, disait-il, imposé la loi de n'y jamais admettre les chefs de l'Église. Bossuet ne tint, sous son règne, que le sceptre de la science et de l'éloquence. Il est probable que si Louis XIV n'eût pas survécu à son petit-fils le duc de Bourgogne, Fénélon eût reçu de son élève la mission de remplir les *cinquante ans de bonheur* qu'il avait, disait-il, *préparés à la France*. Moins jaloux ou moins circonspect que son bisaïeul, Louis XV remit toutes les rênes de l'empire entre les mains du cardinal de Fleury. Pacifique, vieux, plus sage que profond, Fleury trouva, comme sans y songer, le secret de donner plus à la France que ne lui ont laissé toutes les conquêtes de Napoléon. Le conquérant Napoléon, il faut bien le reconnaître, n'a rien laissé; au contraire, Belgique, Louisiane, Antilles, en fin de compte il a tout dissipé. Étonnant parallèle! un cardinal octogénaire, presque imperceptible entre nos ministres, Fleury ajouta la Lorraine à nos provinces et le royaume de Naples aux trônes où s'asseyait la race des rois de France. Tant les empires trouvent souvent mieux leur compte en bénéfice dans l'obscurité que dans le faux éclat, dans la sagesse même en ses vieux ans, que dans le génie sans règle même en son zénith!

Dans un royaume ainsi façonné durant un long cours de siècles par l'habileté du sacerdoce et de l'épiscopat, le Christianisme a dû et devrait encore tout ombrager de ses rameaux tutélaires.

Il arriva, en effet, qu'aucune hétérodoxie n'y prédomina; l'Arianisme introduit par les Visigoths fut repoussé par le corps épiscopal; l'Islamisme fut écrasé sous le *marteau* de l'héroïque père de Pépin. Le schisme des

Grecs tenta en vain d'éblouir les regards par la perspective des couronnes de l'empire d'Orient. Vinrent ensuite Luther et Calvin; pour ou contre leurs sanglantes bannières coulèrent des flots de sang français. Mais en définitive, et de part et d'autre, les dogmes fondamentaux du Christianisme s'affermirent dans les esprits au milieu des luttes corporelles les plus acharnées.

Les esprits fléchirent quand le *protestant* Bayle déclara, du fond de la Hollande, qu'il « *protestait* contre toutes les religions », et quand Voltaire se fit de sa mobile imagination un levier pour soulever contre la loi chrétienne toutes les passions des temps énervés.

Tout prit alors le caractère d'une subversion morale; tout y aida.

Le régent et sa cour y aidèrent par leurs débordemens, et Louis XV, par son imprévoyance, non moins que par sa propre corruption.

Le cortége doré qui, depuis Louis XIV, abandonnait imprudemment les manoirs paternels des provinces pour venir en poste, à Versailles,

> . . . . . Essuyer des mépris
> Qu'il revenait soudain rendre en poste à Paris,

ce cortége crut pouvoir professer et propager des doctrines qui l'affranchissaient de liens gênans et laisser commodément la religion au peuple.

Enfin, l'Eglise elle-même et ses chefs aidèrent à la décadence religieuse. On les vit user leurs forces dans les combats stériles du jansénisme, où déjà s'était consommé, sans fruit pour les vérités fondamentales, le mâle génie d'athlètes chrétiens tels que Pascal et Arnaud; et, sous les regards moqueurs du philosophisme, on vit et l'é-

glise gallicane et les parlemens qui se disaient les défenseurs de cette église, se provoquer, se heurter, s'engager avec violence dans une arène où les deux partis, le clergé en exigeant des billets matériels de confession, les téméraires parlemens en faisant communier les mourans par arrêt, donnaient au public des scènes aussi ridicules qu'insensées.

Et d'ailleurs, du sein de l'église de France ne s'éleva, dans la vraie lice où le philosophisme combattait si ardemment, aucun athlète comparable à Voltaire et à Rousseau.

Ainsi, dans le clergé les talens pâlirent; dans les premiers ordres de la société, le Christianisme s'altéra; et, au contraire, une doctrine affranchie de tout joug, libre de tout lien, livrant le cœur, l'intelligence et les sens à une complète anarchie, rayonnait à Paris et des feux du génie et de la splendeur des rangs.

Bientôt le philosophisme ne crut plus devoir accorder l'égalité au Christianisme. Laissant le paradoxe, il saisit la hache, égorgea les prêtres, brisa les autels, adora des femmes érigées en image physique de la raison humaine; puis, reculant quelques pas en arrière de cette extravagance, il proclama l'*Être-Suprême* et donna au dieu retrouvé un étrange prédicateur et un étrange grand-prêtre : pour prédicateur, Robespierre; pour grand-prêtre, la Reveillère-Lépaux : incroyables spectacles que nous avons pourtant vus! de nos yeux, vus!

Avec des pensées bien plus profondes, Napoléon aperçut dans le Christianisme, au moins un instrument de puissance. Son impérieux génie subjugua jusqu'au fanatisme avant lui dominant. Indécis dans ses propres opinions, il fit, toutefois, fléchir sa cour révolutionnaire

et ses soldats fanatiquement impies, sous le nom dédaigné ou abhorré du Dieu des Chrétiens. Il conduisit lui-même ses généraux à la métropole de Paris, opposant la jubilation d'un front triomphateur aux contorsions de leurs traits convulsifs. De gré ou de force, il mit fin au schisme constitutionnel, institua des siéges épiscopaux, et il s'avança jusqu'à imposer un catéchisme. Singulier monument des infirmités humaines que ce catéchisme où le plus vain orgueil et la plus basse adulation représentaient, en langage religieux, Napoléon comme l'envoyé spécial du Très-Haut, comme une sorte de messie moderne! Là, il y eut faiblesse dans le conquérant qui ordonna de tels blasphêmes; faiblesse dans l'épiscopat qui les reçut de sa main. Vain et faux calcul des uns et des autres! la foi chrétienne ne s'inspire pas ainsi; et cependant, il y eut cela de vrai que le Très-Haut a signalé Bonaparte dans des vues de bonté sous le rapport religieux, comme il l'a envoyé sous d'autres rapports dans des vues de sévérité et même d'extermination.

La réalité de la foi et des pratiques chrétiennes remonta sur le trône de France avec la race de saint Louis. Mais qui l'eût dit? Quel effet inexprimable! les destins du Christianisme suivirent dès-lors un cours tout opposé à celui des probabilités morales.

Personne n'est moins que moi disposé à reconnaître un saint dans le roi Louis XVIII. Imbu de tant d'idées fausses, où se jouait son esprit orné et brillant, avait-il sauvé du naufrage des opinions bien fixes sur les vérités religieuses dont les Bourbons avaient conservé jusqu'alors, avec tant de soin, le fil traditionnel? Je ne saurais l'affirmer; mais toujours est-il que Napoléon, plus ou moins chrétien, l'était moins en apparence que Louis XVIII;

et quant aux autres membres de la famille royale, cet autre frère de Louis XVI, comme lui symbole vivant de candeur, cette angélique fille du roi martyr, ce pieux gendre du *juste couronné*, ne formaient-ils point un groupe de chrétiens de la primitive église, offert à l'imitation, à l'admiration, à l'expiation de la moderne Babylone? En ces grands personnages, j'observerais plutôt l'excès que le défaut des exemples religieux; et si, d'un côté, j'admire l'imposant et céleste spectacle qu'offrait leur communion pascale aux autels de Saint-Germain-l'Auxerrois, peut-être blâmerais-je l'ascension trop patente, non pas des princesses, mais des princes à travers les degrés rocailleux du calvaire du Mont-Valérien. Peut-être la piété elle-même invoque-t-elle des exercices plus mâles; mais quel défaut, en un tel siècle, dans les premiers rangs d'un tel peuple! Et si, au contraire, luttant avec eux-mêmes, ce que Dieu seul a vu et su, les princes voulaient commettre un acte masculin de vertu dans un défi porté au respect humain, quel ne fut pas en ce fait leur courage!

Près d'eux un cortége, où se remarquaient beaucoup d'hommes sincères, reproduisait en partie leurs exemples. Là se voyaient surtout deux noms qu'une intime et tendre amitié aime, en ce moment, à rappeler de leurs tombeaux trop tôt ouverts: le duc Mathieu de Montmorency, le duc de Rivière.

De ces cimes du Liban découlaient les eaux pures de la religion antique; elles s'épanchaient de degré en degré; elles allaient sourdre au loin dans les provinces, et elles y fécondaient des germes qui tendaient ensuite à se faire jour par la chambre des députés: de là, en 1815 et 1816, jaillirent de beaux discours, quelques bons ré-

glemens et l'abolition de la loi aussi insociale qu'impie du divorce.

Démonstrations toutefois infructueuses! Laissant à d'autres plumes le soin de développer des causes qui m'entraîneraient trop loin du point où je m'arrête, je me borne à montrer les effets; ils sont comme inexprimables; entre ce qui fut et ce qui aurait dû être, il y eut un contraste effrayant.

Napoléon avait, sans le moindre effort, détrôné Voltaire et Rousseau. Au théâtre, le premier semblait n'être plus qu'une pâture pour la critique littéraire; ses tragédies se jouaient rarement, et *Mahomet* devenait inintelligible. Le second ne voyait plus tous les boudoirs s'ouvrir à son *Héloïse*, et ne voyait que peu de cerveaux creux rechercher encore son *Emile* et son *Contrat social*. Consultez les archives de la librairie: plus de nouvelles éditions en honneur des œuvres de ces grands philosophes de Ferney et de Genève; tout au plus les anciennes s'écoulaient-elles péniblement. Pour Diderot et Helvétius, bien plus encore pour Bayle et Spinosa, quelle bibliothèque nouvelle étalait en ses rayons leurs pesans volumes? En un mot, spectateurs et lecteurs, tous, sous Napoléon, renient ou cachent les idoles du philosophisme.

Quelques années plus tard, observez de nouveau les faveurs de la presse; à peine a-t-elle assez de types pour reproduire par tous les caractères, sous tous les formats, les paradoxes de Genève et les bouffonneries de Ferney: les éditions marchent par centaines; les volumes circulent par millions; on ne vend plus, on donne, on prodigue les blasphêmes accumulés en *forme compacte*. L'Evangile même n'est pas plus ménagé pour le calviniste

que pour le catholique; de nouveaux Procustes l'allongent, le rapetissent, lui donnent leur nom; il surgit un *Évangile-Touquet.* De telles rapsodies, que n'assaisonne aucun sel, qui n'offrent au goût que le suc acerbe de l'impiété brute, inondent les quais, les faubourgs, les boutiques de Paris; et les Bourbons y régnaient!

Dans les temps de Napoléon et même sous le Directoire, pendant que le philosophisme encore honteux des saturnales sans-culotides s'imposait un profond silence, le Christianisme enfantait les œuvres les plus insignes de la littérature récente. Il révélait dans M. de Châteaubriand le don d'user de la langue française comme Amphion de la lyre, et dans M. de Bonald une force de tête qui, appliquant le principe chrétien à la *législation primitive* et à la *théorie des pouvoirs*, a enseigné à la France et à l'Europe réfléchissantes, soit des vérités nouvelles, soit les raisons religieuses des vérités reconnues.

Voici venir au trône, tour à tour, les frères de celui qui monta de l'échafaud dans les cieux; et un seul grand écrivain publie l'un de ces livres qu'inspirent les peuples en déclin et qui leur survivent. M. l'abbé de La Mennais s'essaye à remuer le siècle en ses mortelles langueurs. Il attaque avec vigueur l'*indifférence religieuse;* mais il se hâte, il ne publie avec rectitude que le premier volume; il se détourne au second, et puis il s'arrête, il s'égare, il tâtonne, il tombe.

Le XVIII^e^ siècle avait donné au philosophisme l'ascendant du talent, le XIX^e^ le rendait au Christianisme; et pas un homme du parti adverse ne pouvait disputer la palme à ces trois hommes illustres.

Sous Napoléon probablement, concentrés dans la

propagation des grandes vérités, ils auraient éclairé la scène du monde par des lumières qui auraient illustré notre littérature, agrandi leurs noms et surtout servi le genre humain.

Sous la restauration, on les détourna de leur vocation divine. L'aridité de la politique, des honneurs indiscrets ou des procédés insensés changèrent en filets d'eau de larges fleuves. On vit M. de Châteaubriand vainement ministre, M. de Bonald obscurément député, M. de La Mennais cité en police correctionnelle; tous trois, ou trop empressés ou trop obligés à amortir sur des bancs décorés ou hideux le glaive dont la Providence avait armé leur intelligence! Et M. Frayssinous, autre homme supérieur en son genre lorsqu'il exerçait, par l'art oratoire, un merveilleux ascendant sur la jeunesse studieuse, passa, de la chaire où il rayonnait, dans les tribunes et dans les conseils où il disparut.

Je ne sais quel avortement stérilisa tous les dons du génie en ces temps où l'orgueil, ivre de ses propres fumées, jeta pêle-mêle le sort des humains à travers des voies si trompeuses et des chutes si rudes.

Dans les chefs du pouvoir, il y eut défaut de discernement des hommes; dans l'homme, il y eut défaut de discernement de soi-même: ces deux nullités ont été bien fatales.

Repompées ainsi de tous les points par la vanité aride, les sources religieuses que la révolution avait rouvertes par l'effusion du sang, et dont Napoléon avait recreusé les canaux, se desséchèrent; les sources du philosophisme, au contraire, se remplissaient en sens inverse. Aux débordemens des vieux livres s'adjoignirent les journaux quotidiens, la jeunesse des écoles savantes, les

professeurs salariés par l'état pour les hautes chaires. L'affluence produisit un torrent. On n'y distingua pas deux ou trois hommes dominateurs, comme au temps de Voltaire et de Jean-Jacques; ce fut comme une plaine de tout point submergée, où les flots battaient les hauteurs. Là furent les masses, la génération vouée aux arts libéraux, les portions les plus vivaces de la société. De toutes parts retentirent de nouveau les accens du fanatisme. *Parti-prêtre*, *congrégation*, *jésuites :* ces insipides mots furent le talisman véritablement burlesque que les habiles imaginèrent, que les prosélytes affamés propagèrent, que les sots en foule adoptèrent.

En vain il se forma plusieurs sociétés de missionnaires pour opérer dans les masses populaires une réaction propice au principe religieux. Elles ne se contentèrent pas d'attaquer tous les villages du royaume; elles affrontèrent hardiment les plus grandes villes. Deux chefs-lieux des préfectures que j'ai occupées, reçurent des missions de mon temps. Non seulement comme chrétien, mais comme homme public, j'en suivis attentivement les exercices. C'était un spectacle prodigieux! Il y avait prodige dans la multiplicité et dans la diversité des talens oratoires, dans la ferveur et dans la force physique de ces nouveaux apôtres; il y avait prodige aussi dans l'empire absolu et soudain qu'ils exerçaient sur les flots d'auditeurs de tout rang, de tout sexe, de toute opinion, accumulés dans leurs églises. On aurait dit le fer se liquéfiant dans la fournaise. Mais en reconnaissant et bénissant ces émotions propices à l'ordre moral, j'en observais aussi les résultats réels. Ils ne laissaient guères d'impressions profondes; et cela s'explique.

Les missionnaires s'adressaient et à l'intelligence et au cœur. Ils voulaient prouver et réformer.

Prouver le Christianisme en quelques conférences ! traiter de Dieu, de l'homme et du monde visible et invisible en quelques heures ! c'était prendre un cadre trop étroit pour y placer en relief la solution de toutes les difficultés.

Réformer en ce même cours d'heures fugitives les mœurs d'une ville, les habitudes invétérées de ses classes diverses, les vices cachés ou patens que l'âge actuel infuse, pour ainsi dire, dans chaque auditeur par tous les pores, hier, aujourd'hui et demain ! c'était demander aux eaux purificatrices du Jourdain l'abondance de l'Océan.

Le divin esprit du Christianisme opéra ainsi dans son commencement. Mais ce que Dieu fit pour le genre humain tout entier, l'eût-il fait pour un seul peuple ? et devait-il cette faveur au peuple français, saturé du sang de ses martyrs, moteur criminel ou criminel instrument de tant de désordres ?

Les missions ne répandaient que des semences fructueuses. Quelles mains ensuite en développaient la culture ? Au départ des missionnaires, ne restait que le clergé ordinaire : faible en nombre, souvent faible en talens, absorbé par des fonctions saintes et pénibles et ternes, il voyait s'étioler, languir, se flétrir et périr les plantes si subitement nées dans ses sacrés parvis. Les villes ébranlées jusqu'en leurs fondemens, sous les coups accumulés des vérités chrétiennes, retombaient comme affaissées sous leurs propres efforts. Peu à peu les églises se dépeuplaient ; les heures du jour reprenaient leurs occupations profanes ou pires. Il restait cepen-

dant une impression vaguement religieuse, quelques pratiques respectables, des chants de cantiques dont les airs délicieux devenaient populaires : c'était mieux qu'auparavant ; mais de ces menus effets à la réforme substantielle d'un peuple, quelle distance ! Des éclairs avaient brillé : leur sillage s'évanouissait dans la nuit profonde.

Quelquefois la nuit s'obscurcissait davantage, non seulement par les oppositions du contraste soudain, mais par l'effet de deux contradictions morales.

Derrière les fervens missionnaires, souvent auprès d'eux et quelquefois jusque dans l'enceinte de l'église ouverte à tout venant, rugissait la secte qui, sous le nom de libéralisme, reproduisait par indivis les démons incarnés du philosophisme et du jacobinisme. Timide d'abord, elle s'enhardit à mesure que la prétendue Restauration lui permit de reprendre vie et force. Des écrits calomnieux, elle passa aux interruptions verbales, aux menaces, aux violences ; elle en vint même à assiéger et à occuper corporellement jusqu'aux sanctuaires : violences qui, transformant nos temples de paix en arènes de scandale, dénaturaient dans son essence l'œuvre religieuse.

L'autre opposition fut celle du gouvernement royal. Que Napoléon, attentif et contraint de l'être à l'apparition de tout pouvoir excentrique, ait entravé l'action du pouvoir religieux des missions sur les masses, on le conçoit. J'ai vu à Toulouse celle qui, la première, éveilla ses ombrages. Un homme, le père Miquel, remua pendant quarante jours la capitale du Languedoc, suffit seul à tout et à tous, et termina sa mission en faisant défiler dans les rues de la cité, comme une ar-

mée en bataille, quarante mille personnes. Surpris d'un tel acte de puissance en un seul homme, Napoléon s'en inquiéta et prohiba. Les ministres des Bourbons ne prohibaient pas les missions ; mais, divisés eux-mêmes en leurs confuses croyances, ils les considéraient au loin, quelques-uns avec répugnance, tous avec indifférence. Agens secondaires de l'autorité publique, nous, chefs des départemens, suivions les traces des chefs du gouvernement. Certes, libres à nous de nous en écarter : libre à chaque préfet d'aimer à son gré la musique, la danse ou les missions. On laissait à l'homme son franc arbitre ; mais du gouvernement royal à l'administrateur provincial, ne survenaient ni instruction, auparavant ; ni incitations, pendant ; ni questions, après. L'altération ou l'extension du principe religieux ne s'apercevait plus de Paris.

A cet égard, je citerai ce qui m'advint en 1816. M. le duc de Richelieu était alors premier ministre : j'occupais la préfecture de Bourges. Une mission arrive : elle triompha de la torpeur propre au Berry. Paysans et militaires, hommes publics, hommes privés, presque tous en éprouvèrent l'influence ; et sa durée fut pour la ville une période de bon ordre, de paix et, peu s'en fallait, d'extase religieuse. Tant que l'imposante basilique de Bourges retentit de ses terribles ou onctueux discours, le théâtre se ferma ; les comédiens s'éloignèrent spontanément. La mission terminée, ils revinrent et, suivant les règlemens de police, ils me soumirent le répertoire des pièces qu'ils allaient représenter sur la scène. *Tartuffe* y figurait en première ligne. « Vous avez « trop bon goût, dis-je poliment au directeur, pour jouer « *Tartuffe* le lendemain d'une mission : attendez un mois.

» Pour les autres, comme il vous plaira. » Or, voilà que le duc de Richelieu apprend, par l'une de ces bouches libérales qui avaient tant d'empire sur son faible esprit, apprend, dis-je, ce trait de despotisme oriental et de vandalisme gothique. Il rencontre le soir, chez sa sœur, un de mes cousins. « Ah! ah! lui dit-il en grinçant le rire, M. de Villeneuve qui défend de jouer le *Tartuffe!* Ah! ah! le *Tartuffe* qu'on jouait devant Louis XIV! défendre le *Tartuffe!* ah! ah! » Et obligation me fut imposée d'autoriser les comédiens à effacer bien vîte les impressions déjà trop fugitives, et à jouer leur *Tartuffe* sur des bancs à demi-déserts où étincelaient pourtant des regards démoniaques. Qui plus est, ces regards je dus mettre ma force à les braver; je crus devoir assister en personne au spectacle, afin de déconcerter, par ma présence, les allusions de l'outrage au culte public. Au fait, en cet exemple, chacun joua un rôle naturel; les comédiens trouvèrent du sel à lutter contre les missionnaires; je trouvai du bon goût et du bon sens à rendre au public un hommage que, eussé-je adoré la lune, j'aurais dû lui rendre : M. de Richelieu trouva une ineptie de plus à faire, et la fit.

Ainsi, n'ai-je pas eu tort d'observer que les missions tentées par le clergé français, sous le règne des deux Bourbons, pour redonner aux peuples de France un essor général vers le Christianisme, éprouvèrent deux oppositions ! l'une violente, celle du philosophisme et du jacobinisme ranimées de leurs cendres; l'autre, sourde et irréfléchie, celle du gouvernement royal, assez maladroit pour tirer sur ses guerriers et pour miner ses propres bases.

Ainsi, encore, s'expliquent ou du moins se conçoivent

les effets contradictoires de Napoléon et des Bourbons. Sous Napoléon, qui fut musulman en Egypte, le Christianisme se rallume : sous les Bourbons, qui, heureux ou malheureux, furent sans cesse fervens catholiques, le Christianisme en France s'attiédit, s'use et va s'éteignant dans la foule où se pressent les classes moyennes de la société.

Arrivons maintenant à considérer son état présent et les conséquences de son déclin.

## CHAPITRE II.

### DE L'ATHÉISME EN FRANCE.

Au terme des vicissitudes que le Christianisme a subies en France depuis cinquante ans, sous des gouvernemens si divers, mais tous ou ennemis acharnés ou amis languissans, nous pourrons évaluer l'intensité de la foi chrétienne, en l'examinant à Paris, dans les provinces du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Midi; dans le commerce; dans la bourgeoisie; dans les artisans; dans le peuple inférieur; à l'armée; dans la magistrature; dans les chambres législatives; dans la législation qui en émane; enfin, dans le gouvernement qui donne à tout l'impulsion et la direction.

Balançant les résultats de cet examen au poids du sanctuaire, nous jugerons alors si la France est chrétienne, si elle tend vers une autre religion, si elle s'éteint dans l'athéisme, ce dernier abîme sans fond où le néant dévore les nations putréfiées.

Paris est-il chrétien? Voyageur qui arrivez des rives du Bosphore, dites-nous : Quand vous pénétrâtes dans les murs de Bizance, vous fîtes-vous cette demande: Constantinople est-elle mahométane? Les mille tours de Minarets, ces voix retentissantes qui appellent sans cesse

le peuple à la prière, un regard du dernier musulman, auraient levé vos doutes.

Allez à St-Pétersbourg et à Moscou : le prêtre de l'Orient y manifeste partout les symboles de son culte. Il y a peu de semaines qu'à Pétersbourg l'empereur Nicolas a inauguré un monument en mémoire de son frère Alexandre 1^er^. Toute la Moscovie semblait y assister; cent mille soldats remplissaient la place, le monarque à leur tête, ce monarque dont l'aspect rappelle ce vers célèbre :

Le monde, en le voyant, a reconnu son maître.

Mais il sait, lui, reconnaître un maître qui le domine. Par quoi voit-on commencer une solennité en apparence profane? par l'office des morts; la voix grave du clergé le fait entendre au loin; partout règne un recueillement profond : Nicolas descend de cheval, écoute l'office à pied, s'agenouille à la dernière prière; et ses cent mille guerriers mettent aussi genou en terre à l'exemple de leur chef, rendant du fond de leur âme un sincère hommage à leur créateur. Vous figurez-vous, pendant la prétendue Restauration, un roi de France et une armée française en cette attitude?

Tandis que le culte grec opère ainsi à Pétersbourg, vous voyez à Vienne ou à Madrid, à Madrid même actuellement plombé au jacobinisme, vous voyez le catholicisme se produire le front levé, du trône à l'échoppe.

Et à Londres même où le commerce du monde accumule tant de trésors et tant de passions, le dimanche fait sentir profondément sa solennité divine.

Et, s'il faut remonter jusqu'au temps où Rome ido-

lâtre était parvenue à l'apogée des grandeurs, de l'opulence et de la perversité, aurait-on questionné sur leur culte ces romains dont la vie était comme entrecoupée de rîtes religieux, consacrant tous leurs actes et jusqu'à leurs festins par des ablutions, par des sacrifices, par des hommages rendus de toute sorte à la divinité ? Que pouvait de plus Rome païenne?

Que peut de moins Paris chrétien, s'il l'est encore? L'eau du baptême est jetée sur le front de l'enfant qui vient de naître; aux pieds de l'autel s'agenouille une fois le jeune homme qui se marie; quelques cierges luisent une demi-heure autour du cercueil de l'homme mort. Retranchez ces trois époques obligatoires de la vie humaine; où est la religion de Paris?

Cité imprudemment colossale, elle renferme environ six cent mille adultes. Pas cinquante mille ne participent aux deux plus grandes solennités du culte chrétien, la naissance et la résurrection du Médiateur. Comptez cent mille, en y comprenant les cultes dissidens : à quoi et à qui croient de fait les autres cinq cent mille âmes qui nagent au hasard et s'engloutissent tour à tour dans le gouffre du temps ?

Le dimanche pour le Parisien consiste à se parer, à voir, à se faire voir. Aussi quel spectacle enchanteur offre à l'œil, dans un beau jour de printemps, ses boulevards, ses Tuileries, ses Champs-Élysées: les Champs-Élysées toujours et partout si voisins de ce Tartare où Thésée, assis sur un roc, « *et assis pour l'éternité*, dit Virgile, » criait aux mortels et de sa déplorable voix et de son terrible exemple :

« Apprenez la justice et le respect des dieux.
*Discite justitiam moniti et non temnere divos.* »

Vain avertissement pour le Parisien! Pour lui, le dimanche n'est pas même un jour de repos légal : je ne dis pas de repos absolu; car, véritablement, il est comme impossible qu'en ce tourbillon d'hommes et d'affaires, un seul jour sur sept soit retranché tout à fait du travail et du mouvement sans compromettre le sort des uns et le cours des autres. Mais qui veut ou peut se reposer trouve du goût à enfreindre la loi religieuse pour le plaisir de l'enfreindre : voilà le sel de sa dépravation. Considérez à Paris, et dans plusieurs villes de France, la foule des ouvriers : travailler le dimanche, se reposer, rire et boire le lundi, est leur règle pratique.

J'ai voulu, à cet égard, me donner un spectacle accompli. Depuis la révolution de juillet, j'ai visité Paris quinze jours. C'était à Pâques, en 1833. Déjà près de trois ans avaient passé sur la grande effervescence et ses grands résultats. Quelques pierres de l'archevêché de Paris subsistaient encore. Voir, un jour de Pâques, et si long-temps après la tempête politique, des ouvriers de Paris arrachant, au prix d'un salaire régulier que le gouvernement soldait, la dernière pierre de l'édifice où les siècle avaient vu mourir tant d'évêques, et où Napoléon voulait placer le Pape, me parut chose curieuse en fait de christianisme. Des torrens de pluie déconcertèrent, en cette solennité, le voyageur et le démolisseur. Mais au dimanche suivant, à l'Octave de Pâques, l'expérience était belle encore : j'allai sur les lieux; je demandais à mes propres yeux la conviction, elle fut parfaite. Oui; l'ouvrier creusait et extirpait les fondations. Rien ne se fait avec plus d'ordre et de sang froid. C'était le chef-d'œuvre du genre.

Et un passant, jugeant à ma mine que je n'étais pas

un inspecteur officiel de ces chefs-d'œuvre-là, me dit de « lui-même : « Ah ! j'y étais; la foule s'étendait jusque « là-bas : il y avait trente mille démolisseurs et deux « cent mille spectateurs ? »

Les exemples de l'impiété franchement frénétique ou froidement spectatrice, pourraient se multiplier.

Bornons-nous à deux grands faits patens pour avoir une vue nette du degré de christianisme qui anime Paris.

Et d'abord, comptez le nombre et observez l'ampleur des Basiliques que sa foi voue au culte divin. Vous partez de la rive droite de la Seine et marchez au nord à travers ces longues rues qui, telles que les rues de Richelieu ou de Montmartre, renferment chacune isolément la population d'une grande ville. Vous traversez les boulevards; vous atteignez les quartiers neufs où afflue l'opulence des métaux et qui, de merveille en merveille, se prolongent jusqu'aux barrières. Disséminée dans nos campagnes, cette population construirait et occuperait deux cents églises. Mais là, deux basiliques dignes de ce nom; St-Eustache et St-Roch suffisent. St-Germain-l'Auxerrois était de trop. Les Vandales l'ont mise en lambeaux, et de ses débris tentent de faire une *mairie*. Peut-être achèvera-t-on la Magdelaine par vénération pour les beaux arts qui l'élèvent; et bon gré mal gré, ce monument viendra au secours. Mais passé le boulevard et dans la magnifique Chaussée-d'Antin, que voit-on ? trois chapelles de village, je crois : rien, pour mieux dire. « Le fils de l'homme n'y a pas où reposer sa tête. » En sorte qu'on entre forcément dans ce cercle vicieux d'idées funestes et déplorables : Paris sans églises parce qu'il ne veut pas de culte, et sans culte parce qu'il n'a pas d'églises.

L'autre fait patent résulte des détails statistiques de l'administration. On assure, j'ai peine à le croire, qu'il existe à Paris quarante mille ménages fortuits que n'a unis, non seulement aucun lien religieux, mais même aucun lien civil et légal. Ce sont des accouplemens de bestiaux qui se rencontrent, s'abandonnent, s'échangent, mettent au jour des petits qu'ils délaissent. La charité inépuisable des instituts religieux les recueille, les allaite, essaie de les élever. A leur tour, ils entrent dans le monde sans y avoir connu ni les sourires de la mère ni les leçons du père. Ils y entrent marqués au front d'un signe réprobateur qu'ils fécondent et qu'ils propagent. Ces milliers d'êtres accidentels dont nulle loi divine ni humaine ne scella l'existence, que sont-ils? que seront-ils? où les emportera le soin d'une vie qui, fondée hors de la société domestique, ira s'animalisant de jour en jour? Énumérez ces milliers d'humains; supputez et pesez leurs races; le vice y a jeté tous ses élémens; l'âge donne à leurs organes une fermentation violente. Apostats-nés, séditieux-nés, armés d'ailleurs de toutes les passions éminemment parisiennes, ils doivent méconnaître, ébranler, tendre sans cesse à renverser non seulement le Christianisme, mais l'état civil et l'état politique des autres hommes.

Paris, disait pourtant l'empereur de Russie Alexandre étonné que Napoléon eût quitté un tel séjour pour aller se confondre à Moscou, Paris est un paradis terrestre. Paradis terrestre en tant que nul autre lieu sur la terre n'émeut si vîte et n'assouvit si aisément tous les vœux soit déréglés, soit raisonnables de l'opulence; oui, sans doute. Londres même, où le sensualisme anglais a épuisé les combinaisons, ne réunit pas au même degré tous les

fruits du génie social. Mais, ainsi que dans le paradis terrestre il fut un fruit qui donna la mort, de même à Paris, l'arbre du bien et du mal, si explicite en ces deux branches, produit le fruit mortel de l'athéisme pratique dont cinq cent mille âmes sont empoisonnées.

Enivré et comme hébété par les facilités de la vie physique, considérant la nature comme son tributaire obligé, ahuri à la moindre de ses rigueurs, ne sachant d'ailleurs comment croissent ni le pain ni le vin, faisant, lorsqu'il est professeur de sciences, des expériences agricoles dans un vase de fleurs, le Parisien écrit en vers et en prose :

On ne vit qu'à Paris et l'on végète ailleurs.

Il vit, si vivre c'est dissiper chaque journée dans le vagabondage des courses et dans l'inanité des discours ; si vivre c'est diviser son être et avoir sans cesse étourdiment une oreille, un œil, un pied, un regret, une pensée où l'on n'est pas ; il vit, bien que chaque matin soixante mille habitans de Paris demandent au soleil levant d'où leur viendra le pain de la journée : car ils sont soixante mille à qui la veille n'a laissé ni une obole d'argent ni une once de pain ; il vit, si vivre c'est toucher sans souci sa rente à l'expiration du semestre, et moissonner sans culture, et jouir sans travail, aussi insouciant de l'autorité humaine que de l'autorité divine. Le dieu du monde, le roi de l'état deviennent pour lui des êtres réels alors seulement qu'ils offrent à ses sens blasés des spectacles nouveaux. C'est toujours comme il fut à Rome, comme il fut à Bizance, l'une et l'autre condamnées à mort, *panem et circenses*. La divinité accable Pa-

ris de ses dons; il ne songe à elle que de loin en loin. La Royauté l'a entouré de prodiges ! il la brise quand bon lui semble. Et cette vie brutale qui n'est dans la nature ni physique ni morale de l'homme, il la pousse jusqu'au cercueil, à l'aspect duquel, enfin réveillé de ses rêves d'orgueil et d'ignorance, il aperçoit obscurément où est la végétation, où est la vie.

Des considérations politiques me ramèneront plus tard à cette cité dominatrice. Il ne s'agissait ici que d'évaluer en quelque sorte sa température religieuse; les degrés métriques n'en sont pas nombreux.

L'atmosphère de Paris se développe hors de son enceinte; elle embrasse les campagnes lointaines; un rayon de trente lieues en éprouve l'influence. Là aussi les soins de vivre sont plus nombreux qu'aux anciens jours, les besoins plus compliqués, les goûts plus raffinés; et là aussi l'esprit se détourne de son principe, oublie ses traditions, s'appesantit dans le matérialisme; non que les édifices consacrés en ces florissantes campagnes au culte religieux ne soient pas en nombre suffisant; mais la solitude règne au sanctuaire; l'instruction s'y raréfie, s'y évapore; et hors les laboureurs, la classe populaire elle-même y incline systématiquement vers l'indifférence.

Par-delà ce cercle de trente lieues, la perspective religieuse varie; elle s'étend ou se resserre, elle s'épure ou s'efface suivant et les distances et divers incidens qui ont plus ou moins ralenti les progrès de la dépravation morale.

Vers l'Est, la race allemande, plus avancée dans les arts de l'industrie, paraît avoir aussi rétrogradé dans les voies chrétiennes. Aux œuvres on peut juger la foi. Les dispositions révolutionnaires sont plus enracinées là

qu'ailleurs : c'est un fait notoire. Or, la révolution est de sa nature anti-chrétienne. Qu'en conclure? En ceci le connu m'induit à l'inconnu; et, en effet, il est raisonnable de présumer que la lente influence des doctrines de Luther a dû, en ces régions où elle s'est propagée sans action républicaine, ouvrir un accès facile aux doctrines subversives du Christianisme.

Un résultat contraire, il est vrai, s'observe au centre et au midi du royaume, où le Protestantisme a fait de longs et terribles efforts sous la bannière républicaine de Calvin. Le fracas des guerres de religion, les ruines qu'elles entraînent, les haînes qu'elles suscitent de race en race ont laissé dans la croyance catholique une impression qui dure. On s'y est tenu comme en présence de l'ennemi, plus vigilant sur soi, plus attaché à son drapeau. En ces pays, la foi chrétienne, le prêtre, l'église, ont une vie propre et permanente.

De sorte que le Protestantisme aurait propagé le Philosophisme à l'est du royaume, l'aurait au contraire, sinon réprimé, du moins ralenti dans plusieurs sections du sud et du centre.

A l'occident aussi la foi chrétienne vit dans les classes laborieuses des races vendéennes et bretonnes.

La race flamande conserve assez, dans la mansuétude de ses mœurs, l'esprit catholique du Belge empreint lui-même encore des traces de la domination espagnole.

La race méridionale qu'entourent de leur imposante ceinture, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées, réfléchit dans sa physionomie mâle et rude bien des analogies avec l'Espagnol et l'Italien. Comme eux, elle a dérivé son idiôme du latin et sa foi de Rome chrétienne. Plus qu'eux, elle a décoloré l'un et l'autre, mais ne les

a pas effacés, et l'accent religieux est plus prononcé là qu'au nord et à l'est de la Seine.

Des traits si généraux toutefois ne sauraient porter l'empreinte de la vérité exacte : il y a erreur à délimiter ainsi la situation actuelle du Christianisme en France par zônes territoriales. Que n'est-ce en effet ! Que ne pouvons-nous dire avec assurance : Hors Paris et la trop vaste circonscription de son influence et l'orient du royaume, le Christianisme est demeuré victorieux! Non : l'Ouest et le Midi et le Nord ne sont pas chrétiens au XIX^e^ siècle comme ils l'étaient sous Louis XIV; le mal relatif y est moindre, mais le mal absolu y remplit de grands espaces; et pour apporter à cet examen une mesure plus précise, apprécions, sous le point de vue religieux, moins les surfaces du sol que les classes diverses entre lesquelles la société se divise.

Voici la bourgeoisie et voilà le peuple.

Je distinguerai dans la bourgeoisie trois positions : le commerçant qui habite les grandes villes; le propriétaire qui réside dans les petites; le lettré qui exerce les professions libérales.

Par commerçant j'entends cette foule d'hommes dont les uns façonnent, dont les autres échangent les produits que la consommation demande à l'industrie.

C'est une chose singulière comme entre ces hommes, plus ou moins habiles à mettre en œuvre les dons de la Providence, il en est peu qui remontent de la matière brute à son suprême auteur. Mesurer et calculer, c'est l'emploi de leur temps. Dans la circulation rapide des métaux monnayés qui glissent chaque jour entre leurs mains, il semble que ces mains contractent une souillure âcre et irritante. Il en est beaucoup pour qui user de l'or

n'est que le second but : leur première joie, c'est de voir l'or, de le palper, de le groupper, de l'accumuler, de le rouler, de le dérouler. Le métal qu'on croit posséder, et qui au contraire possède, devient culte. N'importe ici comment ni pourquoi : que le moraliste explique le fait ; mais le fait est qu'en général fabricant, négociant, banquier, attachent bien peu de prix à la conservation en France du Christianisme.

Des villes d'ordre inférieur jusqu'aux bourgs à peine naissans, suivez l'autre classe de la bourgeoisie : une partie du jour, le bourgeois propriétaire se promène les mains au dos, sous les arcades de la halle. Il a lu la gazette en son obscur café. Doué d'une mince instruction, il puise en un répertoire d'erreurs ou de mensonges une politique orgueilleuse ou niaise. Il s'y livre avec bien plus d'attraits qu'à la culture des terres. Il va et commentant et raisonnant et s'échauffant. Sa vanité se complait en lui-même où la nature a souvent mis peu, où l'art et l'étude ont mis bien moins encore ; et il se croit l'esprit aussi fort que celui de Voltaire, lorsque remémorant quelques scandales vrais ou faux, il attribue par privilége exclusif aux rois, aux prêtres, aux nobles, tous les vices dont le genre humain a sali son histoire. Quelle place occupe le Christianisme dans ce cerveau étroit et dans ce cœur à demi-pervers dont, même aux champs, l'orgueil a fait sa proie !

L'orgueil a subjugué avec bien plus d'empire encore la troisième section, celle des hommes que j'appelle lettrés. Ceux-ci, disseminés dans les villes et dans les campagnes, semblent n'avoir rapporté de leurs études que des germes de choix pour dépraver et annuller l'intelligence. Quand Galien eut décrit le mécanisme du corps

humain, « Voilà, s'écria-t-il, le plus bel hymne à la divinité! » Plus savant encore, Hyppocrate aurait descendu l'échelle des siècles pour unir sa voix à ce cri d'admiration. Maintenant, une foule de sectaires d'Esculape qui peuplent nos villes et nos bourgs, mécréent le spiritualisme et honorent la Nature. Qu'est-ce que la Nature? Est-ce un être vivant, un être mort, un être actif ou passif? Ils n'en savent rien; mais c'est leur mot; et sous cette grossière enveloppe, l'athéisme est sinon leur foi, du moins leur vœu.

Moins prétentieux en hautes sciences, le notaire, l'avocat, l'avoué, comptent leurs actes, leurs paroles, leurs écritures. C'est leur champ; c'est leur savoir faire. Ils en cultivent le sol trop fertile avec une ardeur qui dévore leur existence et abâtardit leurs pensées. L'ordre moral s'efface à leurs yeux : ils ne placent qu'en eux l'ordre social. Déviation inexprimable! la propriété foncière, origine et fin de l'ordre social, ne leur inspire qu'une considération secondaire. Eux, s'intitulent: *Capacités;* ils se jugent prédominans. La propriété, le territoire, déjà saignées de toutes veines par le fisc, sont désséchés par ces classes qui ont entrepris et en partie réalisé sans loi agraire, l'étonnante opération de déplacer les fruits du sol ou ses possesseurs.

Non, et je rappelle avec énergie mes premières paroles, non qu'il n'y ait en tous ces états des exceptions dignes de tous nos hommages. En ce médecin, je vois briller la vraie science, la foi et l'honneur, qui l'égalent aux premiers rangs de la société; en cet avocat, l'éloquence sincère et appropriée au barreau; en ce notaire, des vertus douces, modestes, désintéressées, ornées de talens sur qui repose la paix des familles. Mais, encore une

fois, j'omets les Thraséas; j'omets ceux qui surnagent (*rari nantes!*) sur le vaste Océan. Or, et sauf les exceptions, qui méconnaîtra dans les professions libérales la prédominance de l'esprit irréligieux? Qui, du haut du Niagara, ne jugera pas l'irrésistibilité du torrent et l'immensité des vapeurs dont ses tourbillons remplissent l'atmosphère?

De l'analyse de la bourgeoisie, passez au peuple. Il se divise aussi en deux sections, les artisans, les cultivateurs.

Placé dans les villes grandes et petites, l'artisan en contracte vîte les vices et les opinions: sans doute opinions négatives; car si parfois il fait le savant, d'ordinaire il s'en tient à nier ou à oublier les leçons primitives qui le gênent. Mais cette nuance de perversité suffit à sa corruption. Livré sans grande peine à des labeurs sédentaires, il y recueille un lucre plus fort que celui des champs. Il connaît donc le repos des classes plus fortunées, en même temps qu'il boit à la coupe de l'avidité satisfaite: coupe enivrante! la soif du mieux s'en irrite sans mesure: il faut monter de plus en plus et de jour en jour. A proportion qu'il s'élève, sa foi consciencieuse décline; et, dans la plupart de nos villes, l'artisan comme le marchand sont parvenus à ce terme fatal où l'homme matérialisé ne se réveille qu'au sinistre appel de l'inévitable mort.

Un sentiment plus intime de l'ordre et de ses rapports subsiste dans l'esprit du peuple des campagnes. La régularité de ses travaux l'y dispose. Pour lui le dimanche est un vrai jour de fête. Ce jour lui porte repos et distraction. Le Protestantisme qui abrogea presque tous les signes extérieurs du culte divin et en exclut tous les beaux arts, traita cruellement la nature de l'homme.

L'homme doit travailler pour vivre, et le travail de la terre est son grand atelier. Voyez dans les campagnes cette foule de cultivateurs qui, en effet, composent la masse du genre humain. Chaque saison leur apporte ses intempéries. Il les subit avec une constance qui étonne ; il fauche et il moissonne sous le poids de trente et trente-cinq degrés de chaleur que lui darde le soleil de la canicule. Après six journées de tels efforts, luit le *jour du Seigneur*. Certes, il l'aime; il entend avec joie la cloche qui l'annonce; car ses muscles, violemment tendus, vont s'assouplir, et, s'il est fidèle à l'observance qui l'appelle à sa paroisse, il trouve dans son église le seul édifice décoré et plus ou moins doré qu'il connaisse; ses yeux y aperçoivent quelques peintures dont les couleurs le réjouissent; ses oreilles y ouïssent quelques chants dont l'harmonie, fût-elle rude, l'attire et le calme. Il écoute alors l'instruction du prêtre. Jamais les sept sages de la Grèce ne firent entendre des vérités si hautes et si sensibles que le dernier vicaire de nos paroisses rurales. Si elles sont couvertes d'un voile, la main du prêtre le soulève. Il est même remarquable que la plupart des paraboles dont le cultivateur entend l'explication au prône, sont prises dans l'ordre de ses mœurs ou de ses soins. C'est l'ivraie mêlée au froment; c'est le bon pasteur qui rassemble ses brebis; c'est la semence qui tombe et germe ou sèche suivant le sol. L'agriculture explique au cœur toutes ces allégories. Peu à peu au flambeau doux et pur que les prêtres chrétiens font luire en ces lieux de réunion fraternelle, l'homme des champs reconnaît sa marche; il se résigne à travers les ténèbres d'une vie incessamment fatigante. Son esprit s'étend par la réflexion, et son âme s'élève par la prière.

Ainsi et les saisons, et les années, et les lourds travaux, et les légers délassemens se succèdent. Maintenu sous la dure loi du travail et sous la loi consolante de l'Évangile, le laboureur catholique cède à l'accomplissement de l'une et de l'autre sans trop relever une tête superbe.

Telle est, en généralisant le point de vue, la situation actuelle de la population rurale; et là se révèlent des mouvemens de sève, quelques chances de salut. Dans les contrées où les traits que je viens de tracer s'adaptent le mieux, on aperçoit même, il faut le dire, des physionomies de paysans sur lesquelles la foi et la candeur impriment un caractère vénérable et presque auguste. L'homme des campagnes et le bourgeois des villes, lorsqu'ils demeurent incorruptibles, honorent la nature humaine, puisqu'ils montrent en elle le pouvoir de dompter les plus violentes des passions humaines. A cet égard, honneur à vous, noble Vendée, Bretagne et Flandre, Languedoc et Provence!

Toutefois, dans ce tableau des mœurs champêtres surviennent et des exceptions nombreuses et des chances contraires.

Ces habitans des communes contiguës aux repaires de vices et d'erreurs qu'on appelle bourgs, aux grandes fabriques, aux grandes routes, aux rivages des mers, ne sont plus les hommes de l'âge d'or. Ce soldat qui fit les guerres impies de la révolution et les guerres dévorantes de l'empire, a repris le soc; mais il a conservé d'autres idées, d'autres mœurs, d'autres goûts que ceux de ses ancêtres. Ce jeune paysan qui a appris à lire est certes bien savant; il lui faut un autre costume et un autre état.

Des éruptions souterraines ébranlent la chaumière; la religion leur fait obstacle, soutient le choc, maintient encore l'équilibre. Mais qu'une étincelle pénètre à ces traînées de poudre, que l'égalité des champs soit prêchée comme l'est depuis un siècle l'égalité des rangs, que la doctrine qui donne tout pouvoir à la majorité des nombres soit appliquée aux propriétés du sol comme à la manufacture des lois, l'explosion produira soudain d'étranges métamorphoses; l'agneau deviendra tigre; ivre d'avidité et d'orgueil, le tigre mettra sa proie en lambeaux; et une fois le sang léché par lui, il ne voudra pas plus souffrir les chaînes de la religion que la personne de ses ministres. Le prêtre, il le dévorera comme il aura dévoré le riche; l'église, il la renversera comme il aura saccagé et bouleversé l'élégant manoir ou le riche comptoir qui dominait la chaumière.

Eh! que n'avons-nous pas vu? Nous ne sommes pas prophètes; nous ne sommes qu'historiens. En 1789, plié à l'ordre par des siècles de foi, le peuple des campagnes sommeillait paisiblement dans l'harmonie commune des états et des idées. Quatre ans après, il assistait à la clôture de son église, brûlait au besoin les livres et les ornemens de l'autel, et s'en allait, le fusil en main. chasser au noble et au prêtre. En 1830, après trente ans, dont quinze écoulés sous un joug fermement despotique et quinze autres sentimentalement passés sous un gouvernement par trop patriarcal, qui n eût dit le tigre apprivoisé? Il ne s'est point jeté sur les hommes; on l'a tourné ailleurs. Mais voyez-le bondir contre les édifices religieux; voyez-le à Saint-Germain-l'Auxerrois; suivez-le à l'Archevêché de Paris; remarquez bien ces sauts périlleux au dôme de Sainte-Geneviève, où, pour

l'insigne honneur d'enlever la croix suprême, il combine avec un merveilleux succès des prodiges d'équilibre et de frénésie. Au premier signe aussi, dans toutes les autres cités du royaume, il renverse ou mutile les croix; il outrage les pieux monumens; ou bien, quand il ne fait pas, il redevient agneau pour laisser faire, sanctionnant l'impiété ou par la lâcheté ou par l'indifférence.

Toutes ces scènes hideuses, vous qui lisez ceci, vous les avez vues. Or, dites, pensez-vous bien qu'un tel peuple soit immobilisé dans la foi chrétienne? Attendez de nouveau qu'un cri flatteur émeuve ses oreilles. Ce ne sera plus le cri de haro contre les droits féodaux et contre les dîmes cléricales; ce ne sera plus la trompette du club, proclamant : « Guerre aux châteaux! paix aux » chaumières! » bien qu'encore tous ces mots usés de la vieille révolution ne soient pas sans quelque charme enivrant pour le peuple campagnard. Mais qu'au lieu de crieurs viennent des arpenteurs; que les agens complaisans et méthodiques des contributions et du cadastre annoncent aux bons paysans qu'il convient de toiser dans un meilleur esprit les domaines territoriaux; le sol tremblera, le volcan éclatera; et qu'au fracas de l'explosion le prêtre catholique s'avance et dise : « *Le bien d'autrui tu ne prendras*; » ce prêtre, assailli de décombres brûlans, tombera, périra, et entraînera dans sa ruine l'autel du dieu qui a scellé de son sceau la distinction du juste et de l'injuste.

Qu'un autre autel soit ensuite érigé à d'autres dieux; qui peut y songer? Où est le Mahomet qui puisse fonder une religion nouvelle? Ou bien, le Protestantisme a-t-il encore assez d'énergie vitale pour réformer à sa guise la nation qui, dans sa verdeur, écarta les innova-

tions, et qui maintenant tombe elle-même de vétusté? Mais une croyance nouvelle et active faite de main d'homme, est impossible ; mais le Protestantisme, plus décrépit encore que la nation française, se dissout dans tous ses membres. Nulle réalité en ces deux hypothèses. Dieu cru ou nié au choix de chacun, voilà tout. Un athéisme pratique, tout simple et tout net, est d'ailleurs si commode ! Ne serait-ce pas le lit de repos que convoitera le peuple français, tant celui des campagnes que celui des somptueuses cités ? Hélas ! c'est le lit où l'on meurt. Les Romains y périrent ; et les Français y périraient aussi bientôt, s'ils n'ont pour délasser leurs membres fatigués du doute que ce lit glacé !

J'ai peint tout à l'heure le prêtre enseveli dans les ruines de l'autel, victime de sa pieuse résistance : et en ceci n'ai-je pas trop présumé d'un héroïsme indécis ? Ailleurs, je dois considérer le clergé français dans tous ses développemens ; mais à n'observer ici que sa composition élémentaire, je n'oserais affirmer quelle serait sa résolution dans une crise équivoque. Le jeune clergé est presque tout composé d'élémens populaires et quasi rustiques. La plupart de ses membres sortent de la chaumière ; ils n'en sortent souvent qu'après leur première enfance : et alors déjà leurs yeux et leurs cœurs ont partagé ces besoins, ces vœux, ces envies trop redoutables à la propriété dominante. Certes, dans la tribu des nouveaux lévites plus qu'en toute autre profession, les exceptions se présentent nombreuses et vénérables. Il en est beaucoup dont l'intelligence comprend l'ordre social, et dont le cœur s'élève à la hauteur que la poésie donne au cœur des rois. Nombreux, ils ne forment pas, j'ai cru l'apercevoir, la majorité ; et plaise à Dieu que

ceux-là en qui les sentimens et la science n'ont pas pris le même essor, ne soient pas mis au creuset du sophisme impie en face de la plèbe fraternelle soulevée par l'indigence et par la rapacité ! Est-il certain qu'ils se résolussent à distinguer le dogme spirituel des droits temporels ? D'insuffisantes études lutteraient mal peut-être contre d'éblouissantes et de captieuses illusions. Ils ne se précipiteraient pas ; ils glisseraient : et leur chute n'en serait ni moins réelle pour eux, ni moins impulsive envers le peuple vers un commun abîme.

Clergé et peuple d'ailleurs ne manqueraient ni d'excuses ni d'exemples. Que d'exemples d'infraction au droit de propriétaire ont été récemment donnés de race en race et de rang en rang ! En 1791, la révolution a pris les propriétés d'autrui ; et le premier fait de Louis XVIII, en 1814, sous les yeux des autres rois, a été de sanctionner ces prises. En 1830 et depuis, un budget de plus d'un milliard a absorbé les produits du sol français, et s'est fondu en grande partie dans les emplois publics. Ces emplois sont dévolus sous mille formes à l'indigence. Par eux, elle s'approprie, non pas le champ, mais les fruits du champ. Que peut-elle répliquer au peuple invoquant à son tour le partage des champs et des fruits ! Que peut, d'autre part, répliquer au peuple la royauté européenne, après qu'elle-même a participé systématiquement et au partage de la Pologne, et au démembrement de l'Allemagne, et à l'escamotage de l'Indostan ! *Suum cuique :* telle était l'inscription dérisoire que le roi de Prusse Frédéric-le-Grand, faisait graver sur les poteaux dont il étreignait la Pologne. *Suum cuique*, dirait aussi, en saisissant et possessions et possesseurs, le peuple démuselé de tout frein religieux et n'invoquant

plus que la Nature : toujours la Nature ! ce dieu de ceux qui n'en ont pas ; ce dieu qui érige le sophisme en oracle et le crime en dogme.

Au point où nous sommes, tous les droits sont faussés ; tous gémissent et souffrent violence. Le Dieu des chrétiens seul résiste dans les consciences. C'est Hercule encore aux prises avec Anthée. Si, dans ce long conflit de cinquante ans, l'Anthée moderne parvient à s'appuyer de rechef sur la Terre envahie, ne voudra-il pas s'y affermir en étreignant d'atteintes mortelles son rival vqué à la défense de tous les droits, en rejetant l'Hercule chrétien dans des régions étrangères ? Et alors ne s'évanouiront-ils pas ces débris de l'ordre ancien que remplacera un désordre effroyable ?

Reste à voir si la révolution religieuse où le peuple se jetterait de chute en chute entraîné par l'attrait impérieux du pillage, trouverait un contre-poids dans les dispositions chrétiennes de ceux qui ont le pouvoir humain de repousser le mal.

Quels sont ces contre-poids ? C'est la magistrature ; c'est l'armée ; c'est le gouvernement.

J'observe dans la magistrature et les hommes et les fonctions.

Les hommes qui revêtent le costume redoutable auquel s'attache le droit de vie ou de bonne prise sur la personne et sur la fortune d'autrui, sont d'abord reconnaissables aux trois ères de leur institution : l'ère de l'Empire, l'ère de la Restauration, l'ère de Juillet.

A la première, peu de foi chrétienne ; à la dernière, bien moins encore. L'ère qui date des Bourbons y a plus d'affinité ; elle a plus de gravité aussi sans aspirer néanmoins à reproduire les temps sérieux où le cham-

celier de France ne cheminait qu'au pas dans une voiture noire, et où le corps judiciaire adaptait l'ensemble de ses mœurs publiques et même privées à la solennité de formes partout empreintes d'un caractère religieux.

Plus nous avançons, plus l'influence de l'époque dernière doit prévaloir. En réorganisant sa magistrature, Napoléon y incorpora les débris des anciens naufrages, les dépositaires des anciennes traditions : où sont aujourd'hui les élémens des choix qui recrutent l'ordre judiciaire ? Ils sont dans la foule des élèves qu'ont formés les écoles de droit : et de quels alimens, de quels sucs, en quel esprit, les écoles disséminées en France ont-elles abreuvé leurs nourrissons ? Paris, Grenoble, Poitiers, répondez !

Moins encore observera-t-on l'esprit religieux dans les rangs pressés de la foule d'hommes qui, en divers états, à divers titres, forment le long cortége de l'ordre judiciaire. N'opposez point au spectacle patent des masses le sophisme des exceptions, il a été déjà expliqué ; c'est d'ensemble que nous considérons ce cortége, et nous le voyons encore plus près que le peuple de l'athéisme pratique.

Ecartant d'ailleurs ces impressions relatives à la généralité des personnes, mais contestables en tel et tel lieu par tel et tel magistrat, ne nous arrêtons qu'à deux faits sensibles.

Le premier, c'est le serment. Nul ordre d'hommes n'use plus du serment que l'ordre judiciaire. Il l'impose à tous les témoins dans toutes les causes. Il le pousse au-delà même de ses limites morales, en contraignant à jurer qu'on dira non seulement la vérité, mais *toute* la vérité : espèce d'absolutisme qui doit mettre aux prises

le serment et la conscience, le serment et la plus simple probité. *Toute vérité !* Quoi ? on révèlera l'hospitalité donnée à un ami accusé ! Quoi ? on meurtrira une victime innocente peut-être, et soi-même peut-être, d'indices suspects et souvent vains ! Soit, enfin : vous exigez, ô juges ! le serment qu'on dira *toute* la vérité. Mais ce serment, qu'est-ce ? c'est le nom de Dieu invoqué ; c'est la présence de Dieu appelée à l'appui des témoignages de l'homme. Il faut donc que Dieu domine vos lois humaines ; il faut abjurer de toute votre énergie le principe infernal que : *la loi est athée ;* et au contraire, voilà qu'appelé à revêtir la toge, vous prêtez vous-même serment à une série de lois constitutives, d'où le grand nom de l'auteur de l'ordre, du juge des justices, est effacé. Plus de religion nationale en France ! Conséquemment liberté à chacun d'avoir celle qu'il veut, de n'en avoir aucune si bon lui semble. Dès lors le serment n'est plus à vos yeux qu'une promesse humaine : vous ne pouvez sans inconséquence, comme juges, entendre autrement l'appel fait à la parole du témoin. Nul sceau divin ne la consacre : il n'y a plus de serment dans le sens strict de ce mot, *sacramentum*. Son essence est détruite. Ainsi, de deux choses l'une : ou vous reconnaissez un principe religieux, ou vous le désavouez. Si vous persistez dans la foi de vos pères, comment les tribunaux n'ont-ils pas réclamé contre l'abolition substancielle du serment, contre l'athéisme dont les lois ont reçu le sceau ? Et si vous la reniez, cette éternelle croyance, le problême en question, quant à l'ordre judiciaire, n'a que trop reçu sa solution fatale.

Le second fait patent qui m'éclaire dans l'investigation où je suis engagé, n'est au fond que le corollaire de la

maxime fondamentale adoptée de fait par la magistrature : point de religion. Il en est la preuve et il s'explique par elle. Jadis le Christ était figuré dans les sanctuaires humains où se rend la justice de l'homme, et il devait être bien plus expressément invoqué que sur les monnaies courantes. « Le Christ règne et triomphe et commande. » *Christus regnat, vincit, imperat :* telle était la devise de la monnaie ; devise ensevelie à présent dans l'oubli comme tant d'autres symboles du peuple chrétien. A toute force, la monnaie et l'inscription pouvaient n'avoir pas un rapport nécessaire. Mais au sein des tribunaux, au lieu le plus apparent, sur la tête du chef des juges, paraissait un symbole bien plus expressif : le Rédempteur des hommes attaché sur sa croix. On l'y voyait accomplissant son sacrifice volontaire au prix des plus pénétrantes douleurs. Là, plus d'erreur possible à l'œil et à l'esprit. Il y avait alors profession du Christianisme. Ce crucifix légal, partout vous l'avez arraché de vos salles judiciaires. Il y a donc maintenant profession opposée. Pour vous, maintenant, ni la croix, ni le croissant ; rien : pur athéisme ; d'où suivent ces corollaires : au peuple, les théories de la licence ; à l'avenir, les conséquences en faveur du désordre, ou, tout au plus, un ordre passager et imposé par la contrainte fortifiée de toutes les inconséquences.

Maintenant que dirai-je de l'ordre militaire ? Est-ce en lui plus qu'en l'ordre judiciaire que la conviction consciencieuse placera un contre-poids aux passions subversives stimulées par le fanatisme irréligieux ? Adoptant le langage du paganisme, je dirai de l'un et de l'autre : le glaive de Thémis est émoussé, et le bras

de Mars, désarmé. Supposez une de ces catastrophes où les fermens de la cupidité immédiatement applicable soulèvent le peuple : quelle option ferait la force militaire entre son devoir et les calculs de son bien-être ? Où est, solde à part, le gage religieux de ce devoir ?

Généraux, officiers, soldats, composent la hiérarchie de la force militaire.

Nous avons ouï parler de généraux chrétiens, et notre histoire nous les montre bien haut. Quel est ce Bayard, qui, les reins cassés, près de mourir, fait une croix de la poignée de son épée pour invoquer en sa faveur la clémence du Dieu des armées ? Quel est ce grand Condé qui, victorieux dès son adolescence, fier et non pas ivre de sa première victoire, fléchit le genou sur le champ de bataille et remercie le Très-Haut de sa gloire ensanglantée ? Quel est, plus haut encore, ce Turenne qui, au terme des plus savantes combinaisons, à la veille du combat où il est sûr de vaincre, reçoit l'Eucharistie et est emporté par un boulet de canon ? Quels hommes ! quelle dignité humaine en ces actes de soumission à la grandeur divine ! Ajoutons, pour honorer notre génération, un autre héros chrétien, le généreux Bonchamp, assez maître de lui au milieu des furies de la guerre du jacobinisme, pour consacrer sa mort par la liberté donnée à cinq mille soldats républicains, dont pas un n'eût balancé à le fusiller, si la victoire eût transposé les rôles. Près de ces nobles, magnanimes et pures images, appelez celles des généraux qui ont illustré la République, l'Empire et même la Restauration ; appelez leurs élèves, guides actuels des guerriers français : voyez-les agir comme militaires, et jugez s'ils ne sont pas dominés, subjugués et comme vaincus dans

leur conduite extérieure par le préjugé irréligieux. Tel officier-général, honnête homme et habile homme, croirait donner mauvaise opinion de ses talens, s'il professait avec quelque hauteur la foi de Charlemagne, ou même s'il manifestait la croyance en l'Être absolu qui donne ou ôte la vie aux frêles mortels.

En cette étonnante faiblesse, généraux et officiers réagissent les uns sur les autres. Ainsi qu'une terreur panique entraîne tous les rangs, la peur de je ne sais quoi les précipite dans la nullité du matérialisme. Moins fort en sa situation, le simple officier craint plus encore de paraître animé du souffle de vie intellectuelle. Timide et gauche, s'il croit; hardi ou effréné, s'il ne croit pas; en masse, indifférent et morne, il n'a pas l'orgueil de s'humilier devant Dieu; il a la vanité de croire qu'un genou en terre devant Dieu, au son du tambour, c'est beaucoup : car c'est une manœuvre. Là est tout l'hommage rendu au Très-Haut par cette chétive créature.

Un signe de croix, un fredon de psaume, un livre à la main : non certes. Plutôt affronter une batterie. Si pourtant, ces hardis guerriers qu'un coup-d'œil à l'église déconcerte et trouble, s'honoraient d'un peu d'instruction, de littérature, de bon goût, c'est chose assez sublime que le langage d'Isaï et de David; c'est chose assez onctueuse que la morale de l'Evangile. Non vraiment : l'attitude des bras croisés sans distinguer une des paroles dont le son vient expirer à des oreilles sourdes, est bien plus relevée.

Mais qu'au moins les bienséances soient observées! Nullement. L'irrévérence au pied des autels est, parmi les officiers français, un tic inexplicable. Plus ils sont

réunis et brillans de tenue militaire, plus le tic matériel obsède et possède leur être physique.

Il existe à Bourges, métropole ancienne de la Gaule centrale, une antique et vaste basilique, à cinq nefs, à colonnes sveltes qui élèvent bien haut une voûte imposante et brunie par les siècles. Bourges est un chef-lieu de division militaire, et j'en occupais la préfecture en 1816. Jamais je n'entrai dans ce temple auguste et sombre sans éprouver quelque chose de cette impression intime et comme divine qui pénétrait nos ancêtres dans les forêts profondes. C'est là qu'en nos jours de solennité chrétienne, je voyais arriver bruyamment, brutalement, j'ai presque dit insolemment, des corps d'officiers qui semblaient, pour cette circonstance expresse, frappés d'animalisation. Ils prenaient comme à tâche de replier leurs habitudes au rebours. A l'exercice, l'officier français observe le plus grand ordre : ici, le désordre et la confusion. Ailleurs, l'attitude ordinaire de l'officier est la station debout ; ici, s'asseoir avec mollesse et jambes croisées, était son seul mouvement. A peine accordait-il une légère inclination aux momens les plus impérieux du sacrifice ; bien vîte, il reprenait son siége : ses jarrets las paraissaient lui refuser tout service. Sous le drapeau, silence respectueux ; ici, par exception, des conversations continues et tumultueuses. Sortait-on du temple en ces fêtes encore plus solennelles où des processions publiques réunissent tous les corps investis d'un caractère, et où les mœurs publiques exigent encore plus de régularité extérieure ? décence impossible dans les officiers d'état-major ; un troupeau de moutons n'était pas plus désordonné que leur marche ; une légion de femmes n'aurait

pas eu plus de langues intempérantes et mouvantes; une troupe de forts de la halle n'eût pas plus grossièrement cloué sur sa tête les chapeaux ronds que blanchit la farine. Leur général (triste personnage au reste) croyait lui-même du bon ton de m'adresser sans cesse la parole. Il ne voyait pas qu'on le voyait; il le sentait moins encore; et il me fallait quelque fermeté pour ne blesser le public qu'à demi, en ne lui répondant que des monosyllabes.

Au contraire, je me trouvai un jour dans l'armée anglaise, au moment où, sous les ordres de l'illustre Wellington, elle venait en 1814 camper sur la Garonne. C'était le Vendredi-Saint, surveille de la bataille de Toulouse. Midi sonna. Je m'entretenais avec le lieutenant-général Alten, commandant des corps hanovriens et anglais. Tout à coup son visage prit une teinte sérieuse et grave. « Pardon, me dit-il : c'est aujourd'hui un » grand jour dans ma religion; mes bataillons m'atten- » dent pour le célébrer. » *Ma* religion ! Sans doute il me considérait, moi Français, comme étranger au Christianisme, et sinon adorateur de la déesse Raison, du moins indifférent à l'anniversaire du jour où l'Homme-Dieu consomma son ineffable expiation. Sans autre remarque, il partit d'un air pénétré. Ses soldats, éblouissans de propreté, sous leur uniforme écarlate, formaient un carré immense. Un aumônier y préparait la prière. M'y associer n'était pas licite; je m'éloignai avec respect et avec la réflexion qu'inspirait un tel contraste entre ces guerriers venus des frimats du Nord, et ces autres guerriers qui, comblés par la Providence des dons de la nature physique, garnissaient sur la rive en face, dans le plus profond oubli des devoirs chrétiens, le

coteau hérissé d'artillerie où le surlendemain allait ouvrir tant et de si amples tombeaux. « *Morituri salutamus te, Cæsar* », disait le gladiateur romain au maître orgueilleux qui le vouait à la mort. Il me semblait entendre les Hanovriens et les Anglais dire aussi, en ce jour sinistre, au maître du monde : « Nous te saluons, » ô Dieu ! en allant mourir, si tels sont tes ordres ». Triste, mais pénétrante soumission ! Acte digne de l'homme et de son auteur, du guerrier et du suprême arbitre des combats ! De l'autre côté, au contraire, en ce sombre silence, ou quel blasphême ou quel abrutissement !

Chose étrange que, de toutes les armées d'Europe et du monde, l'armée française soit la seule où l'officier n'ait pas le courage, le très petit courage, de braver le respect humain si mal entendu !

Chose étrange encore que ces mêmes officiers français dont l'irréligion extérieure est si peu digne de leur bon sens et de leur résolution, d'ailleurs civilisés, polis, instruits, ne soient plus reconnaissables quand ils ont quitté l'uniforme ! Sous l'habit civil, l'officier croyant est observateur des bienséances ; et, parvenu au terme de sa carrière, l'officier vieilli est d'ordinaire un modèle vivant et vénérable de probité mâle et d'exactitude sévère. Il en est dont l'attitude religieuse a même quelque chose de plus solennel et de plus imposant que celle du plus rigide magistrat.

L'uniforme semble être le talisman qui égare la raison du guerrier en action. Mais qu'est-ce que l'uniforme militaire, sinon le cachet public qui caractérise le rôle social du guerrier ? Le sceau public est-il donc le sceau de l'athéisme !

Que l'uniforme empoisonne vîte le soldat qui le re-

vêt, faut-il s'en étonner, lorsque les chefs font le poison et l'imprègnent de leur virulent exemple ? Le soldat a ses jours et ses lieux de licence. Hors de là, il ne serait point habituellement irréligieux. Il n'attache point ordinairement à cette faiblesse l'idée bizarre de bel-esprit. Mais la voix des chefs le domine : elle commande l'omission des devoirs. L'omission amène l'oubli, et l'habitude de l'oubli est bientôt prise. Qu'importe maintenant aux troupes françaises de n'avoir plus dans les régimens un aumônier qui leur retrace les rapports de l'homme à Dieu ? Leurs messes militaires ont cessé ; leur concours ne s'associe plus aux grandes solennités chrétiennes : que leur importe ?

Il est vrai que, leur temps de milice accompli, ils retrouvent sous la chaumière les habitudes de leur enfance et qu'ils redeviennent paysans plus que soldats. Ceux qui veulent mourir soldats, ont à l'hôtel des invalides un refuge illustre et souvent pieux. Qui n'a vu avec vénération dans cette noble église le parvis couvert d'invalides agenouillés ? Qui n'a admiré leur silence, leur simplicité, leur calme et l'application méditative de leurs prières ?

Mieux guidés, les soldats français pourraient ne pas dédaigner l'alliance des devoirs divins et humains : mais nous considérons ici ce qui est, non pas ce qui devrait et pourrait être. Or, il est trop sensible que les régimens français ne donnent aucun signe extérieur de croyance religieuse : spectacle hideux que ne présentèrent jamais ni l'Egyptien de Sésostris, ni le Grec d'Alexandre, ni l'Indostan, ni l'Amérique ; spectacle que repousseraient les hordes du Baskir et les clans de l'Ecossais et les tribus de l'Arabe.

Que le camp ou la caserne ne soient pas un monastère : eh ! sans doute on l'entend bien ainsi. Mais ce n'est pas de rigorisme qu'il s'agit : c'est de l'hommage dû par la créature intelligente au Créateur qui le fit à sa similitude : et n'est-il pas tout ensemble et odieux et constant qu'en France aujourd'hui, cet hommage est ou omis ou renié par les corps appelés à ceindre le glaive et à exercer la force physique ?

Surpris d'un tel aspect, quelquefois je me suis demandé si l'aversion pour le Christianisme n'était pas dans les officiers français un raffinement de l'honneur. Accomplir ses devoirs, est la loi essentielle du militaire. Le Christianisme en impose de pénibles ; le Catholicisme en est le strict et rigoureux surveillant. Il y a hypocrisie, aurait pu se dire le génie militaire, à les reconnaître et à les omettre. En les bravant tous, nous ne trompons ni Dieu ni les hommes. Vaine argutie ou vaine excuse ! Le faux honneur ne peut aller jusqu'à la profession apparente des doctrines glacées qui dissolvent et l'être humain et la société humaine. Nulle part probablement le soldat n'est, comme guerrier, meilleur que le soldat français. Mais en s'appropriant l'impiété patente, le soldat français se fait pire aux yeux de Dieu qu'il outrage, et de la société politique qu'il frappe à mort.

Et en ce coupable travers, j'observerai encore un contre sens : c'est que la profession militaire et la profession chrétienne ont toutes deux le même principe dominateur, le même fonds : c'est le mépris de la vie.

Mais, à son tour, le militaire peut récriminer et renvoyer à la société elle-même les griefs qu'elle déplore. Elle se plaint de moi, dira-t-il : mais ses propres chefs veillent-ils mieux à sa protection contre le fléau de l'a-

théisme ? Que lui doit le soldat plus que les guides à qui elle-même a confié son salut ? Observez donc les assemblées qui lui donnent des lois sans compte et sans mesure. Méditez l'esprit de ces lois, et voyez en quel esprit l'autorité suprême les propose ou les exécute.

Il est vrai que l'équilibre des torts pourrait absoudre l'armée française, s'il s'agissait de peser à part les torts et les excuses des corps militaires. Un soin plus général nous occupe. La balance est tendue et les fautes du guerrier comme celles de la magistrature ont été mises dans le bassin de l'ashéisme. Mais combien plus sont lourds et aggravans les actes du législateur si, appelé et rémunéré pour cimenter l'édifice, il en précipite la chute à force de dissolvans !

Depuis la catastrophe de juillet, peut-on se dissimuler la tendance législative ? Je dirai peu sur cet objet dont tous les yeux sont frappés et tous les souvenirs occupés.

La loi anti-chrétienne du divorce deux fois proposée et deux fois peniblement repoussée, surgira encore. On a attaqué et miné la loi de l'observation des dimanches; on a voulu supprimer des siéges épiscopaux. A chaque budget, le sort civil de l'épiscopat et du sacerdoce est mis en question. Un traité politique en bonne et due forme aurait dû l'assurer. Il est sous la garantie du droit des nations, et il devrait avoir une garantie plus puissante encore dans l'intérêt immédiat des gouvernemens du jour; car ils ont trouvé la paix remise, par ce traité solennel, entre les propriétés et les consciences; ils en recueillent les fruits succulens dans le surcroît des sommes que l'enregistrement des ventes recueille et transmet au fisc: fruits qui avorteraient en partie bientôt comme abattus par la grêle, si l'imprudence

brisait l'œuvre de Napoléon ; le traité est synallagmatique.

Et toutefois un fanatisme sourd, louche, honteux de lui-même, domine obscurément et les lois, et leurs auteurs, et leurs exécuteurs. On assiége de loin, on sape tout bas le roc sourcilleux où le prêtre a trouvé refuge. L'indifférence est dans le public assistant au siége. Mais l'hostilité constante anime l'agresseur. Au moindre indice de résistance, l'injure est dans sa bouche. S'il s'adoucit, c'est artifice ; s'il caresse, c'est contorsion : sa nature y résiste. Ses sombres regards ne s'éclaircissent par momens que dans l'espoir de diviser le pasteur et les ouailles. *Désolez leur patience*, écrivait le Directoire au sujet des prêtres fidèles ; et les sbires obéissans entendaient avec finesse et accomplissaient avec rigueur ce langage des Juliens du jour. « N'abattez plus les croix ; c'est assez qu'elles n'offensent plus dans les villes les regards des citoyens » ont dû écrire les directeurs modernes du fanatisme moins brutal et plus savant. Mais, ont-ils ajouté, la bourse à la main, mais il nous importe qu'on chante à notre manière le *Domine salvum*, et il faut qu'il « soit chanté sous peine du budget : ou la famine, ou le *Domine*. »

*Quomodò cantabimus in terrâ alienâ*, ont dû répondre les forts en Israël : « Comment chanterions-nous pour vous les cantiques de Sion ? Vous nous êtes étrangers. Jéhovah ou Bahal, croix ou turban, ne vous importent. Un seul mot, *rien*, est écrit au frontispice de votre ouvrage ; tout est nul à vos yeux, la divinité y est nulle : son nom même est effacé de vos codes. La Royauté est nulle : vous lui substituez le *gouvernement*. Trône et autel sont pour vous choses fictives ; et votre gouverne-

ment légal et abstrait a pour axiôme fondamental de reléguer hors de la puissance agissante et le Dieu du monde et le chef de l'état. »

Il faut admettre l'incohérence des volontés et l'inconséquence des paroles, ou donner aux chants prescrits ce sens non moins littéral que blasphématoire : « O Dieu ! « c'est *par la miséricorde divine* que l'athéisme légal a « pris le gouvernement de l'état. Faites qu'il subsiste « chargé de vos dons, vainqueur de ses ennemis, ar« bitre de la terre. »

Des vœux *politiques* ne sont pas des vœux *personnels*. De tout temps le Christianisme admit les vœux pour les personnes ; mais toujours aussi il s'abstint de trancher les questions délicates de la politique. Là donc, où l'Etat pose en principe que « *le roi règne et ne gouverne pas* », comment l'Etat oblige-t-il le Clergé, comment le Clergé consent-il à reconnaître que, par la *miséricorde divine*, tel ou tel prince a reçu le *gouvernail* de l'Etat ? N'y a-t-il pas contradiction même dans les termes ? Et là surtout où l'Etat est officiellement athée !

Mis en face de ces contre-sens, le gouvernement né de la souveraineté populaire et de l'indifférence religieuse n'a pas reculé : il avait la force ; tout en abattant ou laissant abattre des croix, il a prescrit des additions au rituel. Le Clergé français a cédé ; car, dans le délire des agresseurs, tout l'établissement religieux était mis presque à ce prix. Il cède aussi, contre sa conviction, aux anniversaires de Juillet. Jeté hors de ses anciennes voies, faussé en ses conditions et souffrant violence comme tout le reste, il céderait probablement à d'autres insistances ; et, sans doute, il a jugé qu'en face d'un adversaire pour qui l'abrogation d'un traité solennel ne

serait qu'un jeu, les mots perdaient leur valeur, cessant d'exprimer des idées ou des sentimens.

Je le veux bien : et, en effet, la condescendance de sa part a rappelé la prudence dans les rangs ennemis; l'esprit persécuteur s'est du moins concentré dans les rangs subalternes; mais, quant au langage, il fait résonner les voûtes des temples; il y est ouï; il n'y est pas compris. Déplorable extrémité ! La valeur et le sens ont été donc retranchés de la prière comme du serment ! Prière et serment ! Ces deux rapports de l'homme à Dieu ne sont donc plus que des sons insignifians du langage humain !

Et voilà précisément le témoignage substanciel de l'ascendant pris en France par l'athéisme légal. L'invocation au Tout-Puissant n'est plus qu'un vain apparat, tellement vain que, étalé ou omis, il n'émeut pas davantage les cœurs paralysés. Que, Anvers pris, un *Te Deum* eût été adressé au Dieu des armées; que la session législative s'ouvre, et qu'aucun appel au Dieu des lumières ne précède son ouverture, c'est la même impression. Que le chef de l'état ne déclare sa foi religieuse par aucun acte extérieur; que sa famille, au contraire, le manifeste avec empressement : même inanité dans l'effet encore. Les yeux de Paris et de bien des Français obscurcis et comme éteints dans le vague des perceptions matérielles, s'arrêtent stupidement derrière le voile épais qui leur dérobe l'astre bienfaisant ou terrible des mondes et de l'éternité.

## CHAPITRE III.

### DE L'ÉDUCATION EN FRANCE.

Au second rang des conditions *morales* qui doivent maintenir ou renverser la société française, est l'éducation.

L'homme naît merveilleux composé de deux substances. L'une et l'autre appellent des alimens corrélatifs.

Les alimens empoisonnés tuent le corps : salubres, ils le développent; et le développement des organes prospère en raison de la puissance nutritive des alimens. S'il y a dans ces alimens défaut de quantité ou de salubrité, les organes souffrent; mais toujours guidés par l'action exclusive de la nature physique, ils ne se dévient point de leur objet : ils ne se trompent point dans leur destination. L'œil voit; l'oreille entend; le poumon respire.

La substance spirituelle ne suit pas des lois absolument semblables. D'une part, le poison la déprave sans lui donner la mort; d'autre part aussi, douée de libre arbitre, elle en peut user contre ses lois même : elle peut se fourvoyer totalement dans les actes qui sont ses organes patens. Son cœur doit aimer; son intelligence, comprendre. Mais libre à elle d'aimer de cœur ou de saisir en esprit des choses qui ne sont dignes ni de son intelligence ni de son amour.

Echappés aux vagissemens et aux périls physiques du premier âge, les enfans demandent bientôt l'aliment destiné à leur substance spirituelle. *Parvuli petierunt panem : et non erat qui frangeret eis.*

Saisissons vîte ces âmes neuves et voyons quelle direction leur est donnée en France dès l'âge où leur âme en quelque sorte respire. Le poison corrupteur est-il écarté d'elles? La sagesse est-elle le guide de leur liberté?

Qu'on les suive dans les campagnes et dans les cités.

Jadis, au village, sitôt que la raison commençait à poindre, le curé et le magister s'emparaient des jeunes esprits; le curé faisait un choix. Il enseignait à ses enfans adoptifs l'art de lire et d'écrire. Quelques-uns se poussaient jusqu'aux élémens de la langue latine. Près du curé, ordinairement un magister ouvrait une école; ses leçons obtenaient plus d'auditeurs et moins de succès. Ceux des enfans qu'on laissait hors de ces deux bandes d'élèves, ne savaient que garder les troupeaux. Mais arrivait, pour tous, l'âge de la première communion où le pasteur, initiant l'âme à tous les prodiges de l'ordre spirituel, frappait d'une empreinte en quelque sorte sacrée et généralement suffisante, les intelligences même les plus limitées.

Aujourd'hui, le curé ne pourrait instruire des élèves sans un diplôme légal. Il n'a donc pas d'élèves, sous peine de vexations ou d'une dépendance au moins équivoque. Ainsi, le soin de nourrir au pain de la science l'enfant du village est dévolu à un instituteur *imposé* à la commune. Imposé est le mot : car il faut que la propriété acquitte un impôt annuel et spécial en francs et centimes pour *l'instituteur communal ;* cet impôt est tout neuf : et on y ajoute encore des francs et des centimes

pour solder une instruction gratuite en faveur des jeunes villageois. Et pourquoi un tel tribut? C'est, ont dit les faiseurs modernes, c'est que la propriété a le devoir d'instruire à ses dépens le non-propriétaire. Ce devoir, je l'ignorais. Un champ est à moi, et pour le défendre je paie tribut aux soldats et aux juges qui me protègent. Mais d'où me vient l'obligation de soldoyer une armée d'instituteurs comme une armée de soldats? Que, touché à l'aspect d'un spirituel enfant, j'aide à son éducation, j'agis en bienfaiteur, non en débiteur. Le caractère de débiteur m'est imprimé par cette vaine utopie qui tend à faire instruire tout le monde aux frais de tout le monde. Là est une attaque à la propriété, sujet auquel je serai dans la suite ramené encore. L'attaque est d'autant plus vive, qu'en soldant l'instituteur sans le choisir, car le curé serait naturellement l'homme de son choix, le propriétaire hasarde cruellement l'emploi de ses fonds. Il met du feu à la portée de l'élève rustique. Ce feu n'allumera-t-il qu'une lampe obscure, ou sera-t-il l'étincelle de la torche qui incendiera le manoir du propriétaire bienfaiteur?

Là de plus, et dans les hypothèses les plus douces, sont l'irruption sur le domaine de l'agriculture et la dépopulation des champs. Elles sont bien pétulantes la vanité et l'ambition du Français, surtout au midi du royaume. Il n'en est pas de lui comme des cultivateurs flamands ou allemands qui, sachant écrire, n'écrivent que les comptes de leurs bestiaux et de leurs gerbes. Façonnées à la plume, ces mains de jeunes docteurs français ne croient-elles pas se salir en touchant de nouveau la charrue?

J'admets que la propriété paie, que l'instituteur instruise, que le villageois apprenne. Au sortir des écoles rurales, qu'est ce villageois? Où est la règle de ses

mœurs? Où est le frein de sa volonté irritée par des lueurs de savoir? Qu'il reste aux champs, il peut y être dompté par le travail champêtre si artistement combiné, des mains de la Providence, pour toutes les saisons. Mais un attrait puissant le pousse à quitter ses foyers et à demander la fortune aux villes, et il y court; et lancé dans une arène de vices sans l'armure fortement trempée dont le pasteur n'a pu le revêtir, il y accroît les embarras du travail commun et la masse de la perversité progressive.

A cet égard, les enfans des villes sont mieux préparés; sans doute, ils ont plus jeunes des exemples plus pervers que leurs contemporains des champs. Mais ils sont mieux protégés par des instituteurs plus habiles, et surtout, en bien des lieux, par cet admirable institut qui, sous l'habit et sous le nom les plus modestes, ont fait de l'art d'inculquer la *doctrine chrétienne* aux fils du peuple un chef-d'œuvre de talent comme de vertu.

A tout prendre, l'instruction des enfans mâles dans les classes inférieures a gagné en étendue, perdu en solidité. Leur vue s'allonge, leur probité se rétrécit. Hommes faits, ils sont dévorés par la soif d'être mieux à tout prix. Plus d'intelligence, moins de vertus; y a-t-il bénéfice dans l'échange?

Le dommage est sensible; et tout faible qu'il soit par individu, multiplié par huit millions d'hommes qui apportent chacun de sa chaumière un tribut de désordre au chaos social, ce dommage aggloméré, ce tourbillon passionné, forme le torrent qui se précipite, inonde et submerge ses rives: rives déjà lointaines et bientôt imperceptibles.

Dans les classes supérieures, à l'éducation élémentaire succèdent les études classiques.

Je n'examine pas vers quel esprit politique sont dirigées ces études. Bien d'autres avant moi ont observé, avec une amère et équitable censure la prédominance qu'y usurpait l'esprit républicain. Assurément on n'a qu'à prêter l'oreille aux chants d'Homère : leur suavité se répand d'elle-même sur la monarchie patriarcale. Ecoutez ensuite la délicieuse élocution de Tite-Live : En vain elle se mêle aux clameurs grossières des séditions démocratiques : il eût été facile de ne pas confondre l'harmonie d'une prose cadencée avec les rugissemens du tigre. Tacite inspire avec raison l'effroi et l'horreur des tyrans romains; mais ses noirs tableaux reproduisent avec un éclatant relief la grande et belle physionomie de Trajan. *User et ne pas abuser* aurait dû être, et ne fut pas l'axiôme constant dans l'art d'appliquer les chefs-d'œuvre de l'antiquité à l'éducation des Français. L'impulsion généralement donnée par les maîtres, avant comme depuis la révolution, tournait l'imagination des élèves vers les exploits et vers les personnages des républiques.

Et puis, dans l'éducation classique, l'antiquité fut tout; les temps modernes peu de chose; la France à peu près rien; et notre généreuse chevalerie est tombée inconnue ou défigurée; et les exploits de Du Guesclin, et de Bayard, et de Henri IV reluisent à peine de quelques pâles rayons; et nos guerres anglaises, italiques, religieuses demeurent ensevelies dans les nuées de poussière qu'élèvent autour d'elles les Grecs et les Perses.

Quels tableaux Tite-Live ou Tacite auraient tracés de cette Jeanne-d'Arc brûlée à petit feu par les Anglais sur l'échafaud de Rouen, après avoir, le glaive et la bannière en main, entraîné son roi, si long-temps

vaincu, à travers les provinces couvertes d'escadrons anglais, jusqu'aux murs de Rheims où elle le fait sacrer sous cette bannière triomphante qu'elle-même tient et abaisse au pied de l'autel royal? Un poète philosophe s'est trouvé, le meilleur poète du XVIII^e^ siècle, qui n'a vu en ces tableaux sublimes que matière à des traits sales et hideux. Ni la poésie ni l'histoire n'ont vengé l'héroïne du patriotisme français. C'est au nom de Clélie, de Coclès, de Brutus, héros vrais ou fabuleux du républicanisme naissant, qu'on fait palpiter le cœur des élèves. Dix heures d'études sont données à la république romaine : une à la monarchie de France.

Laissant à l'écart, toutefois, cette direction injuste et fatale, je ne songe qu'à examiner la face morale des études classiques. Quels en sont les asiles? Quels, les hommes? Quels, les fruits?

Les asiles de l'éducation classique sont ou des colléges splendidement dotés par l'État, ou des établissemens hasardés par des associations religieuses, ou des pensionnats péniblement fondés par des instituteurs laïcs.

Aux premiers sont dévolus l'action publique du gouvernement, sa force, son argent, ses puissans moyens de communiquer physiquement la science.

Aux seconds, le gouvernement n'accorde que la suspicion publique et l'opposition secrète.

Pour les troisièmes, il y a dans le gouvernement tolérance ou indifférence, ou faveur légères en bienfaits, ou contradiction active en moyens, suivant que ces pensionnats fléchissent le genou ou redressent la tête en face du matérialisme. La société agit sur une ligne tout opposée. Les faveurs se portent aux établissemens religieux, se refusent aux colléges de l'état, se balan-

cent entre les pensionnats dans le sens inverse du gouvernement, suivant que ces pensionnats laïcs se montrent ou propices ou hostiles aux doctrines de la religion.

Par *société*, j'entends ici la France dans ses élémens les plus sains et les plus purs; c'est l'agglomération des chefs de famille; car de là dérive la société politique.

Et en exprimant ces vœux, je les puise là où ils sont les moins contestables et les plus solennels. Tout père veut que ses enfans soient élevés le mieux possible. Il veut que son fils soit respectueux et sa fille vertueuse. Sur ce point, la nature domine les passions. Tous les préjugés s'effacent ou s'affaiblissent. Un tribunal secret se forme dans la conscience du chef de famille, tout révolutionnaire qu'il soit. N'y vît-il point l'intérêt de ses enfans, il y verrait le sien propre. Dans ce colloque intime, l'intérêt l'éclaire; le cœur l'entraîne.

Or, c'est toujours vers les établissemens dirigés par des corps ou par des hommes empreints du sceau religieux, que les pères de famille, en tous les états et dans toutes les opinions, tournent leurs regards inquiets et l'éducation de leur postérité. Il est peu d'exceptions à ce fait.

Qu'il y ait contradiction entre les opinions de l'esprit et les mouvemens du cœur, soit. Une contradiction! n'est-ce pas l'homme tout entier? Chez les modernes, l'instinct moral domine parfois les actes; chez les Païens, il dominait jusqu'au culte. « L'intrépide Romain, observe » très-bien Jean-Jacques Rousseau, divinisait la peur, » lui offrait des sacrifices; » et moi j'ajoute : « Le fana- » tique philosophe sacrifie à la tendresse paternelle. »

C'est que les passions aveugles poussent l'homme au

philosophisme et que la nature clairvoyante ramène le père au Christianisme.

Aussi, tyranniser les pères dans le choix des hommes et des moyens auxquels ils veulent confier l'éducation de leurs enfans, c'est porter la tyrannie dans le sanctuaire du cœur, dans le siége de la nature humaine.

Le Français en est là pourtant. Déclamateur de liberté, il subit au fond de son être, en sa postérité, l'étreinte d'acier de la tyrannie. J'ai remarqué déjà que l'éducation populaire n'était plus le domaine des pasteurs de paroisse. L'éducation classique est également imposée en de tels modes, en de tels lieux, par de tels hommes spécialement brevetés, sans que les familles puissent éviter le joug dont elles font elles-mêmes, chose étrange! les frais pécuniaires, en subissant le double impôt mis et sur la personne et sur la propriété.

Que Napoléon ait voulu plier, dès l'enfance, la génération nouvelle à ses formes militaires, à son fantôme de *grand-empire*, on conçoit ses motifs; ils expliquent sa vaste machine d'Université impériale : mais ils confirment aussi l'assertion que nulle part la tyrannie n'est si dure et si pénétrante que là où ses serres aiguës s'enfoncent dans la famille pour y saisir ses victimes.

La Russie, affirment les gazettes, opère ainsi en Pologne; elle saisit les enfans polonais à leur début dans la vie, et elle en fait des Russes; mais du moins elle n'inscrit pas sur ses drapeaux, et sur ses monumens, et dans ses oukases, en lettres majuscules, le mot : LIBERTÉ! Mais elle laisse à l'inconséquence française le soin de violer le respect dû aux peuples et aux familles, et de proclamer ensuite, au son d'éloquens tambours : *Vive, vive la nationalité polonaise!*

Niera-t-on que les familles françaises se détournent des instituts publics et qu'elles préfèrent les établissemens privés et religieux? Il faut ou se résoudre à ne pas nier le fait que je pose, ou laisser les choix libres : liberté que Napoléon repoussait, et qu'à son exemple tous les gouvernemens ultérieurs ont également repoussée et repoussent encore.

Pourquoi la craignent-ils cette liberté, la plus sainte assurément de ces libertés dont le mot résonne à tant d'échos? C'est que la nature appelle ailleurs les choix libres des chefs de famille.

La Restauration, confiée en ce point à ses habiles *ministres de l'instruction publique* (et d'ordinaire on entendait par ce mot un ministère de remplissage et le talent propre à soutenir ou à repousser un amendement), la Restauration, dis-je, avait vu avec mollesse ou insouciance les familles s'ouvrir une issue secrète vers l'affranchissement. A force d'art et d'abus de mots, les familles avaient trompé la loi trompeuse : sous les vains titres de *petits séminaires* et de *petites écoles*, s'étaient agrandis de vastes colléges où les familles envoyaient en foule les rejettons de l'avenir. Le fils du libéral y croissait sous le même ombrage que le fils du Vendéen. Amiens surtout vit s'élever sur son territoire le gigantesque édifice de Saint-Acheul où mille pensionnaires, accourus de tous les coins du nord, étaient simultanément initiés aux études littéraires et aux doctrines morales. Près du Français s'asseyait le Belge; et la Belgique et la France renouaient, dans le silence de l'ordre et du bonheur, des rapports intimes que la diplomatie plus habile n'aurait pas dû voir avec indifférence. Toute assistance de gouvernement avait manqué à ce bel institut; il s'était créé

d'immenses ressources; il les développait mieux encore d'année en année.

Eh! quoi! mille élèves internes dans un lieu nu et sous un climat âpre, tandis que nous, possesseurs des édifices créés par la munificence royale, dispensateurs de riches tributs, appelant à nous les familles, par mille avantages, et externes et internes, nous ne pouvons allécher ou commander la confiance des familles!

Ce cri poussé par l'Université Royale fut un arrêt de mort. La violence l'exécuta. En peu de jours quatre mille jeunes gens que l'ordre des Bourdaloue et des Maccarthy, relevé de ses ruines, formait en divers lieux, suivant sa mode, dont personne ne conteste l'habileté ni la douceur, furent repoussés des asiles choisis par leurs pères et leurs mères. Ces asiles, clos et déserts, ces maîtres fugitifs, ces enfans sur qui les païens invoquaient le respect (*debetur puero reverentia*), refoulés de l'ombre des autels dans la fournaise des passions, ce fut là un singulier trophée élevé par le libéralisme universitaire à l'honneur des familles! Il faut l'avouer; le jour qui vit un tel acte proposé par un évêque français et signé par un roi de France, vit un acte de délire.

Les jésuites, je le sais, ont fourni un bien bel épisode à la comédie de quinze ans. Il est dit, en ce drame, qu'ils enseignaient à tuer les rois, non pas précisément Louis XVI, mais tel ou tel autre; et à bouleverser la religion, non pas précisément le Christianisme, mais l'église gallicane. Aussi l'injure du mot *jésuite*, eut chez un peuple plein d'esprit un succès digne de cet esprit. Ce peuple, si monarchique et si religieux, n'aperçut en son effroi rien de pis que les jésuites. Comment un jésuite était-il fait? Avait-il un grand œil au milieu du front? l'on ne

le savait pas. Mais était jésuite quiconque inclinait à droite ou à gauche de la ligne tracée par les rigoureux comédiens. J'ai vu, à Tulle, un bon militaire de Napoléon, le général Hugo, fort surpris de s'entendre qualifier de jésuite parce qu'aux élections des députés, il préférait un candidat de son choix au candidat du choix d'un autre.

Or donc ici, comment viens-je remémorer les jésuites et honorer leurs services? Ce n'est pourtant pas en qualité de leur élève que je leur rends hommage. Elevé, au contraire, par les oratoriens leurs antagonistes, je n'eus point de prévention bien propice à écouter; et, si je ne craignais de porter une atteinte fort déplacée et fort inique à l'honneur de maîtres, la plupart aussi vertueux qu'habiles, j'ajouterais qu'entre les maîtres dont mon enfance entendit les leçons, furent et le fameux Fouché et le conventionnel Billaud-Varennes, hommes les moins jésuitiques du monde. Certes, il est vrai, grande était la distance de ceux-ci aux vénérables chefs du collége de Juilly. Mais les uns pas plus que les autres ne songeaient à incliner mon cœur vers les jésuites vaincus par eux et alors d'ailleurs anéantis. Si donc ma voix murmure ici contre les destructions aussi sauvages qu'impolitiques dont l'évêque de Beauvais, l'inconsidéré Feutrier, frappa, en 1828, les établissemens des jésuites au gré du libéralisme aussi surpris que joyeux d'accomplir le plus cher de ses triomphes sous les auspices d'un prélat (triomphe si horriblement ensanglanté naguères à Madrid), c'est que je hais les *préjugés*, entendant ce mot dans son sens logique, c'est-à-dire, les jugemens irrationnels. Quoiqu'on dise la vérité est bonne à tout, l'erreur à rien, c'est par la recherche approfondie et impartiale de la vérité scrutée jusque dans les plaidoyers de

la Chalotais, qu'il me fut donné d'apprécier les folles calomnies dont les jésuites, en tant qu'ordre religieux voué à l'éducation, à la chaire et aux missions lointaines, furent le merveilleux objet, depuis Louis xv qui les proscrivit jusqu'à Charles x qui, en réitérant l'arrêt de mort, en dépeuplant les colléges des enfans qu'ils lui formaient, a jeté sur notre postérité et sur la sienne, le poids d'une faute incompréhensible.

Les jésuites abattus, les oratoriens ne cherchant point à renaître de leurs cendres, les doctes bénédictins ne pouvant réussir à rassembler leurs élémens, tous ces corps religieux et enseignans mis en poussière par le souffle même du pouvoir royal, il a bien fallu que les familles, violemment privées de feu et d'eau, demandassent pour leurs enfans un toît hospitalier, soit aux établissemens privés, soit aux colléges dits royaux. Car l'éducation domestique la plus sûre aujourd'hui, quand elle est possible, n'est possible en tout son cours que pour si peu de familles, pour si peu de maîtres, pour si peu d'élèves !

Plusieurs instituts privés ont fleuri. A leur tête ont été vus des hommes doués de vertu et de science. Mais comment auraient-ils pu imprimer à leurs œuvres l'ensemble, le concert, la grandeur, la durée qu'imprimaient aux leurs les ordres religieux forts d'une éternelle jeunesse et d'une subordination exquise ? Comment pouvaient-ils, isolés, délaissés, souvent vexés par le pouvoir public, soutenir une lutte avec l'université, leur injuste et impitoyable rivale ? Intentions excellentes, mais effets avortés : tel a été trop souvent le spectacle offert par ces instituts particuliers.

Tous les avantages extérieurs, propres aux corps en-

seignans, ont été comme accumulés sur les colléges confiés par l'Etat au corps universitaire. Aussi est-ce l'appât tentateur présenté aux familles. Jardins, bibliothèques, instrumens de physique, ont relui de l'éclat de l'opulence. Plus de marge s'est trouvée dans le choix des professeurs ; et conséquemment, les colléges privilégiés ont reçu des professeurs plus habiles. L'aptitude au savoir était séduisante. Mais au-delà de l'écorce, qu'a-t-on en général aperçu ? Des maîtres professant par métier ; des élèves libres de se prêter ou de se refuser aux leçons ; entre ces élèves, faveur exclusive à ceux dont les succès ont pu faire briller les maîtres : indifférence ou abandon pour les autres ; abandon surtout pour les vices du cœur et du caractère ; point d'esprit de famille du maître à l'élève ; discussions d'argent sans cesse renaissantes entre le maître et le pensionnaire, entre le maître et le conseil municipal. Qu'a dû alors présenter en résultat le long cours des études classiques ? Eclairs d'imagination, lueurs de science, ténèbres de morale. Ces trois mots sont le tableau réel des colléges régis par l'université royale, trop pleine encore de l'esprit de son fondateur.

Qu'il existe au sein de ce vaste corps des hommes d'un mérite transcendant, d'une science vaste et même d'une haute vertu ; eh ! qui en doute ? Mais, a dit le poète législateur :

Chaque âge a son esprit, ses talens et ses mœurs.

Chaque corps aussi : à chacun l'esprit qui l'a créé, qui le dirige, et de qui découle un ensemble d'actes décisifs et de résultats palpables. Les fleuves ne remontent

point vers leur source; et l'université suit et suivra toujours l'impulsion qui lui fut donnée vers un docte matérialisme dont le propre est de diviser l'être indivisible, l'homme, en ne portant des clartés qu'en son esprit, tandis que la raison s'obscurcit dans les doutes et le cœur s'abrutit dans les passions; impulsion si puissante qu'elle fait souvent fléchir (et j'en ai vu des exemples) jusqu'aux prêtres vainement introduits par des mains plus ou moins adroites, dans l'université, pour infuser en ce corps matériel quelques sucs vivifians de l'esprit chrétien.

C'est là le principal fléau dont est frappée en ce moment l'éducation de la jeunesse française. La science et la morale ont été, en quelque sorte, scindées. Aux colléges royaux, la science; aux colléges privés, la morale. Quelquefois (le dirai-je? et ma voix se refusera-t-elle à être équitablement sévère?), ni l'une ni l'autre, dans les uns ni dans les autres. Mais, en général, tel est le principal trait de leurs physionomies.

Quels fruits donc en attendre? Là, des fruits salubres sans saveur; ici, des fruits peut-être savoureux, mais dépourvus de salubrité; ici même, des fruits pénétrés de plus subtil poison. Qui n'a ouï parler de ces prodigieux sacriléges, organisés par des coalitions d'enfans, ourdis habilement dans l'ombre, exécutés effrontément au pied des autels; bizarre et monstrueuse conspiration de ce qu'il y a de plus faible contre ce qu'il y a de plus fort, de l'enfance humaine contre le Dieu vivant? On les attribue aux colléges de Paris. Les faits publiés sont-ils faux ou sont-ils vrais? Faux, ils sont donc réputés indifférens; sinon, pourquoi pas démentis? Vrais, qu'attendre?

A ces vices présens de l'éducation classique, qu'on

ajoute la faiblesse des parens qui concourent avec l'insouciance des maîtres pour dissiper l'esprit, énerver les cœurs, ramollir les volontés d'enfans tour à tour appelés du rigorisme plus ou moins lourd des colléges aux délices prématurées et aux pernicieux exemples des sociétés mondaines. Plante délicate, l'enfance est destinée par la nature à mûrir longuement. C'est le contraire, en nos jours où l'on veut brusquer la nature. Il faut que l'enfance, transplantée çà et là, subisse alternativement et bien vîte les sols les plus divers; tantôt la glace des colléges, tantôt les rayons brûlans du monde; ceux-ci prévalent : elle se hâte, elle s'étiole, elle avorte.

J'ai vu des temps plus robustes et des effets plus mâles. Une enceinte de hautes murailles, un séjour de huit années sans relâche, la distance de parens qu'on ne voyait plus, l'application constante à des études sagement diversifiées, telle fut l'éducation ancienne. Beaucoup d'heures, trop sans doute, s'y absorbaient dans les langues anciennes; et là encore, pourtant, se trouvaient des résultats profondément utiles. La poésie de Virgile, par exemple, attendrit l'âme et charme le goût; lutter ensuite avec le cigne de Mantoue n'est pas facile; et néanmoins le tenter avec effort, se heurter, se raidir contre la versification latine, c'est chose encore d'un effet très fécond. En pâlissant sur des dactyles et des spondées, le jeune athlète se plie et se replie en mille sens; son esprit acquiert de la souplesse; sa volonté, de la constance : souplesse et constance qui, dans l'usage de sa vie ultérieure, répondront à bien des affaires plus ardues que les dactyles.

Sorti enfin après tant d'années de sa retraite scolastique, le jeune homme apparaissait sur la grande scène,

aux manières d'écolier, aux formes gauches ou rudes, mais au cœur droit et à l'esprit orné. En peu d'années ou de mois, la lime du monde, appliquée en temps opportun, avait poli les formes; et la rudesse n'était plus que la vigueur; et la sève de la vigueur primitive circulait dans la direction salutaire donnée d'avance au cœur et à l'esprit.

Alors aussi aux études proprement classiques succédaient les études logiques. Celles-ci comprenaient l'art de raisonner, la science de Dieu, la science de l'homme.

L'art de raisonner se déduisait dans des formes si exactes et si précises que l'esprit s'y rectifiait nécessairement. L'éducation moderne a demandé cette rectitude aux sciences mathématiques. Les mathématiques n'ont donné à l'esprit que la sécheresse; car la géométrie n'a pas deux routes, n'en a pas mille; elle en a une; l'esprit la voit et y entre de force; il n'a besoin d'aucune lumière propre pour examiner, juger, marcher à son choix. Le vrai se présente à lui, tout fait. Au contraire, dans l'ordre moral, le mensonge et l'erreur ont mille routes ouvertes. Des milliers de sophismes y font briller leurs fausses lueurs. Où sera le fil qui guidera l'esprit en ces labyrinthes? La logique le lui remet. Syllogisme, dilemme, enthymême, ces mots sont durs à l'oreille; mais ils sont un flambeau pour les yeux de l'intelligence; flambeau si net que son usage se retrouve dans tout le cours de la vie, et éclaire les objets les plus divergens, tandis qu'on reconnaît presque toujours à un air vague et nébuleux les esprits qui, en leur adolescence, n'ont pas appris à user de sa lumière.

Dans la science de Dieu, les études logiques et vraiment philosophiques exposaient son existence, son es-

sence, ses attributs. L'imagination et la vérité, appuyées là l'une sur l'autre, s'y jouaient, pour ainsi dire, et, sans s'y égarer, dans l'infini. A la science de l'être incommensurable s'adjoignaient aussitôt la science de l'homme et de ses devoirs. Ce n'était plus le sec catéchisme de l'enfance; faites, croyez, obéissez. On argumentait sur les profonds motifs de croire et d'agir. En ces vastes développemens de la métaphysique et de la morale, la raison s'étendait; la doctrine s'épurait; l'esprit s'aiguisait, et même, en s'élançant dans ces hautes régions, l'esprit purement littéraire rencontrait encore parfois de douces ou de sublimes jouissances, ainsi que le voyageur parvenu à la cîme des monts, parmi les rocs et les nuées, y recueille encore quelques fleurs à couleurs vives ou à parfum suave. Car plusieurs méthodes, et notamment celle de Lyon, avaient bien applani les routes et émoussé les épines des procédés scolastiques.

De quel air la génération qui a reçu ou qui a pris le nom grotesque de *jeune France*, entendra-t-elle ces observations? ou avec dérision ou avec pudeur. La pudeur fera rougir les fronts de ceux qui ont cru tout connaître ayant si peu et si mal appris, mais assez intelligens pour comprendre les défauts de leur premier savoir. Aux autres, la dérision; ceux-ci, pipe à la bouche, chapeau sur l'oreille, s'engoncent, se bouffissent, se saluent eux-mêmes avec respect. Du respect à d'autres que soi, jamais. Ils n'écoutent pas, ils insultent : car l'insulte et la dérision sont plus commodes que l'étude et plus faciles que la morale, cette fin dernière de l'homme à tous les âges.

Il est de fait qu'aujourd'hui peu de jeunes gens embrassent le précieux complément des études logiques,

comprises sous le nom collectif de *philosophie*. On ne l'exige que des élèves du sacerdoce : étonnante rencontre! la *philosophie* prépare les voies à la *théologie!* Dans ce rapprochement se manifeste toute la vérité; mais la philosophie, au lieu de n'être que le portique de la théologie, devrait s'élever en dôme qui couronnât tout l'œuvre de l'éducation classique. Bornée à peu près aux séminaires, elle doit communiquer aux élèves du sanctuaire, si d'ailleurs leurs talens naturels y concordent, plus de vigueur d'esprit, et plus de dextérité dans le raisonnement.

Dénués de ce puissant auxiliaire, abandonnant à la hâte les divers instituts où leur enfance a trouvé peu de supports, où leur cœur a été mal gardé et où leur intelligence ne s'est développée qu'en raison des dons qu'ils ont reçus de la nature, les jeunes gens de la génération adolescente se présentent, sans garantie certaine, à la société dont ils forment l'avenir.

Plusieurs, faiblement dotés et en science et en morale, vont, dès l'abord, dissiper leurs chétives provisions dans les régimens, dans le négoce de terre ou de mer, dans l'oisiveté de la famille.

Ceux que favorise un tour particulier d'esprit, tendent vers les emplois secondaires de la diplomatie : ils sont en petit nombre.

L'administration, en toutes ses hiérarchies, ouvre des rangs plus larges. Multiplier les fonctions publiques fut un des moyens de despotisme absorbant imaginés par Bonaparte. Beaucoup d'emplois ont survécu au grand empire réduit en miniature, et tout l'attrait, toute l'importance qui leur furent donnés à l'origine, ne sont pas effacés. A l'entrée de leur carrière orageuse et mobile,

se pressent des jeunes gens que leur position sociale en rapproche. Les heureux sont admis. Ils subissent aussitôt l'effet immédiat de l'emploi obtenu.

Ces emplois sont de deux genres : les uns, administratifs; les autres, financiers.

La gravité de l'administration civile se concilie avec le maintien du principe religieux. Elle y ramène plutôt qu'elle n'en écarte ceux que ne séduisent ni l'imposture des hommages, ni l'insolence des formes; mais le sable des mers n'est pas plus mouvant; et la haute administration suppose, ou l'inglorieuse flexibilité de systèmes politiques en celui qui s'y maintient, ou une grande abnégation dans celui qui, fidèle à ses propres doctrines, s'expose, en chaque secousse de l'ordre politique, à perdre en un seul jour les fruits d'une vie entière. Quelle action exerceront-ils l'un ou l'autre sur la consistance morale de la nation? Dans le premier cas, mauvais exemples; dans le second, infructueux exemples.

La finance agit autrement sur les jeunes gens qui parviennent à en pénétrer les emplois. C'est là que la cupidité siége sur son trône d'or. Elle s'y environne d'un aimant irrésistible. Le jeune homme qui se dévoue à son culte, arrive ou corrompu ou pur. S'il a été dépravé d'avance, le mal est fait, et, bien loin de se guérir, il s'aggrave. Si le souvenir du collége a laissé dans son cœur une impression de la Bible, dans son esprit une teinte de Virgile et d'Homère, oh! comme l'arithmétique efface vîte ces précieux vestiges! En fait d'impôts, on perçoit ou l'on régit. Le jeune homme est-il percepteur d'impôts? Il contracte l'obligation et les habitudes de la dureté. Est-il préposé à leur régie? Il n'a plus d'yeux et d'oreilles, de corps et d'âme que pour le

positif des chiffres; son imagination s'y éteint, son cœur s'y sèche, son esprit s'y rétrécit; car est-il un esprit plus étrangement dur, sec et stérile, que l'esprit fiscal?

Mais la plupart des jeunes gens, sortis du collége, se précipitent dans les hautes écoles; ils demandent la fortune à une profession. Chacun choisit sa destinée et va se préparer à l'accomplir. Les écoles de l'art militaire, de la médecine et de la jurisprudence absorbent chaque année trois légions d'élèves nouveaux.

Les rangs de l'art militaire sont restreints; en vain le génie, la marine et l'artillerie multiplient leurs demandes. Cette légion est bientôt recrutée.

Entre les écoles militaires ou mixtes, deux surtout méritent une sérieuse attention.

La retraite de Saint-Cyr, élevée par madame de Maintenon comme un refuge en faveur des filles nobles dont elle fut la patrone, après avoir subi elle-même, dans les vicissitudes de sa première fortune, l'abaissement où le plus généreux sang peut être précipité, Saint-Cyr, douce et royale idée de celle qui fut l'épouse de Scarron et de Louis XIV, a été travesti en lieu d'exercices et de discipline militaires. Là s'élèvent, sous les formes du soldat, les futurs officiers des armées françaises; là est la pépinière des officiers spéciaux qui, admis ensuite dans le corps d'état-major et perfectionnés en cette dernière école par de belles études, doivent, comme aides-de-camp, entourer les généraux, dresser les plans, guider les armées et les commander à leur tour.

Que ce cours d'instruction soit bien tracé, comme élément de l'art de la guerre, nul doute. Que les lieux destinés jadis aux écoles militaires, ce superbe hôtel de Paris où Louis XV éleva le plus beau et peut-être l'unique

monument royal de son règne, ce vaste édifice de Brienne où les officiers des Bourbons formèrent Napoléon, l'un et l'autre soustraits sans motifs à leur destination première, délaissés, délustrés, aient dû nécessairement céder leur emploi à Saint-Cyr, et que les échos de Saint-Cyr aient dû répéter en toute bienséance les tons rauques du commandement comme ils accentuaient jadis les célestes vers d'Athalie, il faut bien le vouloir aussi : car n'est-ce pas merveille que d'être sans cesse occupé en toute chose à faire et à défaire? Et puis, qu'importent les souvenirs à cette nation qui se dit la *nouvelle nation*, comme sous l'empire de Bonaparte elle se disait la *grande nation*?

Mais l'éducation de l'officier français ne doit pas être absorbée par l'art de tracer les cadres d'un pays ou les évolutions du soldat. Donner ou recevoir la mort ne sont pas non plus tout le développement des qualités de son cœur. Eh! quoi? restreindre à la mâle intrépidité le mérite du militaire chrétien! c'est rétrograder vers la brutalité des temps païens. La vaillance doit être en lui bien mieux que l'effet d'un instinct, bien mieux même que l'honneur humain; elle est un devoir et un devoir imposé de Dieu. Il l'accomplit. Sous les yeux de l'arbitre de la vie humaine, il offre cette vie fugitive en sacrifice. S'il succombe, il sait que le juste juge lui en tient compte; et, tant qu'il combat, il double par le sang-froid de la conscience les forces qui disputent à l'ennemi la vie et la victoire. Sa bravoure n'est pas la fureur d'Argant : c'est la valeur de Tancrède. Le sentiment du devoir lui inspire de même la miséricorde envers les prisonniers de guerre destinés jadis par les païens, ou à traîner sans terme la chaîne des esclaves,

ou à s'entr'égorger bien vîte en gladiateurs accouplés pour charmer les yeux du vainqueur par les grâces de leur mort. Dans l'état violent où la chûte du premier homme a fait choir toute la société humaine, la guerre, effet de cette violence, est comme une nécessité de notre espèce : l'histoire en fait foi. Mais elle ne légitime que les maux nécessaires. Le vainqueur chrétien vit aux dépens du pays ; alors même il ménage, il épargne, il ne saccage point, il ne dépeuple point. Admirable droit de la guerre introduit sur les théâtres de carnage par le Christianisme ! L'enfreindre, c'est rappeler les hordes de Cimbres et de Teutons, intrépides guerriers assurément, sachant tuer ou mourir, mais ne sachant que le droit du sabre, exterminant sur leur passage tout ce qui portait figure humaine, et exterminés à leur tour, jetés cadavre sur cadavre comme des monceaux de sauterelles, sous le sabre des Romains plus habiles et guère moins féroces.

Ces crimes des guerres païennes, notre époque, qui a vu tant d'autres crimes, ne les a pas tout à fait remis au jour. Les signes de l'empreinte gravée dans les mœurs par le principe chrétien, par la chevalerie qui en fut le développement, par l'honneur humain qui y puisa des germes plus vigoureux, reparaissent à travers cinquante ans de vicissitudes. Ainsi s'aperçoivent encore, quoique à demi effacés, les types d'or empreints sur les monnaies antiques.

Deux sortes de guerre, en ce temps, ont toutefois bien affaibli ces efforts du droit des gens introduit dans les usages guerriers.

Voyez les pays étrangers spécialement catholiques où la révolution française a enseveli tant de bataillons et

tant de triomphes. On y a éprouvé aussitôt quelque chose de pis que la guerre. Le jacobinisme-athée y a rallumé les feux destructeurs dont le polythéisme embrâsait ses conquêtes. Que d'inutiles ravages, que de meurtres déloyaux et cruels, les Français victorieux sous le vent révolutionnaire, n'ont-ils pas commis et en Espagne et en Italie, où, par esprit de système infernal, ils ont entassé dans les mêmes ruines tant d'hommes et tant d'édifices voués à la religion de leurs pères!

Voyez aussi les guerres civiles de notre temps. Deux fois le démon de l'extermination déploya dans la Vendée ses ailes funèbres; et deux fois il fut de règle que les Vendéens, pris dans le combat, seraient égorgés; tandis qu'eux se contentaient de couper la chevelure de leurs prisonniers qu'ils renvoyaient sur leur foi : hélas! foi éteinte et aussitôt violée. Même contraste s'est renouvelé dans la crise passagère de 1832.

Je sais qu'en Espagne, où le principe religieux a exalté tant de courages, le contraste de la bienfaisance et de la violence a moins adouci que dans notre magnifique Vendée les dissentions intestines survenues au sein de cette grande et ferme nation. Mais le premier signal de l'extermination fut donné par le jacobinisme espagnol, et les *vieux chrétiens* de Pélage, en y répondant, ont usé d'un incontestable droit de nature, le droit de représailles, la peine du talion : malheur donc seulement et opprobre à qui l'a provoqué!

En rappelant ici l'influence du Christianisme et sur le caractère du guerrier et sur les procédés de la guerre, j'ai voulu dire quel esprit moral doit, sous peine de décadence vers la barbarie, se répandre et, pour ainsi dire, s'infiltrer dans l'éducation du militaire. Mainte-

nant dites si, avant, pendant et depuis la fausse ou timide Restauration, quelque suc de cette infusion salutaire est apparu dans les écoles où les régimens français ont recruté leurs officiers.

J'ai nommé Saint-Cyr; l'autre école dont je dois faire mention a des ramifications bien plus étendues : c'est l'École polytechnique. De ses rangs sortent non seulement les officiers de terre et de mer, mais les ingénieurs de l'ordre civil, et une foule d'hommes appelés par la science mathématique à diriger les arts de la main. Cette science est d'une application féconde; nulle part elle n'est mieux enseignée; nulle part on ne sait mieux isoler l'intelligence, abstraire les idées, lire dans les nombres; et voici assurément un spectacle étrange : de savans professeurs et d'habiles élèves ne parlent qu'à l'intelligence humaine; et ils se taisent sur l'intelligence suprême, sur le principe intellectuel qui a créé, vivifié, ordonné les êtres physiques! De l'espace illimité où, par la puissance intellectuelle, ils réalisent en chiffres les corps matériels, ils retombent sur cette matière et ils s'y enfoncent. Quoi? leur pensée est-elle si pesante qu'elle ne puisse réjaillir vers Dieu?

Qu'on appelle et qu'on range en haie ces nombreux élèves de l'École polytechnique, de Saint-Cyr, de La Flèche. Voilà bien des jeunes gens élevés par une société chrétienne, avec des frais et des soins infinis; voilà les successeurs des chevaliers, la fleur et la tête des armées françaises. Qu'une voix s'élève et s'écrie comme le Psalmiste : *Ubi est Deus eorum?* Où est leur Dieu? A ce nom de Dieu, l'étonnement fera lever les têtes. Depuis le collége ils n'en ont ouï parler. Que si vous ajoutez les mots de médiateur, de Christ, de messe, d'éternité,

oh! quel rire misérable éclatera d'un bout de la ligne à l'autre! rire dont Milton aurait tracé en couleurs de feu l'expression satanique. Absurde profession d'athéisme; car, encore une fois, quel est leur Dieu? Aucun.

Quel est le Dieu des jeunes marins qui, en des rangs divers, commandent, soit les vaisseaux de l'État, soit les navires du commerce? Même réponse. Eux aussi, pourtant, ont été en général élevés dans les écoles spéciales de l'État, formés à leur beau et rude métier dans les ports de l'État, et sont destinés à divulguer dans tous les pays du globe les maximes de l'État dont ils arborent le pavillon. Or, écoles de mer, écoles de terre, même maxime : Exclusion de Dieu!

Vous qui lisez, rappelez tous les souvenirs de l'histoire païenne; rappelez le spectacle mentionné plus haut, des soldats anglais au Vendredi-Saint, et des soldats russes à l'érection de la colonne Alexandrine, et répondez à ce cri de votre conscience qui vous demande quel fut ou quel est le peuple militaire; dans les temps anciens, quel Grec, ou Perse, ou Romain; dans les temps modernes, quel Anglais, ou Germain, ou Russe, ou Turc, aurait voulu ou voudrait se reconnaître en cet abrutissement où s'effacent les vestiges décolorés de la nature humaine?

On voit la raison, perfectionnée par l'âge, ouvrir à plusieurs officiers les yeux de l'esprit et pénétrer jusqu'à leur cœur; j'en ai déjà fait l'observation. Ceux-là ne craignent plus d'être appelés capucins par de fringans fanatiques, lesquels ignorent que les capucins étaient, par un vœu formel, obligés d'être braves, d'aller au feu comme des artilleurs, de se battre corps à corps avec les flammes de l'incendie; qu'ils accomplissaient ce vœu;

qu'ils mouraient brûlés sous les décombres ou sur les toîts dont ils abordaient la défense, au bénéfice et sans solde du propriétaire. Ah ! il est vrai, les capucins portaient la barbe au menton; grand vice abominable que le jeune officier ne peut souffrir, bien qu'il l'admire dans les Orientaux, qu'il le prescrive aux sapeurs français, et qu'avant dix ans peut-être la mode lui en fera un ornement ou la discipline un devoir. Plusieurs de nos vieux officiers apprécient mieux le grand vice et la grande injure; mais en vain, aguerris trop tard aux inepties comme aux boulets, ces débris de la guerre croient ostensiblement à Dieu. Dans l'ensemble des corps militaires, subsiste à jamais l'impression des écoles militaires; elle descend aux soldats, s'élève aux généraux; et c'est ainsi que doit se perpétuer l'état systématiquement irréligieux dont j'ai plus haut décrit les effets subsistans aujourd'hui dans les rangs divers de la force armée.

Il en est ainsi des Écoles de médecine et de jurisprudence où se pressent les deux autres légions de jeunes gens sortis des études scolastiques.

A Paris surtout, les jeunes prétendans à l'un ou à l'autre doctorat, forment de bonne heure une sorte de milice civile armée contre l'état social de leur patrie.

Les étudians en médecine se préparent de tous leurs moyens à devenir bientôt tels que j'ai dépeint les docteurs en médecine : à l'école, ils aspirent par tous leurs pores la putridité du matérialisme. Hors de l'école, ils se grouppent, ils se passionnent, ils soufflent des bulles d'air pour former à leur orgueil naissant des sphères d'activité. Jamais à l'école leur professeur n'élève leurs regards plus haut que le cadavre. Hors de l'école, leurs

yeux montent au dôme de l'édifice social pour épier les moyens d'en saper les bases. A l'école, divisés en factions médicales, ils voient dans les phénomènes du corps, tel système pour ou contre la bile ou le sang, qu'il leur plaît de soutenir, vrai ou problable, ou faux; car le savant maître l'a dit : hier Bordeu, aujourd'hui Broussais. Au delà de l'école, c'est la politique qui tourmente ces esprits factieux et ardens, à mesure que le temps, l'indépendance, la présomption effacent les traces de l'imparfaite morale dont leur enfance au collége fut au moins effleurée.

Plus de fougue encore et d'orgueilleuse acrimonie signale les Écoles de jurisprudence. Autre chose que la fibre et le scalpel, est offert à l'intelligence de leurs jeunes élèves: ce sont les lois qu'on leur montre : c'est l'état des biens et des personnes, coordonné par une foule de réglemens. Une multitude d'élèves qui vouent leur jeunesse à l'étude des moyens établis pour conserver l'ordre dans la fortune et dans la situation des familles, inspire de premier mouvement un vif intérêt. D'où vient, qu'au contraire, elle est si fatale à la société civile et à la société politique? D'où vient que la multiplicité des jurisconsultes plaidans, des *causidiseurs*, a été en tout pays, et est encore, et sera toujours un symptôme certain de ruine sociale?

Le premier germe du mal en France, est le sens matériel qu'on attache au mot Loi.

Qu'est-ce que la loi?

C'est, répondent les sages païens, plus éclairés par la loi de nature que ces jeunes renégats du Christianisme, » c'est l'expression des rapports que Dieu a établis entre » les hommes et entre les choses.

» *C'est*, dit Cicéron, *c'est la distinction des choses justes et injustes, exprimée de la nature elle-même.* »

La loi? répond en sens inverse la jurisprudence française; c'est le suprême arrêt rendu par *le gouvernement:* et le gouvernement, qu'est-ce? c'est une assemblée; ce sont deux assemblées; ce sont deux assemblées et un chef électif ou héréditaire; un, deux, trois élémens du pouvoir législatif: n'importe le nombre, pourvu que les hommes constituent la loi. Dieu n'y est pour rien. *La loi doit être athée :* contre sens le plus monstrueux qui ait jamais sali les lèvres de l'homme**. Il y aura donc une *loi des suspects;* une *loi des ôtages;* une *loi* pour déporter en masse les nobles et les prêtres; une *loi* pour célébrer pompeusement chaque année, l'assassinat juridique de Louis XVI; une *loi* qui met à mort la mère à qui son fils émigré a écrit une lettre indifférente, (mise à mort, légalement exécutée, soit à Toulouse, sur madame de Cassand, soit ailleurs); des *lois* pour confisquer et pour ne pas confisquer, juxtà-posées l'une à l'autre: lois de sang et de boue; lois de meurtre et d'infamie : fruits acerbes, mais naturels, du nouveau Pandemonium établi sur la terre.

Ainsi s'est fondé l'ordre dit *légal*, enté sur l'ordre essentiellement *légitime*. L'ordre légitime émane de Dieu : c'est, dis-je avec les anciens, l'expression des équitables rapports ordonnés de Dieu entre les êtres humains ou choses tenant à l'homme. L'ordre légal est l'homme seul, c'est l'expression soudaine de ses passions mobiles : et

---

* Lex est justorum injustorumque distinctio, ad illam antiquissimam et rerum omnium principem expressa naturam, etc. (De legibus, lib. II, 55-5.

** Et d'un orateur aussi intelligent que M. Barrot!

cette mobilité naturelle qui veut et ne veut plus, qui prescrit ou défend au gré de ses caprices successifs, quelle rapidité dévorante elle acquiert lorsqu'elle est poussée, pendant un demi-siècle, par le vent brûlant des révolutions et de l'athéisme? Aussi, comptez ces volumes de lois qui encombrent les *dépôts de lois :* car ainsi s'appellent les lieux où on les entasse. Il y en a pour piller, emprisonner, tuer qui l'on voudra de ces heureux et libres Français. Il y en a aussi de toutes les ères, et de l'an III, VIII, XII, et de 1820 et de 1830; et de germinal et de mai et des jours sans-culottides : et tout ce fatras est gravement, sérieusement cité par ou devant la magistrature française qui statue en conséquence sur les biens de la famille, sur la vie de l'homme, sur les traitemens dont il faut châtier, toujours légalement, les partis tour à tour vaincus et vainqueurs : burlesque et atroce spectacle !

De la confusion des mots est sorti le chaos des choses : hésitant entre sa conscience qui l'éclaire sur le sens légitime du juste ou de l'injuste, et la loi écrite qui lui prescrit le sens légal du bien transformé en mal et du mal érigé en bien, le magistrat flotte, mécontent de lui s'il écoute sa conscience, criminel s'il méconnaît sa sainte voix. Il flotte, il tâtonne à deux lueurs incertaines, et l'avocat légal tonne au nom de *la loi;* et l'avocat légitime subtilise au nom de la *morale;* l'un déduisant d'un principes faux des conséquences justes; l'autre s'armant de subtilités et de sophismes pour faire accorder la loi passagère avec la loi éternelle, la passion avec le droit, l'homme révolutionnaire avec le Créateur de l'ordre moral qui régit par le devoir immuable les cœurs et les intelligences.

O sagesse invisible ! où donc veux-tu précipiter la nation que tu as jetée entre les Pyrénées et les Alpes, entre la Méditerranée et l'Océan ?

Faut-il plaindre ou blâmer la jeunesse des Écoles de droit accomplissant le cours de ses études spéciales, à l'aspect de ce désordre flagrant, au bruit de cette cacophonie aussi immorale que verbeuse ?

Dans le livre de toute vérité, elle lisait naguères au collége : « Les fils honoreront leurs pères et l'épouse sera soumise à son mari. »

Dans le Code, évangile nouveau de l'étudiant en droit, elle lit, soit en propres termes, soit d'après l'esprit des textes, soit dans les jugemens rendus sur ces textes : « Point d'obéissance de la femme envers le mari, » de l'enfant envers ses parens. Les premiers liens se » rompent ou se dénouent, sinon encore par le divorce, » du moins par la connivence ; les seconds s'évanouis- » sent au premier rayon de la jeunesse. Que le divorce » soit ou supprimé ou seulement ajourné, assez peu » importe ; dans l'application, la loi, ou les tribunaux » interprètes de la loi, sont pour le faible : car, enten- » dez bien, le droit mésuse toujours du droit ; il con- » vient de lui ôter la force : et, en conséquence, nous » jugeons toujours bon de désarmer le prince envers le » peuple, le mari envers la femme, le père et la mère » envers les enfans, le propriétaire envers les pillards. » Puissans moyens dans l'attaque au droit ; nullité de » moyens répressifs dans la résistance du droit : tel est » l'esprit de notre Code. Anarchie dans la famille, » anarchie dans l'état : tel est la conclusion. »

Si le conflit entre le droit naturel et le droit écrit déconcerte les magistrats ; si, d'ailleurs, la pente des temps

les incline, même à leur propre insu, vers l'affaiblissement de toute puissance légitime dans l'ordre domestique ou politique, combien plus les jeunes apprentis de la jurisprudence seront-ils entraînés par les fausses lueurs de la légalité humaine? Celle-ci est leur étude; c'est leur profession; c'est leur fortune à venir. Eh! n'ont-ils pas récemment vu, dans les procès politiques, des hommes de talent et même des hommes de cœur, investis d'un caractère public qu'on appelle *ministère*, transformant leur rôle en celui d'*accusateurs* effrénés, poussés par l'esprit de leur profession, et sous les auspices de la légalité, jusqu'aux limites de l'extravagance en fait de raison, et aux limites de l'horreur en fait d'iniquité? Quel exemple pour eux, quel texte pour les observateurs! que cette sorte de *furibondage* de métier qu'ont affecté, à tort et à travers, des hommes préposés à la défense de la société publique?

Plaignons-les donc, mais sachons aussi les blâmer; car la pente est trop rapide en la plupart d'entre eux vers la perversité légale.

Un autre germe de mal, en ces écoles, c'est le grand nombre des étudians. Quand les rangs de l'armée sont remplis, il faut bien que le jeune militaire mette son épée dans le fourreau et s'occupe d'autre chose. Il ne peut créer une guerre pour son compte. Le médecin non plus ne pourrait, en cas de surabondance, susciter des épidémies à plaisir et au choix. Plus pressés et moins gênés, que feront cette foule excessive de jeunes avocats poussés chaque année des écoles au barreau? Ils créeront des procès où il n'y en a pas; ils allongeront ceux qui existent; ils prendront de toutes mains des causes quelconques, parlant, improvisant, sophisti-

quant. Leur talent oral se pliera dans l'indifférence à voir une question sous la face du vrai, ou sous la face contraire. Ils auront à vingt-cinq ans, et pour la vie, l'esprit faussé par ces dits et dédits contradictoires; le cœur faussé par des passions vives à froid; le caractère faussé par la vaine importance donnée à de copieuses et vaines paroles. Qu'on leur présente la fraude, l'adultère, l'homicide à défendre : » Magnifique plaidoyer! s'écrieront-ils, et ils s'applaudiront; car dire, et beaucoup dire, c'est tout.

Mais encore, et après tous les procès pris et parlés, après tous les malades pris, guéris ou tués, qu'adviendra-t-il du surplus de ces deux légions d'étudians?

En chaque année, l'Université les prodigue au monde. Elle n'en fait faute. Ignorans ou savans, elle accepte à peu près tout. On appelle cela prendre ses *grades*. La prise des grades rapporte des émolumens et aux professeurs qui examinent et à l'Université qui compte sur l'obligeance des examinateurs. Vraiment trop de sévérité serait ruineuse : de là, exubérance de gradués.

Qu'aucun ministre appelé à surveiller d'en haut la marche de l'éducation publique, n'ait mis d'obstacle à ces facilités désolantes qui confondent des cours faits à l'école avec des cours faits à l'Opéra et qui obstruent deux carrières où le mérite seul devrait surgir, cette omission est remarquable.

Qu'aucun des innombrables ministres n'ait voulu ordonner qu'on reconnût l'impression vraie et positive du sceau moral sur le front des candidats admis, cette omission-ci est encore plus singulière dans le royaume très chrétien livré aux vents et aux vagues des doctrines et des tempêtes.

Nul d'eux n'a eu le sérieux dessein de reculer et d'exhausser les *grades;* ou, si parfois ils en ont gêné l'accès, ils n'ont eu pour objet que d'infliger quelques châtimens, que de manifester quelque humeur, au sujet de quelques écarts politiques; jamais de ces vues hautes et générales dont Bonaparte abusait, mais dont il faut savoir user.

Et cette omission et mille omissions ont prouvé qu'en fait de ministres, autre chose était le don de la parole, autre le coup-d'œil de l'homme d'état.

Ce n'est pas que l'exubérance dans les deux carrières ait précisément atteint le point où tout médecin aura un procès pour occuper son avocat, où tout avocat aura la fièvre pour occuper son médecin.

Cet heureux temps n'est pas du moins encore arrivé pour la médecine; les voies du doctorat sont ici un peu moins larges. Une fois incorporés dans le docte corps, les jeunes médecins trouvent leur compte à peupler les villes. Le nombre de ceux qui refluent dans les communes rurales est encore insuffisant : et bien des villages ou hameaux sont desservis ou dévastés par les demi-praticiens admis à exercer l'art de guérir sous le nom assez burlesque d'*officiers de santé*.

Et puis la condition humaine assure aux médecins abondante occupation ; elle est en proie à une épidémie constante : souffrir et mourir, telle est la loi donnée à l'homme par son maître; ni âge, ni sexe, ni rangs, ni climats n'en dispensent. Or le cri de la douleur, l'approche de la mort, nécessitent l'assistance de celui qui pourra, on le croit, on l'espère, on l'en supplie, combattre ou rallentir la nature.

Mais bien des gens, hors de la Normandie, sont assez

déréglé; et le jeune avocat sans cause, dont le talent littéraire fut cultivé au collége, en conservera plus long-temps que le jeune médecin, l'impression entraînante; et se précipitera plus résolument dans les tourbillons plus ou moins trompeurs où le monde lui montre au loin sa pâture.

Qu'il se livre au théâtre, il y portera le dévergondage du temps et du lieu; il l'accroîtra par ses leçons funestes. Observez les petits et même les grands théâtres de Paris. De qui y part cette profusion soit d'obscénités soit de meurtres, touchés au doigt et à l'œil par cette multitude parisienne qui en sort altérée ou de débauche ou de sang? Les jeunes littérateurs, exclus des professions laborieuses et utiles, en sont d'ordinaire les auteurs à la fois stériles et trop féconds.

Que la presse ouvre à ces jeunes gens sans frein ses rangs bien plus larges. Romans licencieux; compilations falsifiées en des vues haîneuses; mémoires apocryphes du temps actuel où l'amitié, la vengeance, l'erreur diversifiées à l'infini, transforment le blanc en noir et le noir en blanc; brochures politiques qu'abreuve le fiel des passions ou que gonfle l'inanité des théories: telles sont leurs œuvres.

Les plus habiles se jettent sur la presse politique, sur les journaux quotidiens. Dans leurs rangs, les gazettes royalistes recrutent les organes de leur puissante dialectique ou de leur invariable énergie; et les journaux opposés n'y trouvent pas moins, en toutes leurs divergences, des interprètes distingués par les formes d'un style élégant, varié, lucide. Ce n'est point par défaut d'art que pèchent les plus répréhensibles des journaux. De vrais talens littéraires y étincellent de sombres feux.

truction gratuite fut donnée par l'état à plus vil prix. Le fils d'un fermier exact, le fils d'un valet de chambre habile, s'y glissaient dans l'ombre sous un vénal protectorat : Incroyables bévues que j'ai dû observer quand ma position m'en donnait le droit sans m'en laisser le remède ! Le pouvoir et la propriété ont armé de la science les prolétaires affamés de biens et de pouvoir : ils en ont désarmé leurs soutiens naturels. Aux vapeurs d'orgueil qui s'accumulaient de toutes parts dans les entrailles du sol, ils ont témérairement ajouté des tourbillons de fumée. Ainsi gonflé, crevassé, soulevé de toutes parts, le volcan pouvait-il ne pas s'ouvrir un cratère.

Il fallait une issue à tant de vent et de souffre : quelle issue ? Ou une révolution, ou la guerre, ou Alger.

La revolution a éclaté et a donné ouverture à la bourgeoisie. Si la bourgeoisie, dégagée et jaillissante,

Quelle verve de tigre en ce poète qui rimait le *Triangle d'acier!* Quelle abondante et pittoresque élocution dans le journal intitulé la *Tribune!*

La plupart des jeunes littérateurs et des publicistes novices sont mal en ce monde où ils trouvent les places prises. Le bouleverser pour s'y frayer une route neuve et douce, abattre à ses pieds ce qu'on ne peut atteindre, renverser l'arbre pour en cueillir le fruit; voilà l'œuvre qu'ils intentent. Haletans du besoin de vivre à leur manière, les yeux hagards et brûlans, ils entrent dans la société qu'ils trouvent désarmée, désunie, pâle, timide, ignorant sa force et ses périls : ils l'assaillent n'ayant rien à perdre. Y perdraient-ils la vie? la vie commune ne leur est rien; c'est leur fardeau : au-delà, le néant.

Écoutez ces jeunes talens qui tonnent et éclatent et dont l'ébullition monte si vite du premier feu à l'incandescence. Égalité des rangs! égalité des fortunes! c'est leur cri de fureur : cri répété par les semi-libéraux avec plus de sang-froid, et non avec plus d'âpreté exécutrice. Car si les premiers aspirent à un nouveau partage matériel de champs et de prés, les seconds réalisent le partage du milliard où se fond la plus pure possession des prés et des champs. Mais ce succès éversif de la part des dominateurs du jour, cette spoliation systématique opérée simultanément par l'hypocrisie et par la déprédation, oh! comme ils redoublent la soif irritée des talens nus, jeunes et fougueux, qui n'ont encore ni emplois ni rentes.

Parmi les mille imprudences qui ont caractérisé l'époque antérieure à la catastrophe de juillet, n'omettons pas, en fixant nos yeux sur la jeunesse instruite et cupide, la distribution étourdie et imprévoyante des

avait à son tour osé ouvrir aux classes inférieures le cratère de la guerre, elle aurait probablement saisi la Belgique, touché au Rhin, envahi l'Allemagne et l'Italie. Dans les vicissitudes des combats, cette dernière portion de lave aurait répandu ou tari sa sur-affluence.

Satisfaite de sa part, la bourgeoisie a publié ou même a comprimé toute autre éruption : maintenant donc combien d'autres matières combustibles s'entassent dans les cerveaux effervescens de la jeunesse inerte et indigente ! nécessité est ou de pourvoir ou de se soumettre à une explosion nouvelle.

Alger, et l'Atlas, et le continent africain, recevraient, utiliseraient ou consumeraient, du moins en partie, la surabondance de cette population nouvelle qui a multiplié ses têtes et énervé ses bras.

Sous ce point de vue, on devrait au roi Charles x, à son dernier ministère, au valeureux Bourmont, un véritable acte de haute politique. Tous les propriétaires français devraient s'y rallier : que dis-je ? tous les propriétaires de l'Europe. Ils ont tous un intérêt urgent à maintenir la propriété élémentaire sur sa base antique et à en détourner le choc d'une multitude aussi impie qu'avide, aussi déréglée qu'oisive. Aux yeux de celle-ci, la propriété antique devient un sophisme. Incorporer la tourbe assaillante dans des propriétés nouvelles et lointaines qui absorbent d'elle ce qu'elle a de trop, ardeur, force, habileté, là est le salut commun. Ainsi les Romains colonisaient leurs bandes noires, et ici, politique et équité seraient d'accord. La résurrection ou, pour mieux dire, la création de l'Afrique se concilierait avec les principes sociaux. Des usurpateurs n'y diraient pas à d'anciens colons : *veteres migrate coloni.* Les co-

lons anciens de ces climats sont tombés ensevelis tour à tour par les Vandales et par les Sarrasins dans la poussière de Carthage, dans les ruines de la Numidie. Ranimer les ossemens dont furent peuplées les deux Carthages, porter peu à peu l'esprit de vie, l'esprit chrétien par delà le petit et le grand Atlas, quel système ! Il charme l'imagination, il satisfait la raison. Grâce à ce vaste canal, la raison aurait un motif de moins pour se troubler à la vue de ces torrens de lave prêts à déborder par des issues nuit et jour fumantes.

Mais la France, mais l'Europe entendent-elles ce langage? Les possesseurs légitimes du sol européen, entrevoient-ils le volcan qui menace? Et l'Angleterre surtout cessera-t-elle d'étrécir sa perspective dans les voies petites et jalouses du commerce, elle qui compte à la superficie de son sol si peu de possesseurs et tant d'hommes avides de posséder? A la vérité, son commerce, qu'elle aspire à rendre exclusif, fait hausser ses fonds publics. La hausse des fonds écarte ou déguise les approches de la banqueroute; c'est bien là pour elle une question vitale; mais ce n'est pas la seule question. Le trop plein de sa population intelligente ou misérable en est une autre. En vain chaque année elle en verse une partie dans l'Inde et dans la Nouvelle-Hollande, en Amérique et au Canada. Deux causes font sans cesse déborder la lave humaine. L'une, c'est l'extension des mécaniques, qui laisse les bras oisifs; l'autre, c'est l'affluence même des richesses, qui meut et irrite les têtes intelligentes. Aux uns et aux autres, quelle issue nouvelle donner? Le Portugal; commode conquête! On y aspire, tantôt clandestinement, tantôt à la clarté du jour. Le dépeupler de Portugais, le repeupler d'Anglais, est une de ces

combinaisons infernales qui prouvent au moins dans le gouvernement anglais la volonté d'ouvrir chez lui une voie au débordement progressif des têtes et des bras. Qu'il s'y attache, l'on ne peut trop s'en étonner; il y trouve

« Son bien premièrement, et puis le mal d'autrui. »

L'étonnement doit porter sur la cécité stupide de ses voisins, sur la complaisance désordonnée des autres Européens; enfin, sur la confiance des possesseurs anglais, qui ne voient pas derrière eux cette foule de jeunes hommes lettrés, passionnés, actifs, lesquels n'émigrant pas, ne colonisant pas, ne pardonneront point au soleil britannique de ne hérisser qu'à leur exclusion les clôtures des héritages. Ils sont plus nombreux qu'en France; à la vérité, ils sont moins hardis, moins acclimatés aux grandes révolutions; ils sont encore un peu scrupuleux sur les droits faits. Mais leur nombre se propage en progression géométrique. Ils semblent attendre que l'accumulation progressive ait porté leur quotité à sa limite extrême; et ce ne sera pas long : tandis qu'en France le célibat du clergé restreint le débordement. La concentration de la richesse à Paris en rend d'ailleurs encore l'acrimonie moins générale. Mais au nombre et à l'étendue, Paris supplée par l'activité, par l'intensité. Il y a long-temps que le principe absolu du droit qui possède y est mis en fusion. De son foyer toujours bouillonnant sous le souffle révolutionnaire, part la flamme à laquelle l'Angleterre fournit des matières combustibles excellemment analogues aux feux qui consument les états par la subversion des propriétés. Détourner cette flamme et la

pousser en Afrique, serait donc salutaire à l'état anglais comme à l'état français. Logique et pourtant vaine conséquence! Je la vois qui ranime aussitôt toutes les préventions, toutes les antipathies, toutes les passions anglaises; elles frémissent; elles obscurcissent l'entendement d'hommes profondément habiles et ne leur montrent dans un besoin social et général que rivalité commerciale et hostile. Les Anglais s'imaginent (chose qui du reste serait un petit malheur) que l'exubérance française, dirigée sur l'Afrique, y produirait des Français. Erreur, certainement : elle y produirait bientôt des Africains, ainsi que les *dissenters* anglais ont enfanté des Américains.

Cruels et faux calculs d'industrie, de commerce, d'équilibre! Votre sol tremble : déjà s'alonge sur Londres, comme sur Paris, le nuage de cendres qui ensevelit Pompeïa; il part de France. Eh! c'est assez d'ouvrir à vos marchands le reste du monde commercial; n'extorquez pas de la France un moyen de vous préserver vous-même d'une anarchie commune.

Les journaux sont le récipient où coule à flots l'humeur du jour; mais ils ne la dissipent pas; au contraire, ils la concentrent : les jeunes faiseurs y distillent leurs matières flagrantes; ils les vaporisent, ils les lancent au sein de ballons qu'ils embrasent, pour répandre partout où les débris tombent, la flamme qui les dévore. En un mot, c'est la lave sous les pieds et la foudre sur la tête, que cette génération d'hommes inattentifs dort tranquille.

Et ces artisans des maux futurs vieillissent à leur tour; ils n'agiront plus bientôt en aventuriers : ils saisiront le pouvoir légal. D'un côté leurs années s'accroissent; de

l'autre, le cens législatif s'abaisse. Ils approchent de cette tribune toute puissante qui, par le mot *légal*, prétend donner de l'ordre au désordre : et alors si la violence (l'*ultima ratio*, mais d'un bien difficile accès pour l'esprit conservateur) ne rouvre un dernier refuge à la raison impuissante, on verra sous des exhalaisons frénétiques les lois-Athées se liquider en lois-Mandrin.

Tel est le point où nous mène l'investigation de l'éducation en France, de son état présent, de ses effets prochains : état d'embrâsement, perspective de ruines et de décombres.

Expliquons-nous toutefois avant de détourner les yeux d'une race effrénée qui court au bouleversement de sa patrie et du monde peut-être.

Faut-il dans l'éducation restreindre l'intelligence? qu'à Dieu ne plaise. L'homme a le droit certain de développer les facultés de son esprit. Que la science lui prodigue ses fruits, admettons ce vœu équitable; mais sachons y associer deux conditions que le génie inflammable ou, pour mieux dire, incendiaire de la nation française, convertit désormais en deux lois de nécessité.

La première, c'est qu'au savoir s'unissent des moyens internes et externes préventifs et répressifs qui en compriment les écarts.

La seconde, c'est qu'il y ait, de manière ou d'autre, équilibre entre la science et l'emploi de la science.

Aux hommes d'état qui régissent et la France et les autres empires, appartient le soin judicieux de combiner d'abord le savoir et sa direction, de mettre ensuite en équilibre la science acquise et la situation privée des

hommes formés par l'étude : contrepoids difficile, et pourtant cause certaine ou de perte ou de salut.

Au sein de ces embarras inextricables, se présentent devant leurs yeux des lueurs consolantes.

J'entrevois d'abord parmi les classes signalées comme instrument de ruine, les exceptions fortes et nombreuses.

Si les gouvernemens ont en tête de formidables adversaires dans la jeunesse studieuse trop mal disposée par les colléges, trop souvent pervertie ensuite par les hautes études, ils y rencontrent aussi d'habiles défenseurs et de généreux auxiliaires. Car, justice à tous! honneur à qui l'honneur appartient! Tous les jeunes avocats ne sont point pétris d'orgueil et de fiel. C'est de leurs écoles que jaillissent avec d'autant plus d'élévation qu'il y a eu plus de compression, des talens nouveaux exclusivement voués à la défense de l'ordre, de la vertu, de l'injuste infortune. Là ont grandi récemment les Hennequin et les Berryer, ainsi qu'auparavant s'élevaient comme de vénérables colonnes, les Bergasse et les Desèze. La médécine, aussi, a ses martyrs, ses héros, ses anges consolateurs. Ils ont été martyrs de l'humanité, ces jeunes médecins, qui sont tombés victimes du choléra dont ils ont de trop près étudié et combattu les fureurs. La peste et la fièvre jaune n'étonnèrent point l'héroïsme de Pariset, de Mazet, d'Audouard. Anges du devoir non moins que maîtres en savoir, et Destarac à Toulouse, et Sarrieu devers nos Pyrénées, et beaucoup d'autres bienfaiteurs modestes de leurs semblables, ont puisé dans le principe consciencieux l'art de verser tout à la fois sur les misères humaines les trésors de la science et le beaume des vertus. A leur école surgiront de dignes élè-

ves. Tous les disciples de la médecine ne fléchiront pas le genou devant le Baal de la matière; et, d'ailleurs, ainsi que j'en ai fait déjà la remarque, moins d'âcreté et moins d'expansion sont à craindre en cette classe que dans celle des jeunes jurisconsultes où la foule obstrue le passage et où trop facilement les têtes s'égarent au gré de tant d'illusions trompeuses.

Un rayon d'espérance plus vif et plus pénétrant peut luire au loin sur notre pays, de la situation où est en France le sexe féminin. Pour lui, l'éducation publique a commis bien moins d'erreurs et préparé bien moins de périls dans les campagnes. L'envieuse Université ne dispute pas aux pasteurs de paroisse le droit d'enseigner la morale aux petites filles : à l'appui du curé, s'établissent çà et là des institutrices qui marchent suivant ses voies et n'égarent pas leurs élèves hors de la sphère où les a placées la Providence. Dans les villes, ce sont les filles de la Charité qui ordinairement dirigent le premier âge des filles du peuple. Des congrégations spéciales conduisent aussi avec une instruction graduée vers le bien, les jeunes personnes de la bourgeoisie. Aux filles nées dans des conditions plus hautes ou plus riches correspondent sur tous les points du royaume des dames habiles qui, tantôt réunies en sociétés, tantôt isolées, ne bornent pas leurs soins à initier leurs jeunes élèves dans l'art de broder, de peindre ou de danser, mais qui infusent dans leurs cœurs l'onction plus active de la piété religieuse.

D'ordinaire, la première communion est le terme de ces inspirations vivifiantes : et il est regrettable que l'enseignement des vertus ne soit pas confié plus long-temps, dans l'ombre de la solitude, aux saintes dames qui en

donnent la leçon et l'exemple. L'impression prolongée serait plus durable. Dans leurs familles, toutefois, les jeunes personnes trouvent encore, sinon l'art, sinon même l'exemple, du moins la volonté de la vertu. Car, et nulle famille ne s'ignore à cet égard, sur la renommée de la jeune élève reposent la paix, la sécurité, et même l'intérêt pécuniaire de la famille entière.

Ainsi l'ordre se perpétue avec ensemble. Les opinions, les sentimens, la conduite concordent au but commun; et, devenues mères à leur tour, les sages élèves transmettent le goût de l'ordre à la génération féminine qui les suit.

Tel est en général le cours donné à l'éducation des femmes : cours bien plus droit, bien moins tumultueux et bien moins ardu que la longue et épineuse carrière où le jeune homme s'essaye aux diverses professions de la vie sociale.

Or, la mère n'agit pas uniquement sur la fille. Le berceau du fils est aussi l'objet de ses pieux soins. Elle y répand quelques germes de ses propres sentimens : elle soutient, elle dirige, elle redresse les premiers progrès de la plante qui s'élève. Du premier pli qu'elle a donné, se forme dans la flexible enfance un tour d'esprit et de caractère, un penchant en quelque sorte naturel, dont les hasards de l'âge suivant ne dérangent pas toujours l'impression bienfaisante.

Ainsi la mère influe sur le fils; ainsi, en généralisant l'effet, les inclinations de la femme peuvent tempérer la rapide action que le sexe dominateur et plus pervers imprime au désordre moral contre la durée de la société politique.

Que les femmes soient généralement mues par un

principe religieux, c'est un fait soumis à tous les regards. L'Église elle-même l'observe avec l'accent de la reconnaissance : *Pro fœmineo et devoto sexu*, dit-elle, en ses invocations. L'humble basilique des champs et la superbe Métropole voient également, toutes deux, le nombre des femmes prédominer dans leurs enceintes. Serait-ce qu'un instinct privilégié, une sorte de lumière surnaturelle éclaire les femmes sur les dangers personnels où les expose le déclin du Christianisme en France? Et en effet, pour la femme il n'y a point de milieu : il faut qu'elle soit chrétienne, ou qu'elle ne soit rien; que dis-je? moins que rien. Hors du Christianisme, c'est une portion du troupeau domestique; c'est une brute à vendre; c'est le vil objet des caprices ou des rebuts du mâle; elle vit en esclave, ou meurt sur un signe de son maître. Là n'est plus cette société conjugale dont le Créateur a donné le type dans l'union d'Adam et d'Eve. L'homme reste seule. Chez les peuplades américaines, il condamne la femme à porter les fardeaux. Chez les nations asiatiques, il l'enferme s'il est riche; il la poursuit en vain de ses vœux, s'il est pauvre. Au nom de Mahomet, comme au nom de Brama, l'opulence s'arroge le droit de polygamie. Plus elle exerce ce droit destructeur, plus elle rompt l'équilibre admirable que la nature maintient sans cesse entre les naissances numériques des deux sexes. Isolés en leurs peines, désolés en leurs affections, effrénés en leurs désirs, des troupeaux d'hommes pauvres subissent à leur tour l'abandon ou les outrages causés par l'oubli des lois du premier maître; et d'indicibles désordres, altèrent, trompent et brisent tous les rapports établis à l'origine du monde pour la durée de l'espèce humaine.

Ces impérieux rapports, comme le Christianisme les a relevés, resserrés, régularisés, embellis, ennoblis! La société domestique est une de ses merveilles. Et en France surtout, combien la loi chrétienne et les mœurs qu'elle a inspirées, ont exhaussé la compagne de l'homme!

Dans le droit public et dans le droit civil, les papes, alors puissance heureusement dominatrice, maintinrent l'unité du mariage avec une sévérité dont le dernier siècle a trop méconnu les causes. Ils soutinrent des guerres; ils attaquèrent des trônes; ils renversèrent des rois que la licence des passions entraînait par de nouveaux et d'insidieux détours vers la polygamie. Au même temps, la chevalerie développa sa magique influence, célébrant les femmes sur la lyre du troubadour, les protégeant par la lance du guerrier. Phénomène dont l'antiquité n'eut pas l'idée, elle enchanta les deux sexes. Vaillance et courtoisie, furent ses deux attributs: ils embellirent la race humaine; et par eux la femme obtint presque un culte.

Plus tard, la femme a usurpé la puissance politique. Paris a été son trône; elle y a régné sur les mœurs et même sur les opinions. Peu s'en est fallu qu'elle n'excédât bientôt les justes bornes de son doux pouvoir. Quand la reine Anne de Bretagne introduisit les femmes à la cour de France, quand une autre reine, Anne d'Autriche, y appela à sa suite les grâces et la fierté de la galanterie espagnole, ces reines ne songeaient sans doute qu'à donner aux mœurs françaises l'aménité enchanteresse, la politesse exquise dont la vive influence a adouci graduellement jusqu'à la rudesse des classes dernières. Mais la Fronde accoutuma la cour aux intrigues des femmes; et sous Louis xv, leur suprématie a fait pis,

Tantôt, alors, elle a propagé le vice par d'inouïs exemples, et l'on vit la suprématie féminine tomber jusqu'au nom de Dubarry; tantôt ingrate envers son libérateur, elle a oublié que s'armer contre le Christianisme, c'était de sa part lever un étendard parricide. Des mains de la mode, les dames de Paris et de Versailles acceptèrent les grands livres; elles croyaient les comprendre; elles se glorifiaient de l'ascendant reconquis par le matérialisme abject. Les plus spirituelles formaient le cortége d'Helvétius, de Diderot, de Dalembert, de Raynal; et quand la politique devint mode aussi, et mode anglaise surtout, d'autres grandes dames commirent d'autres grandes fautes; et la révolution s'étonna de voir son berceau festoyé par des dames de Tessé, de Beauveau, de Staël, etc. Excessives, impatientes, presque idolâtres de M. Necker, et fascinées au point de se porter juges en systèmes de finances, parfois coupables d'ingratitude envers leur belle et auguste reine Antoinette, elles confondaient la politique avec l'amitié, une coterie avec l'État, les prestiges de l'imagination avec les succès de la philantropie. Mais telle fut l'erreur du très petit nombre. Avec quelle mâle vigueur tant d'autres ont scellé de leur sang la vertu politique! O filles de Verdun! O Élisabeth de France! O Sombreuil! Et plus récemment, depuis madame de Larochejacquelin jusqu'à mademoiselle de Fauveau, que de malheurs et d'héroïsme! Que de pesans devoirs imposés à la faiblesse physique et hautement accomplis par la force morale! Leur foi et leur roi : telle fut la devise de l'immense majorité des femmes françaises. Dans les provinces surtout, dames et paysannes ont accueilli d'un front hostile la révolution en toutes ses phases, surtout quand elle s'est

montrée impie ou barbare; avec joie, avec transport, la Restauration ou ses apparences. En vain Napoléon éblouissait les yeux par ses pompes triomphales; jamais il ne put réaliser l'allégorie de Vénus et de Mars. Les dédains des femmes répondaient à ses victoires. Il s'en vengeait en faisant couler par torrens les pleurs des mères; et à leur tour, les mères le punirent en précipitant sa ruine avec autant d'ardeur que les armées étrangères.

Qu'en cette disposition, à la fois instinctive et traditionnelle, les femmes étreignent de leurs bras les autels protecteurs à l'ombre desquels, et malgré toutes les furies du Paganisme, l'Univers vit rendre à la liberté, non seulement les quatre-vingt millions d'esclaves de tout sexe accumulés dans l'empire romain, mais le sexe féminin tout entier, elles ne feront qu'obéir à leur raison, à leur intérêt, à l'histoire. Qu'en ce concours soit un élément de durée pour le Christianisme en France, on peut le croire. Qu'il ait même pour heureux effet d'atténuer les principes désordonnés qui dissolvent tout l'édifice social, c'est là encore une chance de préservation qu'on peut admettre. Ranimées à la vue des maux passés et éventuels, des périls généraux et domestiques, les femmes, dont le cœur est droit et l'esprit juste, circonviennent leurs maris et leurs enfans; elles veillent désarmées, mais non inactives, sur le sort moral de leur patrie; et la voix pénétrante que leur donna la nature n'est pas toujours ni partout sans écho.

Non certes que Paris et les grandes villes n'aient à ensevelir dans l'ombre de monstrueux désordres; mais les grandes cités et de la pieuse Italie et de la phlegmatique Germanie, en sont-elles donc exemptes?

Non que la multiplicité des soldats français qui sont revenus des confins de l'Europe à la chaumière de leurs pères, n'aient trop fait connaître aux foyers rustiques la licence des camps ;

Non que l'esprit général d'insubordination ne se propage dans la famille d'un sexe à l'autre, et n'y altère parfois la docilité d'épouse à époux, et, qui pis est, de fille à père et mère : rapports qui constituent la hiérarchie nécessaire de l'ordre domestique ;

Non encore, et ceci n'est pas la considération la moins périlleuse, non, dis-je, que la révolution n'ait souvent renforcé l'orgueil brutal des hommes par les transports effrénés de la vanité féminine. Ces époux et ces enfans transposés d'un rang obscur aux premiers rangs, ces honneurs inconnus, cette fortune inespérée, que de fois n'ont-ils pas causé l'ivresse et l'emportement de femmes pour qui le char révolutionnaire prenait l'apparence d'un char de triomphe ? Le fruit du mal, une fois goûté, a paru savoureux : saveur mortelle dont la sensation trompeuse dure encore. Licence, cupidité, envie, exaltation aveugle et souvent cruelle contre les adversaires de leurs bouleversemens, tour à tour des futilités puériles et les prétentions du faux savoir : à ces traits qui ne reconnaîtra bien de ces physionomies où jadis la nature n'aurait gravé que le calme des vertus domestiques ? Observez les doux visages des filles de la Charité : Raphaël y trouverait les types extérieurs de la sérénité et de la candeur des anges. Près d'elles, voyez les airs de la femme qu'ont déplacée et élevée les roues du désordre social. Ces ébranlemens soudains en décolorent les traits par des traces visibles et quelquefois repoussantes qui s'impriment bientôt dans le discours,

dans les maximes, dans les actions de la femme, heureuse, hélas! de nos malheurs.

Tel est le dommage : telle est l'exception au bien, lequel ici malheureusement n'est lui-même que l'exception au mal général. C'est un vaste et sombre tableau où le bien domine en un coin de la scène, et où, même en ce coin moins obscur, il faut encore faire une part aux temps, aux passions humaines, aux situations individuelles qui assombrissent l'aspect de l'avenir.

Mais toujours est-il qu'en ces temps désastreux le bien prévaut de beaucoup sur le mal, dans les dispositions politiques et religieuses où la révolution a conduit la moitié féminine de la nation française; et pour opiner ainsi, je m'élève à des considérations collectives; j'appelle en parallèle avec nos Françaises l'état moral des Romaines au déclin de l'empire. Quelle différence! Quand cet empire succombait et sous l'athéïsme épicurien des hautes classes, et sous le parlage sophistique des rhéteurs, vit-on les femmes libres de Rome et des provinces, opposer une digue au torrent des vices publics? Vouaient-elles à leurs dieux un culte plus constant? Veillaient-elles au berceau de leur fils? Et observait-on en elles des mœurs moins lubriques ou moins féroces que les actes habituels de leurs époux et de leurs pères? Non : l'Elysée ni le Ténare ne les touchaient plus; leur culte ne fut constamment fidèle qu'aux mystères de la Bonne-Déesse; et bientôt l'effronterie en effaça jusqu'à la mystérieuse ignominie. Voyez Sénèque et Juvénal. *Pollutæ cæremoniæ : magna adulteria*, dit Tacite. Déjà en effet éperdues à la chute de la république, les mœurs des femmes achevèrent sous les Césars de se dissoudre

en des vices sans remords. Que devenaient leurs enfans? Livrés aux esclaves, ou aux affranchis pires que les esclaves, ils devenaient dignes de telles mères. Pour celles-ci deux choses composaient la vie : le cirque et l'arène. Là se repaissaient leur ouïe et leur vue; l'ouïe, au cirque par les obcénités; la vue, à l'arène par le sang humain épandu à flots sous leurs avides regards. Dans ces monstrueux spectacles, les vestales brillaient en tête de leur sexe. On leur y décernait le premier rang, la place insigne et commode. L'instinct de la nature semblait vouloir décorer en elles le dépôt exclusif de la pudeur. Mais, ô honte! quel genre d'hommage! quelle espèce de prix imaginés pour compensation de leur violent sacrifice! On leur disait officiellement : Nous voulons vous combler d'honneur et de bonheur; et, pour preuve, venez, siégez à notre tête; ouvrez bien les yeux. Voyez à votre aise sous la dent de ces magnifiques léopards le captif et le chrétien tomber en lambeaux sanglans.

Certes, à l'aspect de telles mœurs, on ne sait qui étonne le plus, ou du public qui créait, ou des femmes qui acceptaient, de telles distinctions. Mais on voit quelles étaient la pudeur et la douceur des six dames romaines à qui était dévolue la profession extraordinaire d'être douces et pudiques. Au degré de leurs vertus exclusives, on peut mesurer celles qui, alors, caractérisaient leur sexe : immense et intime dépravation qui, telle qu'une lèpre, adhérait aux provinces romaines non moins qu'à Rome, s'y dissimulait vainement sous le vernis alors si brillant des beaux arts, y desséchait tout le système nerveux, et n'opposa plus sous les pompes de la civilisation que la débilitation consommée aux peuples nouveaux dont la Providence usa

sitôt après pour exterminer jusqu'au nom de la race romaine!

Non : rien de comparable, rien qui ressemble de loin même à cet affaissement, ne caractérise le déclin actuel de la nation française. Vers la fin du roi Louis XV, il est vrai, les dames de Paris louaient sur la place de Grève, aux plus chers deniers, les fenêtres d'où, assises en grande parure, elles voyaient à l'aise abattre la tête de l'infortuné Lally. Plus tard, on a connu des mégères qui tricotaient en face des échafauds de la révolution ; on les nomma *furies de la guillotine.* Ce fut une horde à part : horde affreuse ! Si je la mentionne ici, c'est pour épuiser les termes de comparaison, et incidemment pour rappeler l'abîme où la brutalité des femmes elles-mêmes pourrait descendre. Sous les orgies du Directoire, à la férocité succéda l'effronterie, et la dissolution des dames romaines fut, non surpassée, mais presqu'égalée par les Parisiennes. La loi du divorce autorisait celles-ci, comme l'idolâtrie de Vénus autorisait celles-là. Loi et culte, aux deux époques ces deux freins du vice furent traînés et maculés dans la boue du vice même.

Aujourd'hui, du moins pour le moment encore, reconnaissons que le principe chrétien n'a pas perdu son ressort en France dans l'esprit des femmes. Au premier degré de leur vie, l'éducation tend avec quelque force le ressort préservatif. Au second degré, quand l'âge avance, alors même que grondent les orages les plus disparates, la Providence y rappelle leur raison par un merveilleux instinct. Au fonds de leur intelligence est un sentiment habituel : la faiblesse de leur sexe. Cet instinct les pousse à chercher en lieu sûr la force et

Et comme il faut aujourd'hui tout soumettre à l'analyse, analysons ce mot d'instruction.

L'instruction se divise en plusieurs branches.

Elle est technique : c'est la main de l'ouvrier qui l'applique à ses œuvres.

Elle est physique : c'est le savoir qui applique à des œuvres matérielles les lois ou les corps de la nature matérielle, comme la chimie, les arts médicaux, la mécanique, l'astronomie, l'agriculture, la navigation.

Elle est libérale (et j'exclus aussi l'équivoque de ce mot *libéral* si prôné et si usé de nos jours) : c'est le génie des beaux-arts donnant à la matière la forme que l'imagination perçoit dans sa vue intérieure, que le goût exprime et épure au gré de la vue extérieure. Ces arts s'adressent aux sens; tels sont la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture.

Enfin, elle est morale : son objet alors est de fortifier l'intelligence, de la meubler en souvenirs et en réflexions, de l'embellir par les arts de l'esprit exercés en prose ou en vers, de la redresser par le goût suprême du beau et du bon (que je distingue pour me faire entendre), vers la fin unique de l'homme, vers le perfectionnement de sa substance spirituelle.

C'est la dernière qui m'occupe : car c'est d'elle seule que dépendent la destinée de l'homme, soit isolé, soit collectif, la durée des empire et la vie des nations.

Là donc se borne la question première que je pose ainsi; l'instruction est-elle en France réelle ou durable? et par suite, l'instruction propagée amortira-t-elle l'impulsion donnée à la France vers son déclin?

Que l'instruction technique soit plus répandue en France qu'autrefois, on peut l'admettre. Les métaux

sont mieux travaillés; les outils meilleurs; et la main de l'ouvrier connaît des procédés plus expéditifs. L'établissement en plusieurs villes des leçons de dessin et de géométrie appliqués aux arts pratiques a, ou doit avoir, pour heureux effet des ouvrages plus réguliers et plus faciles. Aussi ai-je favorisé aux lieux dont l'administration me fut confiée, l'institution des écoles de géométrie usuelle. L'ouvrier, me suis-je dit, fera mieux et plus vite et à meilleur salaire, tandis que le public jouira plus vite de choses meilleures entre ces petites choses qui rendent à l'homme son pélerinage doux et commode. Le talent comme le sort de l'ouvrier paraissent donc améliorés : et cependant, même à cet égard, mon esprit tombe dans le doute, lorsqu'il substitue l'évaluation des faits aux espérances. Imaginez des architectes animés encore, au fond de nos provinces, de ces inspirations qui firent élever çà et là, dans les temps gothiques, les basiliques de Bourges ou d'Amiens; dans les temps féodaux, les châtellenies colossales dont les ruines hérissent le sommet des collines; dans le temps de la renaissance des arts, le château de Chambord, ou bien d'autres merveilles qui, malheureusement, furent moins habiles que ce manoir royal à éluder le marteau dont la furie des destructions les a frappées et dont elle épie Chambord. Naguère chaque lieu possédait une œuvre imposante des anciens temps. Le goût des arts n'a pu les sauver : j'ai vu, par exemple, et je citerai comme un de ces étonnans débris de l'art ancien, les pierres du château de Pompadour, aussi délicatement découpées en dentelles par le maçon limousin, il y a cinq cents ans, qu'aujourd'hui la dentelle flamande est tissue par l'ouvrière de Malines. Or donc, soit; on voudrait à présent

relever ou créer des monumens semblables. Voilà ces grands architectes, pleins de génie et ardens à l'ouvrage, ressuscités dans nos provinces. Y trouveront-ils des charpentiers et des maçons aptes à les comprendre, ainsi que la Touraine, le Berry, la Picardie, le Limousin en fournirent sans nombre à leurs devanciers? Sans doute ils existent, ces ouvriers habiles; mais sitôt qu'ils sentent leurs forces, ils accourent à Paris; ils s'y concentrent. Paris, et toujours Paris, dépeuple les provinces d'ouvriers comme de monumens. Il est peu de propriétaires qui, résidant sur ses terres, n'ait ressenti la lacune des talens pratiques dans les divers métiers, quand il a voulu animer le travail par le salaire et obtenir des ouvrages complets. Rusticité, grossièreté, imperfection, c'est là ce qu'il a trouvé pour construire, non pas une basilique, mais une maison. Et c'est à la vue de ce fait, à peu près général en France, que je ressens aussi du doute, malgré mon préjugé contraire, sur les progrès actuels de l'instruction technique.

J'admets que l'instruction relative aux sciences *physiques* a obtenu simultanément et plus d'étendue et plus de profondeur. Je nomme ces sciences en général: car toutes n'ont pas marché d'un progrès égal. La médecine considérée dans son véritable objet, art de guérir les douleurs intérieures du corps humain, s'est-elle plus approchée du but que s'en approcha, il y a deux mille années, l'étonnant Hypocrate auquel les vrais docteurs reviennent toujours? Ou bien encore, en admettant les progrès que certaines découvertes et surtout la circulation du sang ont nécessités, a-t-elle mieux atteint ce but que Boërhave, au siècle de Louis XIV; que Bordeu ou Barthès, de nos jours?

Reconnaissons toutefois, il est juste, que la médecine a gagné en étendue quant aux personnes, en moyens curatifs quant aux remèdes.

Reconnaissons que la chirurgie a mieux fait encore, et la chimie encore mieux que toutes deux. En France, la chirurgie a trouvé dans la perfection de ses instrumens un art nouveau. La chimie a pénétré profondément, par ses décompositions, dans l'essence des corps : c'est Lavoisier qui alluma le flambeau dont elle brille; et elle devait à Lavoisier un brevet d'immortalité : dette acquittée sur les échafauds de la révolution par un arrêt de mort. Mais Fourcroy, Chaptal, Berthollet et d'autres ont creusé ses voies, ont adressé leurs découvertes aux arts pratiques. Les mathématiciens ont également creusé les lois et étendu l'emploi de la mécanique. Archimède, sans doute, ne leur céda pas en génie inventif. Mais ils savent ce qu'inventait Archimède, et ils savent en outre ce qu'il appartient au temps de révéler sans cesse. Mécanique, chimie, chirurgie, histoire naturelle, astronomie, navigation, toutes ces sciences sont filles du temps. Pour elles, chaque génération ajoute à la somme reçue des générations précédentes : l'homme donne à l'homme. Là, on découvre des matières meilleures; ici, l'on forge de meilleurs instrumens. D'intervalle à intervalle surgissent en diverses contrées, soit par hasard, soit par réflexion, deux ou trois de ces idées fécondes qui impriment subitement aux sciences physiques un progrès immense : telle la boussole; telle l'imprimerie; telle la vapeur. Ce sont les grandes et lointaines conceptions du temps. L'homme s'en saisit, les développe, les tourne au bénéfice de l'industrie humaine. Il en résulte une plus grande quotité de jouis-

sances communes; on est mieux logé et mieux vêtu ; on va plus vite; on va plus loin. Il y aurait injustice à nier cette dilatation de la science physique et ses avantages matériels. Beaucoup de Français en profitent; beaucoup possèdent dans ce genre une instruction élémentaire qui propage des améliorations en dirigeant la main, l'œil et le goût.

Voici toutefois, au sujet de ces sciences qu'on peut dire exactes et que je distingue dans l'ordre physique, une observation qui montre la corélation intime des sciences, des idées et des mœurs. Parmi les sciences physiques, dis-je, les unes sont vraiment *exactes :* l'esprit, assujetti à leurs lois, n'a donc qu'à y conformer ses calculs. Dans les autres qui ne sont pas sujettes au compas, l'esprit au contraire est tenu de manifester sa propre rectitude, tout en recourant aux appuis scientifiques qui le soutiennent. Ainsi la médecine, moins *exacte* en son art que la chirurgie, n'a pas seulement besoin de la science; il lui faut porter un jugement : il faut qu'elle devine juste par l'esprit les effets que ses yeux ne voient pas. Mais quand un siècle a l'esprit faussé en religion et en politique, l'aura-t-il judicieux en médecine ? Du siècle passez à l'homme, et dites : ce médecin qui voit si faux ou qui ne voit rien dans les combinaisons de l'intelligence, verra-t-il clair et juste par intelligence dans les maux internes du corps humain ? Il est possible que les passions d'orgueil ou de cupidité l'aveuglent dans le premier cas, le rendent clairvoyant dans le second. Néanmoins compter sur des passions pour en combattre d'autres, c'est grand hasard. Il est plus naturel de présumer que l'étoffe est aussi fragile sur un point que sur l'autre. L'homme, la profession, le siècle, en qui l'es-

prit est faux ou faible, fausse ou énerve ses facultés : et comme il me paraît que l'âge où nous sommes est incontestablement frappé ou de dégradation ou de déviation dans sa ligne intellectuelle, je m'explique ainsi comment les sciences physiques autres que celles où la main est forcément contenue par la balance ou par l'équerre, obtiennent dans l'application, malgré tout l'appareil des livres, moins de réalités que d'apparences. D'un esprit que la matière affaisse, comment attendre des mouvemens droits et sûrs ? Comment d'un outil émoussé porter à l'arbre des coups forts et justes ? Et qu'importe l'espèce de l'arbre ?

Le relâchement dont l'esprit humain semble atteint aujourd'hui se remarque plus sensiblement dans les fruits de l'instruction libérale. Assurément ni musiciens, ni peintres, ni architectes ne manquent. De nombreuses écoles s'ouvrent à ces beaux arts. S'y livrer avec quelque succès, c'est obtenir fortune et renommée. Or, comptez les œuvres et jugez les ouvriers.

J'entends dire à des hommes exercés dans l'art de la musique qu'aujourd'hui la musique vocale est savante, est difficile, mais n'est pas chantante : j'entends dire aussi que l'enseignement musical apprend ou autorise à ne pas articuler les paroles.

Qu'est-ce que la musique vocale qu'on ne chante pas, qu'on ne comprend pas ? En s'éloignant de la nature de l'homme, fait-on mieux que la nature ? Elle veut qu'on attache aux sons un sens qui le vivifie ; car a-t-elle fait du chant de l'homme le gazouillement de l'oiseau ? Qu'elle ait souvent consenti à séparer en Italie la voix et l'idée, on peut l'imaginer. La langue italienne peut n'être qu'un instrument, Son génie l'y dispose ; et, par un pri-

vilége d'organisation qui semble propre aux Italiens, l'art ou l'instinct du musicien en tirent des sons qui vont à l'âme. Encore sans doute l'âme serait-elle plus émue, si elle y apercevait le rapport des mots aux sons. Mais en France jamais dans les temps anciens l'on ne sépara ces deux élémens de l'effet musical. La langue française, grave, nette, rebelle aux transpositions, fut tissue par la raison. Elle exige à son tour de la raison en tout; dans tout elle observe le rapport de la fin aux moyens: et son génie appliqué à la musique veut que, sous peine de dégénérer en de bruyans et vains accords, elle ramène ses chants aux temps primitifs où la musique comme la poésie ne fut que l'expression tour à tour réactive des émotions de l'âme, ou des élans de l'esprit. La musique s'inspirait de l'âme: et l'âme et l'esprit s'élevaient, se dilataient, s'enflammaient aux modulations de la voix correspondante. C'est par son alliance avec la parole que la musique obtint toujours ses plus insignes triomphes. Vous savez comme autrefois les accens de Tyrthée inspiraient le mépris de la mort, comme aujourd'hui tel chant pastoral charme le Béarnais dans ses montagnes, tel autre entraîne invinciblement le soldat suisse à déserter son drapeau pour revoir sa patrie. Vous savez par quel abus, mais avec quelle force encore, aux premiers temps de la révolution, un hymne fameux précipita des légions de soldats français aux combats et des légions de bourreaux aux massacres. Maintenant quels chants significatifs la musique a-t-elle fait ouïr, de ces chants qui volent de bouche en bouche, émeuvent le cœur, satisfont l'esprit? et quand on étend jusqu'à la musique le matérialisme qui réduit à des sons physiques sans concert avec les paroles, l'art fait pour donner à des paroles la

vie et la puissance de l'âme, ne ramène-t-on pas cet art aussi à cette impulsion générale qui donne en France l'ascendant à la matière sur l'esprit, aux sens bruts sur l'intelligence réfléchie?

Les peintres pullulent et l'Ecole française a produit naguère des tableaux dignes d'admiration. Quel peintre français pourtant, si estimable qu'il soit, accepterait, sans voiler son front de pudeur et de remords, un parallèle avec Raphaël ou le Dominicain? Quel architecte n'abaisserait son nom sous celui de Michel-Ange de toute la hauteur dont le dôme de Saint-Pierre domine le sol infime? Quoi! Raphaël et Michel-Ange, ces artistes des temps demi-barbares, semi-féodaux! Et s'il faut remonter aux temps gothiques, quel architecte en France éleverait avec tant d'élégance et tant de justesse et tant de solidité, ces colonnes sveltes qui portent aux nues les édifices religieux dont j'ai précédemment cité les noms entre mille autres? Je disais que l'instruction technique ne laissait plus dans nos provinces, des ouvriers capables d'exécuter ces ouvrages à la voix des architectes: je dis maintenant que l'instruction libérale ne crée point d'architecte capable de produire et de livrer aux ouvriers ces ordonnances sublimes. Habile Soufflot! nul architecte des temps présens ne vous disputerait la primauté: hé bien! à peine y a-t-il cinquante ans que vous avez élancé dans les airs le dôme de Sainte-Geneviève: et pour éviter sa chute, de quels massifs de pierres a-t-il fallu, sous peine de la vie, affermir et défigurer vos œuvres imparfaites?

Au surplus, le progrès des beaux-arts, fussent leurs ouvrages merveilleux, innombrables, objets du goût général, soldés au poids de l'or, ne serait certes pas un

symptôme rassurant pour la durée de la nation française. Il faut toujours en revenir à cette question fixe : De quoi vivent les nations? qui les conserve ou qui les tue? Si les beaux-arts ne les tuent pas en plongeant les sens dans l'ivresse et les âmes dans la léthargie, du moins ils ne sauraient allonger leurs destins. Consultez l'état de l'empire romain au moment où il ploya sous le faix de l'opulence et sous le sabre du barbare. On aurait dit que de l'Euphrate au Rhin le Génie des arts libéraux avait semé en son vaste essor, dans toute la domination romaine, les merveilles de l'architecture et de la sculpture. Ce ne furent pas Rome seule et l'Italie qui en furent saturés. La superbe Italie semblait n'être, il est vrai, qu'une galerie de statuaires, qu'un atelier d'architectes; et les monumens de ces architectes n'étaient pas des édifices de carton, comme on a fabriqué naguères à Paris de singuliers vaisseaux et de singuliers obélisques. D'autres temps, d'autres travaux ! l'un des empereurs voulut préparer un asyle à ses cendres : il s'était construit d'avance un tombeau. Il l'avait orné d'or et de porphyre. L'or et le porphyre ont disparu : le tombeau reste, privé d'ornemens comme des cendres qu'il a dû recueillir ; il se tient nu : et qu'est-ce dans le dénûment, dans la mesquinerie actuelle ? C'est encore la citadelle de Rome ! mais outre Rome et l'Italie, et leurs gigantesques magnificences, dans toutes les cités de l'empire, des milliers de peintres et de sculpteurs faisaient respirer la toile et le marbre. Dans l'Ionie comme dans les Gaules, en Lybie et en Grèce comme dans la Germanie, que de temples peuplés de statues des Dieux ! Que de *forum* entourés de statues de citoyens ! Que d'aquéducs et de portiques et d'arènes ! Chaque ville

avait son musée, chaque musée son prodige. Les simples particuliers animaient leurs jardins par autant de statues que Louis XIV en a dispersées dans son Versailles. Voyez Atticus et tant d'autres : ils avaient des esclaves sculpteurs ou peintres, et ces mains serviles étaient chargées de créer ou de copier des chefs-d'œuvre. Toute voie était ainsi ouverte aux beaux-arts ; et leurs œuvres, façonnées par des mains serviles ou libres, prévalaient dans tous les lieux, répondaient à tous les goûts. Rome moderne est encore insatiable de ces antiques. Elle fouille ses ruines ; elle en extrait parfois quelques restes de l'ancienne abondance ; et le Tibre, que l'illustre cardinal de Polignac voulait dessécher pour rendre au jour ce que les flots ont ravi ou reçu, le Tibre apparemment recèle en ses limons plus d'une preuve et de l'habileté et de la prodigalité des beaux-arts qui décorèrent ses rives à la grande époque où il fut *Pater Tyberinus.*

*Hé bien ! Rome et son empire, si florissans et si ornés ne purent trouver, dans le fard dont ils se coloraient, l'art, vainement cherché par la décrépitude,*

« De réparer des ans l'irréparable outrage. »

Les ans avaient dissous les mœurs et corrompu l'esprit. Epicure et Zénon, et tant d'autres sectes philosophiques, avaient substitué le scepticisme à des doctrines qui, tout impures qu'elles étaient, du moins reconnaissaient le frein du Dieu rémunérateur et vengeur. Un grand vide fut creusé sous l'instruction morale ; et l'empire s'abîma dans ce vide avec le Laocoon et l'Apollon, et mille autres chefs-d'œuvre que le gouffre de la barbarie n'a pas rendus.

En un mot, les beaux-arts ne sauvèrent pas ; les sophistes perdirent.

Rome tomba sans coup férir ; et avant elle, Athènes était tombée, tout juste au moment où elle dressait à un seul de ses concitoyens, l'archonte Démétrius, quatre cents statues d'airain qu'elle fit presqu'aussitôt, avec sa constance exemplaire, renverser et fondre pour en décerner d'autres à d'autres citoyens. Certes, là aussi, et à Corinthe encore dont Mummius fit si bien les honneurs à Rome, le génie des arts ne manqua pas de fécondité.

Près de ces trésors, que la France est pauvre ! qu'elle est nue ! qu'elle est stérile ! et par France, entendons Paris : car il n'en est point de la France comme de l'Italie et de l'Allemagne : de l'Italie où les statues et les tableaux vivifient des lieux obscurs ; de l'Allemagne, où chaque cité un peu notable présente au voyageur des obélisques, des pyramides, des fontaines monumentales. Certes, en France, il y aurait abus de langage et abus de temps, à rechercher sur les rives de la Garonne ou de la Loire les moindres traces des statuaires que la Seine emprisonne dans l'enceinte de son envieuse cité. Cette cité donc, que produit-elle de mémorable ? Retranchez quelques tableaux qui surnagent au Louvre ; et demandez au bon goût l'équivalent de ces flots d'or qu'elle aspire de tous les points du royaume. Comme elle en use pour électriser les beaux-arts dont elle exalte l'importance et les progrès ! Elle a chargé un de ses ponts de douze statues d'hommes célèbres ; et la voilà qui, à l'aspect de ces colosses, cherche en vain d'un œil confus un seul chef-d'œuvre.

J'arrive ainsi à ces deux conséquences de fait ; l'une, que les arts libéraux, cette partie de l'instruction où la main se prête à l'imagination et se conforme au goût

ne présente point aujourd'hui en France une époque de splendeur; l'autre, que leur splendeur même, quand elle effacerait l'image d'Athènes et de Rome, ne présenterait pas davantage à son avenir un symptôme de longévité.

C'est que la vie des sociétés humaines s'entretient, non des ornemens qui plaisent aux sens, mais de l'instruction morale dont il me reste à apprécier surtout la situation dans notre pays.

L'instruction morale, c'est l'étude appliquée à accroître ou à diriger les forces de l'esprit. Elle comprend, d'une part, les belles-lettres; de l'autre, les sciences que la pensée crée ou que la mémoire conserve.

Les belles-lettres s'expriment en prose ou en vers.

Y a-t-il progrès ou déclin dans les œuvres que la prose ou la poésie produisent sur l'arène littéraire ?

J'admettrais que le talent d'écrire est beaucoup plus commun qu'autrefois, et que la prose française a acquis simultanément de la mélodie, de la précision, une souplesse dont elle était peu susceptible.

Il faut oublier les passages où elle se livre à des contorsions, où, par exemple, elle « *est toute palpitante d'actualité* », etc. Molière n'a pu les deviner : ils auraient enrichi le répertoire de ses Précieuses-ridicules. De si baroques choses ne sont pas communes. Ce qu'il est plus équitable de censurer en observation générale, c'est que la prose a moins qu'autrefois une exactitude sévère dans les termes de son langage, parce que l'esprit est moins scrupuleux, parce que les étymologies sont moins étudiées. Mais la phrase est mieux construite; ses membres mieux scindés, mieux tranchés : et à ce dernier égard, est-ce un aperçu vrai ou fictif que celui

dont je me trouve en ce moment frappé ? Entre la période nombreuse de Cicéron et le style haché de Pline le jeune, s'écoula l'époque qui précéda la chute générale. Y aurait-il aussi une similitude de langage et de déclin dans la proportion remarquable entre les périodes longues et arrondies de Massillon, par exemple, et le style bref et saccadé qu'ambitionnent les harangues modernes ? Point de pesanteur, sans doute ; mais gravité suffisante. Or les discours d'apparat que la tribune et les tribunaux admirent, tendent plus à la légéreté qu'à la gravité. Ils ménagent les forces de l'auteur, de l'auditeur, du lecteur, en multipliant les repos. N'y a-t-il pas, en cette habitude, indice de faiblesse ou de frivolité dans l'auditoire, conséquemment symptôme de la décadence qui se manifesta de Cicéron à Pline ?

S'il en est ainsi, on retrouverait dans cet aperçu fugitif une trace de la vérité reconnue par M. de Bonald, « que l'état social se réfléchit dans l'état littéraire. »

Toutefois ne subtilisons pas. Attribuons au besoin de la clarté les formes lestes et dégagées de la prose actuelle. Qu'en outre, M. de Fontanes ait donné à la prose une harmonieuse élégance ; que M. de Châteaubriant l'ait embellie de tours hardis, d'expressions neuves, d'un admirable coloris : je goûte de la douceur à le proclamer. Ces deux illustres personnages me furent connus ; leurs œuvres m'ont été familières. Je me rappelle encore un discours habilement adulatoire que M. de Fontanes, président des législateurs du jour, adressait à Napoléon ; discours enchanté où les noms sonores de Rome et de l'Italie, de l'Egypte et de Memphis, du Liban et de Jérusalem, se cadençaient dans une poétique prose avec une mélodie que n'aurait pas

désavouée la lyre d'Orphée. Mais près de ces deux noms, appelez du siècle dernier Rousseau, Voltaire, Montesquieu, La Harpe ; évoquez du siècle antérieur Massillon et Fénélon, ces deux cygnes du grand siècle ; Bossuet non moins clair, précis et simple quand il veut, que sublime lorsqu'il prend son vol ; Mallebranche appliquant à la recherche des plus abstraites vérités la limpidité d'une prose égale à celle de Platon. Voyez : mesurez le dix-neuvième siècle, et jugez vous-même où était le faîte, où est le déclin !

A tout prendre, je penserais que dans les livres du jour où la science professe *ex cathedrâ*, elle donne à ses leçons plus de méthode grammaticale ; son élocution a plus de lucidité, et la disposition des mots donne plus d'attrait aux choses. Mais dans les ouvrages où le style est le mérite nécessaire, n'est-il pas sensible que les écrivains supérieurs n'ont pas imprimé à leurs œuvres le sceau inimitable qui transmet les fruits du talent aux générations éloignées ?

Ainsi, bénéfice en superficie ; perte en profondeur : tel est, ce me semble, le lot actuel de la littérature. C'est l'onde, qui au lieu de former un fleuve restreint, mais profond, s'épand dans la plaine, l'inonde, s'y dessèche et y va tarir.

Omettre ici la poésie serait une abréviation commode et équitable. A qui ferait-elle tort ? Qu'y a-t-il encore de poétique en France ? La facilité qui multiplie des couplets ou des strophes, ne mériterait pas un temps d'arrêt dans notre marche pénible à travers nos décombres. Ces couplets même, rappellent-ils ceux de Boufflers et de l'Attaignant ? La poésie lyrique a-t-elle ranimé, en une série de poèmes, la verve d'un autre Jean-Baptiste Rous-

seau? Et à ne citer même que des strophes partielles, quelle est l'heureuse mémoire qui puisse rapprocher une strophe moderne de celle où M. Le Franc-de-Pompignan comparaît le mérite calomnié au soleil maudit par le noir Abyssin, et disait si magnifiquement :

Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le Dieu poursuivant sa carrière
Versait des torrens de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Vers, image, vérité admirables où Voltaire se récriait d'enthousiasme, vaincu dans sa haine pour le poète par la beauté de la poésie!

C'est qu'à l'époque où Boufflers se jouait dans des chansons, le vice avait conservé une sorte de grâce; c'est qu'à celle où Rousseau et Le Franc touchaient une lyre plus sonore, ils consacraient leurs chants par l'esprit religieux.

Maintenant ni grâces, ni religion : partant, plus de poésie. Du moins les talens que la nature y convie, et que la jeunesse enflamme de ses phosphores, s'éteignent vite dans l'enveloppe de notre sombre atmosphère.

Ou bien la poésie s'attache sur les objets de la nature inanimée ou brute : elle les décrit en rimes; elle les contourne; elle les colore à sa manière; et dans ses pénibles efforts, l'esprit tâche, le cœur se tait. Si Chenedollé ne remue pas le cœur, ce n'est pas faute de bien beaux vers. Réduite à la versification, la poésie cesse d'être l'accent pathétique de l'âme humaine : elle aussi paie en son

abaissement un tribut d'opprobre au matérialisme pour qui le sentiment c'est la sensation.

Un poète pourtant brille aujourd'hui, M. de La Martine qui a ramené la poésie à ses anciens jours et su parler à l'homme un langage humain. Sa voix a interpellé la nature morale, et la tristesse du cœur a pu s'en émouvoir. Quelque part il a dit :

« Je pèse dans mes mains la cendre des héros. »

C'est moins que le grand Bossuet, s'écriant en face des grands et vains tombeaux : « Oh ! que nous ne sommes rien. » Mais c'est comme Salomon, s'écriant aussi du faîte des prospérités royales : « Vanités des vanités ! » Un peu de poussière ! C'est donc là le héros d'hier ! C'est là tout ce vainqueur de l'Europe, Napoléon ! Tout homme tressaille à de telles images. Je me rappelle le jour et le lieu où ces vers de M. de La Martine m'étaient lus en tête-à-tête par un grand personnage : il répéta avec réflexion celui que je cite : il fit le geste de peser dans sa main et d'y trouver le néant : et ce personnage était M. de Talleyrand ! Tant le coup du poète avait porté juste et loin ! Tant la poussière des hommes qui ont cru peser dans le monde est légère ! O poètes ! ô orateurs ! dites, dites-nous souvent les fragilités de notre espèce ; et peut-être ébranlerez-vous encore la paralysie du dix-neuvième siècle. Les traits poignans dont M. de La Martine a plus d'une fois armé sa verve, combien ils sont plus vraiment poétiques que les enjolivures où, sous un luxe de mots plus usités en Syrie qu'en France, il nous décrit les petites coutumes de l'Orient, les fumées de son moka et les saveurs de ses sorbets !

Stérile hommage de la poésie énervée aux lecteurs épuisés !

La stérilité des poètes et l'épuisement des lecteurs sont effectivement les deux traits qui maintenant caractérisent l'état de la littérature. Dans quelle position analogue peut-on remarquer une altération comparable ?

Nul autre temps n'eut plus d'analogie avec le nôtre que celui où Rome dépravée s'affaissait dans l'ennui de ses propres félicités : analogie qui, sans cesse, me ramène au parallèle. Or, sous le rapport de la poésie, quelle différence de l'une à l'autre chute ! Car encore cette période où le froid de la mort saisissait déjà Rome épuisée de jouissances, fut celle où non seulement Juvénal

« Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole, »

où Martial aiguisait ses épigrammes, où Claudien célébrait en beaux vers le châtiment de Rufin et *absolvait les Dieux ;* mais où des poètes à plus longue haleine osèrent jusqu'à trois fois parcourir la vaste et épineuse carrière de la poésie épique : et ils ne l'osèrent pas sans succès ! Et le siècle ne fut pas pour eux sans oreille et sans âme ! Lucain ne chanta pas en vain Jules-César. Ses triomphes éveillèrent la jalousie de Néron ; et Néron trouva plus facile de le tuer que de l'effacer dans l'opinion publique. Domitien honora dans Stace l'auteur de *la Thébaïde.* Silius plut à Trajan, et ses vers rappelèrent aux Romains de l'empire les brillantes luttes de leur république avec l'opulente Carthage. Ces poèmes-là n'eurent assurément ni la douceur de *l'Énéide*, ni la

vigueur de *l'Iliade* : mais encore étaient-ils actes de puissance, symptômes de fécondité. Oh ! que la poésie française essaye en un siècle trois poèmes épiques !

Par qui, d'ailleurs, seraient-ils lus ? Rome lisait encore. J'ai montré que les beaux-arts y florissaient : et les fruits littéraires de l'imagination germent aisément sur la tige des beaux-arts. Le bel esprit y gâtait le goût ; le sophisme y abrutissait les pensées. Mais la France est riche en ces deux fléaux ; et elle y ajoute aujourd'hui deux autres causes que Rome connut peu, qui achèvent de pétrifier la littérature française. C'est l'aridité des discussions politiques ; c'est la sécheresse des sciences mathématiques. Supposez Racine faisant entendre pour la première fois à un auditoire français les vers les plus mélodieux que la poésie ait modulés dans aucune langue, les chœurs d'Esther et d'Athalie : quel ennui ! diraient les électeurs et les éligibles. Qu'est-ce que cela prouve ? répondraient aux choristes les savans de l'auditoire.

Si Molière a des auditeurs encore, il doit ce privilége à ses excursions scabreuses contre les nobles, les dévots et les maris. Mais a-t-il un imitateur ? Y a-t-il un poète comique à qui échoient comme à lui le talent et la volonté de censurer les travers dominans ? En vain, par exemple, le charlatanisme défigure tant de visages ; se trouve-t-il un auteur capable d'arracher le masque au charlatan ?

Dans le fait, ni un poème en douze chants ni une comédie en cinq actes ne sauraient s'improviser. Que le génie s'éteigne dans l'adolescence ; que le talent s'étiole et meure dans la sombre atmosphère où nous vivons : c'est probable. Mais la nature fit-elle un effort envers

ses favoris, l'homme à talent vînt-il à maturité, encore faudra-t-il à ce phénomène du temps et du soin pour accomplir ses œuvres. Racine ne s'est immortalisé qu'après avoir appris de Boileau à versifier difficilement. Boileau lui-même employa onze mois à fabriquer sa dernière satyre : il employa trois ans de plus à la polir, avant de la mettre au jour. Juste ciel ! s'écrieront nos auteurs : « Quatre années de la vie à rimer trois cents vers ! — Juste ciel ! trois cents vers à lire ! » s'écrieraient les lecteurs.

« La paresse oppressée
» Dans sa bouche à ces mots sent sa langue glacée ;
» Et lasse de travail, succombant sous l'effort,
» Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort. »

Le travail est un effort. L'effort ne s'obtient pas de l'épuisement ; et nos étiques poètes, s'amaigrissant, les uns dans l'olympe de la tribune ou de la bourse, les autres dans l'olympe moins radieux des étages de Paris, ne sauraient pas plus s'efforcer pour polir un chef-d'œuvre, que les lecteurs blasés, mathématisés, matérialisés, ne sauraient avoir la force de ne pas s'endormir aux chants exquis des plus laborieux poètes.

Mais c'est assez et trop parler de la poésie. N'est-il pas convenu entre les savans que la poésie ne convient qu'à la jeunesse des peuples ? Or, disent-ils, nous sommes dans l'âge viril : et bien que la jeune France dût rigoureusement appartenir à cette jeunesse dont le goût se forme et s'épure aux reflets de la poésie, elle est naturellement si *pensante*, si *réfléchissante*, si peu poétique, que nous l'admettons de prime abord aux solides sciences de la virilité.

Elle est donc bien habile, devrions-nous induire de

ces complimens, bien habile et bien experte en ces nobles et grandes parties de l'instruction morale où l'imagination cède son rôle à la réflexion! Sur ce point encore, un moment d'examen.

La plus facile et la plus attrayante de ces sciences, c'est l'histoire; j'ajouterais qu'elle est la plus utile à une époque où la politique absorbe la foule des esprits. Assurément la politique rencontre en ses faiseurs des talens infinis. Mais encore faut-il bien qu'elle demande à l'histoire un flambeau pour se guider en ces nombreux et ténébreux essais où, malgré les talens infinis, elle ne peut tout deviner, tout prévoir, tout créer pour l'heureux avenir, sans rendre au passé le moindre petit hommage, ni sans connaître les grands peuples qui occupent le globe.

Or, observez, soit à Paris, soit, comme disent les parisiens, EN PROVINCE, la plupart de ces esprits qui étalent leur savoir et en politique et en histoire et en géographie, jeunes ou mûrs, appelés ou aspirans aux emplois. Qu'il y ait dans leurs rangs peu de Malte-Brun et de Champolion : on le conçoit, et je suis loin de prétendre à la multiplicité des phénomènes. Mais qu'entre les esprits enclins à l'étude, si peu atteignent à ce degré de science moyenne que possédaient au siècle dernier une foule d'hommes voués aux fonctions ecclésiastiques et judiciaires, et même un grand nombre d'hommes du monde, le fait est patent. Prêtez l'oreille et vous entendrez la preuve; ouvrez les yeux et vous verrez le tuf. Et ce n'est plus le mot science, c'est le mot ignorance qu'après quelques épreuves l'observation inspire à la plume équitable. Si le premier a moins de politesse, il a plus de propriété.

A Paris, surtout, les esprits reçoivent une longue superficie et peu de profondeur. Combien peu de ces jeunes hommes creusent le sol et puisent aux sources vives! A ceux qui s'occupent de l'Orient et de l'antiquité, ne demandez pas s'ils ont lu ce qu'ont écrit sur la Chine les savans pères Du Halde et Parennin; ce qu'ont publié de nos vieux diplômes, les illustres Mabillon, Clément, Montfaucon, Vaissette, et tous les érudits de la congrégation de Saint-Maur. Les premiers sont des jésuites, les seconds des bénédictins. C'est assez. Premier motif de ne pas lire une ligne de leurs ouvrages. Le second motif, c'est qu'en vérité on se contente du savoir sans prétendre à l'érudition.

Alors demandez-leur s'il ont lu la Bible, et don Calmet, et l'historien Joseph, et Bossuet, pour connaître un peu, au moins, d'où vient le monde. C'est de la théologie, répondent-ils.

Mais l'Histoire Grecque, l'Histoire Romaine, l'Histoire des Empereurs et celle du Bas-Empire leur sont connues : ils les ont lues. Quoi, cent cinquante volumes! oh, non; un abrégé suffit.

Mais l'Histoire de France, de votre pays, de cette patrie qui invoque à grands cris vos rares talens, elle vous est familière! vous l'avez étudiée dans Mézerai et Daniel, dans Velly, Villaret et Garnier, sans omettre les observations de Boulainvilliers et de Mably; peut-être, même, en remontant aux archives obscures de cette histoire, en fouillant les Chroniques de Saint-Denis, en scrutant Joinville et Comines : qu'est-ce, enfin, qu'une cinquantaine de volumes pour un Français tant jaloux de la gloire et du bonheur de la France? Non, pas tout cela. Nous connaissons, disent les plus fringans, le règne

de Charles VII par un fameux poème qui enseigne, tout ensemble, l'histoire et la poésie. Nous, disent ceux que l'âge commence à mûrir, nous avons étudié la cour de Louis XIV dans les *Tableaux Historiques* où M^me^ de Genlis a peint M^lle^ de Clermont, M^mes^ de La Vallière et de Maintenon : ouvrages précieux ! Et nous, ajoutent les profonds, nous avions fait une étude des Mémoires du cardinal de Retz : c'est l'école du politique; mais il n'a plus rien à nous apprendre; nous saurions mieux opérer que lui. Nous ne lisons plus ni lui ni Saint-Simon et moins encore Sully.

Passe enfin pour les temps anciens. Mais tous les événemens qui ont précédé ou signalé la grande révolution de France ne sont pas perdus à vos yeux dans le vague des airs. Vous avez lu l'histoire du XVIII^e^ siècle par Lacretelle : elle n'est pas longue et a une teinte de philosophie. Du moins, vous connaissez, avec quelqu'ordre, le cours des faits publics ou occultes qui, depuis le mois de mai 1789, ont si souvent changé la face de l'État; les opérations de l'Assemblée Constituante, de la Législative, de la Convention, le gouvernement du Directoire, le règne de Napoléon? — Point : ces temps divers sont pour nous un brouillard. Nous ne savons nettement que les temps où nous avons nous-mêmes agi pour ou contre; et notre science s'arrête aux limites de la sphère plus ou moins étroite où nous étions acteurs. Avant nous comme après nous, le déluge.

Rien d'excessif en ces réponses. Elles se placeraient spontanément dans la bouche d'une foule d'interlocuteurs prétendant au savoir, si la présomption de l'amour-propre et l'étourdissement des affaires se conciliaient avec la sincérité. Ils conviendraient qu'ils ont

peu lu l'histoire, même celle de leur pays et de leur siècle, même celle de Napoléon, qu'ils les connaissent peu, qu'elles leur importent peu : ils se contentent de deviner l'histoire; ils la devinent, ils l'expliquent suivant leur intérêt, leur position, leurs passions.

L'histoire retranchée, à quelle autre source féconde aura voulu s'abreuver de savoir la généralité de ces hommes qui affluent dans le monde pour parler, discuter, décider?

Vous voyez ce jeune homme, cet avocat, ce banquier, ce député, ce général. Pour lui, l'histoire ne paraît qu'un poids de volumes intolérables : volumes inutiles quand ils ne sont pas divertissans, et fastidieux quand ils ne sont pas scandaleux. Pensez-vous qu'ils trouvent le moindre goût à étudier d'autres sciences relatives à l'ordre moral? Ouvriront-ils un seul livre de vraie philosophie, de métaphysique, de polémique? Si la science des faits accomplis pèse à leur application, auront-ils la volonté de prendre la force de digérer les ouvrages où la raison s'adresse à l'intelligence par le raisonnement? M. de Bonald a publié, sous le Directoire, deux ouvrages où il reporte la société humaine à ses élémens pour la conduire à ses fins. Ces ouvrages ne sont pas légers : *La Théorie du pouvoir civil et religieux*, *La Législation primitive*. De tels livres, on ne les lit point : on les étudie. L'édition du premier fut saisie et presqu'anéantie par ordre de l'inquiet Directoire. Car encore, sous le Directoire, on a pu s'inquiéter des gros livres. L'autre ouvrage eut le bonheur de se faire jour, et trouva en effet de nombreux lecteurs, et jeta dans le monde des idées neuves et des vérités fortes; il éclaircit les droits; il motive les devoirs. Rapports domestiques et rapports so-

ciaux, il en développe et resserre les nœuds. Il explique l'homme de la famille et l'homme de l'État. Or, supposons que la législation-primitive s'imprimât aujourd'hui, quand plus de trente ans ont passé entre le Directoire et nous. Reposez-vous, dirions-nous aux argus de la presse politique; dormez, ministres ou savans de qui cette législation combat sur tel ou tel point les systèmes toujours exclusifs. Que craignez-vous du public? Le public effectivement reculerait d'effroi à l'aspect de l'appareil mathématique dont s'y hérissent les vérités et les pensées. Les pensées, il ne les comprendrait pas; les vérités, il y regimberait; et le libraire désolé se morfondrait dans le silence de ses poudreux dépôts. Et pourtant l'époque du Directoire est considérée comme un temps d'extrême décadence: concevez-vous la rapidité du déclin?

Il ne me paraît pas sûr même, que le *Génie du Christianisme* eût aujourd'hui la même vogue qu'il obtint trente années en arrière. Là pourtant beau sujet et brillante plume: là figure le culte chrétien en descriptions bien poétiques; là, René et Attala lui forment un cortége bien attrayant: mais cinq volumes!

Lorsqu'après le régime de la *terreur*, ces insignes ouvrages signalèrent le premier réveil de la littérature, les esprits venaient d'être opprimés, courbés, meurtris, si j'ose dire. Mais ils n'avaient pu se détendre et se ramollir. Les hommes mûrs, échappés d'une mer de sang, délaissés nus sur la rive, y recherchaient avec un reste de vigueur leurs anciennes croyances. Témoins et victimes des nouvelles doctrines, ils jetaient sur celles-ci un regard d'effroi. L'horreur les animait à la résistance: et la lutte où ils avaient subi tant d'épreuves, animait plus

qu'elle n'éteignait leur énergie. Après eux, autres temps, autres soins. L'Empire effaça la haine des crimes; la Restauration considéra du même œil le faux et le vrai, le bien et le mal. Des passions plus molles qu'énergiques reprirent un cours libre; ce sont elles qu'on favorisa. A la génération qui vit le déluge, succède la race qui a vu un instant l'olivier et la vigne refleurir dans la boue; qui veut dormir à leur ombre; vivre en repos dans l'ordre ou le désordre, dans la foi ou le doute, dans la gloire ou l'opprobre, n'importe; mais vivre riche sans travail, honorée sans sacrifice, savante sans étude.

Je mets en fait que, hors les phénomènes et hors les savans de profession ou d'obligation, tout ouvrage de trois à quatre volumes sur un sujet sérieux, excède la force des lecteurs français. L'imprimerie le sait : elle divise ses publications, en autant d'intervalles qu'il y a de volumes. Ne faut-il pas laisser reprendre haleine aux lecteurs essoufflés? Un in-folio ferait à l'instant défaillir leurs mains. Elles ne supporteraient pas l'in-quarto une heure. Elles fléchissent bien vite même sous le poids de l'in-octavo. Ah! pourtant, qu'on y voie reluire çà et là de ces jolies gravures où le burin perfectionné imite le pinceau; les yeux éveillent l'esprit, et on le parcourt. Qu'il soit relié en écarlate, doré sur tranche; et il est admis à partager la poussière des bibliothèques. Il y repose à l'instar des livres du maréchal Lefèvre *très peu lecturier*, disait sa femme, en s'avouant elle-même *très peu lizarde:* expressions que rapportent les anecdotes de la cour impériale.

C'est la brochure qui triomphe, non comme étude, mais en passe-temps. Interrogez les libraires sur les ouvrages qui ont cours, Ils vous diront: les mémoires récens,

vrais ou faux, anonymes ou pseudonymes, les voyages nouveaux, les romans neufs, les notices assaisonnées de lithographies : et tout cela est pris pour lecture sérieuse ! Et encore, même en ces genres qui vont vite, si l'ouvrage a trop longue haleine, on le laisse en route ! Quel auteur ferait, quel lecteur lirait un roman en dix volumes, fût-ce l'inimitable et singulière Clarisse ? Walter Scott est lu néanmoins : car ses romans d'histoire ont, pour un siècle énervé et prétentieux, l'avantage de correspondre à ces deux choses, mollesse et vanité : ils amusent l'une, et donnent à l'autre un air de science historique et géographique. En outre, ils ont pour un lecteur français l'avantage infini d'être anglais. Enfin ils créent ou embellissent un genre faux. Asservir l'histoire comme la fable, la vérité comme le mensonge, au sceptre de l'imagination, c'est une usurpation comme tant d'autres ; cela sympathise avec les modes politiques de nos jours : cela doit plaire à une génération qui fausse et les faits et les idées, et les couronnes et les traités, et les propriétés et les ouvrages littéraires. La vérité rayonnante éblouit et lasse : tempérez-la en tout par la fiction. Demi-vrai, demi-faux, juste-milieu, nos langueurs s'en contentent. Walter Scott a saisi la nuance. Doué d'un talent rare et d'un tact sûr, il a donc pu, par privilége, occuper des loisirs ennuyés, des têtes et des cœurs égarés dans le vide. Mais l'esprit du lecteur y a-t-il retrempé la vigueur de l'intelligence ? Est-ce à de tels symptômes qu'un peuple apercevra un signe et un moyen de durée ?

Une exception utile est due peut-être à l'ascendant actuel de la politique dans la littérature. L'Histoire d'Angleterre, par le savant Lingard, a obtenu des lecteurs. Dans cet ouvrage opposé à Hume, ils cherchent et trouvent

... sur les révolutions anglaises : l'ordre politique, ... religieux en profitent : c'est un bien à double ... mais un bien limité à une classe studieuse, qu'on ... peu dans l'immensité de l'ignorance ou de l'insouciance.

Interrogez encore la librairie sur le nombre et sur le prix des anciens ouvrages, les plus éloquens ou les plus solides, dont ils sont dépositaires. Edition, reliûre, bas prix, tout est, matériellement même, en leur faveur. Mais vainement : ils dorment sur les rayons, ou ils n'en sortent que pour tenter, à prix plus vil encore, sur l'ignoble et confus étalage d'un quai, le goût d'un aventureux passant. Il est tel in-quarto inappréciable des doctes Bénédictins, qui s'offre pour la moitié de la plus fugitive brochure.

Ne rien lire ou ne lire que des riens, est-ce là un puissant levier d'instruction pour l'avenir? Est-ce une preuve sensible de l'instruction généralement acquise ?

Jadis veillaient, pour sonder les abîmes de la science les communautés religieuses, circonscrites dans l'ambition de propager le vrai savoir, affranchies d'autre labeur et libres d'autre souci. Jadis existait un clergé nombreux, opulent, oisif parfois, dont beaucoup de membres se dévouaient aux études littéraires. Jadis encore florissaient des académies qui enrichissaient le monde savant des fruits d'un labeur consciencieux : et, par exemple, qui n'admirait la profondeur et la variété des mémoires publiés par l'Académie des *Inscriptions et Belles-lettres* de Paris? Maintenant tout se tait, tout dort. Nul éclair nouveau ne sillonne l'horizon des sciences morales. Abandonnées et des auteurs et des lecteurs, elles fuient en d'autres climats, emportant loin de la so-

ciété qui les repousse, et la lumière et la chaleur dont elles sont le foyer.

D'où vient ce crêpe sinistre? Pourquoi cet affaissement des esprits frappés de stupeur ou abattus de mollesse?

Observer l'atonie générale est dans mon sujet; en développer toutes les causes l'excéderait beaucoup. Il en est une pourtant que je dois noter comme insigne par sa nouveauté et par son extension : c'est l'affluence des gazettes.

Quand, sous Louis XIV, le docteur Renaudot imagina de publier périodiquement une notice en prose des faits du jour, il ne pensait pas qu'il formait d'une plume une baguette magique, suffisante pour transformer un vice en vertu, une erreur en une vérité, un petit homme en grand homme, et réciproquement; et que dis-je? pour créer ou dissiper des milliards, pour ébranler ou affermir des trônes, pour agiter ou calmer le monde, éteindre enfin ou éclairer l'intelligence humaine.

Voilà où en est venue la presse périodique : elle règne ou va régner sur l'Univers : et, chose étrange, sa domination va courber l'homme sous le poids des préventions et sous le joug de l'ignorance.

Un moine inventa la poudre; un médecin, les gazettes : modestes inventeurs, bien éloignés l'un et l'autre d'imaginer la portée de leurs œuvres!

Deux épigraphes conviendraient aux gazettes, selon qu'on pèse leur influence sur les particuliers ou sur les masses.

Pour exprimer leur action sur les individus, je dirais :

*Cavat guttula rupem.*

Chacune apprend, et trop souvent altère les événemens du jour, les explique, les juge; met en scène, et trop souvent défigure les personnages dominans, et les juge aussi.

Aux nouvelles et aux discussions, chacune ajoute des articles plus ou moins long ou brefs, suivant l'analogie du livre avec la feuille, sur les ouvrages nouveaux ou même anciens, sur l'histoire, sur tout objet digne d'occuper, ou capable de distraire l'esprit du lecteur qui cède à tant d'appas.

Beaucoup de ces articles révèlent des hommes supérieurs, doués, les uns d'une sagacité, les autres d'une fécondité merveilleuses : et en effet, des hommes d'un talent supérieur, pesant leur siècle et le trouvant léger pour leur talent, se jettent dans cette issue étroite, s'y rappetissent, s'y décolorent, mais arrivent par elle à un but que tout talent cherche plus ou moins, et cherche en vain ailleurs de la fortune, de la renommée, et plus tard, de l'importance.

Voilà donc chaque jour apportant aux gens qui lisent, leur passion toute satisfaite, et leur érudition toute faite.

Mon opinion! elle est là très-bien raisonnée; mes vœux! ils sont flattés; mon jugement! je ne saurais mieux dire. Ce livre, cet art, cette science, à quoi bon y consumer mon temps? on me les explique à merveille. Jusqu'aux anecdotes, aux suicides, aux incendies, aux débordemens à scènes dramatiques, on vient me les conter, et cela distrait.

Rien de plus tentant pour la paresse, de plus spécieux pour la vanité.

Mais las! il n'en va pas ainsi, dans l'ordre impérieuse

ment établi par la Providence. C'est au prix du travail qu'elle vend tout à l'homme. Son ordre suprême est que les facultés de l'homme, soit intellectuelles, soit physiques, se développent par le travail, se dissolvent par l'inertie.

Voyez ce forgeron aux bras musculeux. Il soulève le marteau, et ses bras acquièrent un volume énorme. Voyez ce riche sédentaire qui use des jambes de ses chevaux et jamais des siennes : il tombe de lassitude à quelques pas de promenade.

L'exercice est à l'esprit, comme au corps, un instrument nécessaire d'amélioration progressive. C'est dans ses propres labeurs que l'esprit grandit, se fortifie, s'instruit, acquiert du poids, double sa puissance. Il peut produire si l'instinct de ses forces le porte à les répandre; il trouve des trésors en sa mémoire, s'il ne veut que jouir intimément de son savoir.

En un mot, l'instruction qu'on s'est faite, dure : l'instruction qu'on a reçue toute faite, s'évapore.

De cette observation résulte un fait que je crois exact : c'est que l'extension prodigieuse de la presse périodique, épargnant à l'esprit français tout travail personnel, a contribué à en détendre les ressorts. Elle lui a prodigué les petites notions : il n'a pu s'approprier les grandes. Elle l'a dilaté commodément sur une grande surface : il n'a plus eu la volonté ni la puissance de creuser son lit. Là encore se reproduit l'image déjà présentée de l'onde immensément diffuse, mais s'atténuant, s'évaporant sur l'arène, mais du moins impuissante à porter la moindre nacelle.

En généralisant l'observation, ne pourrait-on pas dire que les peuples chez qui les gazettes dominent, doivent

posséder une instruction moins profonde? Oui, si d'autres circonstances ne modifient point celle-là. Nul pays ne pullule en gazettes comme l'Angleterre. Mais l'instruction s'y approfondit dans les universités, dans les voyages, dans un genre de vie que les mœurs et le climat rendent sérieux. Et puis quel Anglais lit en totalité ses énormes gazettes? Et puis encore, quel Anglais, hors les hommes aussi saillans que M. Burke, ne tient, par une lourde ignorance, à mille préjugés même sur la France, sur le Pape, sur la religion catholique? L'Allemand lit moins de journaux, et il pénètre dans la science. L'Espagnol ne lit ni gazettes ni livres; il ne peut être ni énervé par les unes, ni éclairé par les autres. Mais s'il fallait conclure de son exemple, que mal savoir est pis que le défaut de savoir, que la mal-science énerve plus un peuple que la non-science, serait-il malaisé d'appeler en preuve de la conclusion, l'énergie comparative de ce peuple le plus malheureux et le plus estimable de l'Europe?

Aussi, pour arriver de cet exemple à une autre conclusion, je doute que l'instruction élémentaire offerte à la classe laborieuse, depuis quarante ans, par tous les régimes, et toujours par des moyens faux ou suspects ou incomplets, produise, ni pour le peuple, ni pour l'État, des résultats bien fructueux. Il saura lire, écrire: que lira-t-il? qu'écrira-t-il? S'il accroît le nombre des lecteurs de gazettes, n'étendra-t-il pas d'autant le système d'atonie que j'observe en notre nation? Puissant par le travail des mains, que pourra-t-il par le travail de l'esprit? Celui-ci du moins reste humble par le sentiment de sa faiblesse. Il croit aux vérités acquises par d'autres, et il est fort de cette croyance; il chemine droit sur une

ligne frayée. Lorsque, vain du petit ou obscur savoir, il voudra user de ses demi-lumières pour guider lui-même son intelligence, ne le verrez-vous pas se tourmenter dans le vague, tâtonner des routes nouvelles, s'y égarer, y consumer sans fruit pour personne les forces dont la Providence avait doté son corps, et les facultés intellectuelles qu'un emploi plus modeste ou plus rectifié consacrait à sa famille? Dire qu'en sachant plus le peuple sera moins instruit, est-ce un paradoxe? Non : son instruction primitive, originelle, villageoise en quelque sorte, ou s'obscurcira ou s'éblouira, si l'esprit des journaux et de certains journaux se fait un jeu de la curiosité du peuple pour émouvoir les passions populaires. Dans l'un ou l'autre cas, l'effet sera semblable. Obscurci, ébloui, il y verra moins : il abâtardira davantage sa vigueur native. N'avez-vous pas remarqué déjà les cotteries d'ouvriers, à Paris, stipulant qu'un certain temps chaque jour leur serait alloué par les maîtres pour la lecture des gazettes? Et à qui pense-t-on que l'heure de la lecture aurait profité? Eût-ce été à l'instruction pacifique ou à l'âcre envie, à l'ordre ou au désordre? Il n'apprendra de plus en plus qu'à briser les freins religieux ou sociaux. Il connaîtra mieux les motifs ou les moyens du vice. Il saura être pire. Examinez l'Angleterre : on y a singulièrement stimulé dans le peuple travailleur le goût de la lecture; surtout de la lecture des journaux si pleins de bons exemples! et en vingt ans, période où la population ne s'est accrue que de deux à trois, le nombre des criminels s'est augmenté de deux à sept. Quoi! le nombre fatal a plus que triplé! six mille criminels en 1812, dix-neuf mille en 1832! sans qu'on puisse apercevoir d'autre cause de

l'accroissement du crime que l'accroissement d'une instruction vide, équivoque, nulle au fait, mais sombre inspiratrice d'efforts nécessaires pour trouver dans le crime l'auxiliaire ou le suppléant du travail!

Si telle doit être l'instruction transmise au peuple français par des canaux autres que ceux où s'épure l'enivrante liqueur, malheur à lui! malheur à ses philosophiques professeurs!

Ce temps n'est pas venu encore. Le temps transitoire où nous sommes encore pour quelques années est celui où le peuple, en plusieurs lieux de France, n'a pas eu besoin d'instruction pour être souvent criminel. Peu de leçons du moins lui ont suffi. Jusqu'à ce jour, il a su peu pourquoi il était tantôt sujet et tantôt souverain; pourquoi il avait chaud sous telle latitude, et froid sous telle autre; combien de degrés a l'angle qu'il forme du versoir de sa charrue avec son pénible sillon; pourquoi des sillons; pourquoi des journaliers; pourquoi pas tous les hommes propriétaires comme enfans issus d'Adam et d'Ève. Les stimulantes écoles n'ont pu encore aiguiser tous leurs dards. L'instruction philosophiquement populaire débute, et il y aurait trop de hâte à la compter dans le dénombrement de nos richesses scientifiques.

Mais laissons des questions contestables et peut-être trop spéculatives. C'est l'instruction morale de la classe moyenne et maintenant dominatrice que nous devons apprécier, puisqu'entre ses mains sont la vie ou la mort de la France. C'est dans l'état actuel de l'instruction morale, exclusivement, qu'ici je considère un des symptômes de la vie ou de la mort sociales. Ces deux points fixés, les faits tranchent la question.

J'ai mis en fait que la lecture profitable d'un ouvrage

en quelques volumes excède la force de la multitude des lecteurs.

Autre fait posé. C'est que le goût des gazettes et les conséquences de ce goût sont plus propres à stériliser qu'à féconder les esprits, à éteindre qu'à propager l'instruction.

Mais encore un fait plus positif, c'est que l'extension acquise par les gazettes oppose aux études suivies et substantielles dont les effets restent, circulent dans l'état et entretiennent en quelque sorte le capital de son instruction, leur oppose, dis-je, une barrière insurmontable. Cette assertion-ci est susceptible de preuves arithmétiques.

Les heures du jour qu'on peut donner à l'étude se calculent et sont limitées pour tout le monde. Dans le premier âge, elles sont nombreuses; mais le jeune élève apprend à apprendre : il taille, il aiguise l'instrument. C'est quand l'âge avance et mûrit, que l'instruction s'acquiert, se développe et fructifie. Alors les états sont pris. Or, les professions prises imposent d'irrésistibles devoirs. Elles sont ou actives ou sédentaires. Les professions qui exigent l'emploi des forces physiques, comme le service militaire, sont peu propices au travail du cabinet. Les professions qui occupent l'esprit, telles que l'administration et la magistrature, absorbent l'esprit par le travail quotidien. Dans les unes et dans les autres, peu d'espace libre est laissé aux travaux surérogatoires. Que pourra épargner au plus l'homme avare de son temps? une ou deux heures par jour. Il faut une heure ou deux pour lire une ou deux gazettes dans les dimensions où s'est portée la presse périodique. Elles consument donc le temps conquis sur les devoirs positifs

ou bienséans de la vie. Elles consument la volonté d'apprendre; elles épuisent l'application que l'intelligence y peut mettre : et comme, avec ces feuilles légères que le jour apporte et que le lendemain dissipe, s'évapore l'instruction dont elles n'ont pu offrir que les quintessences, rien de fixe ne demeure au fond de l'intelligence. Elle a cru se nourrir; elle a goûté à des mets assaisonnés avec art : ces mets s'exhalent en fumée. La substance a manqué; et les forces de l'esprit, frustrées et défaillantes en ces vaines pâtures, se circonscrivent de plus en plus, avec les gazettes, dans un cercle étroit d'idées fugitives, de faits contradictoires, de paradoxes, de sophismes, de vérités étriquées, d'opinions fausses ou mixtes où à chaque pas le terrain manque et la lumière s'éteint.

Ce fait-là, réduit à sa plus simple expression, savoir, que la lecture des journaux dévore chaque jour le temps réservé à l'instruction progressive, me paraît incontestable. Il résulte, en chaque profession où l'esprit s'exerce, des devoirs et des habitudes d'état, de famille, de cité. La part de loisirs disponible pour l'instruction y est physiquement bornée. Quelques mois de résidence isolée dans une campagne, au fond d'une province inaccessible, peuvent donner plus de marge à une volonté constante. C'est l'exception. Hors d'elle, point d'autre lecture habituelle que la gazette et la brochure ; nulle autre étude. Conséquemment point d'instruction. Par suite, science nulle ou fausse science, choses au moins équivalentes; par suite, ténèbres de l'esprit, affaissement du cœur, symptômes de subversion ou de dissolution sociales.

Et maintenant ai-je eu grand tort de poser d'abord

en question. comme sujet de doute, si l'instruction applicable à l'ordre moral, ornement de la mémoire, directrice de la réflexion, inspiratrice en tout du beau et du bon, si, dis-je, cette instruction qui améliore l'homme en le spiritualisant, peut encore s'apercevoir en France, ou si du moins l'on n'y voit pas de jour en en jour vaciller et languir son pâle flambeau?

De la solution négative donnée par les faits à cette question, il faut tristement déduire que la génération dominante n'est pas plus en mesure qu'en volonté de défendre la société française contre les chocs de la génération immédiate et déjà virile.

Hélas! vous les voyez toutes deux : vous voyez la génération qui règne en ce jour frappée au cœur par l'athéisme, à l'esprit par la stérilité. La seconde suit, impatiente, qui cherche d'autres cieux et d'autres terres, présumant tout de ses forces propres, ne voulant ni frein ni guide, demandant au matérialisme tous les combustibles dont il est prodigue. Du point où est parvenue sa devancière, elle prend un nouvel essor : elle s'élance dans un tourbillon de volontés ardentes; elle se prépare à consommer nos ruines et peut-être à couvrir le monde de nos brûlans débris.

Cependant examinons si les conditions *matérielles* de la vie des états balanceraient en France la décadence ou la chute des conditions *morales*.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE ET DU LIVRE II.

# LIVRE III.

## SECONDE PARTIE.

*Des conditions* MATÉRIELLES *qui peuvent prolonger l'existence de la Nation française.*

## CHAPITRE Ier.

### DES DIVERSES NATURES DE RICHESSES.

La fortune privée, la fortune publique, sont les deux pivots sur lesquels une société politique fait rouler sa prospérité matérielle.

Il y a trois classes de fortunes privées : elles se rapportent ou à l'agriculture, ou à l'industrie, ou au négoce.

En cette énumération j'omets les genres de richesses qui ne demandent rien au travail physique ou qui sont représentées par des valeurs fictives. C'est le propre d'une civilisation excessive que de subtiliser sur toute chose. Rien ne la gêne en son essor : elle monte comme l'aérostat gonflé de vapeur jusqu'au point où elle perd de vue la terre elle-même. Éblouie en ses hauteurs, elle

prend des fictions pour les réalités; et le travail physique, cette loi imposée à l'espèce humaine, lui paraît chose ou superflue ou à peu près insignifiante, que le mépris ou l'abandon peuvent flétrir sans danger.

Mais la décadence arrive ou s'approche. Viennent les jours de misère; et alors la vérité dissipant les nuages et les fantômes, ramène les yeux aux trois modes essentiels qui mettent le travail en jeu pour fournir à chaque famille sa subsistance et son revenu.

Entre ces trois modes, est une gradation que la nature indique, ainsi que dans le chêne au vaste ombrage est la racine d'où la sève atteint les rameaux et les fruits.

La racine de l'arbre social, c'est l'agriculture. Suivant qu'elle est plus ou moins abreuvée de sucs nutritifs, elle développe ou elle atténue les autres parties. Ah! celles-ci loin d'elle semblent se jouer dans les airs : mais portez la hache au pied de l'arbre : mutilez ou desséchez la racine; et cherchez ensuite le roi des forêts!

Je n'ai jamais conçu la confusion d'idées, par laquelle on oppose l'agriculture à l'industrie et au commerce : parties combinées du tout, mais parties subordonnées entre elles par la main irrésistible qui fonda tous les rapports. L'homme civilisé croit en vain pouvoir opposer ses mécanismes à l'ordre naturel. En vain il s'efforce à planter l'arbre par les branches, à placer la pyramide sur la pointe. L'arbre meurt : la pyramide tombe, se brise et l'écrase.

Quand le duc de Sully disait : « Labourage et pâtu» rage sont les deux mamelles de l'État : » il exprimait la vérité et la nature appliquées à l'administration.

Quand aujourd'hui ministres et financiers absorbés

en même illusion, s'écrient de concert : Honneur et gloire au crédit! honneur et gloire au jeu des rentes! Je vois le jardinier usant ses forces à ployer en deux l'arbre fructueux pour implanter dans le sol la sommité du rameau frêle où le fruit bourgeonne : et d'impatience, il fouit le sol et brise la vraie racine, et s'étonne encore de voir et branches et fruits se flétrir sous ses mains meurtrières.

Il y a dix-huit ans qu'un homme estimable appelé par la nature au rôle de grand orateur, et par Louis XVIII au rôle de ministre inhabile, M. Lainé, chargé alors du ministère de l'intérieur, s'efforçait d'inciter la chambre législative à établir dans les départemens les *Petits-grands-livres :* dénomination par trop bizarre ! et objet non moins funeste! Cela voulait dire qu'il fallait faciliter aux habitans des provinces le moyen de convertir, sans bouger de leur domicile, leurs capitaux ou leurs terres en rentes publiques. « Favorisons dans les départemens *le goût de la rente :* » tels étaient ses termes oratoires et blasphématoires. Apparemment qu'il convient à l'État de ravir jusque dans le fond des provinces les capitaux au travail producteur! Apparemment qu'il lui est doux de voir en cet Eldorado tous ses fortunés habitans vivre de rentes les bras croisés! Depuis que je lus cet axiôme de destruction officiellement proclamé par la bouche d'un homme qui, en ce temps, était mon ministre immédiat, dix-huit longues années auraient dû effacer l'impression dont il me pénétra. Elle subsiste en dépit de ces dix-huit ans.

C'est la sève agricole qui, circulant de l'humble racine aux plus hautes branches, va multipliant sur tous les points les forces reproductives; de sa surabondance

naissent des fruits exubérans. L'industrie accourt qui recueille ces fruits superflus, les assaisonne, les embellit; et puis, elle les remet au commerce; et le commerce part à pleines voiles ou à roulage accéléré, pour transporter les ouvrages de l'industrie dans les régions où ils manquent, et les échanger contre d'autres fruits éclos sous d'autres climats.

Agriculture, industrie, commerce; alors tout se lie; tout s'entr'aide, tout prospère. Au lieu d'opposition, union; au lieu de rivalité, assistance qui est réciproquement salutaire et aux familles, et à l'État, cette collection des familles.

Que certains pays soient voués à des combinaisons moins régulières, on le conçoit, on l'explique au seul aspect de leur topographie. Circonscrits par des mers, par des marais, par des chaînes de monts ou de rochers, ces pays entrent dans l'ordre exceptionnel que la nature admet. Ainsi l'Angleterre, ainsi la Hollande, sans négliger aucune source de richesse naturelle, songent moins à élaborer les fruits de leur propre sol qu'à échanger de prime abord entre les nations à sol producteur, les produits naturels de ces nations respectives. L'Angleterre fait beaucoup plus qu'échanger les produits extérieurs: elle les façonne; elle unit à l'activité du commerce l'habileté de l'industrie. Ses navires, chargés de ses œuvres, veillent à tous les besoins du globe, et y affluent en foule. De là pour elle assurément l'abondance de richesses tant privées que publiques; et néanmoins, si elle ne fécondait son propre sol par la perfection et par l'opulence de son agriculture, comment suffirait-elle à l'entretien de sa population progressive? C'est l'agriculture anglaise qui, de ses produits indigènes, nourrit

l'industriel anglais; et c'est elle aussi qui par sa masse est la consommatrice, sinon la plus riche, du moins la plus constante des œuvres de l'industrie.

Où sont d'ailleurs, sans une agriculture riche et libre, les gages d'une prospérité durable, pour les gouvernemens qui transportent aux branches leurs soins exclusifs et leur protection oppressive? On peut d'avance indiquer le sort final des empires dénués de base agricole. Le sort des pays commerçans fut et sera ou de périr tout entiers, s'ils n'ont connu que le commerce, ou bien de se survivre par les points seuls où l'agriculture a imprimé dans le sol indigène sa trace permanente.

Je n'écris point une théorie, je raconte. Écoutez l'histoire. Qu'elle vous dise où sont les vestiges de Tyr et de Sidon, circonscrits par la mer et absorbés par le négoce. Deux fois leur fille Carthage a péri. Son esprit héréditaire lui fit dédaigner les conquêtes territoriales devers l'Atlas. Elle ne fut que riche; elle exprima l'or de tous les rivages alors connus. Qu'en reste-t-il? Le nom de Carthagène, fondu par elle sur le sol espagnol et transmis par l'Espagne sur le sol américain : voilà tout Carthage. Cités de la Baltique, cités de la Méditerranée, vous Brême et Lubeck au Nord, vous Gênes, Pise et Venise au Midi, vous couvrîtes les mers de vaisseaux et la terre de palais; où est maintenant votre puissance politique? Où est celle que le sage et industrieux Hambourg puisse opposer au premier occupant?

La force passe aux mains des peuples agricoles; elle y dure; elle peut s'y fixer. C'est par son adhérence au sol que la Chine a surmonté tant de siècles et confondu ces usurpations de Tartares où le peuple vaincu a absorbé le peuple vainqueur; triomphe que rappelle et

qu'entretient la cérémonie fameuse où le souverain absolu de trois cent millions de sujets manie la charrue de ses mains protectrices. Loin de cette invariable nation, considérez la petite aggrégation de pâtres et de cultivateurs qui habite la Suisse : ses troupeaux et ses champs lui donnèrent la vigueur qui maintient son existence nationale. Supposez-la maintenant livrée exclusivement à l'industrie, au trafic et aux rhéteurs; et peu d'années suffiront pour la rayer de la carte. Passez l'Océan, et observez à l'autre rivage les Américains du Nord. Ce peuple nouveau a pu choisir entre trois situations.

Qu'il eût dédaigné d'extirper ses forêts; qu'entassé sur les côtes, il s'y fût adonné absolument corps et biens au commerce maritime, il eût été bientôt riche, bientôt corrompu, bientôt dissous.

Si, limitant son territoire entre la mer et les Alléghanis, il eût adonné ses travaux en deux parts, l'une au commerce, l'autre à son habile culture, il aurait pu se maintenir en corps de nation réduit à des proportions communes.

Mais ce peuple agricole a franchi les monts et les fleuves. Une hache dans une main, le soc ou le froment dans l'autre, il s'avance vers l'Océan de son ouest, toujours défrichant, toujours labourant, semant, moissonnant. Aussi sa multiplication et sa prospérité sont incommensurables. De trente ans en trente ans, il double en nombre; c'est l'octuple en un siècle; et, pour semences de bonheur, il jette à pleines mains, en place des vieilles forêts, les céréales, les graines fourrageuses, et le roseau du sucre, et la vigne, et l'olive.

Semences de bonheur, ai-je dit; oui, d'un bonheur plus sûr et plus durable que celui de ses côtes commer-

çantes, mais hélas ! non pas invariable : l'unité religieuse et politique lui manque. Il flotte entre mille idées saines ou fausses dont la vie champêtre éloigne encore le périlleux choc. C'est par la population rurale et par sa dissémination en de vastes espaces qu'il échappe au fléau des dissentions intestines. Peu à peu, aux agriculteurs se mêleront les industriels; aux habitations éparses succéderont les cités agglomérées. Alors le jour viendra où l'empire trop vaste sera scindé en fractions qui deviendront des unités, qui se disputeront des territoires, qui exerceront l'une envers l'autre des ravages toujours réitérés par la guerre et toujours réparés par l'agriculture. Tel est le cercle où la Providence rappelle les sociétés humaines; et peut-être est-il dans son ordre suprême que les nouveaux peuples, nés du sol américain, recommencent le cours des vicissitudes historiques pendant que l'Europe s'abîmera dans l'athéisme et dans l'industrie.

Déjà l'Europe a subi une autre révolution générale. Des peuples nomades ont effacé les États Romains et glissé à leur surface. Où voit-on vestige des hordes qui dédaignèrent la culture? Mais les Angles ont laissé leur nom à la Bretagne, les Francs à la Gaule, les Lombards aux plaines de l'Éridan : et ces Lombards à qui ne fut pas donnée là force de conserver leur existence nationale, ont pu, en expirant, sceller de leur nom-propre les belles contrées où ils incrustaient les travaux utiles à la culture, et notamment les nombreux canaux qui, sous leur règne (je crois), ont uni les fleuves subalpins, en ont distribué les eaux, ont vivifié et les prés et les champs de cette effusion féconde. Les Romains y entretenaient des parcs éphémères : les Lombards y ont fondé la Lombardie.

Un autre peuple s'éleva dans ce temps d'irruptions et de métamorphoses. Il parcourut l'Europe avec plus de renommée que les Lombards, et vint se reposer en conquérant dans notre Midi. Ce fut certes un beau royaume que celui où les Visigoths et leur roi Alaric tenaient unis sous un même sceptre l'Espagne et le Midi des Gaules, dominant ainsi de Cadix à la Loire. Redisons : qu'en reste-t-il? Le pays où j'habite connaît-il seulement le nom de ses anciens maîtres? Oui. Et comment? Alaric prit au petit fleuve Adour une partie de ses eaux et les versa dans un canal d'irrigation qui distribue, en mille ruisseaux, ses lympides ondes dans les plaines de Bigorre. Le canal est bien modeste, tout simple, tout étroit; mais il est bien utile aux champs dont il alimente la fécondité. Qui sait où gissent les Visigoths? Qui ailleurs nomme leur roi Alaric? Ici le *Canal d'Alaric* perpétue son nom royal. Ailleurs c'est un barbare; ici un bienfaiteur. Des Visigoths et d'Alaric, il ne reste qu'un canal d'arrosement : mais il reste.

Que dans la subversion prochaine dont l'Europe paraît menacée, l'Angleterre succombe frappée à mort : sa banque, ses comptoirs, ses capitaux, ses immenses mécaniques s'évanouiront bien vite. Mais elle se survivra dans ses élémens ruraux. Quand le sol politique s'entr'ouvre, il engloutit les richesses fictives; le sol physique résiste, et il conserve la substance des belles fermes, les gras pâturages, les clôtures, les canaux, les mines; il conserve même et lègue au vainqueur, quel qu'il soit, la tradition des systèmes ruraux qui ont vivifié le territoire.

Telle est la force innée du système agricole qu'en ce moment même, où l'Angleterre éprouve les premiers

symptômes d'une révolution subversive, elle n'oppose d'autre digue au torrent que celle de l'aristocratie rurale. Elle est attaquée par la masse industrielle; elle est soutenue par la propriété foncière.

Il est vrai : cette aristocratie dont le sol fait la puissance, applique aux autres nations toute la turbulence et toute l'iniquité criminelle des prétentions commerciales. Ses champs, elle les améliore; ceux d'autrui, elle les désole. Cruelle auxiliaire et des opinions et des classes qui font le désordre, elle s'est long-temps flattée de maintenir la paix chez elle, la guerre chez les autres. Odieux contre-sens qui brave encore l'expérience! il constitue, en quelque sorte, le fonds d'un gouvernement qui donne à l'aristocratie et qui reçoit d'elle un appui journalier; il est l'expression extérieure de sa pensée dominante. Je le sais : et que répondre? les corps sont-ils plus que les individus à l'abri de l'inconséquence, du vertige, des fautes et des crimes? Les erreurs politiques et religieuses ont égaré l'aristocratie anglaise; mais elle comprend ses intérêts matériels, et, en les fondant sur l'agriculture, elle maintient l'édifice ruineux où sa nation cherche encore un refuge. Elle donne aux autre nations une leçon de sagesse et peut-être un moyen de salut.

La France est-elle aux aguets de la leçon à elle donnée par sa voisine et sa rivale? La France, exténuée par tant d'idées contradictoires, a-t-elle et sagesse pour écouter et résolution pour exécuter des avis salutaires qui s'appliquent à elle par tous ses organes?

L'agriculture, avons-nous dit, est la racine de l'arbre social : mutilée, l'arbre languit; desséchée, l'arbre meurt. Mais enfin, qu'est-ce nettement que l'agriculture?

J'entends par agriculture la mise en œuvre de la propriété foncière, seule *propriété* essentielle, réelle, substancielle; seule propriété qu'on ne puisse troubler par des actes plus ou moins usurpateurs sans introduire aussitôt un mouvement d'instabilité qui, du hameau passe à la contrée, de la contrée au royaume.

Conséquemment, par considération due à l'agriculture, j'entends liberté et respect dus à l'usage que le propriétaire fait, à son plein gré, tant du fonds que des fruits.

De là, nécessité sociale que la propriété soit inviolable, que le propriétaire trouve et sécurité et franc arbitre et prospérité dans l'emploi de ses moyens productifs.

De là, aussi, par raison contraire, nécessité que l'État en corps et ses membres divers souffrent et languissent en proportion des rapines ou des gênes subies par le propriétaire.

Ici, donc, où j'envisage la stabilité éventuelle de la nation française, je dois ne demander si la propriété foncière est en France à l'abri des violations, si le propriétaire d'un sol si mouvant, si tremblant, y recueille la paix et l'aisance.

## CHAPITRE II.

### DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN FRANCE.

La propriété foncière en France est-elle inviolable?

En posant cette question, je me trompe, il me semble!

Disons mieux : y a-t-il en France une propriété foncière? ou bien, le possesseur est-il propriétaire?

Penn et ses quakers abandonnent l'Angleterre, abordent aux rivages de l'Amérique du Nord, abattent des bois vieux comme le déluge, découvrent le sol, le défrichent, y édifient des maisons, s'unissent en corps de peuple pour protéger leurs familles et leurs champs contre les ennemis étrangers ou intérieurs : ces champs, ils les circonscrivent; ils marquent à chacun sa limite.

Suivant le plus ou moins d'habileté et de force attribuées par la nature à chaque cultivateur, sa portion territoriale ou prospère ou se détériore.

Suivant le plus ou moins de constance dans la lignée des races, ces portions territoriales s'échangent, se vendent, circulent; ou, si heureusement une idée religieuse s'attache aux antiques manoirs, elles demeurent héréditairement possédées par les générations nées des familles primitives.

En Amérique, cela s'entend; et malgré la rigidité du

quakerisme, malgré la sécheresse ou la jalousie du républicanisme, on y donne au droit primitif et à la reconnaissance publique un sceau consécrateur. Cette contrée était sans nom; l'on veut que la postérité sache à tout jamais qu'elle fut hérissée de forêts incultes à l'époque où Penn y porta l'agriculture comme Osiris en Egypte, comme Cecrops en Attique. Les quakers américains ne veulent pas nier qu'un nom puisse être une propriété glorieuse : ils ne vont pas voir dans un nom l'aggrégation insignifiante de quelques lettres de l'alphabet, ou le signe avilissant d'une féodalité odieuse. Deux idées simples s'unissent dans leur esprit, le bienfaiteur et les forêts : ils les réalisent; ils nomment leur pays, en face de l'avenir, *Pensylvanie :* et, chose inouie, après cent cinquante ans de durée républicaine, la république n'a pas substitué au nom de Penn le nom sonore de quelque rivière, équivalant aux noms d'Ain, de Doubs, de Lot, Sarthe ou Meurthe.

Et Guillaume Penn lui-même, tout quaker et chef de quakers qu'il est, tout pétri qu'il est d'idées républicaines, veut aussi immortaliser sa race en lui conférant le droit héréditaire de nommer le gouverneur de la république naissante : tant ces idées monstrueuses de famille et de noblesse, sont vivaces dans les esprits même les plus forts; esprits si dignes d'en extirper les épouvantables germes!

Mais voici maintenant un Français du jour, qui, délégué par des citoyens ou par des savans, aborde à ces rives fortunées. Dira-t-il aux fils ou aux successeurs des premiers colons : De quel droit êtes-vous ici? Vos pères vous ont transmis ce sol : quel droit y avaient vos pères? A quelques-uns, l'usurpateur Penn le donnait pour rien :

à d'autres il donnait pour 500 francs mille acres. Hé bien ! soit; le prix d'achat, nous vous le rendrons. Mais non : pour 500 francs mille acres de terre ! A 2 francs un acre de terre ! c'est folie. Il y eut de vous ou des vôtres, surprise, iniquité flagrante. Vous en avez trop joui : un an de jouissance vous a soldé : c'est bien assez; et Penn, après tout, quel droit lui-même avait-il de vendre ou de donner? La terre appartenait aux sauvages indigènes : Penn a cru l'acheter d'eux par quelques morceaux d'étoffe ou de verroterie. Qu'est cela? et n'est-ce pas avoir trompé ces intéressans et bons sauvages? Retirez-vous; il est temps. A nous, le sol; à nous le fruit de l'habileté et des travaux de vos ancêtres.

Je ne sais trop de quel air l'aréopage de Pensylvanie entendrait ces harangues. Je ne sais pas davantage si à Philadelphie (cité, comme son nom le porte, vouée à la *tendresse fraternelle*) il existe des hospices tels que Charenton en France, et Bedlam en Angleterre. Seulement je me permets de conjecturer : l'aréopagiste pensylvain froncerait le sourcil, et le Charenton pensylvain s'ouvrirait pour donner asile au fraternel orateur des temps primitifs.

En France, il n'en est pas ainsi. Livres et journaux, savans et citoyens, écrivains et orateurs, attaquent depuis cinquante ans les droits des propriétaires, ou les sapent sous main, ou les heurtent de front; et il ne s'est trouvé ni aréopage pour juger, ni hospice de fous pour renfermer d'insensés et de coupables agresseurs.

Les savans d'abord, déployant sur la toile une fantasmagorie enluminée, ont ressuscité sous les yeux des spectateurs ahuris, deux immenses fantômes, les Francs et les Gaulois. Les Francs spoliateurs ! ce sont les pro-

priétaires actuels et surtout les nobles. Les Gaulois spoliés! ce sont et le peuple et surtout les écrivains qui ont une plume et n'ont point de champs.

Voilà qui est entendu; et parmi les plus éloquens proclamateurs du système, brille éminemment l'un des plus renommés professeurs d'histoire et des plus habiles ministres du plus grand propriétaire français, M. Guizot, ministre de Louis-Philippe Ier.

L'histoire véridique, un peu plus digne d'estime que l'histoire poétique, a bien ses réponses : car elle a les faits et abandonne à sa rivale les espaces de l'imagination.

Elle répond donc :

Les Francs conquirent sur les Romains le nord des Gaules, et, sauf très peu d'exceptions, ils ne se partagèrent en propriété que les terres qui constituaient le domaine public de l'empire romain.

Les Visigoths au Midi, les Bourguignons à l'Est, conquirent aussi sur les Romains les autres parties des Gaules, et opérèrent dans la même limite sur le sol conquis.

Quand la lutte entre le Nord et le Midi, entre les Francs et les Visigoths eut été tranchée à Vouillé par le cimeterre de l'heureux Clovis, la Gaule entière devint France; mais Clovis ne fut pas plus que les Visigoths, ravisseur des propriétés privées.

Que la Gaule, assujettie par les Romains, ait été affranchie de leur joug par les Francs, et que le nom de *Francs* ait même été la racine étymologique du mot *affranchir*, certes rien de plus légitime; rien qui à ce titre n'attache à leur nom une vive reconnaissance.

Mais dire qu'alors il n'y eut en France que deux

classes d'hommes, les vainqueurs et les vaincus, synonimes de libres et de serfs; les spoliateurs et les spoliés, synonimes de Francs et de Gaulois; voilà qui est d'une fausseté et d'une iniquité également monstrueuses.

Sans doute on continua de trouver sur le territoire franc des hommes libres et des serfs; car les Romains domiciliés avaient, chacun en son manoir, des troupes d'esclaves. Cet usage domestique, ce droit de la guerre, ils les tiraient de Rome où tel magnanime républicain, sans excepter le *vertueux* Caton, possédait en sa maison jusques à quatre mille esclaves dont il usait à son libre arbitre. Le Franc, le *barbare*, n'empiéta pas sur cette propriété du Romain, son nouveau compatriote dans les Gaules. Il laissa les serfs au maître. Quand il en adopta l'usage, il ne fit qu'imiter un exemple; et quand la servitude, usitée dans tout le monde alors connu, s'adoucit et enfin s'amortit, ce fut l'effet combiné des mœurs et des lois franques épurées aux rayons libérateurs des institutions chrétiennes.

Il y eut donc en France, dès les premiers temps de la monarchie, trois classes d'hommes libres, trois classes identiques de libres propriétaires. C'étaient 1° les habitans d'origine purement gauloise; 2° les habitans d'origine romaine ou titrés de citoyens romains; 3° les hommes d'origine septentrionale, soit Francs soit Visigoths : n'importait leur race première.

Ainsi Gaulois et Romains, Visigoths et Francs vivaient ensemble, distincts, mais paisibles, mais libres en leurs possessions. Chacun avait sa loi civile; mais tous vivaient sous l'empire de lois qui reconnaissaient et protégeaient la propriété privée : et même insensiblement la loi romaine prévalut comme plus nette et plus tutélaire.

Cet ordre intérieur subsista quatre cents ans après la conquête de Clovis, et ne changea qu'à l'époque où Charles-le-Chauve établit la féodalité. Il changea, dis-je, mais il ne fut pas renversé; et la féodalité, ce thème éternel de contes subversifs, d'iniques sophismes et d'injures déclamatoires, ne fut qu'une hiérarchie fondée pour donner au faible le droit d'être protégé, pour imposer au fort le droit de défendre le faible. De degré en degré, chacun donna sa foi; de là vint le nom: *fides data : féodalité;* et chacun fut et protégé et protecteur : protégé par la force supérieure, protecteur de la faiblesse inférieure : d'ailleurs voués l'un et l'autre, corps et biens, à la défense de la patrie commune : et comme ce vœu d'immolation à la patrie a été accompli pendant une durée de mille ans!!

Prenez du régime féodal telle opinion qu'il vous plaira : qu'il ait produit plus de mal que de bien, ou *vice versâ*, n'importe. Il n'altéra pas le droit des propriétés privées ; je veux dire : il n'en disposa pas arbitrairement ; et quand il y eut des spoliations légales, elles frappèrent ordinairement les possesseurs les plus élevés en dignité, en puissance. Elles étaient d'ailleurs légitimées en principe par la loi féodale elle-même. Les spoliés avaient d'avance et accepté et imposé les conditions sous lesquelles, désormais, la transmission héréditaire des biens était ou garantie ou révoquée. Fidélité ou infidélité, service ou félonie, loi observée ou enfreinte, tel était le sceau dont chaque terre fut marquée. Libre, en conséquence, à tout propriétaire de régler sa fortune : à chacun l'option d'agir de manière, ou à livrer ses biens au suzerain juge de sa félonie, ou de les transmettre à sa famille héritière de ses *loyaux* ser-

vices: le principe était juste et légal : *loyauté* dérivait de *loi*.

En tout cela concoururent et Gaulois et Francs et Romains.

Et il y a plus et mieux encore. Non seulement la liberté civile, mais la liberté politique fut confirmée, dans le Midi surtout, en faveur de plusieurs cités grandes et petites. Elles continuèrent de vivre suivant leurs lois anciennes, de nommer leurs magistrats, de régir leurs intérêts, de les défendre même en levant des troupes que les magistrats commandaient. Là surtout la liberté se maintint dans sa vigueur ancienne. Elle céda peu de terrain au régime féodal ; elle osa, sans crainte, marcher près des ducs et des comtes, suzerains de vastes états, et suzerains non moins bienfaisans que belliqueux. Elle fut par eux reconnue, honorée, agrandie. Or, quelle race habita de préférence les libres cités ? Peu de Francs ou de Visigoths s'y établirent : leurs foyers furent ou dans le château ou sous la tente. Agriculture ou guerre, tel fut leur lot en général, à moins que le suzerain ne les appelât spécialement à l'exercice de son pouvoir civil. Les cités libres étaient donc peuplées de Gaulois et de Romains. C'est aux Romains que la Gaule avait dû jadis principalement la connaissance et le goût du régime municipal. Ils y accoutumèrent les Gaulois. Sénat, consuls, édiles, on avait fait luire en chaque ville comme un reflet de Rome. Ces villes florissaient ainsi, quand les Goths et les Francs arrivèrent. Le chef goth ou franc prit pour sa part le pouvoir qu'exerçait le proconsul romain. Quelquefois même, dans les anciens actes, le nom de proconsul est donné au comte ou vicomte suzerain de

à toutes. On trouve ainsi le vicomte de Beziers qualifié de *proconsul* même dans le XII^e^ siècle, c'est-à-dire plus de sept siècles après la chute de la puissance romaine. * Ces dénominations, restes du peuple-roi, rappelaient la dignité du commandement. Mais le fond des libertés communes et les formes municipales s'allièrent dans les villes au droit féodal. Elles jouirent de la sécurité sous le bouclier du souverain ou du suzerain, de la liberté sous l'égide de leurs propres lois : en sorte que les Romains et les Gaulois, non moins protégés par le droit féodal que les Francs et les Goths, mais moins assujettis à la charge du service militaire, usaient de la vie à leur gré, plus heureux, plus tranquilles, et réellement plus libres que leurs vainqueurs, parlons nettement, que les vainqueurs de Rome et les libérateurs des Gaules.

Ainsi s'exprime au sujet des Francs et des Gaulois l'histoire véridique. L'on conçoît qu'un choc de quatorze cents ans entre deux peuples domiciliés sur le même sol, commencé à Pharamond, terminé à Louis XVI, pût être un assez riche sujet de roman ou de poème épique. Peut-être il serait mieux aux Pindares modernes de ne dédier en prose ou en vers que de simples dithyrambes aux héros de leur choix, *Vercingintorix*, *Artevell*, ou *les Jacques de Picardie*. Une épopée, c'est chose bien longue. Le dithyrambe est au moins court. Mais l'histoire ! juste ciel ! faire de l'histoire un code de vol, un code de meurtre ! Ah ! sitôt qu'on l'écrit, et qui plus est, qu'on la professe, plus d'invention, plus de passions. Que le flambeau de la vérité

* Histoire de Languedoc, tom. II, pag. 596.

luise seul à travers le dédale des âges; et là, où d'accord avec la nature du cœur humain, elle vous montre en un peuple les causes de trouble communes à tous les peuples, telles que ces inimitiés accidentelles du faible contre le puissant, du plébéien contre le patricien, du pauvre contre le riche, du débiteur contre le créancier, de l'aspirant aux emplois contre le titulaire viager ou héréditaire des emplois, etc. : n'allez pas scinder ce peuple en deux nations autorisées par un droit primordial à s'acharner l'une sur l'autre, jusqu'à extermination du petit nombre par le grand nombre, au gré des étranges principes de la justice arithmétique.

Des erreurs en calcul sont aisément réparables. Newton lui-même en a pu commettre : elles ne règlent point les comptes. Mais l'erreur dans l'histoire de son pays enseignée à une jeunesse ambitieuse, hargneuse, sophistique, ne compte que trop : et quand un système transforme la lumière du savoir en brandon brûlant, quand elle investit d'un droit mensonger la persécution et le pillage, quand elle évoque de l'abîme des siècles et de la poussière des tombeaux, l'inique vengeance, la guerre intestine, la loi agraire, l'oppression révolutionnaire, il n'y a plus méprise; il y a crime : crime dont il faut répondre devant sa conscience, si le remords y peut encore poindre; devant sa patrie, si la France doit survivre à tant de déceptions fatales; devant Dieu enfin, quoi qu'il arrive ici-bas, Dieu auteur et protecteur de toute vérité.

Il ne faudrait point alléguer qu'un tel système, enfermé dans quelques livres ou dans quelques écoles de Paris, a dû y naître et y mourir. Ce fut naguère et peut-être est-ce encore un des leviers du nivelage. Il

La dégénération du savoir par le sophisme fut sans doute aussi une des causes de la décadence des Romains. Néanmoins aux yeux des jeunes Romains l'histoire antique de leur patrie fut respectée; et quand les plébéiens prétendirent et réussirent à envahir le sénat, ils alléguèrent la force, dogme incontestable. Mais s'éleva-t-il un rhéteur pour réclamer les droits des Albains aux dépens des Romains? D'un côté, les violences de Tullus-Hostilius; de l'autre, le désespoir des Albains incorporés dans un autre peuple, c'était là matière à un excellent drame. Un Tite-Live aurait eu beau jeu à se faire l'orateur des Albains, les Albains à réclamer leur territoire. Du moins y aurait-il eu par les faits une apparence de vérité. Ni Albains ni rhéteurs n'y pensèrent. Quel dommage ! Et combien l'art est-il plus habile en France, où, sans ombre de vérité, les Francs sont peints dépouillant un à un les Gaulois, et les Gaulois sont investis du droit plus que millenaire de ravir aux Francs les dépouilles opimes!

Au surplus, une autre réponse de fait se présente aux paradoxes historiques s'armant du mensonge pour autoriser le vol. C'est que, par vol ou par malheur, par justice ou par iniquité, les restitutions du territoire Gaulois sont depuis long-temps opérées. Les confiscations, les vicissitudes, cette roue de fortune qui va et vient sans cesse, les achats et les ventes, mille causes, ont jeté dans la circulation générale chaque parcelle du sol envié. A cet égard tout est consommé. Où sont les familles qui ont conservé leur berceau? Peu subsistaient en 1789. La révolution a hâté le torrent des âges. Elle a presque tout déraciné, morcelé, dispersé : et même elle exagère, quand bon lui semble, le nombre.

de ses ruines. A l'entendre parfois, il n'y a plus de ces Francs, plus de races premières, plus de noblesse primitive. C'est au gré ou de sa fureur ou de son orgueil qu'elle règle l'histoire. Sa voracité a-t-elle besoin d'une proie? elle traîne les nobles à ses sanglans festins. Est-ce d'un feint mépris que son orgueil a besoin? il n'y a plus d'anciens nobles. M^me^ de Staël a écrit quelque part qu'à peine en restait-il cent cinquante familles : nombre qu'elle avait sans doute parfaitement calculé en Suisse ou en Suède où l'on connaît si bien les races bretonnes ou dauphinoises! J'ai entendu soutenir le même paradoxe à l'abbé de Montesquiou, issu pourtant de ces vieilles races, et fort glorieux, fort hautain de la sienne. Mais, esprit à la mode, il fallait bien s'exprimer ainsi. Ministre du roi Bourbon, déprimer les soutiens naturels des Bourbons était d'une convenance bien plus impérieuse encore. Collaborateur à la charte de 1814, il était bon de mûrir de loin l'idée que la noblesse française était dans la chambre des pairs, que hors les pairs il n'y avait plus, il y avait bien peu, si peu de races nobles! Je lui récitai à l'instant cinquante noms extraits de Toulouse seulement. Il subit le pénible aveu d'une étrange erreur.

Et, s'il fallait répliquer d'autre manière aux âcres propagateurs des envieux paradoxes, je leur dirais : les conquérans des Gaules dont vous dépréciez ou opprimez les races, formaient suivant vous-mêmes un peuple nombreux, valeureux, puissant : nombreux, puisqu'il couvrit les Gaules; valeureux, puisqu'il abattit Gaulois et Romains; puissant et riche, puisqu'à vous entendre il disposa pour lui seul du territoire entier. Et un tel peuple est tout péri! La guerre était son seul mé-

tier, et la guerre l'a tout dévoré! Ah! honneur donc à son extrême et héréditaire vaillance! Et pourquoi la déploya-t-il sur tant de champs de bataille? ce fut pour combattre le Musulman, l'Anglais, l'Allemand; ce fut pour cimenter de flots de son sang le vaste édifice du royaume de France: Honneur donc à sa mémoire! honneur et respect à ses généreux restes!

C'est plus tard que j'aurai à relever la Noblesse française de la dégradation où la tiennent les préjugés et les sophismes et ses propres faiblesses. Restreint pour le moment à la question de la propriété foncière, je m'arrête à dire que les fractions du sol français ont mille fois changé de possesseurs; qu'à mille égards la possession du propriétaire actuel, fruit de ses écus ou de ses labeurs, est légitime; qu'en conséquence l'érudition incendiaire et l'imagination révolutionnaire doivent allumer leurs flambeaux de furie à des objets moins futiles.

« Le droit naturel! le droit naturel! » crient alors d'une commune voix, auteurs, orateurs, amateurs! « Le soleil » est à tous; que la terre soit à tous. Jouissons à notre » tour de ce riche sol que la nature diversifie, féconde, » embellit, qui donnerait à la jeune France trop indi- » gente l'heureux moyen de mettre au jour tant de ta- » lens et de créer tant de chefs-d'œuvre. »

On a vu quel accueil un délégué de ces doctrines recevrait de son frère aîné en nivelage, le quaker américain. Elles pourraient bien un jour n'être pas inefficaces sur un radical anglais, puis sur un penseur germain, et à la longue sur un marchand moscovite. Mais là elles sommeillent encore. En France, au contraire, elles ont reçu l'éveil; éveil formidable. A deux époques la révolution offrit au peuple non plus seulement les sa-

vantes doctrines, mais l'appât réel et doré du brigandage légal.

La première est celle où fut proposé et rendu le droit qui expulsait de France tous les nobles, confisquait leurs biens, leur accordait en échange une pacotille de draps et de cuirs de fabrique française. Ce baroque remue-ménage fut bien solennellement ordonné. C'était, je crois, en 1797. Boulay, député de la Meurthe, fut le rapporteur du bénin décret; il y mit de la verve. Je ne me rappelle pas trop quel rôle y jouait le souvenir des bons Gaulois et des terribles Francs : il devait y figurer *in extenso*. Le dithyrambe du député Boulay qui, plus tard, se nobilisa jusqu'à accepter, en vile prose, le titre de Comte, eut, pendant deux jours, un assez bel effet. On alla aux voix; on s'assit, on se leva, et un large vote travestit l'ode en loi. Le spectacle fut donné de tous les nobles français sans patrie, sans propriété, suspendus entre le ciel et l'eau : et déjà les anxiétés de naître, les créanciers de s'émouvoir. L'éloquence hardie et vertueuse d'un autre député, M. Sers (nom et action que je rappelle impatiemment de l'oubli où les ensevelit aussitôt l'ingratitude publique), mit un terme aux angoisses. La phrénésie des tribuns avait rendu le décret : il fut révoqué par la pudeur publique et par l'intérêt social.

La seconde époque est celle de juillet 1830. La populace ne prend pas d'assaut les canons de l'armée, les palais des rois, un trône qu'elle ôte et qu'elle donne; ne maîtrise pas simultanément toutes les cités du royaume; ne professe pas en dogme la souveraineté populaire, sans traduire ces hauts faits et gestes par une expression plus simple : droit au pillage des propriétés.

En ces deux tempêtes, le sable qui bouillonne au fond de l'Océan a été un instant mis à nu. J'ai observé de près le paysan des campagnes et l'artisan des villes : sur leurs visages j'ai scruté et lu leurs âmes. Parmi des hommes jusqu'alors probes et doux et modérés, un sombre et sinistre silence. Chez ceux dont la probité était moins rigide et l'âge plus inflammable, des physionomies bouleversées. Chez ceux, enfin, dont les passions étaient ardentes ou la misère urgente, des regards à la lettre flamboyans. Chez le bourgeois, lutte intérieure entre la joie d'abattre *suprà* et la crainte d'être abattu *infrà*, mais lutte où, même chez l'homme habituellement bon, la joie du mal d'autrui tressaillait d'aise. Oh! qu'est tout homme en qui le frein de la foi religieuse se brise ou se relâche! et quelle puissance, pour briser le frein, que l'infernal alliage de ces démons appelés la cupidité et l'envie!

A cette double époque, l'application populaire du principe aux voies de fait fut contenue, non par le sentiment de l'équité, mais par l'instinct d'autres intérêts personnels et dominans; savoir : à la crise de Boulay, en 1797, par les sollicitudes des créanciers et par la répugnance des ouvriers moins dépravés alors qu'aujourd'hui; à la crise de juillet 1830, par la bourgeoisie armée sous le nom de garde nationale, qui, absorbant la victoire à son seul bénéfice, écarta les chiens voraces de la curée encore pantelante et des propriétés bourgeoises non moins appétissantes.

Non pourtant que juillet 1830 n'ait vu des attentats sur les personnes et sur les biens. Qui ne se rappelle à Narbonne le meurtre de l'infortuné marquis de Gléon et de son fils assassinés l'un sur l'autre par les paysans de

leur commune pour un fait de propriété, meurtre cité devant les tribunaux, et, qui le croirait? impuni, acquitté! Dans le pays de montagnes, avec quelle furie le peuple se précipita sur les usines et sur les forêts, incendiant les forges, abattant les forêts, s'appropriant, sous le titre de *communaux*, tous les terrains qui lui paraissaient bons à prendre, poursuivant à outrance les propriétaires qui en jouissaient! Près de Paris, dans les palais du roi, le pillage s'opéra plus poliment, mais non moins rationnellement : *Oh! il faut bien que j'aille prendre où il y a*, disait à Saint-Cloud, le 28 juillet, un ouvrier de la cour, payant ainsi de principe et d'exemple.

Mais les attentats furent courts et rares. Le gouvernement éclos en juillet fut à cet égard prompt et habile. Que justice lui soit faite : il musela bien vite ses âpres auxiliaires. L'anarchie dévorante fut par lui surprise et étouffée. En lui rendant justice, je lui rends pour moi-même, alors violemment arrêté, des actions de grâces : et tous sans doute, ainsi que j'eus l'honneur de le déclarer le 6 août (mémorable époque) au prince qui n'était encore que duc d'Orléans, tous nous aurions secondé et dû seconder le premier et le plus grand propriétaire du sol français; tous, en ce grand naufrage, nous aurions saisi et suivi l'unique planche de salut, si le flot l'eût poussée vers le port, si..... hélas! le lendemain 7, un prince digne d'un conseil meilleur passa le Rubicon, sous les auspices de la souveraineté populaire!

Qu'arriva-t-il après la première crise? que doit-il advenir après la seconde?

L'impression de la première s'effaça vite. A M. Boulay, dit de la Meurthe, succéda un conquérant d'une

autre trempe, Napoléon. « Je ne détrône personne que l'anarchie, » s'écria-t-il; et, fouvrant la source à tous les droits, il réprima ou détourna les passions infimes, rendit hommage au principe de propriété : et, sous sa rude administration, l'agriculture fut opprimée comme tout le reste, mais non écrasée, non bouleversée.

De la seconde où nous sommes, qu'adviendra-t-il tôt ou tard?

J'examine le principe et le fait.

En principe, la spoliation est légalisée par l'axiôme tout-puissant de la souveraineté populaire, qui, ne reconnaissant d'autre droit que la force, d'autre règle que la majorité des nombres, peut envahir tout si le monde acquiert la force, tout depuis le trône jusqu'à la cabane.

En fait, trois fractions divisent la nation française; on les caractérise par trois mots physiques : *droite*, *milieu*, *gauche*. Adoptons ces mots pour être compris.

La droite est convoitée; la gauche convoite.

A la droite est la possession; à la gauche un désir effréné de possession, d'usurpation, de jouissances : désir à assouvir, dût le globe terrestre être ébranlé de fond en comble.

Le milieu flotte de l'un à l'autre.

Si le Milieu déchaîne l'esprit de déprédation, lui-même deviendra portion du butin : car telle a été déjà la mobilité des richesses foncières, qu'en cinquante ans, dans les quinze années dernières surtout, la bourgeoisie a mis en sa possession une partie notable du sol français; et ses prés, ses champs, ses vignes, ses châteaux même (elle est châtelaine en beaucoup de lieux) n'offriront pas aux affamés un attrait moins tentateur que les châteaux, vignes et prés des prétendus Francs primitifs.

D'autre part, si le Milieu joint ses forces actives aux maximes essentielles de la droite, il répudie son principe populaire : et, bien qu'il y ait loin parfois de la logique du sabre à la logique de la raison, celle-ci pourrait ou annuler l'autre ou même l'entraîner, par la voie rectiligne des conséquences, jusqu'au point du départ, au point culminant et ardu de la monarchie française, la possession héréditaire du trône.

En quel bassin de la balance la Providence jettera-t-elle le poids décisif des causes secondes que l'avenir recèle ?

A scinder la nation française en deux bandes, celle des villes et celle des campagnes, on pourrait dire que l'intérêt propre incline les villes de tout ordre vers l'esprit de propriété et conséquemment de conservation. Là sont les fortunes récentes, les nouveaux possesseurs du territoire cultivé. Ces bourgeois dotés maintenant en domaines territoriaux ne voient-ils pas rugir à leurs pieds leurs anciens égaux? La jalousie qui les animait contre leurs supérieurs, ils l'inspirent graduellement à leurs inférieurs. Mais, étrange contradiction! en gourmandant celle-ci, ils n'abjurent pas celle-là ; ils envient et ils se pleignent d'être enviés ! En leur cœur fasciné, l'orgueil est aux prises avec l'intérêt : de sorte qu'on peut considérer la bourgeoisie florissante dans nos grandes et petites villes comme anti-révolutionnaire par intérêt, mais révolutionnaire par orgueil, incorrigible par orgueil : et n'avez-vous pas vu comme en ces cœurs malades l'orgueil, disons mieux, la vanité prévaut sur l'intérêt? N'avez-vous pas vu combien l'opulent banquier M. Laffitte a sacrifié de millions à une telle fantaisie? A quoi? à qui ? à quelle fusée?

Il serait donc à craindre que l'esprit conservateur, même appuyé d'intérêts nouveaux, ne subjuguât pas dans les villes l'esprit déprédateur.

Dans les campagnes, l'orgueil a bien aussi sa brutale énergie. J'en ai déjà esquissé quelques traits, et ici n'est plus le contre-poids de l'intérêt; il est au contraire précipité vers l'assouvissement de ses appétits spoliateurs par l'exemple actuel et poignant de la spoliation la plus complète à peu près qu'ait vue l'histoire.

Il y a vingt-un ans : Louis XVIII reprend possession de son trône légitime; et, restreignant tous les droits à ce trône qui n'en est que le garant, balottant à son gré de droite à gauche toute légitimité morale et matérielle, il sanctionne d'un trait de plume la transfusion violemment opérée en son absence des propriétés territoriales.

Ces propriétés, comment avaient-elles été perdues? comment acquises?

La perte était causée par le malheur d'avoir obéi à ses propres ordres, lorsque, réfugié à Coblentz, il y manda pour guerroyer sous sa bannière toute la Noblesse française.

L'acquisition n'était pas moins tachée à sa source. Je ne mentionne que la différence du prix intrinsèque au prix donné. Un paysan avait cent écus; il les échangeait contre des feuilles de papier nommées *assignats*, sur lesquelles étaient gravés en beaux caractères ces mots magiques : *valeur, dix mille francs.* Pour ces feuilles légères, on lui donnait un domaine valant dix mille francs effectifs, confisqué sur l'émigrant. Il entrait dans ce domaine, y trouvait un attelage de bœufs, le vendait au marché voisin pour dix mille francs en papier : son achat devenait tout affranchi, tout liquidé. Le domaine

acquis soldait par deux bœufs sa propre acquisition; et de cette opération sortait, grâce au don fait du bien d'autrui par l'autorité publique, un paysan, hier simple ouvrier, aujourd'hui transformé d'un clin-d'œil en propriétaire bien logé, bien nourri, relativement riche.

Sur tous les points du royaume, ces faits étaient flagrans : ils avaient amené dans les propriétés foncières une vaste subversion de droits, de rapports, de situations respectives. On ne pouvait les justifier par le droit de conquête, tel que celui dont usèrent les Hébreux en Canaan, Guillaume de Normandie en Angleterre. Tout au plus pouvait-on leur comparer les dépossessions ordonnées par Auguste dans la Haute-Italie, par Henri II et Cromwell en Irlande; et celles-ci furent d'une intensité bien moindre que les transmissions de territoire improvisées en France d'une main à l'autre, sans frais comme sans gloire.

Ainsi avaient comme disparu sous les flots les immenses et innombrables domaines fonciers qui implantaient, jusqu'au cœur de la monarchie, le clergé et la noblesse.

Bonaparte avait cicatrisé la plaie du clergé. Le Souverain Pontife avait sanctionné au nom du clergé français les aliénations ecclésiastiques; le clergé avait ratifié le contrat, et ratifié de si bonne foi, qu'entre mes mains sont les décisions de deux archevêques fort opposés en toutes choses aux idées nouvelles. « Nos biens, y disent-ils, sont entrés dans la circulation; et répugner par conscience à les acquérir, c'est se faire une fausse conscience. »

Restait la plaie plus grave de l'émigration.

Qu'avait à faire Louis XVIII ? Se taire d'abord. Son

silence eut été compris. Il n'était pas rentré subissant la loi des révolutionnaires ; il pouvait la leur imposer au contraire, du haut des débris de ce trône impérial que l'Europe armée venait d'abattre. Etonnés, déconcertés, ils se seraient pressés dans la voie des transactions volontaires et pacifiques. C'était le cri de la nature, le cri de la justice, le cri de la sagesse : et, satisfaction aisément donnée par l'émigrant aux droits du possesseur nouveau, le pied de l'ancien propriétaire posé sur le manoir paternel aurait raffermi au loin les bases ébranlées de la propriété foncière.

Fallait-il des mesures plus explicites ? Ne pouvait-on faire alors ce qu'on a fait si tard ensuite ? Et en même temps, pour rendre à la propriété son caractère sacré, indemniser plutôt l'acquéreur nouveau que le propriétaire ancien ? A mon avis ces deux dispositions étaient possibles : intelligence, habileté, célérité, en étaient les conditions. L'indemnité ultérieure a été fictivement d'un milliard, réellement des trois cinquièmes de cette somme. Une somme bien moindre eût été nécessaire pour indemniser l'acquéreur. Tous avaient long-temps vu dans leurs nouveaux biens un simple usufruit, dans leur jouissance une ferme temporaire. Bonaparte avait l'œil sur ces dons gratuits de la République : ils les aurait remaniés pour le compte de ses propres finances ; l'acquéreur s'y attendait, et il aurait obtempéré sans mot dire. L'attelage de bœufs était trop sur sa conscience, trop dans la mémoire de ses voisins. Pris à temps par Louis XVIII, il aurait cédé de meilleure grâce encore au droit originel. Pour l'y résoudre sans effort, qu'étaient dix ou quinze millions de rente inscrits de plus sur le livre de la dette publique d'où les banqueroutes révolution-

naires avaient, à cette époque, arraché tant de pages? Quelles étaient légères en 1814 les dettes des finances françaises!

Désintéresser les acquéreurs, repousser Bonaparte de nos rivages: c'étaient là deux points éminens et comme identiques de la première restauration. Elle y songea peu; les petits jeux de la tribune absorbaient roi et ministres. Un moment perdu, tout fut perdu. Les possesseurs se rallièrent sous le drapeau même des promesses royales, pour renverser le roi. Bonaparte revint et ils triomphèrent. Ce retour de Bonaparte en 1815, par ses conséquences incalculables en finances, en ordre public, en puissance extérieure, par tout ce qu'il a coûté, coûte et coûtera au royaume, est probablement la plus grande faute que l'histoire de France puisse imputer à un roi de France. Que n'eût-on pas fait pour l'ordre en tout genre, seulement avec le milliard pesamment soldé aux puissances étrangères!

Mais alors même, en 1815, après la seconde chute de Napoléon, Louis XVIII ne retrouvait-il pas son trône placé de nouveau sur une table rase? Sa force était atténuée; mais sa politique était mieux avertie; il devait mieux voir où étaient amis et ennemis; il devait mieux s'apercevoir que la main-de-justice est un des attributs de sa couronne.

Le roi pouvait alors commander. S'il ne voulait commander, il pouvait concilier; s'il ne voulait concilier, au moins fallait-il obtenir de l'ancien possesseur en faveur du nouveau un titre quelconque, une adhésion explicite; et il le pouvait. Que les anciens propriétaires eussent été convoqués en états-généraux, même en états-provinciaux, même en simples commissions présidées et dirigées

par des hommes graves, intègres et notoirement dignes de la confiance des victimes. L'enthousiasme dans ce momoment enflammait les vainqueurs; la peur confondait les vaincus relaps. De part et d'autre aucun sacrifice ne pesait aux volontés; et il est probable que la plupart des propriétaires confisqués ou des possesseurs à titre à peu près gratuit auraient scellé de leur adhésion écrite l'abandon sollicité, en échange de sommes légères que le fisc aurait eu bientôt repompées par la plus-value des domaines rendus à la circulation. La valeur vénale de ces domaines aurait augmenté au moins d'un tiers; même proportion aurait accru les droits fiscaux sur les ventes; et le nombre des ventes se quadruplant désormais par la levée de l'obstacle que respectait encore la morale publique, il est sensible que le trésor comme la monarchie auraient fait un bon marché dans ce dernier sacrifice, imposé de fait à la générosité, mais en apparence négocié, de gré à gré, avec les premières victimes de la révolution.

Par ces transactions, le titre auquel les propriétés foncières sont transmissibles, n'eût pas été mis en lambeaux; il aurait, au contraire, été scellé d'un sceau recognitif et itérativement conservateur.

Nullement : la politique mit l'équité hors ligne, le droit de propriété hors de cour. Elle se rappetissa dans des calculs numériques sur la quotité des contens et des mécontens, sur la force d'un levier qui, de l'une ou de l'autre manière, demeurerait aux mains du gouvernement constitutionnel pour mettre en œuvre sa lourde et criarde machine. On écarta la justice qui dure; on lui substitua le mécanisme qui s'use. La minute où l'on vivait parut l'éternité.

L'on a d'ailleurs trop vu combien peu Louis XVIII était convaincu des droits d'autrui. Il concentrait dans le trône toute possession légitime, toute *légitimité :* et c'est ainsi que dès son avènement en 1814, dans son premier acte, le monarque, source et principe de la magistrature, interdisait à ses magistrats toute connaissance de faits survenans entre les dépossédés et les dépossesseurs. Protection aux premiers, compression des derniers, telle fut sa *loi* première; (en appliquant au mot *loi* l'acception sacrilége de la volonté humaine); et elle prévint en 1814 les vœux et la foi des possesseurs nouveaux.

Dix ans plus tard, une indemnité en rentes est venue consoler les anciens propriétaires, si non tous, du moins ceux du Nord et les situations privilégiées. Bien que ce grand acte grevât l'innocent comme le coupable, il fut sage et salutaire. Il a remis le niveau entre les propriétés d'origines diverses; il a rétabli la paix entre les propriétaires concurrens; il a rendu presque au fisc en droits éventuels les fonds qu'il lui prenait en rentes. Mais il n'a pas raffermi le titre originel des propriétés agraires. Qu'il y ait eu dans les premiers titulaires, soumission à la nécessité ou adhésion à un mode conciliatoire, il n'en subsiste pas moins en résultat général que la pierre angulaire de l'ordre social n'a pas été rétablie sur sa base profonde, l'inviolabilité.

Qu'elle opinion avaient du droit de propriété foncière les peuples païens? Ils le divinisaient. C'était le dieu Terme. Assis sur la borne sacrée, il protégeait tout héritage. Nul autre que le propriétaire n'eût osé commettre le sacrilége d'une transposition. Qu'eût donc jugé ce dieu Terme s'il eût vu transposer jusqu'au droit in-

trinsèque de la nue propriété? Qu'eût-il jugé, s'il eût vu l'empereur Auguste en sa toute puissance transporter en don les champs des soldats de César aux légions de Pompée? Minerve, Thémis, et lui, qu'auraient-ils prononcé du haut de l'Olympe?

Deux observations incidentelles conviennent ici.

L'une, en deux mots, concerne l'observateur lui-même. Dans le monde, il semble qu'on ne puisse être équitable sans être intéressé. Aux raisonnemens qui pressent trop l'opinion contraire, on oppose Molière, et l'on croit avoir fini en disant comme lui : *Vous êtes orfèvre.* Non; sur ce texte délicat de propriétés territoriales déplacées ou compensées, je n'ai personnellement ni réclamation à exprimer ni regret à ressentir.

L'autre observation se rapporte au sujet qui m'occupe. Que tels ou tels soient vrais propriétaires de tels ou tels biens, ma question n'est point là. République, Empire, Restauration, un laps de quarante ans l'ont ou tranchée ou dénouée. La transfusion est consommée. C'est dans les conséquences actuelles et futures d'un fait si vaste que je pose ici la question. Pour me servir d'un terme logique, je l'examine, non *à priori*, mais *à posteriori*.

Ces conséquences, appliquons-les, suivant que mon sujet m'y porte, à la propriété foncière dans son état présent, à la culture de cette propriété, à l'action de l'agriculture sur le progrès ou sur le déclin de l'Etat français.

Voici donc un paysan seul et pensif à son foyer. Il se dit : mon père et son frère étaient tous deux de bons laboureurs. A l'époque où se vendirent les biens du château en ce village, mon père eut du scrupule, il n'acquit rien; son frère passa outre, et il acquit pour

rien et le château et les domaines. Tous deux ont porté devant Dieu leur conscience. Mais moi, je laboure encore; et le fils de mon oncle habite le château pendant que d'autres labourent pour lui. Ses enfans sont au collége; ils vont devenir avocats, électeurs, législateurs; les miens seront-ils donc voués par le scrupule de leur aïeul, à labourer toujours?

Qui va répondre à cet homme bourrelé par le spectacle des justices humaines?

Ah! Je sens arriver sous ma plume ce fameux mouvement oratoire de Jean-Jacques Rousseau : « *La conscience s'élève et murmure contre l'auteur de la justice. Elle lui crie en gémissant : tu m'as trompé.* — » *Je t'ai trompé, téméraire! et qui te l'a dit?* » Répond, non certes pas le juste juge, mais l'animosité jalouse et avide : « Qui t'a dit que la conscience dût être immuable? Ton aïeul a erré. Sois moins scrupuleux que » lui; fuis ta condition obscure; dans la ville ou aux » champs, remue, agis, bouleverse; apprends à mettre » à profit tant de leçons, tant d'exemples, tant de circonstances nées ou à naître ou à faire naître; et la » fortune aidera tes bras robustes à cueillir le repos; » et toi et ta race serez à votre tour pour les autres » un objet d'envie, comblés de biens rayonnans de » gloire. »

Comprenez-vous que la morale du laboureur résiste à des tentations trop artistement colorées?

Il attendra le moment opportun; mais en attendant, il attaquera, il minera par le détail la propriété dont il ne peut saisir encore l'ensemble. Au vol patent et sanctionné par ordonnances sera substitué le pillage occulte.

Ici aux conjectures s'unissent les faits que chaque jour et chaque lieu réalisent partout où la génération actuelle a renié l'esprit d'ordre respecté jusqu'à elle, et où d'invincibles clôtures ne défendent pas la propriété.

Y a-t-il dans une commune un vaste et important domaine? le pillage y devient un droit : le père l'enseigne au fils de trois ans; la mère en fait la dot de sa fille. Vous diriez un monticule de sable à la base duquel les pillards fouillent nuit et jour, dans l'intention calculée d'en faire ébouler la cîme importune; et en leur systématique rapine, ils se croiront justifiés par deux maximes : l'une, disent-ils, c'est que le riche est le débiteur du pauvre; l'autre, c'est que l'âge d'or est advenu où il ne doit plus exister ni pauvre ni riche, ni tien ni mien.

S'il s'agit d'une propriété moyenne assez modeste pour ne pas dominer les possessions voisines, il y aura moins d'envie; mais la rapacité du plus turbulent invoquera contre le supérieur le droit du grand nombre; et appuyé, s'il le peut, sur ce grand pivot du jour, il luttera sans cesse pour s'approprier des moissons, des pâturages, des bois, des chemins, à sa convenance.

Que la misère ait été toujours avide, la rapacité toujours envahissante; c'est l'histoire de tous les temps et de tous les pays. Mais l'histoire propre à ce pays-ci, à ce temps-ci, c'est la métamorphose de tels délits en droit commun et respectable. Supposez un propriétaire assez impatient pour se plaindre. Il porte sa première plainte à ce magistrat des campagnes qu'on a nommé à l'anglaise : *juge de paix*. Soyez sûr que, dix fois contre une, s'attribuant un esprit de concorde arbitraire, le juge bénévole donne tort au plus riche, ou fait grâce au plus pauvre : sinon, il partage le vol en deux moitiés, dont il

adjuge théoriquement l'une au voleur : cela s'
partager le différend. Poursuivez-vous plus l
chétives doléances ? Un procureur du Roi,
qu'on charge essentiellement de l'ordre pu
fronce le sourcil au premier mot licencieux d
zette, sourira aux dommages de la propriété ter

Puis, le tribunal, s'il s'en occupe, opinera dans
esprit. Le gendarme, si vigilant sur les grande
croira perdu le temps donné aux petites route
petits voleurs. Et si le délit atteint la police co
nelle, le délinquant subira une répression qui
tera le caractère ni d'une indemnité réparatrice
châtiment exemplaire. C'est aux *assises* seu
quand le délit est assez grave pour y parveni
sent l'influence du juge propriétaire et qu'on
des velléités répressives ou préventives. Enc
influence est atténuée, aujourd'hui qu'on re
jury propriétaire par des amateurs non-propri
bénignement institués par le nom de *capacité*.
auspices des capacités, la philantropie fait pré
douce voix ; et c'est une très belle chose que l
tropie. Elle n'empêche pourtant pas le juré que
système de l'impunité gratuite envers les voleu
prédateurs, d'être ainsi et le complice du vol e
de la propriété.

Et dans cet enchaînement d'omissions et d
douceurs, se serrent deux anneaux qui en for
quelque sorte, le nœud. J'ai dit tout à l'heure
maximes du peuple pillard : voici en deux aut
mes la contre-partie des pouvoirs chargés de
battre.

« Honorer par respect le droit du plus for

« le grand nombre a la force de tout envahir, trônes et « chaumières.

« Honorer par charité le droit du plus faible, quand « le faible attaque la propriété foncière. »

On sent bien que faible et fort sont synonymes ici. Dans l'application ils n'ont qu'un sens. Traduisez donc par *respect à la pluralité du nombre.* Voilà le principe absolu. Devant le mot magique de : PLURALITÉ, s'évanouit le vrai droit, le droit moral; et ainsi donc, toujours, toujours ce contre-sens mortel; toujours soumission de la justice à la force, du moral au matériel! Agrandissez l'observation : toujours soumission de l'âme au corps; toujours subversion du Christianisme pratique, dont le principe essentiellement protecteur de toute chose est la subordination du corps à l'âme, de la matière à l'esprit, de la force au droit.

Le levain du respect à la force physique a tellement imbu la masse française qu'il a pénétré jusqu'aux magistrats dispensateurs spéciaux du droit moral. Eux qui furent institués pour interdire à chacun la tentation du bien d'autrui, ils l'oublient ou ils s'en lassent; et quand vient une circonstance franche où nécessité est au tribunal de sévir, on sent qu'il hésite, répugne, excuse; on sent que le père frappe à côté.

Le magistrat aussi a son excuse dans le silence des lois. Il existe en France je ne sais combien de lois, combien de codes distincts et spéciaux : qui peut en outre compter depuis un demi-siècle le nombre de gens qui se sont faits hauts et puissans législateurs? Entre tous ces codes, parmi tant de cervaux législatifs, comment n'a pu sortir un Code rural? L'atelier des lois a été en permanence. Ni la matière n'a manqué à la forge,

ni la dextérité aux forgerons. Non : mais il ne s'agissait ni de rentes, ni de négoce, ni de filature. C'était le sol qu'il fallait voir, le possesseur du sol qu'il fallait défendre; et la culture de ce sol, l'économie rurale, les rapports qu'elle établit entre les possesseurs et les cultivateurs sont chose si mince qu'on l'a oubliée.

Ainsi pillée par les voisins, oubliée par les législateurs, dédaignée ou délaissée par les administrateurs, la propriété foncière qui devrait constituer l'État en est à peine un accessoire. On commence même à l'appeler, dans le jargon du jour, *une industrie.*

Ajoutez à ces sollicitudes l'anxiété où la fréquence des crises politiques plonge, de période en période, le propriétaire déconcerté. Il peut ne pas craindre, comme le rentier, que de telles subversions anéantissent tout son capital dans une banqueroute. Quand la crise survient, on le dévaste, on le pressure : mais le fond reste; et pourtant il a contre lui ce désavantage comparatif, que le rentier, au premier éveil, peut exporter au loin sa personne et ses trésors, tandis que le propriétaire, enchaîné à la glèbe, ne peut éviter, en ces violences périodiques, ni de livrer sa personne ni de pâtir en ses biens.

Faussée dans sa source par l'exemple du passé, lézée dans ses jouissances par l'opinion présente, exposée à tant de chances depuis cinquante ans, la propriété du sol est donc privée de la sécurité qui affermit les États.

Or, sans sécurité point d'agriculture florissante; et sans la prospérité de l'agriculture, point de prospérité générale et permanente.

## CHAPITRE III.

### DE L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE.

Reprenons :

Point de prospérité générale sans la prospérité de l'agriculture;

Point d'agriculture florissante sans sécurité.

Dira-t-on que néanmoins la prospérité de l'agriculture a pris un essor assez haut pour manifester l'appui social donné à la propriété territoriale, et le bonheur dont la propriété est en pleine jouissance?

Je nie l'appui : je nie le bonheur.

C'est en logique un des sophismes les plus communs, et dans la politique actuelle un des sophismes les plus abusifs, que celui dont l'école a spécifié le mode en ces termes : *cum hoc*, *ergo*, *propter hoc*. Telle chose advient avec uneautre, donc elle advient par cette autre. Eh! non, malheureux logicien : souvent elle advient malgré cette autre.

Plus d'une fois j'ai observé ce sophisme en mes amis comme en mes ennemis.

Quand sous l'empire de Bonaparte on vit les affaires renaître et les champs refleurir, ce ne fut point l'effet naturel des décrets du conquérant; bien de ses décrets furent ou mal habiles ou dévastateurs; il ravissait aux champs hommes et choses. Mais ses guerres consommaient beaucoup de denrées pendant que les blocus

barraient les ports. Les céréales se maintinrent par cette cause à un prix élevé; et la bonté constante du prix rappela l'aisance qui, des mains du propriétaire, s'épancha dans les sources du travail rural, les alimenta, les vivifia.

Quand sous la Restauration l'industrie jeta un grand éclat de force et de richesse, on attribua ses vastes progrès à tel acte du gouvernement, à tel ministre, à telle charte. Louange fausse! le principe du bien-être fut dans la succession de quinze ans de calme à quinze ans de trouble, de l'ordre à la violence, de la confraternité des peuples européens à leur scission destructive; et les germes semés partout dans cette pacifique période ont fructifié en Autriche, en Prusse, en Russie comme en France.

Dans l'une et l'autre alternative de guerre et de paix, la nature a tiré de la guerre, a tiré de la paix, les conséquences propres aux conjonctures diverses.

En cette position comme en tant d'autres, il y a eu *concomitance*, et non dépendance exclusive dont l'une ou l'autre position se doive glorifier.

J'applique cette observation à la prétendue prospérité où l'agriculture française s'est élevée, dit-on, à l'ombre et sous les auspices du pouvoir public.

En exprimant tout à l'heure les angoisses de la propriété, j'ai déjà noté combien peu la culture du sol reçoit du pouvoir un appui sincère.

Dans l'espace de vingt ans, vit-on beaucoup de députés ou de pairs osant à la tribune proférer le seul nom de l'agriculture? Ils partaient des extrémités du royaume où la stérilité de leurs champs fatiguait leur indigence; ils accouraient exaspérés jusqu'à la Loire. Le fleuve

passé, ils ressentaient à l'instant cette influence du charme mortel que le Tasse attribue aux jardins d'Armide. Leur tête s'inclinait; ils se glissaient dans les salons de Paris; et oubliant qu'il y a quelque part des champs et des vignes, ils n'avaient plus la force de dire un mot ou de repousser un choc. Permis aux fileurs de coton de débiter emphatiquement à la tribune tous les procédés et tous les mots techniques de leur art. Ecouter, admirer l'inintelligible langage du rouet et des broches, s'imposer silence à soi-même, était le lot du propriétaire ahuri. La Loire ou la Saône étaient son Léthé; voter, sans mot dire, l'impôt foncier, son affaire.

M. Thaër, célèbre agronome allemand, et M. Crud, célèbre agronome suisse, ont donné aux principes de l'économie rurale des formules en quelque sorte mathématiques. Suivant eux, par exemple, la terre qui reproduit cinq fois la semence aurait 40 degrés de fécondité naturelle. Un hectolitre de froment absorbe 8 degrés. Telle autre plante en soutire davantage; telle autre, au contraire, restitue au sol plus de sucs végétatifs qu'elle n'en exige. Le sol ainsi, là amélioré, ici épuisé, ou monte à 60, à 80 degrés de fécondité; ou descend à 20, à 10. Avec plus de puissance encore, les combinaisons agricoles dont les bestiaux sont l'objet, ou élèvent ou déprime les degrés du sol suivant qu'elles sont excitées ou restreintes par les circonstances locales ou légales. Or, si 8 degrés correspondent à un hectolitre de froment, plus le sol acquiert de degrés, plus le froment abonde; plus il en perd, plus les moissons deviennent chétives. Avec l'abondance ou avec la disette, la population s'accroît ou déchoit; la sécurité s'affermit ou se trouble; la puissance générale se renforce ou se déprime.

Voilà de la science, des chiffres, des faits. Qu'un député eût osé les énoncer à la tribune : « Ah ! des formules par A plus B, c'est fort bien, » diraient quelques géomètres sans écouter. « Que m'importe ? est-ce que je suis agriculteur, moi ! » dirait tout ministre de l'intérieur, évidemment digne de succéder à Sully. « Mais c'est inintelligible, c'est fastidieux, c'est du grec, » auraient dit et diront toutes les législatures avant et depuis 1830. Le tarif des douanes sera certes aussi du grec pour elles ; on pâmera d'ennui ; mais on écoutera ou on feindra d'écouter.

En ces assemblées, où l'on raffinait sur tout, a-t-on jamais sérieusement traité la question du commerce des grains ? Oui ; quatre fois, s'il m'en souvient : et d'ordinaire bien plus pour gêner que pour favoriser l'ascension du prix des céréales à un taux raisonnable. Il s'agissait toujours de mettre aux prises l'intérêt du consommateur et celui du producteur, comme si au fond ils n'étaient pas identiques, comme s'il n'était pas utile au consommateur d'aider le producteur, afin qu'il produise beaucoup et que l'abondance amène et maintienne la baisse sans effort : baisse alors réelle et non factice, avantageuse et non fatale.

Au contraire, combien de fois l'industrie a-t-elle obtenu l'aide de la science, le stimulant de l'émulation, le prestige de la gloire, les bénéfices du succès ? Combien d'écoles fondées pour les beaux-arts et pour les arts libéraux ! Mais envers l'agriculture, silence et stérilité. C'est pourtant un grand art que celui d'arracher à la terre tous ses trésors, afin de pourvoir aux alimens, aux vêtemens, aux besoins multipliés de trente millions d'habitans. Il suppose, il exige une foule de faits où l'observation, la mécanique, la physique, l'arithméti-

que, etc., approprient les facultés du sol à la diversité des climats et à la diversité des besoins. Contre lui luttent la terre et les saisons. Enseigner à vaincre de tels adversaires, excède les facultés individuelles. Les efforts de l'individu se traînent; des succès même se contestent ou se dissipent. Des fermes-modèles, régies en conscience, où les épreuves fussent l'objet de calculs exacts, auraient dû multiplier des flambeaux lumineux sur tous les points du royaume. La Bretagne et le Languedoc, le Berri et le Dauphiné, le Centre et l'Est, auraient dû chacun offrir aux agronomes une école précise, un point de mire déterminé. Loin de là; tous s'isolent : ils s'ignorent l'un l'autre. Dans un même canton, l'on s'ignore d'une lieue à l'autre de distance. En ces procédés où le bien doit être progressif, l'habitude n'opère ou n'essaie qu'au hasard : on ne perfectionne qu'à force d'années. Nulle part des foyers où les faits se comparent, d'où ils rejaillissent en faisceau irrésistible. Quelques tentatives de grands modèles agricoles ont été faites çà et là. J'ai voulu fonder aussi un établissement de ce genre dans le département de la Corrèze : il a péri faute de capitaux et faute de guides. L'administration supérieure, qui se mêle de tout, n'a voulu se mêler de lui fournir ni les uns ni les autres. Partout la défiance, l'inutilité, le ridicule même, ont fait choir ces tristes écoles; trois seulement ont survécu. Rambouillet et Grignon, dues, l'une à l'infortuné Louis XVI, l'autre à l'infortuné Charles X, attachent aux noms de ces deux augustes frères, un souvenir de bienfaisance active et éclairée. Une troisième s'honore assez des talens de M. de Dombasle, pour avoir enfin pris part au budget général. Mais, reléguée au Nord, si limitée dans son but,

si restreinte dans ses moyens, parfois si abusée sur l'état du midi de la France, quel progrès général peut-elle obtenir du territoire français?

Un seul objet a obtenu une organisation publique; les haras ont attiré quelqu'intérêt, et divers systèmes approfondis leur ont donné de l'importance. Ils ne l'ont pas dû à un sentiment de faveur pour l'un des utiles rameaux de l'économie rurale. Ce sont deux autres motifs qui les ont tirés de l'abandon. La chevalerie a laissé une impression noble dans nos mœurs; et les soins, les usages, les établissemens qui se rapportent au cheval s'ennoblissent de souvenirs historiques. De là vient que des hommes d'un rang distingué ont mis honneur et talent à relever de leur long abâtardissement les races cavalines. Un autre motif, c'est le service militaire. On a soigné les haras, moins avec le dessein d'enrichir la propriété foncière, qu'en vue des combats et des corps dont le cheval est l'agent indispensable. Il a fallu des ateliers de chevaux comme des ateliers de salpêtre : l'État s'est montré guerrier ou politique, mais non administrateur attentif et propice au bien du sol.

Et sur ce point encore, la défaveur inhérente à l'agriculture a laissé plus d'une fois ressortir ses nullités. Car, enfin, l'atelier du salpêtre est confié à des mains habiles; on n'y appelle pas le camarade, l'électeur, l'orateur. C'est le salpétrier qui rafline le salpêtre et en forme la foudre. Pour les haras il en fut autrement. Censeur irrémissiblement véridique, j'accuserai des temps que j'aime et des hommes qui me furent connus. Dans le temps de cette Restauration fugitive où les bonnes intentions et les fautes plus ou moins graves pullulaient comme à l'envi les unes des autres, qui sut-on mettre à la tête des

haras et de l'agriculture du royaume ? M. de Castelbajac qui, sans aucun doute, ne confond pas le cheval et le mulet ; M. Syriès de Marignac qui, pour son début, fit vendre au plus vil prix, sur un marché public, les jumens arabes réunies au haras de Rhodez ; précieux débris de l'expédition d'Egypte et unique espoir de la propagation du sang arabe dans les races françaises. C'est ce même M. Syriès encore, qui, du haut de la tribune, fit entendre, assure-t-on, un bizarre anathême : « Le sol français produit trop », disait cet étonnant directeur-général de l'agriculture. Je n'ai point ouï ces paroles : il faut parfois soi-même ouïr et voir pour croire.

Tous deux, il est vrai, chaleureux champions du gouvernement représentatif, excellaient à soutenir un amendement, à mettre là un point, ici une virgule. Mais la charte et ses ministres ne pouvaient-ils pas mieux gratifier leurs défenseurs qu'en leur livrant l'agriculture ?

Et puisque mon sujet m'a porté aux chevaux et aux ministres, je me permettrai de rapporter une anecdote relative aux uns et aux autres. Dans le dernier département que j'occupais, la Corrèze, florissait le haras de Pompadour. Là était le type de la race limousine, race dont les qualités sont célèbres, et dont l'origine, dit-on, date des croisades, qui ramenèrent de la Palestine en Limousin l'étalon arabe. Un des premiers soins du directeur-général Syriès de Marignac, fut de dégrader ce haras, en y laissant désormais les races diverses se confondre à l'aventure. Des gens de l'art me portèrent des plaintes. J'allai à Paris ; je me rendis chez mon ministre spécial. C'était M. de Corbière, jurisconsulte breton, que le jeu de tribune, aussi clairvoyant que le jeu de dés, avait porté au ministère de l'intérieur, ainsi qu'il avait

poussé M. Syriès aux haras. Causer était le charme de ce ministre spirituel; mais causer affaires administratives était sa mort. Comment, me disais-je en l'abordant, comment l'amener à mon haras de Pompadour? Je fis tomber la conversation sur Louis xv, et ce fut bien; de Louis xv à la marquise de Pompadour, et ce fut mieux; de la favorite enfin, au haras de son nom. A ce mot de haras, la glace de l'ennui pétrifia le visage de l'administrateur suprême. Pour le convaincre, j'insistai; je comparai la race limousine à la race normande, à la race bretonne... « Bretonne! s'écria le ministre breton réveillé » en sursaut au nom de son pays; mais j'ai un cheval bre» ton, moi; et il est excellent, et il s'appelle ainsi; et je le » monte comme cela, et il fait tant de lieues par jour. Oh! » la Bretagne est une bien belle province; c'est un peu» ple à part; et le duc de Rohan qui sort d'ici et qui des» cend de nos anciens ducs, etc. etc. » L'on imagine comme j'étais loin de mon haras. Y revenir fut impossible; force fut de m'arrêter à de gracieux propos, et de juger qu'à Paris le côté sérieux des affaires touche de près au côté ridicule ou plaisant.

Je viens de citer trois hommes distingués entre ceux que la Restauration éleva et préconisa. L'on s'en plaindra peut-être : on dira; pouquoi cette ironie? L'on disait de même autrefois :

> Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si bon homme!

Et Boileau répondait :

> Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte.

Distinguons aussi du ministre ou du directeur,

l'homme enjoué, l'homme dévoué, l'homme loyal. Mais quand on songe quelle influence ont eue sur nos destins communs les tristes choix de la Restauration, quand on se représente la disparate habituelle entre l'emploi et l'homme, on sent s'élever du fonds du cœur le dédain réprobateur de la présomption. Un roi est roi de naissance. La Providence lui impose la couronne ; bon gré mal gré, fort ou faible, il doit la subir. Mais un ministre, un administrateur, un général, n'ont rien qui contraigne leur choix. Si par vanité ou par intérêt, ils ont présumé de leurs forces, malheur à eux ! Malheur aux Etats qu'ils négligent, qu'ils troublent, qu'ils perdent ! Et la censure amère n'est pas seulement équitable de la part de l'observateur : elle est obligatoire. Que de fois, plus tard, j'aurai à rappeler, non sans regret, ces maximes de justice et de bon sens hors desquelles l'histoire est mensonge, l'expérience puérilité.

L'abandon ou le mépris de la propriété foncière considérée dans son exploitation par l'art agricole, sont tels qu'ils obscurcissent à Paris les esprits les plus clairvoyans. A ce titre, je vais mentionner une seconde fois M. de Talleyrand. Plus tard, peut-être, mes qualifications envers cet insigne personnage seront moins douces. Je l'écoutais un jour causant des fonds publics. « Mais après tout, dis-je enfin, qu'importe cette hausse et cette baisse à nos départemens? — Oh, là ! je le crois bien, répliqua-t-il de l'air le plus insouciant, leur bourse c'est le cours des blés : hausse ou baisse, c'est la pluie et le beau temps. » L'intérêt du sol entier de la France était une misère ! le fondement de l'État une futilité ! Tout ce qu'il y a d'erreur en ces façons de voir est incommensurable. D'un mot, c'est peindre l'inanité des idées pari-

siennes et de leurs frivoles arbitres : les journaux les plus accrédités de Paris brillent à cet égard des mêmes clartés.

Malgré les dédains et l'oubli des hommes d'état, des lois, et de Paris, la vérité pourtant est que l'agriculture française a pris, dans un demi-siècle, un vaste développement. D'autres hommes, d'autres causes, ont balancé les hommes ignorans et les causes contraires.

Il ne me souvient pas dans la bouche de quel roi ou de quelle académie s'est trouvé le style admiratif en honneur de l'homme qui apprendrait aux hommes le secret d'accroître d'*un épi* (c'était le mot) la richesse des moissons. Que n'y a-t-il un peu de bonne foi dans un tel langage! et quels honneurs en ce cas seraient prodigués à Arthur-Young et à Rozier, à Gilbert et à Parmentier! Rozier, se portant successeur de l'excellent Olivier de Serre, et osant, le premier, donner, nonobstant bien des fautes, un ébranlement général à l'agriculture; Gilbert, enseignant les prairies artificielles; Parmentier, propageant l'inappréciable tubercule auquel on n'a pas su même donner un nom pur et simple (*), et auquel la famine de 1794 a pu seule enfin donner vogue; Arthur-Young, surtout, soumettant à de rigides calculs la science des assolemens! Cet Young, un modeste fermier anglais, abandonnant son pays et ses affaires pour s'occuper profondément des nôtres, sillonnant à cheval la France dans tous les sens, notant les pratiques agricoles de chaque province, les louant, les censurant, les redressant! Missionnaire d'agriculture aussi éclairé qu'infatigable, n'a-t-il pas donné un spectacle étonnant?

* Du moins ailleurs la pomme-de-terre a un nom : *potatos* en anglais, *mandore* en gascon, etc.

N'est-il pas un bienfaiteur digne de tous nos hommages? La reconnaissance aurait-elle excédé ses bornes en lui dressant une statue?

Grâce à de tels hommes, l'agriculture française a pu devenir une science de faits : et ceux qui l'ont étudiée ont pu voir clair dans leurs efforts.

Entre les causes qui ont pressé énergiquement les facultés du sol pour en faire jaillir des richesses inconnues à l'inhabileté administrative, la plus admirable fut l'introduction des prairies artificielles et des racines adaptées au même usage. Sans prairies, point de bestiaux; sans bestiaux, point ou peu de ces substances animales qui accroissent, par une meilleure alimentation, la puissance physique de l'homme; point ou peu de ces matières premières qui vivifient les fabriques. Jadis le nombre des bestiaux était circonscrit par la surface des pâturages; maintenant, plus de limites. Des terrains maigres et secs s'enrichissent de plantes égales ou supérieures à celles des prés naturels; les sols gras occupés autrefois par les prés naturels s'enrichissent d'abondantes céréales. Une circulation de vie s'établit de l'un à l'autre genre de culture. Alimens végétaux et animaux se sont doublés d'abord, puis centuplés : et qu'en est-il provenu? L'aveugle homme d'état y a-t-il prêté la moindre attention? Non. Observons ceci :

Supposons que des guerres sanglantes, des négociations habiles, aient donné à la France une province de plus : en ce cas pas assez de mots n'auraient existé dans la langue française pour célébrer le diplomate ou le conquérant; pas assez d'orgueil n'eût grandi dans le cœur humain pour nourrir leur gloriole. Or, que gagne un État à l'acquisition d'une province? du terrain et des

hommes, tant de lieues carrées, tant d'habitans.

Le terrain nu est, sauf le cas d'une fontière, peu de chose. Evaluer la surface plane du sol, peu importe, s'il s'agit de déserts. C'est par le nombre d'habitans qu'on apprécie une conquête; et véritablement on a raison, pourvu qu'on retranche du langage diplomatique ce vil matérialisme de compte par âme introduit dans le traité de Vienne en 1815.

La conquête hypothétique dont je parle eût donné à la France, soit, cent mille âmes de plus: n'eût-ce pas été superbe? Le triple, le décuple, n'eussent-ils pas fait pâmer de joie les politiques, de gloire les ministres, d'adulation leurs serviteurs? Eh bien! écoutez: combien d'habitans avait la France en 1789, suivant M. Necker? vingt-cinq millions. A combien d'habitans s'élève le dernier recensement de sa population? Il excède trente-deux millions: voilà sept millions ajoutés. D'où la France les a-t-elle acquis?

La France actuelle a-t-elle modifié sensiblement sa superficie territoriale? Non: elle a acquis le comtat d'Avignon, perdu Landau et ses dépendances.

Les causes de destruction, politiques et physiques, ont-elles manqué? Hélas! nous en avons vu la cruelle abondance. Dans le premier rang, les guerres et les échafauds; dans le second, trois famines, à la vérité factices, mais désolantes.

Néanmoins tous les vides sont comblés, et sept millions excèdent. Sept millions! population d'un assez grand royaume, du royaume des Deux-Siciles, par exemple, population équivalente à la force de trois vieux royaumes qu'on supposerait agglomérés sous un sceptre unique, le Danemarck, la Suède et le Portugal!

Quelle conquête! Quelle surabondance! Mais, répétons-le, à quoi l'attribuer?

J'en attribue les deux tiers à l'accroissement des subsistances; j'attribue l'accroissement des subsistances au perfectionnement de la culture alternante.

Qu'on n'oppose pas à cette opinion le fait des trois famines de 1794, 1812, 1817. L'homme y eut plus de part que la nature. Rappelez-en les circonstances.

La disette de 1794 fut, on le sait, une œuvre purement révolutionnaire. C'est dans l'âge d'or que les champs produisaient seuls. A un âge autre appartenait la Convention. Quels bras laissait-elle aux champs? aucun; et ce gouvernement, non moins habile que féroce, recueillit dans leur stérilité le prix de ses assignats et de ses violences.

En 1812, Bonaparte avait aussi épuisé par ses conscriptions immodérées, les bras voués à la culture; et néanmoins il mit, d'un coup de sa main rude et absolue, ordre à la disette que l'effroi exagérait, et la moisson subséquente trouva bientôt les greniers encore fournis de grains superflus.

En 1817, le ministère semi-libéral de Louis XVIII trouva dans une disette qui dégénéra en famine intérieure le fruit amer d'une grande et fatale présomption. L'administration intérieure était aux mains de M. Lainé qui s'amusait pour lors à donner chasse aux royalistes. *Ne forçons point notre talent*, lui aurait dit et crié le bon Lafontaine. Il paraît avéré que les grains auraient pu suffire. Il est avéré, du moins, qu'il est difficile de pourvoir à une disette plus maladroitement, plus vainement, plus chèrement; et s'il est également vrai, ainsi que me

l'assure un calculateur qui prétend avoir comparé, année par année, les registres de l'état civil, qu'en 1817 la mortalité excéda de *trois cent mille* victimes le nombre ordinaire des décès, il faudrait attribuer au gouvernement représentatif, auteur des ministres, et à tel ministre né du gouvernement représentatif, une extermination d'êtres humains non moins effroyable que la campagne de Moscou. Je n'affirme point un tel excès; je me souviens seulement que la disette fut, sinon créée, du moins bien aggravée par une série d'ineptes mesures : et, quel qu'ait pu être la mortalité excédante, j'écrirai ici une question qui, plus d'une fois ensuite, se reproduira sous ma plume, tant elle importune mon esprit : Qui donc oblige un homme à être ministre?

Tout en considérant comme à peu près factices les trois disettes qui, en quarante ans, ont affligé la France, il ne conviendrait pas de s'avancer jusqu'à dire, qu'en raison du perfectionnement de la culture, désormais une famine est impossible en ce royaume, car les systèmes oppresseurs, chers à l'administration, l'y appellent; ils fertilisent le sol étranger, ils stérilisent le sol national : et les résultats d'une guerre malheureuse qui demanderaient des fruits soudains à l'arbre imprudemment mutilé, pourraient ne pas se restreindre aux destructions des sanglantes batailles.

Mais je dis que les progrès de l'agriculture ont fait naître et font vivre quatre à cinq millions d'habitans dont s'est accrue la force collective de la nation.

J'ajoute qu'elle assurerait très probablement la subsistance des trente-deux millions contre tout choc des élémens, si elle n'était contrariée dans ses progrès ultérieurs : et en effet, aujourd'hui croissent en abondance,

d'une part, la grande luzerne que nous donna l'ancienne Médie, et le grand trèfle, précieux don de la Hollande : d'autre part, la pomme-de-terre et le maïs que nous envoya l'Amérique ; alimens inconnus ou peu goûtés des âges précédens. De ces plantes, les premières opposent un grand obstacle aux mortalités dont la sécheresse frappait les animaux qui nourrissent l'homme ; les dernières suppléeraient au froment dans les disettes éventuelles.

J'ajoute enfin que l'agriculture-pratique, ayant donné à la France une conquête équivalente à dix provinces ou à un beau royaume, est en droit de rendre dédain pour dédain à ceux qui la méconnaissent, haine pour haine à ceux qui l'étouffent ou la dévorent.

L'introduction des pâturages artificiels que j'ai signalée en première ligne dans les causes des progrès agricoles, parce qu'elle a créé une masse énorme d'alimens nouveaux, a déplacé la valeur relative des terres en culture. Le prix jadis fort cher des prés naturels a déchu : le prix des champs arables s'est élevé : indice évident que la méthode alternante autrefois inusitée ailleurs qu'en Flandre, et plus tard, en Angleterre, se propage en France dans l'ensemble des propriétés rurales. Comme avec un peu d'art l'administration aurait décuplé la vitesse du progrès ! Au contraire, ou elle l'ignore ou elle y met indirectement obstacle ; nous le verrons tout à l'heure.

Outre l'extension des alimens et des vêtemens, l'art agricole s'est évertué à accroître les vins, les huiles, les soies, qui donnent à l'industrie et au commerce de France ses larges et véritables bases.

En exposant ses progrès et ses moyens, je n'en dois pas taire une circonstance générale qui, approuvée dans

une certaine mesure, a dû en augmenter l'essor, en multiplier les résultats et concourir à l'accroissement de la population. C'est la division de plusieurs propriétés dont l'étendue était excessive, division qui est l'œuvre de la révolution, mais qui n'en est pas l'émanation nécessaire et qui aurait pu tout aussi bien naître sous d'autres cieux, sous de plus sages auspices.

Lorsque les climats de l'équateur voient s'élever une de ces tempêtes dont la violence, inconnue en Europe, fait frémir le voyageur, les plus beaux arbres sont déracinés et fracassés; les animaux les plus féroces comme les plus doux sont attérés; l'abîme des mers s'entr'ouvre et engloutit les navires; et cependant, au terme des convulsions de la nature, quelques portions des arides déserts se raniment et verdoient sous l'influence des flots de pluie que les nues ont versés. Telle a été, en des points trop rares et trop chers, l'influence de la révolution. Dans cette cathégorie des biens éventuels, je consens à mettre et la simplification de la jurisprudence et la division de certaines propriétés.

Ainsi, entre les vastes possessions arrachées au domaine royal, à la noblesse, au clergé, quelques-unes ont pu être scindées et distribuées entre plusieurs possesseurs. Affranchis de la dîme et de tous droits, ceux-ci ont pu d'abord se mouvoir à l'aise. L'esprit de propriété a porté des fruits salutaires. On a remué ce sol que trop peu de mains, et des mains trop peu avides, laissaient languir. On a défriché, déboisé, desséché. Landes, forêts, marais, ont répondu aux avances d'un travail plus actif; et ce travail, s'exerçant sur des denrées d'un plus grand prix ou d'une plus grande abondance, telles que le maïs et la pomme-de-terre, que je viens de citer; telles

que les vins, dont l'Amérique du Nord a agrandi la consommation; le tabac, dont le pauvre a appris l'usage; les laines et les soieries, dont les mécaniques ont facilité et perfectionné les apprêts, le travail, dis-je, appliqué à des possessions, que leur subdivision distribue en espaces propres à admettre encore et à ne pas excéder les procédés de la grande culture, en a obtenu des résultats qui ont fructifié au bénéfice de la terre, de la population, de l'État.

Mais s'il est vrai que l'agriculture française a accéléré ses progrès, grâce à de savans agronomes, à de précieuses plantes, et à des incidens qui, nuisibles sous bien des rapports, ont pu aider sous d'autres ses développemens, il est vrai aussi que l'administration publique semble avoir une invincible tendance à arrêter ou à déprimer ce magnifique essor.

Je vais me restreindre à examiner, sous ce point de vue, trois faits :

Le résultat actuel et progressif de la division des terres;

L'obstacle de fait à l'extension des cultures alternantes;

La gêne imposée aux consommations.

Tout à l'heure j'ai reconnu un avantage dans la division de certaines propriétés jadis démesurées. S'ensuit-il que la prospérité de l'agriculture soit inhérente à des dimensions exiguës? Nullement. Tout au contraire : l'exiguité des domaines, si l'efficacité des lois divisoires ne cesse d'amenuiser les possessions, rendra bientôt l'agriculture impossible et la terre improductive.

Que Virgile ait écrit :

*Laudato ingentia rura, exiguum colito;*

permis au délicieux poète de n'être pas un profond politique. Les domaines qu'il préfère s'accordent mieux sans doute avec les petits soins, avec la douce quiétude, avec le charme de la vie champêtre telle que la conçoivent les goûts de la philosophie et les chants de la poésie. Mais dans l'ordre de la société et dans l'ordre de la nature, il en est autrement. Aux grands domaines seuls conviennent les grands efforts de l'agriculture industrieuse et habilement systématique. Mille hectares admettront l'alternative des plantes à racine traçante et à racine pivotante, de salubres étables, d'assez vastes édifices pour distribuer sans dommage les divers produits, des canaux d'irrigation [venus de loin et attachés à des chaussées puissantes qui appliquent à la terre les ondes des rivières ou même des ruisseaux : fertiles ondes, si le riverain peut les assujettir au niveau; trésor inutile à tous, si tous en y aspirant ne font que manifester leur impuissance.

De mille hectares, descendez à cinq cents. C'est encore une superficie qui peut suffire à des combinaisons fécondes.

Mais que le domaine tombe à cent hectares. Oh! voici que 8 divisé par 2 ne représente plus deux fois quatre. Peut-être alors 8 divisé par 2 aurait-il peine à égaler deux fois deux. Nulle des fractions du domaine atténué ne pourra soutenir ses édifices, ni nourrir ses troupeaux, ni son pasteur. Les troupeaux s'éteignent : avec eux s'éteint la fabrique des draps; avec eux se perd un des meilleurs réservoirs de l'aliment animal, même de l'aliment végétal que leurs engrais obtenaient du sol par eux fertilisé.

Continuez, poussez à cinq hectares : le bœuf et sa

race disparaissent. Plus de laitage, plus de nourriture énergique, plus de boucherie, ni de tannerie.

Plus vous diviserez l'hectare en menus champs, le champ en sillons, le sillon en parcelles inabordables, et plus vous annulerez la charrue, que la bêche essaiera de remplacer. La bêche enfin sera inutile. Un sol pulvérisé en million de grains de sable sera aussi fertile que les sables de Lybie.

C'est dans cette perspective qu'on a dit plaisamment: « Quand tout le monde aura de quoi vivre, tout le monde mourra de faim. »

La philantropie du XVIII^e^ siècle tendait à ce beau résultat : « O nature! nature! s'écriait-elle, l'humanité » tout entière n'a-t-elle pas un droit à tes bienfaits? » Tous les enfans du père ne sont-ils pas ses fils? Tous les » hommes ne sont-ils pas enfans du même Dieu? » Vérité qui conduit vite à la ruine de tous les enfans.

La politique constitutionnelle y a adjoint ses précieux calculs. Est-ce à nous, disait-elle, à nous occuper de granges et de troupeaux, de la nécessité d'avoir pain, viande, laitage? Que nous fait la répugnance du propriétaire à diviser non-seulement le château, mais la chaumière en chambres, la chambre en compartimens? Ce vain respect pour le manoir héréditaire, ce frémissement du sens commun, que nous importent?

La famille sera lésée dans ses affections morales non moins que dans ses ressources physiques. Il y faudra deux foyers sous le même toit, en attendant quatre et puis huit. L'un et l'autre et tous seront impossibles. On vendra si on peut. Sinon, l'on démolira, tout sera chaos. N'importe, continue-t-elle avec emphase, l'essentiel est de propager les droits électoraux. Plus nous di-

visons les possessions considérables, plus nous grossissons le nombre des électeurs; et l'augmentation de la *matière électorale*, voilà le but; voilà la grande affaire en ce monde.

Mais le monde se meut aussi pour donner à la race humaine, en prix de son travail, les richesses naturelles d'où l'homme tire l'aliment, le vêtement, le logement: travail et richesses dont la loi, qui autorise indéfiniment la subdivision du sol cultivé, tarit de jour en jour les sources.

En ceci règne une telle cécité législative qu'on a cessé naguères de favoriser la rejonction des territoires. Il existait une modeste petite loi qui exemptait des droits du fisc les échanges conclus entre voisins pour agglomérer les champs juxta-posés. C'était trop de faveur, un violent sacrifice. Le budget de 1834 l'a supprimé. Est-ce aveuglement? est-ce frénésie? je ne sais.

Voilà l'action du pouvoir public considéré dans la loi civile.

Observez-la en même temps dans les lois financières.

L'extension de la culture alterne en pâturages et en céréales a été, disais-je tout à l'heure, un des grands ressorts des progrès du sol, de la richesse brute et de la population. Y a-t-il faveur pour l'agriculture, lorsque l'esprit actuel des lois financières, non moins que celui des lois civiles, tend à détendre ou même à briser ce ressort?

En effet, créer la matière brute ne suffit pas; il faut la mettre en œuvre, l'approprier à ses fins. Que ferait l'introduction des nouvelles combinaisons et des plantes nouvelles dans le système agricole, si l'on ne multipliait par elles les bestiaux; par les bestiaux, les engrais; par les engrais, les substances alimentaires, oléagi-

neuses, textiles, toutes les ressources que l'homme et ses arts et ses fabriques sollicitent de la munificence du sol cultivé? La multiplication des animaux est donc, en quelque sorte, la clef des progrès agricoles. Mais ces bestiaux, il faut les acquérir; il faut les loger. Leur acquisition nécessite un appel de capitaux. Les mettre à l'abri des injures de l'air, c'est construire des édifices et appeler des capitaux encore. Le capital employé à l'achat des animaux fructifie, dans le double intérêt de la société et du propriétaire. Le capital mis à bâtir est encore plus fructueux pour le public; il tient au sol, et à cet égard il constitue ces richesses intrinsèques, permanentes, qui, ainsi que je l'ai fait observer déjà, survivent aux nations. Il tient d'ailleurs à diverses professions; il met tout en mouvement. Charpentier, maçon, scieur, forgeron, accourent, travaillent, vivent et font vivre leurs familles. Plus laborieux et plus aisés, ils consomment plus; ils appellent à leur aide le fabricant de draps, de chapeaux, de toiles, de chaussures, d'outils, etc., etc. Par l'effet de ces constructions simples, mais multipliées, l'artisan des villes est mis en jeu comme l'ouvrier des champs, et quand cette impulsion gagne de village en village, quand elle est répercutée par trente mille communes, pensez-vous que les villes perdent à l'activité des campagnes? que les consommations lointaines payées du sang des guerres ou de l'argent des traités soient indispensables aux débouchés de l'industrie française? que le fisc lui-même, le fisc qui, de ses mille absorbans, repompe la richesse circulante, n'est pas favorisé par l'agriculture, âme de cette opulente et ample circulation?

Mais voici comme y correspondent les lois civiles et les lois fiscales.

Entre les lois civiles, il me suffit d'avoir noté celle qui ordonne la division infinie des héritages; loin d'exciter à bâtir de nouveaux édifices, elle impose aux possesseurs parcellaires la nécessité de démolir les anciens : mettre le sol en table rase paraît être son but.

Entre les lois financières, il faudrait inscrire toute la série des budgets qui, depuis que budget y a, ont pris à tâche de ravir au propriétaire du sol tout moyen d'agglomérer, que dis-je, tout moyen de conserver des capitaux disponibles.

Le système fiscal qui régit la France est l'ennemi acharné du système agricole. Tout révèle aux yeux cette inimitié absurde; et chaque année en propage les conséquences destructives. Où donc, en son indigence accélérée, la propriété foncière peut-elle puiser les moyens pécuniaires de bâtir les édifices nécessaires à ses progrès ou à leur durée? Dans son superflu? l'impôt l'absorbe; dans le crédit? dans les emprunts? que Dieu l'en préserve!

Nul doute que la propagation des méthodes réfléchies n'eût été bien rapide sans la pénurie des capitaux dont la formation ou le maintien sont, dans l'état présent des lois et des préjugés, impossibles à l'agriculture. Là donc est son point d'arrêt; là aussi bientôt sera son point rétrograde. En dépit des lumières acquises, la nécessité, si on n'allége son joug, la ramènera dans ses anciennes ornières. De plus en plus restreinte, appauvrie, stérile, elle suffira de moins en moins à alimenter une population dont l'excès lui doit naissance, dont le déclin signalera ses malheurs.

Aux effets subversifs du Code civil, aux ravages continus du fisc, se joint l'hostilité d'une foule de régle-

mens que l'administation publique oppose aux succès et aux droits de la propriété foncière.

Les plus funestes sont ceux qui prétendent régler le commerce extérieur des céréales.

C'est une chose singulière que la peur dont le gouvernement français est saisi à la moindre apparence de hausse dans le prix du froment; il ne voit pas qu'en ressentant la peur, il l'inspire.

C'est une chose plus étrange encore que l'énergie avec laquelle il tend, par tous ses réglemens et par toutes ses manœuvres, à maintenir le froment à un prix infime.

Deux considérations ont frappé ses regards : il ne sait en détourner les yeux.

D'abord, a-t-il dit, si les blés sont à bas prix, l'ouvrier des fabriques obtiendra son pain à bon compte. Il pourra donc vendre son travail à bon marché. Le fabricant pourra donc vendre à bon marché aussi les produits de son industrie; il débitera beaucoup; il fera de gros bénéfices et exportera au dehors de grosses pacotilles qui feront affluer dans le royaume de grandes richesses, lesquelles à leur tour donneront au travail une grande impulsion.

L'autre monologue est : si le prix des blés est avili, que nous importe? le propriétaire pâtira; mais assez lui restera toujours pour acquitter l'impôt. Il ne fournira pas du travail à l'ouvrier des campagnes; mais le peuple campagnard est éparpillé; ses murmures s'évaporent, et ses mécontentemens ne sont pas contagieux. Dans nos cités, c'est le contraire. L'ouvrier exige un travail assuré, un pain à bon marché. S'il n'a l'un et l'autre, il se ligue, il fermente, il éclate; il proclame ces grandes et ter-

ribles paroles des Lyonnais : « Vivre en travaillant, mourir en combattant. » Et nous avons dû à d'autres causes assez de violentes émeutes, pour redouter les troubles dont la cherté serait dans nos villes une cause surabondante.

Tel est le langage : et c'est là l'inverse des idées naturelles; c'est, comme je l'ai déja dit, la pyramide placée sur la pointe.

Deux chiffres devraient suffire pour résoudre les doutes, pour rendre au bon sens son empire, à la pyramide sa bâse.

L'hectolitre de froment vendu à 13 fr. paie tout juste ce qu'il coûte (du moins dans les régions au sud de la Loire) : premier chiffre. Je m'y arrête après avoir soigneusement calculé tous les élémens et tous les frais de cette culture, impôt compris.

Depuis quelques années, le prix du froment flotte entre 12 et 15 fr.; à 12 fr., le blé ne rend pas ce qu'il coute. A 15 fr., il donne au propriétaire un revenu qui s'élève un peu au-dessus de rien. Balançant les deux comptes, je trouve à peu près zéro : c'est mon second chiffre.

Partant de ces deux chiffres qui sont deux faits généraux, je répliquerai aux funestes et imprévoyans réglementeurs :

Pensez-vous que les possesseurs du sol doivent s'amuser long-temps à semer du blé pour l'unique plaisir de voir onduler, comme une vague agitée par le doux zéphyr, une mer d'épis vainement dorés ?

On ne peut pas admettre que huit millions d'hommes soient de leur plein gré éternellement stupides.

D'abord les possesseurs de sol médiocre cesseront de cultiver des terres où des frais égaux ne sont pas couverts par une moisson égale à celle des terrains fertiles.

Puis, les possesseurs du sol fertile aviseront aux moyens d'arracher à leurs terres, par d'autres plantes que le blé, un revenu mieux approprié au capital représentatif de leurs possessions.

Je sais bien que la transposition des cultures, n'est chose ni facile ni prompte ; il faut le temps d'y dresser les idées, les ouvriers, les bâtimens; et quand un des ministres de la Restauration répondait aux plaintes de l'agriculture sur le vil prix des blés : « Que ne semez-vous autre chose ! » il faut l'avouer, sa réponse ne répandait pas sur la question les torrens d'une lumière éblouissante.

Mais à la longue, imperceptiblement, le déplacement s'opérera. Le froment se restreindra ; et là est une sorte de révolution occulte et intime qui entraîne à la fois des souffrances pour la propriété, du préjudice pour l'industrie, des dangers pour l'État.

La propriété déconcertée dans ses habitudes, souffre mille dommages occasionnés par des erreurs, par des non-valeurs, par les avances que l'innovation même heureuse exige. Tous ses effets pour substituer au blé mieux que le blé, n'obtiendront pas des résultats aussi brillans que la culture de la garance à Avignon, de la betterave à sucre dans les lieux du nord où elle a pu prendre racine.

L'industrie souffre à son tour, et les beaux raisonnemens exposés tout à l'heure sur l'avantage de fournir à l'ouvrier des villes beaucoup de travail et beaucoup de pain à bas prix, afin de vendre au dehors beaucoup de produits fabriqués, viennent expirer précisément contre ce vil prix de la denrée qui fait le pain. Quoi! l'industrie française a, dans ses propres foyers, un

marché de plusieurs millions de consommateurs, et elle aurait l'espoir d'en trouver au loin quelque autre d'une égale importance, d'un lucre égal pour elle ! Je porte à huit millions le nombre d'hommes mûrs qui tirent de la culture des terres leurs moyens d'existence. Leurs familles triplent ce nombre. Voilà vingt-cinq millions d'habitans à vêtir, à chausser, à loger, à voiturer, etc. La France est-elle donc comme la Hollande qui, si elle fabrique, est tenue de chercher à qui vendre? C'est à la France que la France peut vendre commodément et abondamment. L'industrie française trouve dans la population agricole ses vingt-cinq millions de consommateurs. Que prétend-elle de mieux ? Ah ! elle prétend ruiner d'abord ces consommateurs naturels et exiger ensuite qu'ils consomment ses produits ! exigence par trop folle ; et néanmoins telle est la méprise constante de nos gouvernemens. Tous, à peu près, ont voulu commencer par la fin. Ils ont paru s'être proposés ce théorême-ci : *Ruiner le grand peuple agricole afin que le petit peuple industriel vende beaucoup à qui ne pourra rien payer.* Mais de rien on ne fait rien : *ex nihilo nihil*, vieil axiome de l'école et du bon sens ! C'est un peuple riche et non un peuple pauvre qui achète et consomme. Que le propriétaire du sol réalise de copieuses recettes, et il fera de copieuses emplettes. Il n'en est pas du propriétaire agricole comme du rentier spéculateur. Le rentier ne voit que l'or, n'a besoin que d'or, songe à capitaliser or sur or. Rien, au contraire, n'est moins thésauriseur que le possesseur de la terre. Soit goût, soit nécessité, il ne recueille que pour répandre. La terre est avare, est exigeante, toujours quelque chose d'urgent manque à ses besoins : tou-

jours il faut creuser, planter, bâtir. L'élégance succède aux ouvrages producteurs; et tel est le charme inhérent à la propriété de cette terre par qui le Créateur donne à l'homme sa nourriture en échange des sueurs de son front, de ce front, dit le poète anglais, *cicatrisé par la foudre*, que le possesseur résidant prodigue, à la prospérité et à l'embellissement de la glèbe où le lie sa destinée mortelle, les ressources dont le rentier tourmente un luxe stérile et d'oiseux loisirs. L'or veuu des moissons ne dormira pas; il circulera vite; il passera aux ouvriers de campagnes, de ceux-ci aux artisans et aux fabriques. Mais cette effusion de salaires que le riche propriétaire étend par lui ou par ses nombreux ouvriers sur les produits de l'industrie, se réalisera-t-elle si le propriétaire est retenu par un avilissement systématique de ses denrées dans une désolante et improductive détresse?

J'ai ajouté qu'une révolution agricole tendant à exclure le blé de la culture, aurait en outre de graves dangers pour l'État. C'est un danger sans doute et un grave dommage que l'altération d'un objet de commerce qui roule sur une valeur d'environ deux milliards. Mais quel danger et quel dommage quand l'objet repoussé touche aux nécessités élémentaires de la vie!

La première de ces considérations ne souffre pas de réponse.

Répondra-t-on à la seconde, que faute de blés indigènes on se nourrira de blés étrangers? C'est la solution qui charme les habitans et écrivains de Paris.

La dérision devrait être la réplique unique et péremptoire à ce triste subterfuge. Néanmoins ajoutons-en trois autres :

L'une, c'est que la nourriture de la France exigerait

chaque jour l'arrivage en nos ports de deux cents navires chargés de blé : ce serait six mille navires par mois : et où trouver tant de navires et tant de blés ?

Une autre, c'est l'exportation immense du numéraire nécessitée en cas de disette, par l'importation des blés du dehors. En 1833, blés extérieurs et intérieurs ont été à bien vil prix : et cependant n'a-t-on pas évalué à la somme énorme de cent millions, le prix soldé, comme en se jouant, aux étrangers pour les grains qu'ils nous ont vendus bien mal à propos, à nous Français dont les greniers regorgent.

Une troisième réplique est plus grave. Par blés étrangers, on entend d'ordinaire les blés russes embarqués dans les ports de Crimée. En effet, aujourd'hui la Pologne verse, sous les auspices de la Russie, ses blés dans la Mer-Noire ; les contrées moscovites qui s'abaissent vers cette mer abondent aussi en froment : et grâce à cette double source, la Russie peut, avec avantage, vendre aux ports français pour sept francs l'hectolitre de froment, que le sol français ne peut pas fournir à douze ou treize francs sans empiéter sur ses capitaux. L'appât est tentant pour un consommateur. Mais vienne une guerre ; vienne un jour où la Russie, prenant une attitude menaçante et sacrifiant passagèrement les intérêts de son agriculture à ceux de sa politique, veuille frapper le sol français, comme autrefois Dieu frappa le sol de l'Egypte, de sept ans de stérilité. D'un signe, elle fermera ses ports. Le sol français, livré dès long-temps sur des points nombeux à d'autres plantes que le froment, ou à la vaine pâture, ne suffira plus à la consommation. Une longue désuétude ne se redresse pas à l'instant. En vain on tendra la main à l'Amérique-du-Nord

qui est loin, qui ne donne rien pour rien, qui peut-être elle aussi serait hostile envers nous. Quoiqu'il en fût de cet aide, quoiqu'il advînt d'une abjecte dépendance, il y aurait cherté, disette, famine peut-être : ou, si la famine est écartée par les autres alimens nutritifs que j'ai mentionnés, il y aura du moins dans les impatientes et exigeantes cités de France une telle perturbation de valeurs ou d'habitudes, qu'il sera difficile déchapper à des contre-coups terribles.

A cet égard, l'on ne sait de quoi s'étonner le plus, de la prévoyance des Russes ou de la cécité des Français. J'ai ouï dire qu'aux traités de 1814 et 1815, un article occulte assurait à la Russie la libre importation de ses blés dans les ports du midi de la France. Plus la faute serait grave, plus il serait injuste de l'affirmer au hasard. Mais y a-t-il hasard à affirmer que les ministres français, témoins silencieux durant soixante ans des progrès russes et en Turquie et en Pologne, n'ont point aperçu l'étrange envahissement du sol français par le sol moscovite? Un poète pourrait dire avec vérité que les conquérans du Nord ont desséché la Garonne, le Rhône et la Saône pour enfler le Boristhène. Plus prosaïquement, observons la direction actuelle des blés de Pologne. Autrefois ils n'avaient d'autre débouché, à peu près, que la Vistule et les contrées septentrionales. Les blés du centre et du Sud s'encombraient ou abondaient moins. Maintenant que le cours entier du Borysthène coule sous les lois de la Russie, les blés du centre et du midi russes se font jour dans la Méditerranée. Ils abondent, ils affluent en Provence; ils s'y glissent même au travers de prohibitions fictives ou indulgentes. La Provence, dotée d'autres dons, est disgrâciée pour

les grains; mais ses voisins de France en surabondant, un équilibre utile à tous s'établissait par deux lignes de navigation. De l'Ouest, les affluens de la Garonne et le canal de l'immortel Riquet, apportaient les fromens du Languedoc; du Nord, le Rhône et la Saône accumulaient en Provence les grains de la Bourgogne. Ainsi s'entr'aidaient trois opulentes provinces : elles échangeaient leurs richesses dans un bénéfice commun. Depuis peu d'années, la Bretagne y ajoute, en tournant la péninsule espagnole, les blés plus nombreux que sa culture améliorée tire de ses défrichemens. Que la Bretagne ait ouvert une route à ses produits : rien de plus juste; la concurrence entre Français est de droit. Mais pour la Russie, voyez où ont abouti d'aveugles diplomates, classe d'hommes qui, dès long-temps en France, choisis sous les auspices de la cour ou des factions, l'une et les autres également aveugles, prirent pour du raffinement et pour de l'importance, l'art de ne rien faire, ou de faire des riens, ou de faire mal. Déranger tous les rapports de la propriété en France, fut certes œuvre mauvaise, et elle fut inaperçue de ses auteurs. Aujourd'hui il faut opter. Il faut, ou dégager sincèrement le sol français d'une lutte qu'il ne peut soutenir contre le sol vierge et fécond de la Russie méridionale, lutte qui lui enlève le marché intérieur comme le délire de la révolution lui a ravi les déversoirs lointains de St.-Domingue, des autres Antilles, de la Louisiane, etc., ou subir les conséquences d'une subversion agricole qui livrera la propriété aux chances des essais, fermera à l'industrie ses voies les plus larges, compromettra éventuellement la sécurité de l'État.

Il est possible que le dernier parti obtienne la préfé-

rence. Vraiment! il faut jouir du présent : et quel bonheur, surtout pour un gouvernement oscillatoire, quel bonheur et quel point de repos, à l'aspect du froment tombé au prix de sept à huit francs par hectolitre, du demi-kilogramme de pain ou même du kilogramme entier, réduit à dix centièmes; c'est à dire, du pain réduit à deux sous ou à un sou la livre! Quelle abondance! quelle joie! quelle activité dans les fabriques qui nourriront pour rien leurs innombrables ouvriers! O heureux peuple! soit : mais la propriété territoriale, c'est à dire les trois quarts du sol français et leurs possesseurs, joueront en ces scènes, un rôle tout particulier : mais en définitive, l'avenir fera payer cher au présent ses jouissances déréglées.

A ce parti fallacieux, j'opposerai deux principes qui en sont le rebours, et que je regarde comme deux vérités incontestables.

L'un, c'est qu'examen fait du capital des terres, du prix de la main-d'œuvre, du taux de l'impôt, des chances de déperdition, la législation relative au commerce des grains doit tendre à maintenir l'hectolitre de froment au prix approximatif de vingt-quatre francs dans le Midi, et d'environ dix-huit à vingt francs au Nord. Ce dernier prix peut suffire au Nord, si l'inégalité observée d'ordinaire entre ces deux zônes est fondée sur des motifs solides : je les ignore. Mais telles furent à peu près le cours et la délimitation admis sous l'empire de Napoléon. Qu'un tel cours ne soit assujetti qu'aux variations de la nature, et le possesseur du sol aura un revenu liquide et il ouvrira de toutes parts les vrais canaux de la richesse. Qu'une telle législation soit invariable, soit sincère, soit fran-

chement garantie des concessions occultes et contradictoires ; et le commerçant pourra spéculer à ses risques et périls, absorber en temps d'abondance les grains superflus, ouvrir en cas de disette ses magasins remplis par la sagesse et vidés par l'intérêt de tous.

L'autre principe à suivre, c'est de tendre à désobstruer les villes, à accroître la race des cultivateurs permanens. Les bras robustes manquent aux campagnes. En vain la population générale se développe avec luxe. Dans les champs, elle est toujours clair-semée par l'effet des causes morales. J'ai déjà noté la démoniaque ambition qui saisit le jeune campagnard et le traîne aux villes, tête baissée. Observons de plus la zizanie qui sépare de bonne heure les enfans et le père. Quand le père dit à ses enfans : « Un ouvrage se présente, travaillons en commun ; la famille en profitera. » Non pas, répondent les fils : chacun pour soi. Ils quittent la maison, s'éparpillent, et laissent le père avec une femme âgée et une fille infirme, réalisant le triste apophthegme qu'un père nourriroit cent enfans, quand cent enfans ne nourriraient pas un père. L'égoïsme enfin, comme l'ambition, comme la vanité, dépeuple les maisons rurales. A défaut d'ouvriers, les cultures savantes ou variées avortent ; et même, dans l'exécution des systèmes vulgaires, le propriétaire manque l'à-propos d'une semaine ou d'un jour, que l'active nature a fixés pour les plantes et pour les saisons. Sous tous les rapports, il importe à l'État que la population agricole soit progressive, que la population citadine soit restreinte au point où elle ne s'alimentera que du superflu de la première.

Telle est, ce me semble, aux yeux de la réflexion

et de l'expérience historique, la situation naturelle de la *pyramide*. L'imaginer autrement m'est impossible.

Or, dans cette législation que j'examine au sujet des céréales, qu'observons-nous dans les intentions, dans les actes, dans les réglemens de l'administration publique? Précisément l'inverse. C'est tantôt une législation vague, flottante, indécise; tantôt des réglemens évidemment hostiles et des actes subitement funestes.

En déduirai-je la conséquence que l'agriculture française est favorisée par le pouvoir; que, dans leur propice concert, vingt-cinq millions d'habitans trouvent l'aisance, et trente-deux millions la sécurité? Non, non: ma conclusion est positivement contraire.

Et qu'on ne pense pas que la législation hostile envers le développement de la propriété sous le rapport le plus étendu, celui des céréales, lui soit favorable à d'autres égards; en sorte que le savant agronome puisse, à son gré, reverser sur d'autres cultures les capitaux et les soins féconds qu'il seroit contraint de refuser au froment. Non, et ceci est toujours une chose merveilleuse : en ce royaume immensément agricole, tantôt le pouvoir public désole la propriété par son abandon; tantôt il la frappe de réglemens hérissés d'obstacles et de contre-sens. Force est de citer encore.

Lisez toutes les chartes constitutionnelles. A l'envi l'une de l'autre, elles ont dit : « Tous les Français sont égaux en droits. » Fort bien. Mon voisin et moi habitons une contrée absolument semblable. Nos champs se touchent : une pierre taillée les sépare seulement. Sur la face gauche de la pierre est écrit : *Lot;* sur la face opposée : *Corrèze.* Voilà ce qu'on appelle deux départemens. Rien de plus arbitraire et de plus vague

que leur délimitation. A l'un, permis de cultiver le tabac; pour l'autre, cette culture est prohibée; et s'il s'avise d'en planter un pied, l'amende et la force publique en font justice. Cependant, mon sol est aussi gras que celui de mon voisin : son revenu est quatre, le mien est un. Pourquoi ce dommage? Et où donc est, non la faveur, mais la protection de la propriété? Où est surtout la pierre philosophale, l'égalité en droits?

Le fisc en profite, disent-ils. Mais il profiterait aussi fort et ferme si la vigne était limitée à un canton, et la soie à un autre. Est-ce qu'ils en reviennent, dans leur XIX^e^ siècle, à la science du monopole qui supprime si bien d'un seul acte et la production et la consommation?

D'un sol riche, passez au terrain aride. Voici un champ escarpé et couvert de cailloux brûlans. Il est d'une stérilité parfaite. Je l'ouvre à grands frais; j'y plante une vigne. Cinq ans s'écoulent sans que j'aie recouvré de mes frais autre chose que des frais nouveaux et de pénibles soins. Enfin la vendange arrive; le vin est fait et mis en vente. Dans l'intervalle, un nouveau cadastre a jugé qu'ayant donné au sol une valeur de plus, je dois au fisc un impôt de plus. Soit; le surcroît d'impôt est payé. Mais, en définitive, ce vin spiritueux ne va-t-il pas m'indemniser et de frais de plantation égaux à la valeur première du terrain et d'une attente de cinq ans égale à un préjudice de vingt-cinq pour cent? Non. L'acquéreur observe que le fisc ne lui fera grâce ni du droit de mouvement au sortir de mon domaine, ni du droit d'octroi à l'entrée dans la ville, ni du droit de détail à d'autres entrées dans d'autres caves. Que sais-je? que

d'impôts sur ce malheureux vin! il les subit tous; et aux frais de qui? l'acquéreur les demande ou au planteur ou au consommateur. S'ils sont retranchés du prix vénal offert au planteur, rien ne reste à celui-ci. S'ils sont ajoutés au prix exigé du consommateur, ce dernier se retire devant une cherté factice. Le vin n'est pas vendu et reflue vers sa source et s'y engorge; et de sa stérile abondance le fisc a l'art de composer tout à la fois la ruine du planteur et la détresse du consommateur.

Ne croyez pas que les vins de prix soient seuls victimes de ces oppressions. J'ai vu à Bourges l'impôt exigé pour des vendanges apportées dans des sacs de toile. Le contenant peut faire imaginer la qualité du contenu. De vin, nulle apparence; les grains en grappe ressemblaient à des grappes de balles de fusil. Indigné d'une telle exaction, le paysan les brisait contre le mur extérieur, aux portes de la ville; il pleurait; et j'usai en vain mon autorité à solliciter pour lui, du fisc, une justice que le fisc refusa.

L'agriculture française ne produit pas assez de laines pour satisfaire aux besoins des fabriques. Encouragez donc la multiplication des troupeaux. Mais non. Le fisc ne se borne pas à décourager l'extension des pâturages, à tarir les capitaux nécessaires à l'achat des troupeaux et à la construction de leur logement. Pour favoriser, dit-il, les fabriques, il faut atténuer le prix des laines; il faut établir un concours entre les laines indigènes et les laines étrangères. Les frontières s'ouvrent aux dernières, et elles s'ouvrent non seulement pour suppléer à l'insuffisance des laines françaises qu'on restreint par tant de fautes, mais avec la vue très précise d'opérer une baisse dans le prix des matières. En conséquence,

l'on combine le tarif le plus favorable au fabricant, le plus ruineux pour le propriétaire. Tel est le fond du système dont l'application entière n'a été que momentanément suspendue ou modifiée. Et l'on s'imagine que la propriété va se jeter gratuitement, pour l'avantage des fabriques, dans le système pastoral où toutefois se développerait l'une des plus abondantes veines de la richesse publique!

Moins d'animadversion, mais souveraine inadvertance pour une autre espèce d'animaux, les mules et mulets dont la Bretagne, le Poitou, la Gascogne abondent. Préfet des Hautes-Pyrénées, en 1814, j'ai vu les Espagnols acheter pour trois cent mille francs de ces animaux, à une seule foire d'une fort petite ville, malgré que des monceaux de neige eussent déjà obstrué les passages de France en Espagne. Signaler cette abondante recette au gouvernement, fut alors de ma part peine perdue: car, qu'en retirait le fisc? et puis, était-ce un produit de percales et de casimirs? Deux vices radicaux dans les quadruples soldées par les Espagnols! Oh! nommez une manufacture de draps ou de coton. Le ministre spécial sait, du moins à peu près, où vont ces tissus, en calcule les bénéfices, en favorise l'exportation. Mais demandez à tout ministre d'agriculture ou de commerce, où vont les mules de France, quels capitaux leur vente fait refluer en France? Il l'ignore: s'il le sait, il n'y songe. Jamais tel souci ne troubla le sommeil de MM. Laîné, Decazes, Corbières, Martignac, etc. Le régime des chambres a bien d'autres intérêts et d'autres sollicitudes! Eh! quoi? devait-on dire à eux et à leurs successeurs, vous ne connaissez pas un des vingt tributs que la France lève sur l'Espagne! vous ne saisissez pas toutes ces

pompes aspirantes que Louis XIV avait établies par delà les Pyrénées et par delà l'Atlantique! Quoi? vous ignorez que la France était sous les noms espgnols, le vrai propriétaire du Mexique et du Pérou! Par ses produits, par ses bestiaux, par ses fabriques, elle absorbait les trésors de l'Amérique, quand cette Amérique, maintenant désolée sous vos auspices de constitutions et de destructions, était riche en métaux, et épanchait son pactole dans les bourses françaises. Appaisez donc le Mexique; pacifiez le Pérou : du moins, ouvrez tous vos passages vers leur métropole. La malheureuse Espagne, même à défaut de ses colonies, a encore besoin de nos mules pour labourer son sol; de nos troupeaux pour se nourrir; de nos étoffes pour se vêtir; de nos rubans et de nos soies pour se parer : nous avons besoin, nous, des piastres et des quadruples de l'Espagne.

Maîtresse de l'Amérique, elle nous les prodiguait. Du peu qui lui reste, elle solderait encore nos denrées et nos fabriques. C'est la mine où le midi français puise ses espèces; mine à peu près seule pour lui, et meilleure que la possession de Potosi. Épuisé par les exactions des budgets parisiens, où donc le Midi retrouvera-t-il ailleurs des métaux pour assouvir vos demandes, hommes nouveaux de gouvernement? Et quand le dernier écu sonnant disparaîtra de la circulation, où retrouverez-vous ces impôts directs et indirects? Et voilà qu'aujourd'hui vous meurtrissez, vous ensanglantez, vous desséchez, par les moyens tour à tour les plus absurdes ou les plus infernaux, cette déplorable Espagne, sans vous douter (je ne parle ici que d'intérêts pécuniaires), sans vous douter, dis-je, qu'appauvrir un Espagnol, c'est ruiner vingt Français, aux applaudissemens de mille Anglais.

On a vu des peuples courir sottement à leur perte : le peuple français surtout y excelle constitutionnellement : mais y courir encore criminellement ! c'est bien fort.

N'anticipons point ici les considérations sur l'impôt. Il ne s'agissait, en ce moment, que d'examiner quelle a été et quelle est l'influence de l'administration générale sur la propriété foncière : et de bonne foi, ma plume s'est-elle égarée en casant, tout naturellement, comme de plein droit, divers objets ruineux au nombre des faveurs dont le pouvoir public depuis quarante ans, tout en se jouant à travers les phrases, écrase avec l'agriculture la propriété foncière ?

Je pourrais allonger ce dur bilan de faveurs occultes ou patentes. Le sujet abonde : mais scruter plus les détails serait trop dire. Cependant, il est un vaste objet dont l'importance s'applique à toutes les communes du royaume, même aux alentours de Paris. L'énoncer n'est pas d'abord chose facile : tant on a des idées justes sur les plus nombreux intérêts ! Que n'ai-je à énoncer les routes suivies par l'armée de Cambyse en Egypte, et par les dix mille de Xénophon en Asie ! Les académies de science et les ministres savans y prêteraient l'oreille. Mais comment parler à la France de ses routes intérieures, des chemins *communaux* ? Mon sujet pourtant m'oblige à tenter l'aventure.

J'en suis à examiner le sort des denrées extraites du sol et le cours qu'elles suivent sous les auspices tutélaires de l'administration générale. Ces fromens, ces vins, ces laines, ces bois doivent-ils mourir sur place ? Dans cette hypothèse, à quoi bon ? Un bloc de marbre aurait autant de prix. Il faut que de la place où la na-

ture a produit les denrées, elles arrivent d'abord au dépôt commun du propriétaire, puis au marché du consommateur. D'ordinaire ces denrées sont pesantes, sont volumineuses. Comment les mouvoir si le ruisseau voisin manque de pont; si les côtes ardues sont dénuées de contours; si des aspérités presque insurmontables hérissent le terrain; si les boues creusent des gouffres où les attelages s'engloutissent en hiver et s'épuisent en été?

Tel est pourtant l'état de la viabilité en France dans la plupart des communes rurales: une ligne de douanes, un cordon sanitaire ne les rendraient pas, en de certains lieux, plus inaccessibles les unes aux autres. C'est là un fléau grave et continu pour l'agriculture. Il triple ses frais et diminue d'un tiers ses valeurs. Quelquefois il les réduit à rien, à moins que rien, puisque le zéro des recettes laisse en passif les frais de culture et d'impôt; et cette nullité se présente même à la proximité de ces magnifiques routes royales, où vole sans obstacle l'élégante calèche du voyageur insouciant qui s'écrie: Tout est bien! .....Voici un exemple du mal:

Il est en France peu de routes mieux dessinées que celle dont M. Turgot dota le Limousin pour réunir, par Limoges, Paris avec Toulouse. Elle honore le nom de cet homme célèbre, excellent administrateur secondaire et mauvais ministre en son temps, bien qu'il eût été l'aigle du nôtre. Le dernier département que j'ai régi, est long-temps divisé par cette belle route, en deux parts. A l'Ouest, sont les vignobles; à l'Est, les montagnes qui s'élèvent jusqu'au Puy-de-Dôme. De ces deux parts, l'une surabonde en vin; l'autre en eau. Ce sont deux genres de richesses fort différentes. Unir par une

route transversale, deux pays où le besoin d'échanges réciproques est si sensible, fut une idée qui me frappa d'abord. On mit la main à l'œuvre. Mais en attendant, la nature accorda aux vignobles d'abondantes vendanges; et les vaisseaux de bois manquèrent pour recevoir le vin : tandis que la fraction montagneuse abondait en bois superflu et buvait de l'eau en quantité. Il y eut nécessité pour celle-ci de se passer de vin; pour celle-là, d'en maudire la désolante abondance; elle la maudit au point que, dans une seule de ses communes, on jeta à terre mille hectolitres de ce vin désastreux. Interrogez les populeuses communes d'Alassac, de Voutezac, etc. Oh! qu'à l'avenir un tel emploi des dons de la nature n'accuse plus l'impéritie ou l'impuissance des gouvernemens pour qui, hors de Paris, la France n'est qu'un brouillard obscur !

En un mot, et cette expression est ancienne « abondance n'est pas richesse. »

Les produits territoriaux pourront passer de l'abondance à la richesse, quand les chemins de dernier ordre où s'absorbe, au détriment de tous, une forte partie de leur valeur, quelquefois leur valeur entière, ne seront plus frappés de l'oubli ou du dédain ou de l'impuissance.

L'oubli des chemins communaux n'a pas été absolu. Une loi fut faite en leur faveur, il y a dix ans; loi sage, utile, mais élevée sur de trop frêles bases. Jamais une impulsion forte, imprimée par le gouvernement supérieur, n'en a généralisé l'application : jamais surtout la puissance des moyens ne fut mise à côté des articles de loi.

Ils ne sont pas faciles, je l'avoue, ces moyens. Plus

d'une fois, en plusieurs lieux, j'ai personnellement traité cette matière avec un soin particulier; je l'ai maniée et remaniée. Un succès complet n'a pas comblé mes vœux. C'est qu'au fond de toutes les combinaisons assorties à l'ordre actuel des choses administratives, s'est toujours rencontré un impôt de plus. Qu'on l'appelle *prestation en nature*, souscriptions volontaires, centimes spéciaux; c'est toujours impôt foncier sur impôt foncier; toujours la propriété s'épuisant pour soulager la propriété; toujours un cercle vicieux et ruineux.

Il y a, dans cet objet-ci, trois circonstances également frappantes : le gouvernement est injuste, s'il demande un impôt; la propriété est aveugle, si elle l'accorde; l'agriculture est impossible, si l'état présent des communications intérieures n'est fortemeut amélioré.

Attendre que des Chérubins vinssent dégager partout l'agriculture française des langes de douleurs où elle s'étouffe, serait commode; et le calcul des frais serait très simplifié. A défaut, le fisc seul peut sacrifier ou pour mieux dire, restituer à la propriété foncière une parcelle des trésors que la propriété lui prodigue.

Expliquons bien, à cet égard, que la pauvreté la plus complète est le partage de la plupart des communes françaises. Les unes, il est vrai, possèdent des terrains livrés à la pâture, mais sans revenu liquide. Quelques autres ont conservé leurs bois : ce sont les heureux du siècle; ils font exception. Beaucoup possédaient des propriétés. Napoléon, dans un de ses momens de détresse et de délire, fit saisir ces biens, les vendit, mit à nu les communes : et, toutefois, il faut qu'elles soldent vingt objets d'onéreuse dépense, le bulletin des lois, le

presbytère, l'église, les actes civils, les fontaines, l'horloge, le tambour, etc.

Que de tâches! par quels moyens y vont-elles suffire? Le budjet national prévient leur demande. Il aggrave leurs impôts d'un vingtième; c'est à dire, *de cinq centimes*.

Cinq centimes sont-ils suffisans ? Non : dans ce cas, on les autorise à s'imposer d'autres centimes; et, Dieu sait, de centime en centime, où l'on va! Et par exemple, voici en 1834 qu'il prend fantaisie d'enseigner la lecture aux petits pâtres des champs par administration publique . et attendu que l'administration n'a pas assez de plus d'un milliard pour apprendre la lecture à qui bon lui semble; attendu aussi que le capitaliste, comme le pharisien, doit imposer des fardeaux et n'y pas aider, la propriété foncière paiera de 1834 et désormais, trois bons centimes ajoutés à ceux dont elle ne portait pas quantité suffisante.

Mais par delà ces choses et bien d'autres, restent encore aux communes l'entretien ou la confection des chemins et des ponts sans lesquels les denrées de leur sol vont périr dans l'immobilité. Quels autres moyens se présentent? La réponse à cette question n'est pas moins libérale : allons, imposez-vous encore d'autres centimes.

Voilà le point où naît l'absurde, frêle bâtard du despotisme et de l'indigence. Garrottée ainsi, l'agriculture se traîne d'abord, et puis s'arrête. Voulez-vous lui rendre le libre usage de ses membres? Dégagez-la propriété foncière de dix centimes de l'impôt qu'elle paie au trésor de Paris. C'est peu en apparence. Dans la masse pourtant, c'est un fond de vingt millions par année. Vous le porterez, s'il le faut absolument, à trente millions, en demandant aux communes un concours

volontaire de cinq centimes, ajoutés aux dix centimes légaux que le trésor leur céderait. Comme il s'agit pour elles d'une dépense locale et salutaire, elles y consentiront probablement. Comme il s'agit pour vous de retrancher en temps de paix, à votre état de guerre, l'imperceptible nombre de dix à quinze mille hommes, vous n'en perdrez pas certainement une heure de sommeil.

Vingt ou trente millions par an, distribués avec art dans toutes les communes, renouvelleraient en dix ans la face du royaume; et c'est alors que l'agriculture prodiguant ses matières à l'industrie, l'industrie les raffinant et les livrant au commerce, le commerce les distribuant sur un marché ouvert par un accès de toutes parts facile, à trente deux millions d'habitans; c'est, dis-je, alors que l'arbre arrosé à ses racines, couvrirait le sol entier de ses fructueux ombrages.

Vain rêve! les chemins intérieurs des communes reconstruits; par eux, les denrées du sol versées sans risque et sans frais dans les routes royales, ainsi que le sang afflue sans arrêts des veines aux artères; dix centimes de l'impôt foncier, arrachés dans son propre intérêt à l'aveugle et dévorant Trésor; la propriété stimulée en ses reproductions par l'écoulement certain de sa surabondance; toutes les branches de la richesse publique recevant d'elle un accroissement progressif de sucs et de fruits : tel n'est pas l'ordre des destins !

Et si j'ajoutais à ces songes l'établissement de banques territoriales comme il en existe en Écosse et, je crois, dans l'Amérique-du-Nord; banques dévouées, à peu près sans partage, au propriétaire et au marchand des denrées rurales; tel non plus ne serait pas l'ordre des destins : et où donc, s'écrierait-on d'une voix solennellement énergi-

que, où seraient les *petits-grands-livres?* et où serait l'agiotage, âme ou flambeau des gouvernemens?

Toutefois, dans l'hypothèse opposée à ces indispensables dispositions, l'on doit prévoir ces deux résultats plus réels que des songes:

Le premier, c'est la répugnance du propriétaire riche et éclairé à vivifier de sa constante présence, des domaines dont l'accès et le parcours se montrent sans cesse insurmontables;

Le second, c'est l'inhibition effective faite à l'agriculteur, de pourvoir aux besoins multipliés de trente-deux millions d'habitans, et par suite, l'agitation, la détresse, la décroissance ou la fougue de cette exubérante population.

Le dernier point de vue est de nature à inspirer des réflexions de salut aux hommes qui tiennent les rênes de l'État. Broyer l'agriculture sous les roues du char qu'ils mènent à travers champs, peut aujourd'hui leur paraître petit mal; eux ou leur successeurs y verront plus clair quand le détriment de l'agriculture aura opéré sur la France, comme il a opéré sur l'Espagne. De trente millions d'habitans qu'eut, dit-on, jadis l'Ibérie, « la populeuse, la riche, la fertile Ibérie, » car telles étaient les épithètes que lui prodiguait la poésie des Romains, *populosa*, *dives*, *ferax*, de ses trente millions, la population espagnole est tombée, par la chute de l'agriculture, à neuf ou dix millions. Que le détriment du sol rétroagisse ainsi, et même en proportion moins forte, sur la population française; et elle se restreindra à quinze ou vingt millions; et la rente annuelle des fortunés Parisiens se diminuera d'un semestre, peut-être des deux semestres!

Mais enfin j'ai nié que la propriété reçût des gouvernemens de la France un appui propice : est-ce à tort que j'ai émis une opinion négative ?

J'ai nié de même et avec trop de raison aussi, le bonheur du propriétaire ? voyons effectivement quel est le sort, quel est l'immense bonheur du propriétaire français.

Si, dans cet autre examen, j'énonçais d'abord cette proposition-ci : Y a-t-il en Europe une classe de propriétaires territoriaux dont le sort puisse être, au milieu d'opulens capitaux, aussi triste et aussi pauvre que celui du propriétaire français ? Le bourgeois de Paris la trouverait excessive : mais qui, résidant sur ses terres, et suivant la propriété dans ses développemens, la pourrait contester ? Revenons aux faits.

Déjà j'ai dit les pillages qui désolent l'agriculture, les dénis de justice qui multiplient les pillages, les non-valeurs d'une abondance sans issue, les conséquences d'hostiles réglemens, enfin tous les désastres de la nature et de la société conjurées, ce semble, pour altérer simultanément le capital et la rente de la propriété territoriale. Ce n'est pas tout.

L'incrédule bourgeois de Paris que je citais tout à l'heure, fatigué des doutes sur la solidité des rentes, ou charmé de connaître en ses vieux jours la belle nature, vient d'acquérir un domaine. Il le visite ; il croit être chez lui. Voici qu'il aperçoit une troupe d'hommes qui, le compas et l'équerre, la chaîne ou le graphomètre en main, le parcourent aussi sans sa permission. Que font-ils ? ils l'arpentent. Par quel ordre ? ordre de l'administration publique. « Eh ! mais, dira le nouveau possesseur, je n'ai pas donné cet ordre, moi. »

C'est pour votre plus grand bien, lui répliquera-t-on, qu'on vient, bon gré ou malgré vous, courir, toiser, explorer vos domaines.

« Ceci est pour votre plus grand bien, » disait aussi à don Carlos le bourreau prêt à supplicier ce prince.

« Nous traiterons de vous, chez vous, sans vous, » disait aussi le cardinal de Polignac aux Hollandais, un peu surpris qu'on traitât d'eux, chez eux, contre eux, aux conférences de Gertruydemberg.

On lui cite ces grands exemples ; le novice possesseur baisse la tête : il se soumet.

Le lendemain, d'autres hommes surviennent : que veulent-ils ? ils veulent apprécier chaque lambeau de terre mesuré la veille. Leur appréciation consiste à classer chaque champ en premier, deuxième, troisième degrés : de sorte que le champ classé au premier degré paiera un impôt bien plus fort que le second, celui-ci un impôt bien plus fort que le troisième. On appelle ces hommes : Classificateurs.

Qui les a nommés ? une réunion des principaux propriétaires de la commune.

Fort bien, en théorie. Mais, dira encore le rentier, non moins épris de sa bourse que de la belle nature : Les moins riches sont toujours plus nombreux que les plus riches, et il est écrit au fond du cœur humain que, dans ce concours aux voix, tous mes champs seront au premier degré, qu'à peu près tous les champs des classificateurs et des moins riches seront au dernier. Ou sera mon recours ? »

Qu'à cela ne tienne : on lui fournira des experts, des contrôleurs, des directeurs ; mais, en définitive, l'impôt progressif n'en pèsera pas moins sur l'article

de ses contributions. Ainsi le veut, je l'ai plus d'une fois observé, l'esprit du temps. Son axiome, c'est d'opprimer le fort en honneur du faible quand le faible est peuple et qu'il peut devenir fort. Pas un conseil municipal, pas un agent du fisc, qui échappent à la tentation.

Tel est le cadastre : opération colossale, et tôt ou tard inique ; car, à mesure qu'il s'avance, toutes les proportions arbitrées entre les propriétaires varient d'année en année. Le plus diligent croît ; le plus paresseux décroît : et l'équilibre dans la valeur intrinsèque des terres respectives est rompu.

Mais encore ici n'est-ce qu'une observation comparative dans les revenus territoriaux. L'un gagne ce que l'autre perd. A la vérité, le gagnant compte pour peu de bien un moindre mal : le perdant compte pour beaucoup le mal absolu qu'il éprouve et le mal de l'injustice qu'on lui fait. Mais suivez-les l'un et l'autre au moment où, accablés par les fléaux de la nature, ils sont pressés et sommés simultanément de payer au fisc une portion des revenus qu'ils n'ont pu recueillir.

Le percepteur arrive, écrit ou dit : Vous avez un revenu de trois mille francs, donc six cents francs m'appartiennent : ils sont payables par douzième chaque mois. Vous me devez un terme échu : payez : sinon, *sommation*, *commandement*, *saisie*.

C'est du plus étonnant sang-froid que le percepteur tient ce langage. Il ne balbutie pas ; il évite les longs détours ; il parle en conscience. Son attitude est perpendiculaire ; son regard est à l'horizon. Il s'estime copropriétaire de toutes les propriétés. Loin de lui de songer un instant que l'impôt est essentiellement volontaire, proportionnel, restreint à une portion que le

possesseur extrait de son revenu disponible pour s'assurer la jouissance du reste.

Et ce fond d'idées insensées, comme cet à-plomb impératif se retrouvent parmi tous les agens immédiats de l'impôt territorial, depuis le directeur jusqu'au percepteur le plus circonscrit. J'ai plus d'une fois observé avec surprise le ton et les manières que ces âpres fonctions inspirent à des hommes d'ailleurs estimables. Souples et dociles envers l'autorité, honnêtes dans leurs comptes, ils sont, envers les contribuables, d'une arrogance inimaginable. Leur bonne foi leur dit que le propriétaire n'est réellement qu'un quasi-propriétaire.

L'impôt indirect porte en soi l'assentiment du contribuable et le témoignage de ses facultés. Car le paie qui veut et peut le payer.

Autrement va l'impôt direct exigé bon gré malgré de la terre féconde ou stérile.

Répondez donc au percepteur : mais mon revenu s'est évanoui. Ces bois, la licence à la mode les dévaste jour et nuit; ces prés, un débordement les a sablés; ces vignes, tour à tour la gelée, la pluie, la sécheresse en ont desséché les grappes; ces troupeaux, la mortalité a ravi en eux et revenu et capital; ces fromens qui verdoyaient avec magnificence, ces cultures si laborieusement diversifiées, ces maïs pompeux, ces riches fourrages, tous ces fruits savoureux, hélas! un vent du Nord s'est levé en un moment, il a glacé la pluie dans l'atmosphère; il l'a convertie en globules de pierre; et voyez, tout mon sol bouleversé par l'un de ces hideux orages

« Où la grêle terrible, à coups impétueux,
« Abat l'honneur naissant des rameaux fructueux. »

Rien absolument n'a surnagé, sinon les comptes des frais et des salaires. Où donc est matière à l'impôt ?

Pathétiques, mais vains propos ! vain bon sens ! l'immobile percepteur réplique les trois mots sacramentels : *Mané*, *thecel*, *pharès ; sommation*, *commandement*, *saisie*. L'abîme fiscal, tel que l'enfer de Milton, répète l'anathème d'écho en écho, de percepteur en directeur. Ni pauvres ni riches ne lui échappent. Le riche, empruntant pour payer l'impôt, donne à défaut de revenu une part de ses capitaux ; le pauvre est spolié, loue ses bras, et de petit propriétaire redevient manœuvre.

De plus en plus stupéfait, le rentier parisien assiste à des spectacles qui font tort à la belle nature : il ne s'en doutait point à Paris sous les portiques de la Bourse, et

« Il jure un peu tard qu'on ne l'y prendra plus. »

Jadis un proverbe en impôts, disait : *Où il n'y a rien le Roi perd ses droits.*

C'est l'inverse aujourd'hui. Où il n'y a rien, l'État veut conserver ses effroyables droits. La matière imposable est détruite. N'importe : l'impôt demeure. C'est l'homme qui devient imposable : car il faut que l'État prenne quelque part ; et, joignant à l'iniquité des prétentions la risée des mystifications, il laisse dans son vaste budget un article où, sous le titre de : *Remise et modération*, le contribuable doit trouver un prompt dédommagement des fléaux naturels. Payer en ce cas, n'est qu'une forme, dit le budget : c'est la lettre de la loi. Mais, soyez tranquilles ; je ne prendrai que pour rendre ;

priété par d'autres voies plus directes, et avec une telle répétition, avec un tel acharnement, qu'usurper de fait la propriété entière du territoire français, paraît être l'objet calculé des lois fiscales.

Un père de famille meurt. Ordre soudain aux enfans de notifier au fisc la succession qu'ils recueillent et de lui payer l'équivalent d'une ou deux années de leurs revenus.

A défaut d'enfans, des neveux héritent! ils paieront deux ou trois ans.

Ces terres ne sont pas susceptibles de subir matériellement le partage ordonné par la loi entre les enfans. Il faut vendre. Un acquéreur se présente et paie au fisc environ encore deux années de revenu.

Du produit des ventes, on acquitte les dettes; on lève les hypothèques; on fait face aux créances; on achète ailleurs quelques champs : le papier timbré va et vient; et les sommations, et les *expéditions*, et les consultations, distillent l'héritage soumis à la pression de l'alambic. Il en résulte encore pour le fisc le revenu d'une année.

Cinq ans de revenu sont le quart du capital au denier vingt.

Que les successions s'ouvrent par périodes de vingt-cinq ans, il en résulte qu'à chaque siècle le fisc en France dévorera, par le seul jeu de ses droits sur les héritages, tout le territoire français. Si les successions directes de père à fils le retardent un peu, il ne s'agira que d'ajouter au siècle quelques années.

Nous parlons ici des successions ordinaires, des héritages à peu près liquides. Il en est où le mécanisme fiscal joue mieux encore. Trop souvent il arrive, surtout dans l'état désordonné où les vicissitudes des révo-

lutions entraînent la plupart des familles, depuis la famille du général en chef subitement mis en retraite, jusqu'à celle du conscrit qui achète un remplaçant, il arrive, dis-je, qu'en la succession ouverte, les apparences sont tout à fait contraires à la vérité. L'apparence annonce une belle terre. La vérité en a dévolu la moitié à des dettes trop réelles. Sur cent hectares, les hypothèques prélèvent le produit de cinquante. Ceci n'importe. La succession est franche pour le fisc. Il saisit les terres comme le soleil y luit, sans exception.

La dernière perfection, et il en est des exemples, appartient aux transmissions des terres où le passif égale l'actif. Le fisc n'en perd pas une obole; et l'héritier paie pour avoir ce qu'il n'a pas.

Croyez-vous que dévorer par le simple jeu des droits successifs tout le sol français en un siècle, soit beaucoup? Oh! pour le fisc, ce n'est qu'un léger surcroît : sa voracité ne s'arrête pas à si peu. Remarquez bien que l'impôt courant, établi sur ces terres où le fisc saisit d'une main si large ses droits éventuels, n'en renaît pas moins chaque année. Évalué en théorie au cinquième du revenu, il en représente le tiers dans la pratique qui ne distingue pas les années tolérables des années désastreuses. Tous les trois ans le fisc absorbe ainsi tout le revenu territorial; en sorte qu'il dévore une fois par siècle tout le capital de la propriété des Français, et trente-trois fois par siècle tout le revenu! merveilleux tour de force! capital et revenu renaissans sans cesse pour être sans cesse dévorés!

Si je n'attribuais au fisc que le quart au lieu du tiers du revenu, je serais moins exact, mais soit : mettez au quart du revenu la part de l'impôt. Sa voracité n'en

serait guère moins effroyable. Au lieu de 34 fois, ce serait 26 fois que le revenu du sol français serait la proie du fisc pendant la durée du siècle : est-ce un destin supportable? Est-il au monde vautour si dévorant et proie si féconde?

Sans doute, quand la mythologie nous peignit le géant Tityus enfant de la terre, grand comme neuf arpens, et livré au vautour qui lui rongeait éternellement des entrailles éternellement renaissantes, sans doute elle devina la propriété française et l'action du fisc sur la propriété. Quelle vigueur et quelle vérité dans cette allégorie prophétique :

..... « Rostroque immanis vultur obunco
« Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
« Viscera, rimaturque epulis, habitatque sub alto
« Pectore; nec fibris requies datur ulla renatis! »

Un vautour sur son cœur s'acharne incessamment,
De sa faim éternelle éternel aliment.....
Il périt pour renaître; il renaît pour souffrir;
Il joint l'horreur de vivre à l'horreur de mourir;
Et son cœur immortel et fécond en tortures
Pour les ouvrir encor referme ses blessures.

L'émule français de Virgile a trop décoloré dans ses vers le martyre du fils de la terre. Soyons plus prosaïques, mais plus tranchans envers le dévorateur de la terre française. A l'aspect du fisc continuement appliqué à ravir tous les fruits passés, présens et futurs du sol, les pompant dans les grêles, les explorant dans les tombeaux, les arrachant aux débiteurs et aux créanciers, aux mendians et aux enfans, pressurant et tordant jusqu'au néant stérile, et prétendant encore impri-

mer ainsi un vigoureux essor aux fabriques, au commerce, à la prospérité commune, il ne reste qu'un mot pour caractériser l'administration française dans ses rapports avec la propriété : mot dur, dont les thèses de logique usent souvent, mais jamais mieux ; c'est : *absurdo absurdiùs : plus absurde que l'absurdité même.*

Et tandis que la propriété territoriale s'évanouit comme une illusion dans l'impôt, dans les non-valeurs, dans les fléaux et vimaires, il est bon d'observer et difficile de s'expliquer comment plus elle décroît, plus en sens inverse croît et s'élève la richesse qui puise ailleurs que dans le sol sa sève et ses prétentions. A Paris, tel chirurgien pour une opération, tel avocat pour un plaidoyer, telle cantatrice pour le chant de quelques ariettes, demanderont, exigeront dix mille francs. A la cour de Louis XIV, ils auraient difficilement obtenu mille francs, et les auraient reçus avec autant d'humilité que de reconnaissance. Le froment sous Louis XIV avait à peu près la valeur actuelle : ainsi quatre-vingts hectolitres de froment auraient libéralement rétribué la dextérité du plus habile chirurgien, l'éloquence du plus pompeux avocat, le gazouillement de la plus gentille cantatrice. Maintenant la rétribution exigée à Paris par ces virtuoses, représente *huit cents* hectolitres. Une moisson de huit cents hectolitres, bon Dieu ! cueillie dans un tour de main ou de gosier ! Mais ces huit cents hectolitres, quittes de tout frais quelconque, affranchis de tout risque, vendus au cours actuel, réalisés en bel or et remis à domicile, c'est le produit net d'une terre d'un demi-million : et le revenant bon d'un tel domaine sera pour l'opérateur ou pour le plaideur, l'acte d'un seul jour !

Le chirurgien a voué sa jeunesse à des études ; il a

reçu de la nature un talent précieux ; en preuve du talent et des études, il remet ou ampute un bras fracturé. Un tel service mérite son prix.

L'avocat a obtenu le gain d'un point litigieux. Est-ce à tort ou à raison ? A tort ? ce n'est pas un prix qu'il mérite. A bon droit ? le bon sens, la science, l'intégrité des juges ont leur part en ce gain. Néanmoins, l'avocat a étudié son affaire ; et bien que tout homme exercé au travail, trouve en quinze jours plus de loisir qu'il n'en faut pour éclairer l'affaire la plus scabreuse et en rédiger la défense, admettons que son temps, son talent, ses efforts doivent être libéralement rétribués.

Est-ce à dire que le revenu annuel d'un fort domaine doive être absorbé par l'un ou l'autre de ces deux services ?

Un notaire rédige un contrat de mariage. Ici, ni art ni style ; clarté et habitude suffisent. Il faut, à Paris, le produit net d'un bien rural, il faut, en province, la part qui échoit au propriétaire en ces fractions de domaine appelées métairies, pour rétribuer honnêtement le notaire rédacteur et gardien de quelques pages qu'un propriétaire lettré aurait écrites en quelques heures, aussi nettement sans doute, plus élégamment sans contredit.

Est-ce à dessein que la propriété foncière, essence de l'État, se ruine et se déprime ainsi ?

On dira : c'est la propriété qui donne. Il est plus exact de dire : c'est de la propriété qu'on exige ; et l'exaction est si manifeste, qu'à Paris plus d'un avocat se fait payer d'avance.

La vérité toutefois est que, par une étrange bizarrerie, la propriété tend de son plein gré à s'anéantir elle-même en se forgeant une sorte d'émulation d'or-

gueil qui l'avilisse, pour enrichir et enorgueillir les professions dont elle invoque l'assistance. Dans la dégénération actuelle des idées, elle s'estime peu ; les professions qu'elle appelle, s'estiment beaucoup. Elle se croit obligée de leur donner son capital : à peine, elles, daignent-elles voir en ce capital une portion de leur revenu.

Qui fait mouvoir des calculs si faux ? De part et d'autre il y a vanité, en langage exact, *inanité*. Le propriétaire veut paraître avoir plus ou autant que son voisin, avoir ce qu'il n'a pas ; la profession rétribuée veut valoir plus qu'elle ne vaut.

C'est toujours ce triste et fatal orgueil qui se retrouve au fond du cœur humain dans toutes ses métamorphoses.

Mais réfléchissant sur ces méprises, fatales dans leurs conséquences par le bouleversement continu où elles jettent les classes de la société, j'en entrevois une cause plus générale. L'observer est utile et rentre pleinement dans mon sujet. Elle concourt à montrer comme en tout la société française maintenant gît dans un état faux, comme tout y est violent, comme tout y contredit la nature.

De tout temps, il a fallu un type à toutes les valeurs. La monnaie métallique n'est que le signe d'un type. Elle varie suivant sa rareté ou son abondance ; elle disparaît même au gré de la volonté humaine qui, en des conjonctures propices, lui substitue, sans détriment, des billets de banque, la plus futile et la moins substantielle des choses chétives : feuilles de papier, que le feu, que le tact, que l'opinion usent ou consument. C'est dans la nature que les valeurs ont leur

type primitif. Quelle est la valeur la plus naturelle et la plus générale ? C'est la subsistance de l'homme. Quel objet représente mieux, et par tout pays, la subsistance des hommes ? C'est le froment.

Posséder du froment, c'est donc posséder la richesse naturelle. Suivons dans l'application naturelle, cette denrée qui devrait constituer la richesse même.

L'homme qui possède assez de froment pour suffire à sa subsistance personnelle et à celle de sa famille, doit vivre à l'aise.

L'homme qui peut en céder aux autres, doit être riche; et plus il possédera la faculté de disposer des autres en leur donnant la nourriture, plus il sera riche, fort, puissant. Six hectolitres de blé constituent la nourriture annuelle d'un ouvrier français. Autant de fois donc qu'on pourra mettre en jeu cette quotité de grains alimentaires, autant de fois la puissance devra s'accroître. Les huit cents hectolitres donnés au chirurgien ou à l'avocat cités tout à l'heure, mettaient conséquemment à leur disposition les alimens de cent trente ouvriers pendant une année entière : vous voyez quelle puissance ils acquéraient d'un seul fait ! Jugez s'il est possible de reconnaître quelqu'équilibre entre une opération chirurgicale ou un plaidoyer, et la puissance active qu'une telle rétribution confère !

Si, à défaut de froment, vous avez des bestiaux ou des étoffes, vous les échangez avec le possesseur du froment, et la puissance passe alors de ses mains dans les vôtres.

Mais vous n'avez que de l'argent monnoyé ? En ce cas, c'est à vous d'offrir le signe fictif pour acquérir la valeur réelle.

Si pour un marc d'argent vous obtenez deux hectolitres de froment, le prix de l'hectolitre s'élève à 25 fr. d'aujourd'hui; en soldant 250 fr., vous ne donnez que dix hectolitres.

Si le marc d'argent procure trois hectolitres, le froment est tombé à 17 fr.: solder 170 fr., c'est donner encore dix hectolitres de froment.

Le prix vénal du froment flottant aujourd'hui (fin de 1834) entre 12 et 13 fr.; c'est quatre hectolitres pour un marc d'argent; le don de dix hectolitres est représenté par le solde de 125 fr.

Ainsi le marc d'argent a doublé sa puissance, puisqu'il acquiert le double de la denrée dont il est le signe.

Par contre, l'hectolitre de froment voit sa puissance diminuée de moitié, puisqu'en suivant l'ancien prix qui devrait être le prix constant, un possesseur de grains donnant dix hectolitres exerçait une action de 250 fr. de valeur métallique, et qu'à son prix actuel, il n'obtient de dix hectolitres qu'un levier de 125.

Le propriétaire conséquemment double son fardeau, en acquittant ses charges, non avec la denrée naturelle, mais avec le signe nominal, ce signe étant renchéri de la denrée réduite à la moitié de son ancien taux d'échange.

En d'autres termes, quand le propriétaire autrefois voulait reconnaître un service par 250 fr., il envoyait au marché dix hectolitres: il en envoie vingt maintenant.

Diminuer de moitié la quotité du froment qu'on échange avec le marc métallique, serait donc ramener l'équilibre au point du départ. Donc il faudrait que l'impôt, que les services des professions libérales, que les

salaires des ouvriers fussent réduits à la moitié du solde auquel ils avaient droit quand le froment s'élevait à 24 ou à 25 fr. : et tout au contraire.

La main-d'œuvre, rendue plus rare par la multiplicité des travaux, se renchérit dans les campagnes.

On pousse l'impôt foncier aux bornes du possible; on l'a poussé au-delà du possible même, comme il advint en 1830, où 30 centimes ajoutés à l'impôt par le ministre Laffitte, qui s'imaginait ainsi désobstruer le commerce, durent rappeler ou apprendre au ministre, meilleur banquier que financier, l'ancien adage « qu'en finances deux et deux ne font pas quatre. »

Enfin les professions libérales, excédant toute mesure dans leurs prétentions, toute décence dans leurs exactions : il n'y a plus proportion aucune entre la rétribution et le service, entre la denrée valeur réelle, et le signe monétaire valeur factice.

Loin donc de tendre à rétablir la balance, on achève de la renverser; et pourquoi? parce que le type des valeurs a passé de l'ordre naturel à l'ordre artificiel. Le froment n'est plus la richesse. C'est l'argent monétaire qui seul constitue l'homme riche. Jusqu'à ce siècle on cherchait de l'argent pour acquérir la denrée. Elle était le but : l'argent était le moyen. Elle était la chose : l'argent était le signe. Maintenant le signe est devenu la chose. Car avec le signe, avec l'argent, on obtient et beaucoup plus de froment et beaucoup plus de puissance. L'argent achetait jadis le froment : aujourd'hui le propriétaire s'estime heureux lorsqu'avec du froment il peut acheter l'argent. Le bouleversement est si complet, la situation si violente que des monceaux de froment sont aujourd'hui compatibles avec l'indigence et

avec ses calamités. Considérez ce propriétaire dénué du signe de la richesse et se morfondant sur d'inutiles tas de pur froment et de tonnes de vin : il les offre inutilement : il ne peut les *réaliser :* mot technique qui seul indiquerait, parce que la langue se plie aux idées, à quel point les *réalités* sont interverties. Réduit à la détresse réelle au sein des richesses naturelles, il faut qu'il subisse et du collecteur et du créancier, tous les affronts et tous les dommages qui sont le lot de la pauvreté.

Près de ce tableau, placez l'image de l'homme assis en face de rouleaux d'or : comparez dans tous leurs rapports les deux possesseurs; et jugez si la richesse peut aboutir, dans ses applications, à des termes plus distans de celui où la nature a placé la source des biens, le principe de la durée sociale, et les occupations essentielles de la vie humaine.

En un mot, propriété déprisée signifie propriété méprisée.

Concluons donc en reconnaissant :

Que le type originel des valeurs est déplacé;

Que la propriété engagée dans une lutte inégale avec le type factice, y doit succomber;

Que la mobilité et, si j'ose ainsi dire, l'élasticité du type artificiel doivent irriter au dernier point la cupidité des chiffres et allumer dans les cœurs épris des faux trésors, une soif inextinguible;

Que la société, transposée ainsi de l'ordre réel de la nature dans la sphère des fictions où nul ne sait plus ni ce qu'il possède ni ce qu'il demande, se débattra dans des tourbillons, tombera dans la subversion, et expirera dans le chaos.

Ah! maintenant, comprenons sous ce rapport la profonde sagesse de Lycurgue. Roi législateur, il prohiba dans Lacédémone tout autre moyen d'échange que la monnaie de fer. Sa principale intention fut, il est vrai, d'ôter à l'or l'impression irritante qui s'attache à son fatal aspect; mais n'avait-il pas aussi pour motif de conserver aux denrées naturelles leur prédominance en valeur dans les relations communes? Qu'il ait ou non pressenti ce résultat, il a dû l'obtenir.

S'il fut moins sage en écartant ses compatriotes de l'agriculture, pour les vouer sans distraction au culte de la guerre, combien plus blâmables sont ceux qui vouent Paris au culte de l'or! La situation respective des petits états de la Grèce peut excuser l'impulsion exclusive donnée par Lycurgue à son pays : et puis, à Sparte, comme en tous les états qui ont précédé l'avénement de Jésus-Christ, la liberté la plus jalouse s'accommodait de l'esclavage le plus dur. Les Spartiates avaient dans leurs Ilotes des esclaves qui, bon gré malgré, cultivaient les terres, et en exprimaient, n'importe à quel prix, du froment, de l'huile, du vin et des laines.

Mais où est l'Elos de Paris? où sont ses Ilotes? où est, hors des révolutions que Paris consomme en coupant des têtes ou en expulsant des rois, le dévouement de cette population efféminée aux [illegible] guerrières? Sparte avait conquis Elos : mais des Ilotes à Sybaris! D'où lui vient donc cette audace de transformer le reste des Français en serfs dociles qui cultivent ses terres et lui en apportent les denrées, sans en recevoir d'autre prix qu'une valeur vile et vaine?

Dira-t-on que la transmutation de la richesse naturelle en signes métalliques est un progrès de la civilisa-

tion? Singulier progrès, qui convertit en indigence la possession du sol, et en superfluités onéreuses les denrées premières dont l'homme civilisé, bien moins que l'homme barbare, ne peut assez stimuler l'abondance!

Eh! vraiment, il va sans dire qu'il n'est question d'exclure ni la monnaie ni l'impôt; il ne s'agit que de rappeler l'une et l'autre à l'humilité de leur rang. C'est la subversion qui fait prévaloir sur la terre productrice ces deux choses, dont l'une est le signe, et l'autre, le fruit de sa fécondité. C'est le renversement de la nature, c'est le despotisme fiscal et parisien annulant, de toute leur oppression, la propriété territoriale qui pourtant résume en elle, au simple aspect des cartes géographiques, tout l'empire français; c'est enfin le désordre substitué à l'ordre, dont je pèse ici les dommages et les conséquences.

Il n'est pas de pays où la circulation de la monnaie, soit en métal, soit en papier, ait la vélocité ni l'utilité qu'elle a acquises en Angleterre. Mais la source des valeurs n'y a point été tarie ou transposée. En cette contrée, la propriété foncière est en grande partie occupée par les lords ou par leurs adhérens dans l'autre chambre. Ils sont la partie agricole de la nation; et proprement, ils sont la terre anglaise, le fonds de la nation anglaise. Ainsi la baisse des céréales a-t-elle sans cesse rencontré dans les lois un frein salutaire. Les lords et propriétaires ont senti qu'il y allait de la vie dans cette question; et ils l'ont débattue autrement que les niais provinciaux députés à Paris. L'hectolitre de froment s'est maintenu au taux moyen de 28 à 29 fr.; de sorte qu'un marc d'argent n'y suffit pas pour acheter deux hectolitres. Par ce prix la propriété obtient de ses fermiers des baux élevés. A son tour le fermier obtient de

sa culture des prix suffisans pour payer au sol sa rente, à la main-d'œuvre un bon salaire, en recueillant de sa propre industrie un bon bénéfice. Ces résultats ainsi complets, l'agriculture anglaise les acquiert dans des oscillations à peu près déterminées, sans hausse ni baisse excessives. Sécurité, abondance, richesse, se maintiennent sans effort : tous y sont conviés à la prospérité agricole; et le sol anglais, moins favorisé du ciel, offre à ses maîtres autant de fleurs et de fruits, que le sol français, comblé des grâces de la nature, porte aux siens d'épines poignantes.

A la vérité, la main-d'œuvre appliquée aux fabriques est renchérie par le prix des céréales. Mais le contrepoids de cet inconvénient se trouve largement dans l'extension et dans la perfection des mécaniques. Grâce à elles, le fabricant anglais, occupant moins d'ouvriers, a pu soutenir pour eux les salaires à un taux suffisant; grâce à elles en même temps, il a multiplié ses produits; et alors il a éprouvé l'heureuse réaction de la richesse agricole. Lords, fermiers, ouvriers, ont payé et consommé abondamment les produits de l'industrie. Excitée par de tels succès, l'industrie a redoublé encore. Chaque fabricant, aidé de ses machines, a occupé moins d'ouvriers, il est vrai. Mais le nombre des fabriques s'est multiplié; et de conséquence en conséquence, par une action et réaction continuées et vivifiantes, se sont accrues d'un commun essor la masse des ouvriers, la masse des produits industriels, la masse des consommations agricoles et des consommateurs ruraux : tandis qu'à l'orient de la Manche, les contre-sens français jettent et la culture et l'industrie dans des angoises alternatives ou simultanées.

Heureuse l'Angleterre, heureux le monde entier, si l'Angletcrre avait su ou pu s'arrêter en ses naturelles limites ! Mais la richesse de la propriété anglaise a tellement favorisé l'opulence et la population des professions industrielles et libérales, que la propriété consommatrice a senti qu'elle ne pouvait suffire a celles-ci. Elle en était débordée. Creuser à cette opulence progressive des canaux plus nombreux et plus larges, est devenu comme une nécessité de son administration. De là, en partie, cette politique constamment agressive, turbulente, usurpatrice; de là, des comptoirs dans tout le globe; de là, cet égoïsme national, tant de guerres iniques, tant de traités artificieux, tant de sang et de pleurs versés aujourd'hui en Amérique, en Portugal, en Espagne; car, du moment que les canaux regorgeront, le trop plein refluera vers sa source; et la propriété anglaise subira à son tour, subit déjà peut-être aujourd'hui, le choc du torrent des nouveaux riches qui se disputeront ses fragmens.

Spectacle étonnant que le sort contraire et peut-être semblable de ces deux nations rivales! Celle qui devait fleurir par l'agriculture a méconnu sa destination et tend à périr de marasme. Celle qui, moins destinée aux faveurs de l'agriculture, a rompu par elle l'équilibre de l'industrie et du commerce, s'est trop enivrée de son bien-être et tend à périr de réplétion : tant la droite et juste raison entre excès contraires est difficile aux peuples comme aux individus!

A ce dernier sujet, rappelons en passant un mot de lord Bolingbroke : il exprime qu'il y a déjà plus d'un siècle l'Angleterre éprouvait le besoin d'épancher, hors d'elle, à tout prix, le trop plein de l'opulence. Suivant cet

homme d'État, « la baisse de l'intérêt en France était » pour l'Angleterre une cause de guerre légitime. »

Légitime en ce sens que la défense de la vie est un droit naturel; que l'Angleterre est tenue, sous peine de la vie, de maîtriser exclusivement les canaux de la richesse, et que la baisse de l'intérêt, ouvrant à la France accès dans ces canaux, devait à l'instant provoquer l'agression de l'Angleterre.

Mais rassurons-nous sur l'effet de cette maxime. La France y a pourvu avec une docilité admirable, avant et après la révolution. Jadis avec quelle grâce elle a su perdre, l'une après l'autre, ses vastes colonies depuis le Canada jusqu'à l'Ile-de-France, et j'allais dire jusqu'à Alger; ruiner tous ses comptoirs en Orient; bouleverser dans l'Indostan tous les succès des Labourdonnais et des Dupleix! Et à présent que l'Angleterre est encore serrée de plus près par la nécessité, les folies de la France ouvrent à la maxime de lord Bolingbroke une autre issue. C'est dans le grand art de ruiner son sol que la France veut exceller. Ses passe-temps se consument à essayer des jeux d'équilibre entre un large budget et la propriété foudroyée de lois fiscales, de réglemens insensés. Sa politique s'use à complaire à une nation qui la hait. Mais au fond, en rendant à la nature son invincible cours, qu'adviendra-t-il bientôt d'un état de choses où le globe est obligé d'être la proie d'un peuple? et où de deux peuples voisins la vie de l'un est la mort de l'autre?

*Littora littoribus contraria, fluctibus undas,*
*Imprecor, arma armis :*

a dit l'histoire ancienne; et Dieu veuille écarter pour

l'avenir de l'un et de l'autre cette imprécation terrible et trop souvent accomplie! Mais le présent et les fautes des deux parts n'en pressent que trop encore l'exécution terrible.

Chez les autres voisins de la France, les mœurs laissent à la nature son cours plus libre et plus facile : on s'y applique moins aux tours de force; et l'équilibre rationel entre la propriété et la richesse métallique se maintient encore. Néanmoins, le déclin de l'un, l'ascendant de l'autre, sont déjà sensibles. La tentation à laquelle si peu d'États résistent, celle des emprunts, celle d'avoir, aux dépens de la postérité, un bon nombre de gros millions sur le champ disponibles au prix de quelques petits millions à payer par année, commence à bouleverser les idées et les rapports. Voici qui est assez singulier ! On peut, en quelque sorte, personnifier la substitution d'une importance à l'autre. Dans l'ancien et hautain langage, on disait : « *La maison d'Autriche;* » et sous ce grand nom, que d'immenses rapports ! C'était, en quelque sorte, l'expression de l'empire romain ; c'était en représentation la plus grande image de la possession territoriale. Il est aujourd'hui peu de jours où l'on n'entende dire : « *La maison Rotschild* » ; et l'attitude d'égal à égal entre les deux maisons, ne suffit même plus. L'infériorité de la première se décèle par fois. Ecoutez le grand banquier de l'Europe, en 1830 : « La maison d'Autriche, disait-il, veut la guerre ; mais » la maison Rotschild ne la veut pas » : et la guerre ne s'est pas faite. Chose assez singulière encore ! Le chef des Rotschild a été métamorphosé par le chef de la maison d'Autriche en baron allemand, en chambellan impérial. Le premier titre de la noblesse féodale con-

féré à un homme de religion juive et de profession à argent ! C'est l'hommage-lige du sol à l'or. C'est une effrayante subversion de l'ordre admis, depuis mille ans dans la république chrétienne, et de tous les temps, dans la hiérarchie des idées, des rangs et des richesses.

Il me semble ici qu'un rideau se soulève à mes yeux. Une sorte de force intérieure me presse à porter plus loin les conséquences de cette observation. Le sol, c'est le principe en quelque sorte religieux appliqué à l'ordre matériel de la vie; car c'est là où l'homme accomplit l'anathème qui l'oblige à « gagner son pain par les » sueurs de son front ». Au contraire, l'or, c'est le principe judaïque : c'est par lui que la nation juive accomplit l'autre anathème qui la condamne à ne plus manier le soc héréditaire. Il faut aux Juifs des monnaies, des lettres de change, l'agio, le crédit : moyens par lesquels la postérité du peuple déicide est cosmopolite, se conserve inaltérable entre les autres peuples, et propage avec sa race, sur tous les points du globe, le sceau particulier dont elle est empreinte. En ces deux manières d'être, et sous tous les rapports, l'infériorité vraie échoit aux Juifs ; la supériorité appartient aux autres hommes ; car, on l'a dit assez, le sol est la substance même ; les métaux et le crédit n'en sont que l'image ou la fiction. Mais voici qu'aux siècles où nous sommes, l'ordre se renverse, et que le principe judaïque prévaut sur le principe religieux. L'or et le crédit sont les idoles du temps présent ; le sol en est l'esclave ; et les gouvernemens effrénés ou dévoyés se précipitent dans cette voie inverse. Je considère au loin la direction que les nations prennent en dépit des lois de la nature : et en les dévorant par le regard, quelle

agraire mise en exécution très réelle? Vastes et ténébreux sujets! J'ai tâché d'y faire luire deux flambeaux, les faits et les raisonnemens. Qu'on juge maintenant à leur sinistre clarté, si l'état matériel et politique de la propriété foncière, base terrestre de la société française, mine principale où ce grand peuple doit rencontrer suivant les veines qu'il y suit, soit l'abondance, soit la détresse, répond mieux que l'état de la religion, mieux que l'éducation, mieux que l'instruction, aux lois d'ordre général qui déterminent la durée ou la perte des nations!

De l'agriculture montons à l'industrie, puis au commerce; autres moteurs de la fortune privée, autres matières ardues, mais bien plus analogues que l'agriculture aux idées dominantes. C'est pour moi, je l'ai dit assez, remonter simplement de la racine aux branches; ce va être pour la plupart des lecteurs, (véridique et déplorable image!) sortir des flancs creux et sombres de la terre pour revenir à la lumière habituelle du jour.

## CHAPITRE IV.

### DE L'INDUSTRIE.

En traitant de l'industrie, je vais examiner sa nature, son importance, ses genres divers, la position où elle s'est élevée, l'abîme où elle peut être entraînée.

Élaborer les produits de la nature physique et leur incorporer une valeur additionnelle par le travail qui les approprie sous mille formes nouvelles à mille besoins divers, tel est l'objet de l'industrie.

Elle ne crée pas la matière; elle la transforme.

Sa règle, c'est le besoin ou le goût de ceux qui usent des créations de la nature.

Que l'industrie mérite le second rang entre les nécessités sociales, qui en peut douter?

Hors les régions africaines, hors cette belle O-Tahity et autres îles fortunées de la mer du Sud, où la moindre culture fournit l'aliment, où le climat rend presqu'inutile à l'espèce humaine le soin de se loger et l'art de se vêtir, partout l'homme appelle à lui les arts qui façonnent et embellissent les productions naturelles : et l'O-Tahitien lui-même doit-il moins que le brûlant et toutefois industrieux Indou, apprécier l'utilité des étoffes à substance légère, à formes élégantes, qui mo-

difient le climat, servent la pudeur et maintiennent la santé? A défaut de logemens, n'y faut-il pas des temples quelconques? A défaut des besoins du corps, l'intelligence en se développant n'invoque-t-elle pas les arts qui lui appartiennent, l'imprimerie, l'astronomie, la navigation même?

L'industrie forme les villes et il convient que les villes soient le second manoir des peuples quand elles se forment uniquement de la surabondance des campagnes.

Et certes, il vaut mieux que les villes s'établissent ou s'agrandissent pour donner asyle à l'industrie, que pour offrir, comme autrefois, aux cultivateurs un refuge contre les dévastations des guerres.

Beaucoup de villes françaises ont dû à ce dernier motif leur première origine. Mais quelques-unes sont nées de l'industrie; et la plupart de celles qui ont acquis un grand volume l'ont dû aux ouvrages que l'industrie y a en quelque sorte naturalisés.

Entre ces dernières, comment ne pas citer Saint-Etienne en Forez? Un accroissement de quarante mille âmes dans l'intervalle de trente années manifeste une grande prospérité. Sans doute les trésors recélés dans le sein de la terre ont beaucoup favorisé un tel essor. Ces trésors ne sont ni de l'or ni des rubis. C'est du charbon. Privée du précieux combustible que le temps a confié au sol, qu'aurait fait l'industrie? Mais sans l'industrie, à quelle importante destination le combustible aurait-il servi? Et n'est-ce pas un admirable spectable que la main de l'homme usant de la plus grossière et de la plus triste matière, pour multiplier ce qu'il y a de plus délicat et de plus joli dans la parure des femmes,

les rubans, et pour rendre avec des rubans le
tributaire d'une industrie en apparence si friv
Et Lyon, qui peut n'être pas ébloui de ses
La soie, cette merveille de la nature, quelles
quelle pompe, quelle utilité n'a-t-elle pas re
mains de l'habile Lyonnais? Vit-on ailleurs et e
autre temps de si somptueux ouvrages où
sait qu'admirer le plus, du goût ou de la rich
Lyon, dont Saint-Etienne n'est, pour ai
qu'un immense faubourg, est devenu comme
pole de l'industrie française. Elle et la contré
vivifie; je les visitai naguères, avant leurs der
sastres. Le désir de connaître et d'observer ce
à miel m'attira, il y a deux ans, hors de ma
de Châlons-sur-Saône à Marseilles. Quel mo
quelle application des arts nouveaux! Châlon
nant s'unit à Nantes par le canal du Berri;
union auxquels dans mon temps je ne fus poi
ger. Inconnu néanmoins à cette ville, je la
premier terme d'un voyage enchanté. Naviga
vapeur, chemin de fer, ponts suspendus, tou
diges des temps modernes se déroulèrent à n
tous disposèrent mon esprit à honorer les dé
récentes de l'industrie éclairée par la science
par des capitaux.
Non-seulement j'honorai ses œuvres; mais
hommage aux peuples qui s'y consacrent. L'a
Lyon me toucha surtout. Son active bourge
politesse du Parisien sans en avoir l'artifice
la franchise du méridional sans en avoir la ru
qui ne sait comme en tout temps Lyon joignit l'
des vertus à l'activité du travail! Là, d'une pa

des côteaux, se voit encore le monceau d'ossemens qu'y laissèrent les milliers de ses martyrs, quand les persécuteurs des premiers chrétiens inondèrent la colline du sang lyonnais. D'autre part, dans ses plaines, gît au fond d'un caveau trop peu vénéré un autre monceau d'ossemens, imposant débris de la constance lyonnaise aux prises, en 1794, avec la tyrannie conventionnelle. Mes yeux s'arrêtèrent en contemplation devant ces funèbres monumens : au premier, commence l'histoire de Lyon; au second, hélas! n'ont pas fini ses malheurs.

Dirai-je qu'un pressentiment funeste mêla son amertume à l'admiration d'une industrie si vive et si habile? Je croyais être dans une ville peuplée de cent cinquante mille âmes; population déjà excessive. On m'assura qu'elle excédait deux cent mille, qu'elle aspirait à trois cent mille, qu'elle y atteindrait bientôt : et en effet, déjà ses faubourgs ont pris le titre de villes individualisées; et déjà l'orient du Rhône blanchit de toutes parts sous les maisons qui s'y fondent, comme les déserts de l'Arabie blanchissent sous les tentes des tribus nouvelles. Y aura-t-il cette différence que les tribus de l'Arabe passent, que les maisons demeurent? je ne sais : mais cette accumulation d'hommes laborieux, riches et pauvres confondus, m'apparut à travers un éclat trompeur, du haut de Fourvières, comme un foyer ardent où les passions contraires vont s'embrâser d'alimens nouveaux, où le fabricant et l'ouvrier vont sans cesse être aux prises, tantôt le fabricant par la cupidité de trop faire, l'ouvrier par la cupidité de trop gagner, tantôt par l'exaspération d'une détresse commune alors que le fabricant redemande en vain ses capitaux de la veille et que l'ouvrier sollicite

les rubans, et pour rendre avec des rubans le monde tributaire d'une industrie en apparence si frivole?

Et Lyon, qui peut n'être pas ébloui de ses œuvres? La soie, cette merveille de la nature, quelles formes, quelle pompe, quelle utilité n'a-t-elle pas reçues des mains de l'habile Lyonnais? Vit-on ailleurs et en aucun autre temps de si somptueux ouvrages où l'on ne sait qu'admirer le plus, du goût ou de la richesse?

Lyon, dont Saint-Etienne n'est, pour ainsi dire, qu'un immense faubourg, est devenu comme la métropole de l'industrie française. Elle et la contrée qu'elle vivifie; je les visitai naguères, avant leurs derniers désastres. Le désir de connaître et d'observer ces ruches à miel m'attira, il y a deux ans, hors de ma retraite, de Châlons-sur-Saône à Marseilles. Quel mouvement! quelle application des arts nouveaux! Châlons maintenant s'unit à Nantes par le canal du Berri; canal et union auxquels dans mon temps je ne fus point étranger. Inconnu néanmoins à cette ville, je la pris pour premier terme d'un voyage enchanté. Navigation à la vapeur, chemin de fer, ponts suspendus, tous ces prodiges des temps modernes se déroulèrent à mes yeux; tous disposèrent mon esprit à honorer les découvertes récentes de l'industrie éclairée par la science et vivifiée par des capitaux.

Non-seulement j'honorai ses œuvres; mais je rendis hommage aux peuples qui s'y consacrent. L'aménité de Lyon me toucha surtout. Son active bourgeoisie a la politesse du Parisien sans en avoir l'artifice; elle a la franchise du méridional sans en avoir la rudesse. Et qui ne sait comme en tout temps Lyon joignit l'héroïsme des vertus à l'activité du travail! Là, d'une part, sur un

des côteaux, se voit encore le monceau d'ossemens qu'y laissèrent les milliers de ses martyrs, quand les persécuteurs des premiers chrétiens inondèrent la colline du sang lyonnais. D'autre part, dans ses plaines, gît au fond d'un caveau trop peu vénéré un autre monceau d'ossemens, imposant débris de la constance lyonnaise aux prises, en 1794, avec la tyrannie conventionnelle. Mes yeux s'arrêtèrent en contemplation devant ces funèbres monumens : au premier, commence l'histoire de Lyon ; au second, hélas ! n'ont pas fini ses malheurs.

Dirai-je qu'un pressentiment funeste mêla son amertume à l'admiration d'une industrie si vive et si habile ? Je croyais être dans une ville peuplée de cent cinquante mille âmes ; population déjà excessive. On m'assura qu'elle excédait deux cent mille, qu'elle aspirait à trois cent mille, qu'elle y atteindrait bientôt : et en effet, déjà ses faubourgs ont pris le titre de villes individualisées ; et déjà l'orient du Rhône blanchit de toutes parts sous les maisons qui s'y fondent, comme les déserts de l'Arabie blanchissent sous les tentes des tribus nouvelles. Y aura-t-il cette différence que les tribus de l'Arabe passent, que les maisons demeurent ? je ne sais : mais cette accumulation d'hommes laborieux, riches et pauvres confondus, m'apparut à travers un éclat trompeur, du haut de Fourvières, comme un foyer ardent où les passions contraires vont s'embrâser d'alimens nouveaux, où le fabricant et l'ouvrier vont sans cesse être aux prises, tantôt le fabricant par la cupidité de trop faire, l'ouvrier par la cupidité de trop gagner, tantôt par l'exaspération d'une détresse commune alors que le fabricant redemande en vain ses capitaux de la veille et que l'ouvrier sollicite

en vain le pain du jour; alors que le propriétaire appauvri n'a plus de tribut à offrir au fabricant présomptueux; alors que les magasins s'encombrent par l'effet d'une guerre, d'un traité, d'une douane; alors surtout que les révolutions viennent se joindre à l'instabilité des besoins factices pour tarir les canaux d'une prospérité plus brillante que solide, sans laisser même au fabricant le droit de maudire ces révolutions que son intérêt aurait dû combattre et que sa vanité puérile a fomentées, attisées, enflammées jusqu'au sein de ses ateliers. Intéressante, mais imprudente et coupable cité, où sont pour elle les gages d'une prospérité durable? O Lyon! ville de luxe, ville d'ordre et de paix, quelles affections politiques dominèrent parmi tes légions de fabricans et d'ouvriers, durant ces quinze années d'ordre paisible dont la foudre, allumée par tes torches, a signalé le terme!

La soie, au surplus, malgré l'éclat et la richesse que lui donne l'art exquis des Lyonnais, ne saurait occuper le premier rang dans l'industrie française. Il est quatre sortes de matières textiles dont l'industrie compose ses utiles tissus : ce sont la laine, le fil extrait du chanvre ou du lin, la soie, le coton. C'est d'après leur analogie avec le sol cultivé qu'il convient de graduer leur importance respective. Suivant ce principe, qui m'est en quelque sorte sacré, la soie ne peut obtenir que le troisième rang.

A la laine appartient le premier; et sous ce rapport, n'est-ce pas une belle allégorie qu'a offerte la Grande-Bretagne en faisant siéger au Parlement son chancelier sur un sac de laine? Si, en effet, l'industrie ne tissait les laines, l'éducation des troupeaux n'aurait plus de pro-

portion avec les fonds qu'ils nécessitent. Ils disparaîtraient. Avec eux disparaîtrait aussi un des moyens les plus actifs de régénérer le sol, de le féconder, de lui arracher les céréales. Supposez qu'aux motifs déjà exposés, qui restreignent si cruellement en France la multiplication des bêtes à laines, on ajoutât la chute des fabriques de draps; et, au lieu de voir comme après Deucalion et Pyrrha les pierres se transformer en hommes, vous verrez les hommes et leurs champs et tout le sol français se transformer, pour ainsi dire, en blocs de roche auxquels le Parisien demandera en vain le pain blanc qui lui paraît tomber tout fait chaque jour du haut des tours de Notre-Dame.

Ainsi le sol et la fabrique, si souvent et si mal à propos divisés, sont évidemment unis d'un intérêt commun. Sans fabriques de draps, peu ou point d'avantages à nourrir des troupeaux; sans troupeaux, point de laines pour les fabricans de draps.

Les véritables intérêts du fabricant de draps, sont:

Que les troupeaux se multiplient afin que le marché voisin, intérieur, national, soit abondamment fourni de la matière qu'il veut mettre en œuvre;

Que le prix des laines soit élevé, afin que le propriétaire ait la volonté constante de procréer cette abondance par la perspective de la richesse;

Que la richesse, en effet, récompense les soins du propriétaire, afin que le fabricant, achetant beaucoup de laines, puisse vendre beaucoup de draps; afin que ce marché voisin, intérieur, national, où les laines abonderont, abonde aussi en consommateurs qui veuillent et puissent, eux et leurs nombreux ouvriers, acquérir et améliorer leurs vêtemens; afin, qu'en résultat, la

propriété et l'industrie soient en action et réaction continuelles de demandes et de réponses, de recettes et de dépenses, de cause et d'effet pour le bien-être général : car, et il faut sans cesse en reproduire l'image, quel marché pour l'industrie que celui de vingt-cinq millions de consommateurs !

Et si le fabricant de draps ouvre son esprit à cet aperçu, croira-t-il en atteindre la réalité en secondant, par ses vœux imprudens, la division indéfinie des propriétés, qui frappe à mort les troupeaux ? L'aggravation de l'impôt foncier, qui ruine à la fois dans la propriété le producteur et le consommateur de sa denrée? L'affranchissement illimité qui, renversant les douanes pour opposer la laine étrangère à la laine du sol, coupe entre les mains du propriétaire le nerf de la reproduction ou de l'amélioration ? C'est une grande surprise pour tout fabricant de ne pas voir couler chaque année le pactole à pleins bords dans sa manufacture. Eh ! pourquoi ne sait-il pas en voir ou veut-il en tarir les vraies sources ?

Le sol français, dira-t-il, ne fournit pas aux fabricans assez de laines, ni fines, ni communes : c'est vrai. Poussez donc le sol français à la production de ce qui vous manque. Les laines fines ! Louis XVI, unique auteur d'une des plus belles conquêtes de la culture et de l'industrie, introduisit les mérinos en France. Vous n'en conservez aucune gratitude à sa mémoire, et vous avez compromis la perpétuité d'un tel bienfait, en cherchant à avilir le prix de la Toison-d'Or qu'il avait eu l'art de ravir à l'Espagne. Les laines communes ! N'est-il pas assez prouvé déjà combien leur multiplication est incompatible avec l'esprit fiscal et légal qui tend à di-

minuer les troupeaux ? Aveugle esprit qui appauvrit l'agriculture, abuse la fabrique, et favorise l'étranger par l'effet certain de ces réactions commerciales dont la Russie méridionale profite sous de tels auspices pour accroître les races de ses troupeaux à laine fine ou commune !

Toujours le même cercle vicieux ; toujours l'industrie voulant que le sol paie et ne voulant pas payer au sol ; toujours aussi l'administration publique, voulant seconder l'industrie aux frais de la propriété, et se consumant à débrouiller l'écheveau qu'elle dévide au rebours !

L'industrie qui manufacture les laines a dû à d'autres causes qu'à ces travers d'immenses progrès. L'art nouveau des mécaniques lui a épargné les frais de main-d'œuvre ; et l'on voit maintenant de toutes parts d'immenses machines qui filent, peignent, tondent, sans mobile animé. L'eau en cascade ou en vapeur suffit à produire ces prodiges silencieux. Ils honorent le génie de l'homme en se passant de la main de l'homme.

Un décroissement remarquable dans les prix des tissus de laine semblait devoir suivre ces belles inventions. Par suite, l'usage du bon drap aurait dû descendre aux conditions inférieures. Par suite encore, les fabriques auraient multiplié leurs œuvres ; et toutes [illegible]vres auraient exigé plus de toisons. Des manufact[illegible] bien plus animées, des troupeaux plus nombreux, un peuple mieux vêtu, tel eût dû être en définitive le résultat des machines économiques. Pourquoi ce résultat est-il encore insensible ? Un établissement de mécaniques appelle en dehors la mise de forts capitaux, et le fabricant a hâte de revendiquer ses avances. Quand l'habile Colbert introduisit de Hollande en France l'art de tisser les

beaux draps, il fut naturel qu'une industrie nouvelle obtînt de ses ouvrages un prix élevé; et l'industrie actuelle aime à conserver les avantages de sa jeunesse. S'enrichir vite et jouir vite, tel est l'esprit du temps. Le fabricant s'étonne de l'absence de ses capitaux. Ils sont là sous ses yeux, en matières, en édifices, en machines; ce n'est pas assez : il veut les compter en espèces, c'est-à-dire il veut les doubler. Jouer sur le velours lui paraît aussi juste que doux : il s'en fait un droit. De là le maintien des beaux draps à un tarif exorbitant.

Qu'il y ait excès dans le tarif actuel, je crois pouvoir l'affirmer hardiment. Il y a vingt-cinq ans que, pour ma propre instruction, j'obtins d'un fabricant la faveur de mettre lui-même en œuvre quelques laines fines en ses ateliers. Alors les nouvelles mécaniques n'avaient point pénétré dans le midi de la France; alors la guerre avait renchéri les matières colorantes. Le fabricant tint un compte exact de ses frais. Ces frais déduits, le surplus fut le bénéfice net de la fabrique. Or, le prix vénal de l'étoffe représenta précisément le triple du prix originaire des laines employées.

L'ordre en rien ne se trouble impunément. Si de la disproportion de la valeur intrinsèque avec les prix courans, divers fabricans composent une fortune colossale, d'autres y succombent. Attirés par un tel appât, mais trop pauvres en capitaux, ils empruntent, ils bâtissent, ils mettent en jeu de savantes mécaniques; mais des accidens interrompent le cours des bénéfices. Attendre mieux n'est pas possible; les prêteurs sont là qui interviennent, qui pressent. Des calculs, au fond justes, sont renversés; et la ruine, le dépit, le désespoir des petits viennent s'abattre aux pieds des heureux colosses.

Des bénéfices moindres, mais plus réguliers, plus assurés, seraient probablement plus utiles et aux faibles et aux forts; aux faibles, en stimulant moins leur témérité; aux forts, en les exposant moins à la concurrence des faibles aventureux.

Quand je dis bénéfices moindres, je veux dire de moindres tarifs. Le tarif des bons draps mis à la portée de la foule des consommateurs, accroîtrait la consommation; et les bénéfices, bien plus souvent répétés, pourraient n'être pas moindres en somme totale; ils atteindraient vraisemblablement, par leur masse, une somme plus élevée.

Toujours est-il que l'usage des nouvelles mécaniques a peu sensiblement contribué jusqu'aujourd'hui à diminuer le prix des bons vêtemens, par conséquent à propager le bien-être au dedans, à animer la concurrence au dehors.

Mais s'il n'y a pas eu surabondance dans l'emploi des laines et dans leurs produits, il y a eu perfectionnement des mêmes matières. On a façonné de plus beaux ouvrages: et l'art de tisser les laines s'est agrandi jusqu'à donner presque à la savonnerie une rivale dans la fabrique d'Aubusson, jusqu'à donner à Cachemire des émules dans Paris.

La perfection serait qu'à la beauté des œuvres se joignît leur multiplication, et, si j'ose employer un terme nouveau, leur *accessibilité* aux modiques fortunes.

Le bonheur serait qu'aux développemens de l'industrie se joignît la sécurité de son triomphe.

Le premier point est entre les mains du fabricant; je viens d'exprimer la pensée qu'il serait pour tous convenable, équitable, fructueux.

Le second point, la sécurité, nous l'examinerons tout à l'heure.

En observant au surplus le perfectionnement de certains tissus de laine, je dois observer aussi que l'agriculture n'en éprouve point une réaction salutaire. C'est à force de travail, à force d'art, que le prix originel de la livre de laine est centuplée; dans les magnifiques tissus qui l'ont mise en œuvre, la laine en est en quelque sorte disparue. Cela est beau, plaît à l'œil, réjouit le luxe : mais l'agriculture ne s'en émeut guère. Les tissus d'usage vulgaire sont ceux qui la vivifient par l'extension des troupeaux; et, la prospérité des terres étant le type de la richesse, il convient d'attacher plus d'importance à la multiplicité qu'à la beauté des lainages.

En déduisant l'application de ce principe, j'ai placé après la laine et avant la soie les tissus que fournissent le lin et le chanvre. Ils émanent du sol; mais ils ne sont point ses bienfaiteurs comme les animaux à qui la nature a départi de riches toisons. Loin de lui restituer des sucs, ils en extraient; et ils laissent la terre plus appauvrie que restaurée de leur séjour. Néanmoins ils lient l'agriculture à l'industrie, en tirant leur existence de l'une, leur utilité de l'autre.

Jadis des provinces entières, et notamment la Flandre, la Bretagne, l'Agenois, le Béarn, florissaient par la culture de ces plantes filamenteuses. Le Béarn en formait ses tissus d'un usage vulgaire et d'un service presque impérissable. L'Agenois fournissait la marine de puissans cordages. La toile de Bretagne approvisionnait la plupart des ménages français; et, si modeste en apparence, elle voguait à pleins navires vers le Nouveau-Monde, y prévalait sur les métaux précieux, et était l'une des

pompes qui attiraient les métaux en France. Avec quelle habileté la Flandre cultivait son lin et le tissait tantôt en linge somptueux, tantôt en ces dentelles renommées dont la beauté donnait à des fils si légers le poids de l'or!

Ces produits sont, les uns perdus, les autres atténués. La toile surtout ne soutient plus la concurrence avec les tissus de coton. Elle n'a pu trouver comme ceux-ci un actif auxiliaire dans les mécaniques. En vain Napoléon, et il est juste de lui en rendre grâces, attentif au déclin de cette branche d'industrie française, promit un prix énorme à l'inventeur du mécanisme applicable à la filature du lin. La tentation a dû être forte : mais elle a été infructueuse ; et le lin, condamné à subir tous les frais de l'ouvrier, utile sous ce rapport à une population nombreuse, utile à la propriété foncière dont il soldait le revenu, utile à mille usages personnels et publics, n'a pu soutenir entre les produits de l'industrie le rang élevé qu'il occupa dans les temps antiques.

En même temps, les chanvres d'Agen ont essuyé la concurrence des cordages de Russie; et les dentelles de Flandre ont souffert les vicissitudes désastreuses de la mode qui, adversaire non moins formidable que futile, maintenant contraire à ces tissus délicats si précieux pour nos pères, les refuse aux hommes, les permet plus rarement aux femmes, les restreint presqu'aux rochets des évêques.

L'on peut donc établir que les tissus de chanvre et de lin sont plus en décadence qu'en progrès dans les produits de l'industrie française et dans les revenus de la propriété foncière.

La soie ne concourt aux revenus du sol que par la culture de l'arbre d'où le ver à soie extrait sa pâture. A

présent il est question d'ajouter aux moyens alimentaires du ver à soie un mûrier nain, à croissance rapide, à exploitation semblable à celle des fourrages. Lyon en célèbre déjà l'introduction. Qu'elle mérite effectivement les soins éclairés du propriétaire, qu'elle se propage au loin, que la terre y réponde avec usure; et la splendide matière qui se développe sur les métiers lyonnais se reproduira avec une abondance dont l'effet, si le fabricant est équitable, est modéré, est prévoyant, abaissera le prix de l'étoffe comme le prix de la matière première, multipliant par une féconde et continuelle alternative la consommation et les produits.

Mais, à ne considérer que l'état actuel de la production des soies, l'on peut dire que son influence sur le revenu territorial est bien circonscrite; influence d'ailleurs fort avantageuse aux lieux qui l'ont accueillie. Le mûrier n'exige pas un sol privilégié; sa culture n'est pas chère; la récolte de ses feuilles est facile. Les vers à soie ne demandent pour peu de temps qu'un logement sain et des soins assidus. En deux mois, ils naissent, ils croissent, ils meurent; et le tombeau qu'ils ont ourdi s'est décomposé en revenu lucratif pour le propriétaire, en matière disponible pour le fabricant. Le fabricant de soieries, plus heureux que le tisserand en lin, a obtenu le secours des puissances mécaniques. Jacquard est venu à son aide; et grâces à cet humble génie, la métamorphose de la soie en étoffe a été presqu'aussi rapide que celle d'une feuille d'arbre en fil de soie. L'habileté de l'art a presque égalé la célérité de la nature. Tous ces avantages seraient d'un grand prix si, je le répète, ils n'étaient trop circonscrits en surface territoriale.

La culture de la soie peut s'étendre, et voilà l'espérance.

La fabrique de Lyon peut s'éteindre, et voilà le danger.

J'ai parlé de Lyon et de ses soieries. En arrivant au sujet de l'industrie, c'est l'objet qui m'a frappé d'abord et presque ébloui. Il m'a fallu quelque effort de raison pour remettre la soie au troisième rang de nos produits industriels et pour apercevoir les périls de l'industrie lyonnaise. Ces périls ne dérivent pas seulement des passions que j'ai signalées : ils s'accroissent d'autres incidens entre lesquels je vais bientôt désigner comme deux causes surtout imminentes, l'attitude militaire donnée à Lyon, et les conséquences de son dernier désastre.

L'industrie, qui a donné le coton pour matière à ses œuvres, n'est placée qu'au dernier rang dans la classification déterminée par les intérêts du sol producteur : et effectivement, d'où et comment vient le coton ? Il vient des climats de l'équateur ; il croît sur un arbre que le sol français ne connaît point. C'est dans des régions lointaines, la plupart étrangères ( eh ! où sont les colonies françaises ?), la plupart même assujetties à une puissance éminemment rivale, envieuse, hostile, à l'Angleterre ; c'est en traversant tant de chances, que la France va chercher l'admirable duvet dont la nature prodigue à ces contrées, refuse aux nôtres, la production féconde. A cet égard donc, l'industrie n'a point de réaction propice au sol français : elle est en quelque sorte exotique.

Non qu'à toute force l'administration française, éclairée de plus saines lumières sur l'efficacité de l'agriculture, n'eût pu, je crois, et dû, sans aucun doute, tenter la culture du cotonnier en des portions d'un vaste

royaume sur lesquelles le soleil épanche sans mesure ses brûlans rayons. Où l'olivier se maintient dans les plus âpres hivers, où surtout l'oranger peut établir ses racines, le cotonnier serait-il impossible? Tel abri, tel procédé n'y garantiraient-ils pas son salut? La science, aujourd'hui si superbe et parfois si habile, a-t-elle épuisé en vain pour lui les ressources de la physique? Le cotonnier serait-il notamment impossible sur le vaste littoral de l'île de Corse? Imbu à cet égard d'une idée contraire, je fus tenté, quand j'étais plus jeune et énergiquement fasciné d'un aveugle patriotisme, de solliciter à titre d'honneur la préfecture de Corse, uniquement dans l'espérance d'ajouter à ma patrie une province utile. Quelle voix auguste et touchante m'en dissuada! Aux yeux de la cour, la Corse était si loin! Aux yeux de futiles ministres, la Corse n'était qu'un exil ou qu'un noviciat! Il me semblait à moi qu'on pouvait y trouver des terroirs dignes du soleil de l'équateur, et qu'une administration de dix ans, honorée et non pas exilée, pouvait y imprimer des traces permanentes. Le cotonnier participait à mes vues. J'aspirais aussi à l'arbre à thé; à cet arbre incompréhensiblement réservé à la Chine; à cet arbre dont les feuilles, soldées en or ou en argent, dédaignant tout autre objet d'échange, font définitivement ensevelir au fond de la Chine tous les trésors métalliques du nouveau monde qu'elles attirent en dépit de tous les efforts jaloux et qu'elles absorbent par tous les canaux de la navigation. Bien étonnante destinée! étrange circulation, qui attribue en dernier résultat toute la richesse métallique à un arbuste! Et ce merveilleux végétal croît néanmoins du 30$^{me}$ au 40$^{me}$ degré de latitude! Et pas un des ministres d'un royaume

dont la Corse fait partie, et qui, par elle, atteint presque jusqu'au 40me degré, n'a songé qu'entre la gloire d'importer en France l'arbre à thé et la gloriole d'un superbe discours à la tribune, la naturalisation de l'arbuste auquel l'Angleterre surtout paie un si large tribut, pouvait avoir un peu plus de mérite réel, solide, permanent ! Pas un des ministres qui ont le triste courage de débattre aujourd'hui la conservation ou l'abandon d'Alger, n'apercevra pas mieux que le territoire algérien touche au 35me degré, latitude chérie et du thé et du coton ! Vous avez vu quel intérêt l'agriculture indigène inspire aux gouvernemens que la fortune, en jouant de sa roue, prépose depuis trente ans à la France. Vous voyez comme aussi l'agriculture exotique exerce leur perspicacité, même en ces points éminens où elle serre de ses étreintes immédiates l'industrie manufacturière, la richesse métallique, la politique intérieure. Conquérir par l'agriculture est à leurs yeux, est en vérité presqu'à tous les yeux, chose si banale, si triviale ! Et pourtant déjà l'arbre à café avait dû suffisamment les avertir des torts de l'insouciance. On sait comment, au siècle dernier, cet arbrisseau parvint dans les Antilles, transporté de l'Inde par un voyageur sans mission, sans salaire, sans autre mobile que l'intérêt public. Un plant unique restait ; il était près de sécher enfin sous les tropiques ; il ne se ranima, il ne se sauva que par les gouttes d'eau dont le voyageur refusa d'étancher les ardeurs de sa propre soif : et le nom de ce voyageur est ignoré ! du moins il échappe à ma mémoire, et je ne sais où le reprendre. L'administration publique n'a su ni alors lui décerner des honneurs, ni depuis, et à son exemple, introduire sur le sol français

l'arbre qui produit le thé, ni enfin acclimater en Corse, et peut-être ailleurs, cet autre arbre exotique dont les fruits livrent à la main qui les dépouille, leur enveloppe cotonneuse si abondante et si ductile.

Prenons les choses au point où elles sont. Le coton n'existe pour nous que par delà les mers. Alger, il est vrai, si rapproché de nos côtes, peut rapidement apprendre à connaître et à nous fournir le cotonnier. Mais Alger n'est pas lui-même encore province française : et qui peut deviner son sort à venir? En un mot, la production du coton est sans rapport immédiat avec notre agriculture.

C'est envers l'industtie manufacturière que le coton est devenu principe vivificateur. Eh, quel aliment! quelle profusion d'élégans et d'utiles ouvrages! La mécanique a si bien filé et si bien tissu tout ce duvet, qu'il semble inépuisable : nulle autre matière textile n'égale sa finesse; nulle, son moëlleux; nulle, sa légèreté. Il périt vite, à la vérité; mais il se répare si vite aussi! et l'industrie qui le met en œuvre, plus habile et plus clairvoyante que le fabricant des étoffes de laine, a su compter parmi les heureux effets des mécaniques, la faculté de rendre les étoffes de coton accessibles à des prix en quelque sorte infimes qui invitent toutes les classes, pourvoient à tous les usages, répondent à tous les accidens; en sorte que les manufactures de coton réalisent déjà tous les prodiges attachés à une circulation immense et incesssamment reproduite.

Aussi quels trésors métalliques en Normandie, en Flandre, en Alsace, même aux approches de Lyon! Qu'était Tarare, qu'était Mulhouse jadis? Et Rouen, qui fleurit à la fois et par les riches tributs que lève au dehors

son agriculture, et par la multiplicité de ses fabriques de coton, combien n'a-t-il pas depuis vingt ans accru sa population, exalté son opulence, enflé, il faut le dire, ses périlleuses vanités? L'extrême midi de la France a plutôt négligé qu'embrassé le rameau d'or de l'industrie française. C'est pour les laines et la soie que le Sud travaille; pour le coton que le Nord fait mouvoir ses capitaux; et le Nord a choisi la moins patriotique, mais la plus opulente part.

De ce coup-d'œil sur l'importance relative et absolue des matières textiles et de leur situation actuelle, il résulte que l'industrie française, naturalisée, quant à la soie, par Henri IV, quant aux laines et à mille autres objets par Louis XIV, lentement développée sous Louis XV, rétrograde sous la république, stationnaire sous l'empire, subitement instruite dans l'art de tisser le coton, a pris, sous les quinze années de la Restauration, un cours impétueux et presque à pleins bords vers la prospérité.

Un grand, un merveilleux moteur à été découvert: l'eau vaporisée! Que le Français soit l'auteur ou l'imitateur de cette découverte, je ne sais; mais il en profite: il a appris à fabriquer sans bras, à naviguer sans vent, à voiturer sans coursiers: et les travaux de son industrie se sont, en lieux divers, animés sous un levier aussi commode que puissant. L'application de la vapeur aux arts, c'est là, en fait d'ordre matériel, le chef-d'œuvre du XIX^e^ siècle. Que la vapeur serve l'homme à parcourir les mers en dépit des tempêtes, on le voit; qu'elle lui serve un jour aussi à parcourir les airs, pourquoi en désespérer? pourquoi en affirmerais-je l'impossibilité? Ce qui est impossible à l'espèce humaine, c'est de mé-

connaître impunément Dieu, sa révélation, sa n
et les lois qu'il a prescrites aux sociétés.

Dans l'examen des œuvres de l'industrie, j'ai c
considéré les divers tissus, parce qu'il sont, de t
objets fabriqués par la main de l'homme, ceux
semblent toucher par plus de points aux intérêts
et aux usages universels de la vie domestique.

Il est deux autres objets qui, à un moindre
remplissent ces deux conditions, l'huile et le fer.

Marseille, illustre cité à qui l'industrie franç
autrefois tant de bons exemples, n'a pas désappr
pliquer aux arts l'huile que produit son sol ard
en outre l'invention des lampes à courant d'ai
manière aussi élégante qu'actuellement générale
pléer aux clartés du jour, favorise et étend la
des plantes oléagineuses.

On a extrait des entrailles du sol français u
grande masse de fer; on l'a mieux ouvré, mieux
métamorphosé en plus de formes. Les forces d
canique ont secondé ce développement; les p
taires de combustibles ont profité de ses consomm
Mais ici encore l'industrie a trop prévalu sur l'a
ture aux yeux des gouvernemens. Les blés ét
ont été attirés; les fers étrangers ont été repou
là, rupture d'équilibre pour la propriété foncièr
le blé ou le vin qu'elle produit et le fer qu'el
somme. De là donc un impôt de plus sur la char
la faulx, sur la herse, sur le rouleau, sur tous le
mens formés de fer dont le bras de l'homme u
déchirer le sein de la terre et en arracher des m

D'ailleurs la fabrication des produits chimi
perfectionnement de l'horlogerie, des cristaux,

celaines, ouvrages qui, sous la double action de la fragilité et de l'utilité, vont se multipliant sans mesure; l'extension enfin de tant d'arts ou de métiers dont Paris est à la fois le plus grand consommateur et le plus habile producteur, signalent dans le monde social un esprit attentif à multiplier les aises de la vie et un progrès sensible vers ce but qui est bon et qui est digne de désirs, digne parfois d'admiration, mais (étrange enchaînement des choses humaines! qui, par ses affinités morales, touche aux révolutions), montre l'abîme à côté du sommet, et fait de plus en plus luire aux yeux de ces sociétés exquises et insatiables, incessamment tendues vers le sommet du bien-être, cette épigraphe adressée au premier des maîtres du monde romain :

« Et monté jusqu'au faîte il aspire à descendre. »

Arrivons donc à l'examen d'un point sans lequel rien n'est doux ni bon ni beau en ce monde, la sécurité. Voilà bien des fortunes élevées par l'industrie, bien des jouissances dues à ses succès : quelle en est la garantie? Sondons les précipices dont s'entoure le but où l'on aspire.

Des quatre tissus précieux qui donnent à l'industrie française le plus de mouvement, de vie et de richesses, la laine est atteinte par la diminution des troupeaux, le fil par l'inévitable découragement, la soie par la situation politique de Lyon, le coton par le divorce des colonies et par l'infériorité de notre marine.

L'administration publique a donné toutes ses faveurs à l'industrie : et l'industrie a élevé des colosses de richesses. Mais observez ces colosses à tête d'or et aux pieds d'argile. Il est pour eux des périls généraux : il en est de spéciaux.

Supposons que les fabriques de laine résistent aux réglemens légaux qui bouleversent, appauvrissent, dénaturent la propriété foncière d'où elles s'alimentent; les voilà raffinant leurs œuvres, accumulant leurs draperies : qu'en feront-elles? Il leur faut un marché intérieur ou extérieur.

Le marché intérieur serait immense s'il était riche; et il sera pauvre : je l'ai expliqué.

Le marché extérieur va-t-il donc s'ouvrir à volonté? Mais où? sur les mers éloignées? L'Angleterre y domine; les navires américains du Nord y accourent. Sur les mers prochaines? Lesquelles? Est-ce la Baltique? Oh! n'y songeons plus. Est-ce la mer Noire? c'est un lac russe. Reste la Méditerranée, oui : autrefois, celle-ci était presque un lac français. Toutes les fabriques du Languedoc et du Lyonnais y versaient leurs abondans produits; Marseille les embarquait sur ses nombreux vaisseaux. Ces vaisseaux, Malte les protégeait, sans rien demander au trésor de France; ces produits, l'Ottoman les accueillait avec la faveur exclusive dont il gratifiait son antique alliée, avec la confiance aveugle dont les réglemens de Colbert imposaient le maintien à la conscience des fabricans. Que les temps sont changés! Napoléon a commis la faute énorme de renverser l'État de Malte : le négoce français a commis la faute non moins énorme d'applaudir stupidement à la chute de la noblesse maltaise. Une dernière faute a laissé Malte aux mains des Anglais. De là ils règnent sur la Méditerranée par leurs flottes; de là ils envahissent, en concurrence pendant la paix, exclusivement pendant la guerre, l'empire ottoman par leurs fabriques. Qu'importe à l'Ottoman d'user aujourd'hui de draps anglais

ou français ! Ceux-ci ne sont plus plombés en gage de bonne foi : et le consommateur turc n'a pas plus de confiance aux fabriques françaises que le gouvernement turc n'en éprouve pour le cabinet français. La Méditerranée ressent encore le joug britannique par les Sept-Iles, l'influence moscovite par le Bosphore, le contour autrichien par l'Adriatique, l'avènement de la Grèce par une foule de petits navires légaux ou pirates. A tant de rivaux subitement nés de ses révolutions, qu'opposera la France? Alger, conquête monarchique, et à ce titre maintenant réprouvée ou négligée par elle; Alger qui d'ailleurs peut être un point d'appui salutaire, mais non le supplément des avantages perdus, moins encore le gage d'une supériorité désormais acquise par la Russie.

Le marché extérieur où les manufactures s'épancheront se développera-t-il sur le continent? Mais où encore? La Belgique et la Suisse ont bien assez de leurs produits personnels. L'Allemagne s'occupe à dessiner autour du territoire français une vaste ligne de douanes, à l'abri de laquelle elle repoussera les produits de la France et multipliera ses propres fabriques. L'Italie du Nord, soit qu'elle obéisse au Piémont, soit à l'Autriche, agira dans la même sphère : répulsion contre la France; amélioration chez elle. Au sud de l'Italie, règnent et le Pape dont la faveur n'est pas le vœu éminemment vif du ministère français, et le monarque napolitain qu'on ruinera, sitôt qu'il y aura jour, par une révolution. On ruine ainsi l'Espagne et le Portugal qui accomplissent le cercle; l'Espagne, juste ciel! où la France infatuée de folie, aveuglée sur les voies d'où elle dérivait la richesse, ne sait plus faire couler que du sang et des larmes. Le Portugal prêt à s'échapper des fers britanniques, y est ramené

par la volonté du gouvernement français assez habile pour craindre de voir la désolée Lusitanie ouverte trop tôt aux fabriques françaises, trop tard aux fabriques anglaises.

Avec l'appauvrissement à l'intérieur, avec l'étrécissement au dehors, que ferez-vous de vos draperies, quand vous parviendriez à en accumuler des monceaux? Et encore vous entendez maintenir leur prix à un tarif élevé! Où pareillement s'ouvriront de nouveaux réservoirs pour les tissus de soie et de coton, multipliés sans mesure par d'imprévoyans et de téméraires industriels?

Je ne saurais oublier ce que le vénérable et affectueux roi Charles X me fit l'honneur de me dire à son retour de ce voyage en Alsace où, quoiqu'aient prôné de leur habile jeu les *comédiens de quinze ans*, les peuples accouraient si bénévolement sur les pas du premier roi de France qui, depuis la conquête, eût eu le bon sens de visiter en administrateur l'Alsace conquise et florissante. « Rien de plus animé que leurs fabriques, me dit-il; je » les ai admirées : mais là et en Flandre, j'ai bien déclaré » qu'il ne dépendait pas de moi d'en assurer le débit. » Prince judicieux, il vit du premier coup-d'œil le fort et le faible de cette prospérité brillante et décevante. Son doux règne ne l'aurait pas assurée : son détrônement en sera-t-il un meilleur gage?

Le danger de la stagnation menace tous les tissus : les lainages n'y sont pas moins exposés; mais l'industrie qui s'attache à la soie ou au coton a bien d'autres chances funestes.

Que signifie cette contenance guerrière imposée à Lyon? Déjà c'était trop pour une ville si précieuse que sa proximité des frontières. L'inconvénient jusqu'à nos

jours en était peu sensible. On n'avait point éprouvé les guerres d'invasion. La France était constamment plus forcée à faire qu'à redouter des conquêtes. Louis XIV avait assuré toutes ses frontières. Sur le seul flanc qui fut resté vulnérable, veillait la Suisse, et l'on n'imaginait pas que passer à travers ce boulevard de fidélité et d'honneur fût l'affaire d'un coup de main. Le temps révèle de grands secrets; il a appris au sol français qu'il n'est pas inaccessible; à la Suisse qu'elle n'était pas sacrée : et maintenant il apprend à la cité-mère de l'industrie, qu'elle est ville frontière dans toute la rigueur du mot, exposée conséquemment à être assiégée, bombardée, brûlée au besoin. De là suit la nécessité de subir les lois de la défense; de là une ceinture de forts qui, du haut de ses collines, puissent opposer le tonnerre au tonnerre de l'ennemi. Mais est-ce tout? non : l'expérience la plus récente lui révèle encore que ces mêmes hauteurs, fortifiées, ce semble, dans l'intérêt de sa défense, peuvent vomir sur sa propre enceinte des grêles de boulets non moins incendiaires, non moins dévastateurs, non moins meurtriers que ceux du Germain ou du Russe.

Sera-ce là, sous ces feux croisés, que l'industrie ombrageuse déposera long-temps ses machines, ses capitaux, ses arts? Voyez déjà la dispersion de ces ouvriers. Qu'ils refluassent dans les campagnes circonvoisines ou vers Nimes et les Cévennes, on pourrait ne pas s'en émouvoir, quoique de telles dislocations suffisent pour faire évaporer bien des capitaux. Mais ils échappent au royaume. Ils inondent la Suisse, pénètrent en Prusse, et tombent peu à peu dans le domaine, ou pour mieux dire, dans les filets de l'Angleterre. S'ils conservent

sous d'autres climats le goût pur et la vive inspiration qui, sur le sol natal, décoraient leurs ouvrages, n'auront-ils pas bientôt transposé hors de France le privilége de ces brillans damas et de ces riches velours que, d'ailleurs, les bourses des propriétaires étrangers, moins pressurées par leur fisc que celles des Français, solderont sans doute à des prix plus propices aux industrieux ouvriers.

Et à ce dernier égard, une observation se présente à ma plume. Les grands ouvrages de Lyon, qui les sollicitait, qui les soldait? Nos mœurs et nos fortunes n'en permettaient plus guère un grand usage. Le monarque, transformé en riche rentier, adressait chaque année quelque grosse commande, mais, d'ordinaire, sans besoin, par libéralité, par réflexion. On sentait que la liste civile faisait effort; elle administrait plus qu'elle ne consommait; et l'industrie n'alimente pas ses vastes ateliers, ne récupère pas d'immense capitaux par des demandes mesurées, factices, passagères. Le vrai consommateur des étoffes de Lyon, c'est le culte divin. Qui donc, parmi les fougueux et aveugles industriels, savait apercevoir cette puissante analogie entre la prospérité de l'industrie lyonnaise et l'ornement du prêtre? Les adversaires du *parti-prêtre* y songeaient-ils? Non qu'il s'agisse en cette remarque d'enrichir le clergé précisément pour qu'il enrichisse l'industrie. Mais les rapports naturels s'établissent d'eux-mêmes, et l'Église appauvrie doit appauvrir Lyon.

En un mot, transformation de Lyon en ville de guerre, dispersion de ses ouvriers, appauvrissement de ses consommateurs, voilà, outre les causes morales que j'ai plus haut exposées, des motifs suffisans pour ne

pas garantir aux ateliers où l'on tisse la soie, surtout aux beaux ateliers de Lyon, une durée invariable.

Un péril plus grave encore menace sans cesse les manufactures de coton : c'est la privation de la matière qu'elles ourdissent. Qu'une guerre maritime éclate : d'où leur viendra cette matière exotique ? Souveraine aux Indes, maîtresse aux Antilles, l'Angleterre maintiendra aisément par une croisière l'inhibition imposée au continent sud-américain. Par une autre escadre stationnée à Malte, elle interceptera les cotons du Levant et de l'Égypte. Serré de toutes ces entraves, par où s'échappera le duvet qui maintenant emplit et enrichit tant de magasins ? Sans doute les puissances neutres, les États-Unis surtout prompts à profiter des désastres de l'Europe, prêteront leurs navires à l'industrie française. Mais d'abord il faudra qu'elle leur paie un tribut ; mais ensuite le droit public et inter-national s'est passablement élargi dans ces derniers temps au gré du plus fort. En rien ni pour rien, le droit ne tient plus contre la force, et la force a établi les blocus fictifs : et si la puissance de la marine anglaise ne périt point dans les crises intérieures des trois royaumes, ne saura-t-elle pas établir un blocus très impératif sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Provence ? Des navires échapperont certainement ; le circuit de l'Elbe introduira aussi des parcelles de la denrée si impatiemment attendue, je l'imagine. Mais tant d'incidens renchériront la denrée première ! Son prix, au contraire, sera moindre en Suisse, en Allemagne, en Hollande. De ces contrées pacifiques s'éleveront, sous de meilleurs auspices, de nouveaux ateliers qui grandiront pendant que les ateliers français se morfondront, dépériront dans le vide,

intérêt, qu'une volonté. Moins attentive à des résultats positifs qui se pèsent au quintal ou se mesurent au mètre, la marine de France ne sera guère sensible qu'aux fumées de la gloire. Si l'État l'y appelle, elle engagera de généreux et sanglans combats : elle en gagnera par sa valeur ; elle en perdra par son indiscipline. De tous les temps, tel fut son sort. Victorieuse ou vaincue, elle ne saurait obtenir de ses alternatives le résultat réel de débloquer nos ports et de dégager nos manufactures. Outre qu'au premier signal ou symptôme de guerre, l'Angleterre usant à sa manière de son nouveau droit public, recommençant les déloyales leçons de 1756 et de 1702, redisant au monde, sans plus de scrupule « qu'il est impossible à l'Angleterre, » sous peine de la vie, d'être juste envers la France », aurait déjà lancé tous ses pirates pour écumer les mers, saisir les vaisseaux du commerce français, et engloutir les capitaux de son industrie.

Il est donc fort à craindre que la prospérité actuelle de nos fabriques de coton ne soit qu'un édifice sans base. Point de coton, point de fabriques. Nous ne pourrions, dans l'état présent des armées de terre, obtenir le coton qu'avec l'assentiment des Anglais. Il faudra donc qu'entre la France et l'Angleterre, règne une paix franche et longue. Or, entr'elles la paix est l'exception. C'est la guerre qui est l'état normal ; et les chances de la guerre maritime, tant que le continent sera debout tout armé, sont opposées à l'industrie française, sont mortelles surtout pour tous ces florissans et confians ateliers qui se pourvoient de leur matière hors et loin du sol natal.

Avec la guerre continentale aussi, s'évanouiraient la

plupart des bénéfices énormes que les arts élégans dont Paris est le grand maître, que même les colifichets de ses modes mobiles vont arracher par un attrait irrésistible aux cités de l'Europe; objet peu grave en apparence, et toutefois appréciable en millions. Mais en ceci, les chances sont moins redoutables et le dommage moins irréparable.

Il est une autre sorte de périls qui, sortis des réservoirs de l'anarchie et déjà réveillés par elle, envelopperont, non-seulement l'industrie propre aux tissus, mais tous les métiers et professions auxquels s'appliquent un grand nombre d'ouvriers. En ce point comme en tant d'autres le matérialisme doit reconnaître l'ascendant de l'ordre moral. Voyez surgir au moindre vent républicain ces coalitions d'ouvriers qui, soit à tort soit à raison, prétendent ou élever le tarif de leurs salaires ou diminuer les heures de leur travail. D'une voix hautaine mêlée à des cris de désespoir, ils chantent tour à tour:

« La république nous appelle;
« Sachons vaincre, sachons mourir. »

Ou bien:

« Qu'un sang impur abreuve nos sillons. »

Ce furent les premiers hymnes de juillet. Tout ouvrier de fabrique les sait par cœur; il les apprit de son maître et les lui répète aujourd'hui avec des exigences, avec des menaces, même avec des voies de fait que le canon se lassera de combattre. Aux invocations des ouvriers, les maîtres industriels se récrient: « Si nous élevons les salaires, répondent-ils, ou nous renchérirons nos ouvrages et nous vendrons moins; ou, ne renchéris-

sant pas nos produits, nous gagnerons moins, et vous sentez quel dommage! — Et nous aussi, reprend l'ouvrier, nous voulons gagner plus; le pain, il est vrai, est à vil prix; ce n'est pas assez: nous voulons être mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés; et peu à peu capitaliser; et le plus tôt possible être comme vous, vos égaux d'abord, vos maîtres si nous pouvons: car pourquoi pas? »

Ici s'avancent avec un parallélisme digne d'admiration, la justice de Dieu et l'aveuglement de l'homme. Les chefs de l'industrie n'ont pas été satisfaits de beaucoup d'or; il leur a fallu beaucoup d'orgueil, et leur orgueil a exigé beaucoup de désordre. Épris de leur propre opulence, ils ont envoyé sur toutes les routes, dans toutes les cités, jusqu'au fond des vallées et au sommet des monts, sous le nom de commis-voyageurs, d'ardens missionnaires qui pendant quinze années ont préconisé violemment l'aversion pour l'ordre établi et pour les droits anciens. C'était pitié d'entendre dans les hôtelleries ou voitures publiques les jeunes débitans de draps et de cotons s'en prendre à Dieu et au roi, aux prêtres et aux nobles. Leur voix était haute, leur geste impératif, pendant que le défenseur de l'ordre, isolé d'ordinaire, poli jusqu'à la timidité, hasardait de loin quelques traits émoussés. Nul doute que les commis-voyageurs n'aient concouru efficacement, par l'activité de leur vie et par la multiplicité de leurs relations, à propager vers tous les rhumbs des vents du royaume les germes de la désaffection, le vœu des bouleversemens. Ils croissaient à l'ombre d'un arbre solide, et ils profitaient de cette ombre pour mettre la hache au pied de l'arbre. Mais en tombant, l'arbre a mis à nu tout le sol. L'ouvrier s'y

presse; il mutile d'impuissantes racines; il saisit le débris; il aspire à se former un toit; son bras robuste cherche à maîtriser les dominateurs du terrain, pour y dominer à son tour, s'y abriter, s'y reposer. Toutes les fois que le vent se relève du côté de la république, l'ouvrier bien averti, bien instruit dans la nouvelle doctrine, ressent des accès de fermentation qui provoquent contre les maîtres de l'industrie les mêmes travers et les mêmes revers dont ces maîtres imprudens et vains ont frappé l'ordre monarchique.

Ainsi l'industrie aveugle a transformé sa mine d'or en abîme où elle périra de la main de ses propres ouvriers, si de doux et forts liens ne leur sont de nouveau imposés par les lois de l'ordre, aujourd'hui incessamment enfreintes.

Ainsi la justice divine a laissé le châtiment du mal rejaillir du mal même sur ses premiers auteurs. Telle est sa marche constante. Elle peut s'en départir pour quelques hommes, pour quelque temps; elle y persiste dans son action plus ou moins lente sur les masses. L'œil attentif qui la suit l'y voit en quelque sorte intervenir, menacer, frapper, terrasser; et non seulement les empires, mais les professions diverses, les classes, les familles, toutes les fractions de l'état social, accomplissent inévitablement la volonté suprême de l'auteur de tout ordre.

Au terme de ces considérations sur l'industrie française, résumons-les en ces mots: elle a beaucoup acquis; elle est exposée à beaucoup perdre. Infidèle aux lois de l'ordre, elle a fort probablement altéré beaucoup ses moyens de lucre et accru beaucoup ses chances de ruine.

## CHAPITRE V.

### DU COMMERCE.

L'industrie reçoit de l'agriculture ses principaux élémens. Elle les transforme; puis, elle les livre au commerce : celui-ci les apporte à la consommation. Telle est la longue ligne dont nous continuons à suivre les progrès ou le déclin.

Parvenus au point où le commerce s'en saisit, nous distinguerons le commerce par terre et le commerce maritime.

Dans l'un et l'autre, nous distinguerons encore le gros négociant, le marchand en détail, et le banquier qui, la bourse à la main, se présente comme intermédiaire entre tous, fabricans, négocians, consommateurs.

Mais une considération première doit se rapporter aux denrées de première nécessité, telles que le blé et le vin, que l'agriculture, ou, pour mieux dire, la bienveillante nature soustrait à l'industrie pour les livrer dans leur état primitif au commerce, et leur donner, dans la hiérarchie des développemens, un degré d'avance en faveur de la consommation.

Comment ? la liberte rendue à la consommation des vins influerait sur la morale du peuple ! influerait sur sa vigueur en développant ses muscles ! influerait sur son bonheur, en satisfaisant chaque jour à l'un de ses besoins instinctifs !

Oui, et ces résultats philantropiques réagiraient, d'une part, sur l'agriculture ; de l'autre, sur le vrai commerce ; et toute la machine sociale s'animerait du branle donné à l'un des plus communs et des plus beaux dons de la nature.

C'est une étonnante manie que cette contradiction perpétuelle entre les mots et les choses, entre les prestiges et les réalités. Prêtez l'oreille : entendez-vous de toutes parts y retentir trois mots : Nature ! peuple ! siècle des lumières ? Maintenant comparez ces mots avec deux faits palpables. Le peuple français a besoin de vin et de sel. La Nature providentielle semble dire au quart du vaste territoire sur lequel ce peuple vit ou végète : « Ouvrez votre sein à la vigne ; elle ne donnera que trop de fécondité à vos plaines, et elle fera verdoyer vos coteaux les plus caillouteux : et en même temps je lui dispenserai, je lui mesurerai la chaleur sur les points divers, si bien que là elle en aura assez pour mûrir, ici pas assez pour surabonder en esprits. Les vins français seront ou légers ou généreux, mais aussi diversifiés que salutaires. Ce n'est pas assez, continue la Nature. J'embrasserai deux côtés du territoire par des mers qui déposeront le sel sur leurs grèves ; et là encore, je mesurerai la chaleur de manière qu'il y ait dans l'air assez de puissance évaporatrice et dans le sel pas trop de faculté corrosive. Le sel des rivages de France sera comme le vin de son sol, aussi salutaire

qu'abondant; et encore il ne suffira pas à mes libéralités. Loin des mers, dans les entrailles du terrain qui compose une province intérieure, je placerai un bloc de sel tout fait: le transport de l'Océan à la Lorraine est long. Je veux obvier à cet obstacle : et la Lorraine pourra être un centre de distribution pour le Nord et l'Est, comme la Bretagne pour l'Ouest, comme le Languedoc pour le Sud! et la provision que je lui ai faite n'est pas une masse de quelques quintaux; mes procédés ont plus de grandeur : sachez que j'ai donné au bloc de sel dont j'ai gratifié les souterrains de la Lorraine, plusieurs lieues d'étendue compacte.

Si le peuple entendait ce langage, il y répondrait par des acclamations joyeuses : ah! nous allons avoir du vin et du sel, en abondance, à bon marché!

Je crois bien qu'il en serait ainsi dans un siècle barbare. Mais les phaëtons du siècle des lumières répondent autrement. Du haut de l'Empirée, ils prodiguent les mots brillans de *nature*, *peuple*, *progrès;* et les voilà qui parviennent à si lumineusement disposer les choses en France, à si bien organiser l'impôt, à si bien combiner les dépenses et recettes de l'État, que dans l'abondance du sel et du vin, le peuple en progrès n'a ni vin ni sel.

Le fait est patent : on a restreint et comme annulé les inépuisables salines de Moyenvic, et on met à l'amende le pêcheur qui cherche à saisir dans un verre d'eau de mer un peu de sel. Point de sel pour les bestiaux : ils pâtissent. Point ou peu de sel pour les salaisons du pauvre et pour ses provisions d'hiver : il s'en passe. Le peuple du Nord et du Centre se passe de vin aussi. Dans le Nord, il a la pomme, et en fait une drogue

qu'on appelle cidre. Au Centre, il a des ruisseaux, et y puise de l'eau pure.

Et le commerçant, le vrai commerçant, celui qui se rend médiateur entre le produit et la consommation, celui qui aurait fait mouvoir ces masses énormes de sel et de vin, qui aurait mis en jeu tant de bateaux et tant de charrois, et qui aurait déposé ces abondans produits du sol français aux portes de cinq millions de ménages français, n'a pas lieu d'y songer. Il dort ou rêve de l'Amérique; il rêve d'expéditions brillantes et hazardeuses dans l'Inde qui nous est close: tandis qu'à travers nos trente mille lieues carrées, il obtiendrait des bénéfices petits, mais multipliés, mais infinis, mais doublement utiles par ses deux bouts de départ et d'arrivage, par l'un au producteur, par l'autre au consommateur.

Le bien-être d'une nation : tel est, tout déduit, dans l'ordre matériel, l'objet des agrégations politiques : voilà l'idée simple. Elle comprend avant tout les matières de la vie commune. Ainsi ne l'entendent pas les gouverneurs français du XIX^e^ siècle. Pour eux, eh! que dis-je? pour à peu près tous les observateurs, le but et la gloire de la société, c'est d'acquérir plus d'acajou et de schalls; plus de chapitaux ou de peintures; plus de ces harangues ou bulles-d'air fugitives qui s'en vont gonflées et diaprées s'évanouissant l'une contre l'autre dans le vague de l'oubli; de l'or surtout, de l'or en barre, en lingots, palpable au doigt et à l'œil : voilà le grand objet de l'administration publique.

Et de là vient cette opposition constante entre les mots et les faits; de là, cette méconnaissance envers la nature; cette oppression du peuple en ses premiers besoins; cette obscurité en de décevantes lumières.

Quand le cardinal de Richelieu disait, dans le XVII^e^ siècle, que l'impôt sur le sel était à la France ce qu'étaient les galions d'Amérique au roi d'Espagne ; il entendait pourtant que le prix de cette denrée devait être modique et son débit rapide : et toutefois il ne connaissait pas les carrières de sel placées naturellement dans nos souterrains : de sorte que, par l'heureux concours des marais salans et des carrières de la Lorraine, on pourrait, en baissant beaucoup le tarif de l'impôt, décupler simultanément la denrée, le commerce, la consommation ; et encore retrouver au terme, dans les filets du fisc, mieux que les galions américains, par la multiplicité de tributs plus légers, mais réitérés, mais innombrables.

Ménagée de même en ses rapports financiers, la denrée du vin obtiendrait les mêmes résultats : peuple et fisc y profiteraient d'accord : chose rare.

Moins chargées d'entraves que les vins, les eaux-de-vie ont plus d'aise pour occuper le commerce, du moins à l'extérieur. Grâces à elles, la vigne a pu se jouer des intentions hostiles. Elle a conquis, elle conquiert chaque jour le terrain que la France embrasse sur le littoral de la Méditerranée. Le Bas-Languedoc n'est plus qu'un riche vignoble ; et là, florissante, opulente, sous la double influence de l'humidité marine qui nourrit son grain et d'un soleil ardent qui mûrit son alcool, elle a étouffé le froment. Le vin même n'est plus pour elle qu'un accessoire ; elle en exprime l'esprit, et la distillation fait sa richesse. Cet art de distiller appartient moins au domaine de l'industrie qu'à celui de l'agriculture. Il s'exerce en une seule et simple opération : le distillateur est au fruit de la vigne, ce qu'est

le charbonnier à la dépouille des forêts. Souvent le même propriétaire produit et distille. Mais le procédé accompli, aussitôt le commerçant se présente. Il trouve le produit de la vigne réduit au sixième, même au dixième de son poids ; car plus le vignoble est d'ordre inférieur, plus la distillation enlève de poids au vin brut. Ainsi le commerce mobilise à peu de frais une denrée que tant de régions sollicitent. Des ports de la Méditerranée et de l'Océan partent les navires qui sont assurés de leur débit dans le nord de l'Amérique, dans le nord de l'Europe, et même dans le nord de la France.

Voilà une mine d'or ouverte au Midi du royaume : le commerce a su l'exploiter ; l'administration a su ne pas la clore. Elle enrichit ses possesseurs, tandis que le vin, dans son état brut, appauvrit souvent les siens ; et cependant le vin brut doit être pour la France une richesse plus solide, plus utile, plus étendue.

Plus solide : car sitôt que les deux péninsules, qui séparent l'Europe de l'Afrique, s'occuperont à extraire l'alcool de leurs vins spiritueux, combien leur sol et leur climat abonderont en eau-de-vie ! Le vin de Roussillon fournit, dit-on, en eau-de-vie, le tiers de son poids. Pense-t-on que le revers méridional des Pyrénées ne soit pas plus ardent que l'aspect septentrional ? Il ne faut donc à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie, que la volonté pour dominer, par l'affluence, sur les marchés du monde, les eaux-de-vie françaises. Les vins français paraissent défier cette concurrence : moins liquoreux, ils répondent moins à la distillation, mais mieux et beaucoup mieux à la consommation usuelle ; désavantage d'une part, mais avantage de l'autre ; et avantage assuré, permanent, contre lequel ne sauraient lutter que les

latitudes parallèles ; la Hongrie, par exemple. Or, la Hongrie a-t-elle deux mers à ses ordres ?

En outre, les vins offrent une richesse plus utile ; car ils sont bien plus salutaires à l'homme, composés par la nature, que réduits par l'art en pur alcool.

Enfin, ils ouvrent une source de richesse plus étendue ; car le vin est préféré à l'eau-de-vie dans la double progression et de la latitude méridionale et de l'élévation des classes sociales. Pour peu que ces classes soient élevées au-dessus du vulgaire, la préférence, en fait de boissons, y est générale ; et l'extension usuelle du vin n'y attend que la baisse des tarifs imposés aux goûts et aux besoins. Quant aux latitudes, la préférence donnée au vin naturel sur son brûlant extrait est sensible au Midi. Le Français du Centre aussi, réduit maintenant dans ses usages à l'eau potable, userait, libre en son choix, abondamment de vin, rarement d'eau-de-vie. Plus, il est vrai, vous avancez vers les régions boréales, plus la proportion entre les deux liquides se rapproche dans les goûts du consommateur. Peu à peu la liqueur forte est préférée à la liqueur naturelle. On peut dire que la torpeur croissante des sens au sein des frimats, exige un stimulant plus actif. Mais on peut ajouter que là, au Nord, force est maintenant de suppléer dans l'usage des boissons spiritueuses à la quantité par la qualité, par la concentration, par la violence de l'art. Que la quantité des vins français afflue dans le nord de l'Europe, qu'en ces âpres et tristes climats l'homme puisse aisément redemander sa force et sa joie au fruit simple de la vigne ; et aussitôt le vin, dominant son extrait dans toutes les classes, sera pour la France une source de richesses et pour les pays moins favorisés du ciel une source de santé.

Hélas! au contraire, le vin, dont le ciel gratifia la France en quelque sorte pour le répartir entre divers peuples, est, d'une part, dénié par la France aux Français et aux étrangers; est, d'autre part, repoussé par les étrangers eux-mêmes.

Son usage est dénié aux consommateurs nationaux par l'exorbitance des droits intérieurs qui entravent son cours.

Il est repoussé des étrangers par la concurrence d'autres droits français, combinés, ce semble, exprès pour nécessiter la répulsion. Les étrangers n'entendent pas recevoir, ni les Français faire, un don gratuit. Pour tous il s'agit de vendre. Vendre, c'est être payé. De quoi les septentrionaux peuvent-ils payer les vins de notre Midi? Avec de l'or? ils n'en ont point; avec leurs denrées? elles sont refoulées par nos droits rigoureux; et, à notre exemple, ils doivent repousser les denrées de notre sol. Ils ne peuvent nous vendre; ils ne doivent pas nous acheter.

Le Suédois a du fer : on n'en veut pas; et dès-lors son gouvernement a dû lui interdire, par ordonnance, l'usage du vin. Le voilà donc condamné à consumer dans ses étuves les longues nuits d'hiver, sans connaître ce ressort vivificateur que l'Ecriture appelle : La réjouissance du cœur de l'homme; *lætificans cor hominis*.

L'Irlandais non plus, autre que l'habitant des ports, ne comprend pas de la Bible le passage où Noé planta la vigne. Et l'Anglais qui opprima l'Irlandais, maintenant à son tour enfoncé par légions dans les cavernes où il explore des filons de fer et des mines de houille, ne connaît-il pas moins encore ce don des cieux? Peuple de mineurs, immense et infortuné fragment d'une nation

qui convoite le lucre à tout prix sans trop calculer le prix des hommes! des deux choses qui soutiennent la vie, l'air et le vin, aucune n'arrive à ce peuple enfoui vivant et qui croît sous terre, qui s'y multiplie sans mesure, à proportion que l'extension indéfinie de Londres et des cités fabricantes exige la houille démesurément. Dans sa végétation souterraine, il aspire vainement et à la clarté du jour et au fruit de la vigne. Le liquide régénérateur est encore plus que l'air supérieur dénié à ses labeurs monotones. Ce qu'un paysan de Languedoc obtient pour la valeur de deux à trois sous, un litre de vin généreux, l'ouvrier anglais, dans la terre ou hors la terre, ne l'obtiendra, s'il succombe à son penchant, que par le prix d'une journée. Au midi de la France où les vins sont autrement toniques qu'à Blois ou à Surène, sans être excessifs comme en Portugal, les celliers regorgent; ils sont vides en Angleterre. Et pourquoi? ce n'est pas le moyen de payer qui manque à l'Anglais comme il manque au Suédois. Si la France refuse le fer et la houille extraits du sol anglais, elle ouvre les mains à l'or de l'Indostan. Mais l'Angleterre solder en or les produits du sol français! l'administration britannique n'y saurait consentir; elle y croirait la sûreté de l'État compromise. Ici encore se reproduit l'effet déjà remarqué d'une exubérance dont elle n'a su ou pu régler la mesure. Maîtresse de l'Inde et des stations qui y conduisent, ce n'est pas assez : seule elle doit régner; seule être riche; seule multiplier sur son territoire une population qu'elle ne peut ensuite contenir, occuper, consoler. Alors il faut que le monde soit sa proie, que sa population indiscrètement progressive s'ensevelisse dans les creux de la terre, et que les contrées autres que

la France, où la vigne prospère, deviennent par adresse ou par force, ou ses tributaires ou sa conquête. Ressort en vérité trop tendu ! plus de jalousie que de raison en raffine le jeu périlleux ; et en attendant l'explosion de ses effets, la plupart des hommes qui s'accumulent sur le territoire anglais languissent dénués et affamés d'un des premiers biens de la vie physique ; et des deux peuples voisins, l'un a trop, l'autre trop peu, de la denrée vivifiante que la nature libre et non avare en ses dons, prodigue à la France, refuse à l'Angleterre, tout en sollicitant l'une et l'autre d'en faire un moyen de salubrité, un gage mutuel d'allégresse et de paix.

L'on se plaint des maux de l'humanité. O nations ! vos passions font vos lois, et vos lois aggravent les misères de l'espèce humaine.

Qu'à cet égard on observe un instant la différence qui a dû exister dans le sort du peuple anglais, à l'époque où son roi régnait aussi sur l'Aquitaine. Alors Bordeaux communiquait sans entraves ses produits à Londres, et les deux peuples associés participaient ensemble aux bienfaits de la nature. Ni l'un ni l'autre n'y trouvaient du dommage. En récupérant l'Aquitaine, Charles VII ne fit que rejoindre à son royaume des provinces démembrées. En rompant ensuite tous les nœuds naturels, pourquoi l'administration anglaise a-t-elle fait perdre au peuple anglais plus que des provinces ?

Que les barrières de la prohibition tombent ou s'abaissent en Angleterre : et le commerce, forçant de voiles, rétablira l'équilibre entre les deux peuples, dont l'un jouira des fruits de son sol, dont l'autre éprouvera aussi une jouissance générale par la cessation d'un jeûne perpétuel que ne peuvent compenser ni les vins ardens des

pays situés au sud des Pyrénées ou des Alpes, ni les liqueurs de Madère, ni moins encore l'indigène et triste fermentation appelée bière ou cidre.

Mais, prenant les faits comme ils existent; résumant les observations qui précèdent, je me demande : Est-ce un grand objet de lucre pour le commerce français que le mouvement du produit des vignobles ?

Sur terre, non : trop d'entraves surchargent la circulation et interceptent la consommation.

Sur mer, oui : le vin pénètre dans le nord des deux continens; et l'eau-de-vie afflue sur tous les lieux du monde. De là, bénéfice important pour le commerce français, mais bénéfice limité au temps où les pays plus méridionaux apprendront l'art de distiller les fruits encore plus liquoreux de leurs nombreux vignobles.

C'est donc une face avantageuse que présente à l'examen le commerce extérieur d'une des deux denrées premières du sol français, le produit de la vigne.

Pour l'autre produit majeur du territoire, les blés, il en va autrement. Ni à l'extérieur ni à l'intérieur, le commerce ne peut plus soulever avantageusement cette volumineuse et féconde denrée.

L'extérieur envoie au lieu de prendre, lève un tribut au lieu d'en payer un. Nous l'avons déjà expliqué. Reste seulement au dehors les contrées que la France doit nourrir par privilége; ce sont les débris de ses Antilles. Jadis Saint-Domingue, dans sa splendeur, suffisait à dégorger les fertiles rivages de l'Agenois, à occuper les belles minoteries de Moissac. Un vœu sot et atroce « périssent les colonies plutôt qu'un principe! » s'est accompli. Il a exterminé ou expulsé de Saint-Domingue la population blanche. L'ornement, l'orgueil,

puis, tantôt insouciance, tantôt tyrannie de la Métropole dont les tendres orateurs s'évertuaient librement à provoquer ou à maintenir les œuvres de la Pythie philantropique, si bien inspirée ou trop bien soldée par les sensibles Anglais : et cependant, tout près des Antilles, s'élevait l'Union-Américaine, riche en fromens, en navires, en passions ambitieuses. N'est-ce pas à elle d'approvisionner en blés nos colonies défaillantes ? Tout y conspire. Les colons y goûtent l'avantage du prix moindre ; l'Union y ressent l'avantage d'un débouché de plus ; et le commerce français, à qui profitait si bien autrefois l'importation des farines vers le golfe du Mexique, n'a plus qu'à savourer l'avantage encore plus commode de n'avoir à peu près plus d'affaires aux Antilles.

Les blés n'ont pas moins cessé d'être un aliment pour le commerce français dans l'intérieur du royaume. Courir à sa ruine n'est pas l'objet que le commerçant se propose ; il s'aveugle parfois ; il spécule dans l'ombre ; il espère en des phénomènes. Mais à la longue il voit clair ; et quand il voit la carrière où il court, se clore ou s'ouvrir, s'entrecouper de mille sortes, sans règle, sans mesure, sans donner jour aux calculs de la prévoyance, il accorde enfin à la raison qui l'en écarte, la victoire absolue sur les raisons spécieuses qui l'y appellent. Telle est aujourd'hui le commerce intérieur des blés. La raison y pousse le commerce par deux motifs palpables. Il est de fait que telle province surabonde en grains, pendant que telle autre en a faute. Il est de fait encore qu'un laps de tel nombre d'ans renferme tant d'années abondantes et tant d'années stériles. Les registres du passé éclairent l'avenir. C'est au commerçant d'allumer à la

N'est-ce qu'une menace aux passions hostiles? Ruinant à la longue vainqueurs et vaincus, elle deviendrait pire que l'effet.

N'est-ce que l'obligation de rallier beaucoup d'officiers au nouveau drapeau; à la révolution, beaucoup d'hommes, bon gré, malgré? Une telle nécessité, à quatre cent millions par an, serait trop chère.

Non sans doute qu'une révolution, si brusque et si complète, ait pu se tenir, sans armes répressives, en face de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Mais dans la lame du sabre n'est pas infuse toute la force des États. Elle est aussi dans les finances : user ses trésors jusqu'au bout et au-delà, c'est prêter flanc à l'adversité; et pense-t-on que l'ennemi du dedans ou du dehors n'ait pas bien calculé si le progrès de la force militaire n'entraînait pas le déclin de la force financière? Des deux côtés de la balance, quand l'un montait, l'autre descendait; et l'ascension n'était que comminatoire et transitoire : et le déclin a été positif, et il est permanent!

Dans l'alternative, entre les qualifications de nécessaire ou d'insensé, applicables à un tel état de guerre, l'option, je l'avouerai, me paraîtrait appeler la seconde : et toutefois quand je pèse en ma pensée solitaire la foule d'hommes qui appuient le nouveau trône, je reconnais en eux le jugement qui discerne, l'habileté qui prévoit. Mais tout à coup les qualités s'effacent. Le gouffre des finances est devant eux; ils en détournent leurs regards. Leur inadvertance l'élargit; leur avidité le creuse. Est-ce donc ainsi qu'ils se portent pour fidèles conseillers d'une nouvelle dynastie? Non; ils cherchent l'ennemi dans la Vendée; ils y envoient dix mille gendarmes qui représentent encore vingt millions; et puis, ils

multiplient les pompeux réquisitoires, ils emprisonnent, ils s'agitent l'épée et la plume à la main.... Triste vertige! L'ennemi est au trésor....

« Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes. »

Vers prophétique de Racine, auquel j'ajouterai ces deux admirables vers de Corneille, alors qu'il peint les nouvelles vicissitudes de l'empire romain, les empereurs élus et renversés, leur soudaine grandeur, leur chute soudaine, et, tout au travers des catastrophes, les amis désabusés ou perfides qui

« S'empressent ardemment
« A qui dévorera le règne d'un moment. »

Dans le fond il importe assez peu, pour un règne, d'être dévoré par les chiens de la maison ou par les loups de la forêt. Et pour éviter l'un ou l'autre sort, le plus salutaire avis qu'on puisse donner au trône de juillet, c'est de retrancher en hâte deux cent millions à la guerre pendant la paix. Hors de là point de salut : telle est la loi des inflexibles chiffres.

Des objections se présentent en faveur du colosse de la guerre.

La première, c'est de nier qu'il ait précisément les dimensions supposées. Ce ne seront point quatre cent mille hommes sous les armes : il n'y en a peut-être, dans le mois où j'écris, que trois cent cinquante mille, sur lesquels encore on distribue des congés de trois mois, même de six mois. Énorme différence ! — Bien ! au lieu

de quatre cent millions, il faut n'écrire que trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions. J'y consens. Un nouveau Sisyphe essaye de faire gravir son roc au haut du Mont-Blanc. Le Mont-Blanc a deux mille toises, disent les uns : deux mille quatre cents, disent les autres. A l'une ou à l'autre mesure, que gagne Sisyphe? Toujours son roc retombe.

Le budget habituel de la guerre ne peut pas plus atteindre à trois cent qu'à quatre cent millions. Mais sans imprudence peut-on le réduire à deux cent millions, et à moins peut-être? Cette autre objection est plus nette.

Assurément c'est un problême que l'art d'*entretenir*, dans un état, les forces défensives en ménageant les forces productives. Car transformer dans la paix en soldats beaucoup de laboureurs et d'ouvriers, c'est métamorphoser dans la ruche l'abeille en frelon. Mais où en seraient toutes les monarchies régulières, si un tel problême était insoluble?

Admettons dans l'organisation militaire en France les principes suivans :

Entretenir au complet les armes spéciales, telles que l'artillerie et le génie, ces deux corps où la science a besoin d'un exercice continuel;

Entretenir à demi-nombre la cavalerie en faisant alterner les cavaliers;

Diviser la force armée en trois sections : active, sédentaire, milice :

La section *active*, seule appelée pour garder les forteresses, pour les réparer, et, si elle a du loisir, pour rendre en travaux de route les frais de la solde;

La section *sédentaire* assujettie seulement non loin de ses foyers à des manœuvres temporaires;

La section de *milice*, égale en nombre à la totalité des deux autres et laissée constamment en réserve, exercée seulement aux chefs-lieux des cantons respectifs;

Enfin, ajouter dans les plus grandes villes un guet, une garde aux frais de la cité, suffisante à la police et dégageant les bons bourgeois du rude et parfois bizarre impôt personnel et pécuniaire qu'édulcorent en vain le nom de garde nationale et les superbes épaulettes.

N'apparaît-il pas qu'on réunirait, par cet ensemble de procédés, le maintien de la force numérique avec la réduction de la moitié, peut-être des deux tiers, sur les frais de guerre en temps de paix?

Ailleurs j'ai développé ce système : en exposer les détails ici serait déplacé : l'indiquer, suffit.

Celui-là, ou tout autre, il n'importe : tel ou tel qu'on voudra, pourvu qu'il concilie l'économie avec la sécurité; et les conditions économiques ne peuvent se réaliser amplement que dans la réforme aussi radicale du système militaire que du système administratif.

Le malheur est qu'à cet égard deux volontés se combattent.

Dès long-temps il est, dans le militaire français, une telle habitude des formes aiguës et tranchantes, que son intelligence ne s'arrête guère ni aux frais, ni aux droits, ni aux dommages, ni même aux extorsions. La Vendée vient d'en offrir d'affreux exemples. Ailleurs, il n'aurait pas plus de réserve. Une sorte d'auréole arrête à lui sa vue que limite une sorte de mécanisme. Il comprend peu la propriété. S'il rencontre un champ semé de fromens verts, il aura une distraction ; il y manœuvrera. C'est de l'herbe : et à quoi bon l'herbe? A la cavalerie. Le nôtre a son foin : partant rien. Un

changement d'armes, de chaussure, de forme d'habit, coûtera des millions. Qui paie ? Comment paie-t-on ? Il n'y songe pas ; et sa volonté aiguë ordonne le changement. En temps de paix, c'est là une manière d'agir, de commander, d'obéir ; et quand l'administration supérieure de la guerre adopte cette manière d'exister, elle l'applique en grand. Loin d'alléger son budget, elle l'écrase.

Contre cette volonté, doit réagir celle des contribuables. Ils peuvent se dire : Si nous devons être ruinés par nos guerriers comme par les guerriers extérieurs, à quoi bon payer la sauve-garde ?

Dans le balancement de ces deux volontés contraires, il y a pression d'une part, malaise et impatience de l'autre. Que l'épée de Brennus fasse pencher son bassin, le gouvernement militaire surgira alors dans toute son extension ; et l'extension pourtant a sa limite : c'est celle du possible, c'est la force productive du sol qui paie. Pour cueillir tous les fruits, abattez tous les arbres : les fruits ne reparaîtront plus.

Qu'au contraire, la volonté conservatrice du contribuable prévale, elle ne sera point abusive, point excessive. Il sentira qu'une force défensive et régulière est nécessaire à tout État : mais il la restreindra dans une sphère où la défense au dehors et la conservation au dedans se puissent concilier.

En France, aujourd'hui, la question est amenée à ce terme.

Le budget militaire avec ses accessoires est insupportable ; et il est tel en temps de paix : d'où suit, comme déjà nous l'avons déduit, ou que la fraction militaire du budget général doit être habilement et vi-

utile. A cet égard, mes connaissances personnelles sont insuffisantes; et dans la retraite où j'écris, les documens officiels, les renseignemens officieux, les conseillers spéciaux, ne peuvent guider ma plume. Mais exposer à grands traits les faits patens suffit à mon triste sujet. Car, vers quel but ai-je à diriger ma pensée? Ce n'est point l'inventaire de richesses momentanées et fugitives qui m'occupe ici : j'inventorie nos anxiétés raisonnées, permanentes, peut-être irrémédiables. Apprécier la puissance actuelle du commerce français n'est donc pas l'objet de mon examen : c'est sa durée; c'est son avenir; ce sont ses chances de ruine ou de prospérité que j'observe : c'est sa situation éventuelle, quand la génération ultérieure à qui je m'adresse recevra des mains de la *Jeune-France*, alors à son tour usée et déchue, les résultats heureux ou tristes des événemens au spectacle desquels nous assistons encore.

Eh bien! et en me restreignant de nouveau au quatre points principaux d'importation ou d'exportation que j'ai mentionnés, y a-t-il là plus de chances de gloire ou de lucre que de honte ou de dommage?

Nos ports septentrionaux ont recommencé leurs orageuses pêcheries dans l'Océan boréal. Mais ils ne sont que tolérés sur ces plages où nous régnâmes d'abord. Un ordre de l'amirauté britannique ne suffirait-il pas à les en exclure?

Ils envoient des navires chercher au nord des deux continens les munitions navales. N'y sont-ils pas encore sous la dépendance du bon plaisir des autres puissances maritimes? Et la Baltique, déjà citée en exemple, la Baltique où d'ailleurs si peu de vaisseaux français disputent la lice à la marine anglaise, ne deviendrait-elle

dissipateurs italiens. J'admets donc que la mise en circulation des espèces vaut mieux que leur immobile thésaurisation.

Lors que survient un de ces cas impérieux où il faut dépenser plus qu'on a reçu, il y a obligation légitime d'augmenter la recette en raison de la dépense.

Un impôt additionnel et temporaire est le premier moyen qui se présente. Il affecte le présent : c'est juste. A chacun son sort ; et la génération sur qui pèse le surcroît en est plus attentive à en provoquer la fin, soit par la victoire, soit par la sagesse : elle s'émeut de ce vrai patriotisme qu'on sent, qu'on touche, qui fait corps avec chacun, mais qui, sans l'abus du crédit, n'est plus qu'un simulacre.

L'impôt additionnel est-il insuffisant encore ? L'emprunt, l'appel au crédit, devient sans doute alors une autre obligation légitime.

Il y a donc d'équitables et d'inévitables emprunts, comme il y a d'inévitables malheurs.

Le charlatanisme de notre époque a présenté ces malheurs sous des formes plus séduisantes et plus réjouissantes. Vous avez besoin de cent millions pour une guerre, a-t-il dit ; je vous les donne, ces cent millions ; je vous les échange contre cinq. Excellent marché ! Pour cinq autres millions, je vous donne cent millions de canaux ; pour cinq au plus, cent autres millions de routes ; pour cinq encore, cent millions de monumens. Rien n'est si doux : nos ressources vont à l'infini et ne vous coûtent à peu près rien.

Le bon sens reprend et dit : mais nous devrons un capital énorme !

Eh ! non, disent les prêteurs. Un capital au fond, c'est

fictif. C'est la nation qui doit à la nation, la main droite qui paie à la main gauche.

En sorte, continue le bon sens, qu'entre le voleur de grand chemin qui prend la bourse et le voyageur qui la perd, il n'y a pas proprement de vol. La même somme est dans la bourse. La même quantité d'or demeure donc dans la nation; et la nation qui vole étant la même que celle qui est volée, il n'en résulte aucun dommage; il n'y a que déplacement; d'où résulte que le vol est supprimé, est une fiction; il n'est plus vol que dans le catéchisme : c'est merveille! mais encore, ajoute-t-*il*, voilà de tous ces emprunts une somme annuelle d'intérêts à solder, un accroissement substantiel de contributions.

Eh! non, reprennent de nouveau les intrépides prêteurs. Vous acquitterez et ces intérêts qui vous semblent lourds et même ces capitaux qui vous font quelque ombrage par un expédient fort simple : c'est en dotant une caisse d'amortissement. Dans une quarantaine d'années, intérêt et capital tout sera fini; et vous voyez que vos enfans supporteront peu du fardeau que vous ne pouvez ni voulez porter seuls.

A ce point-ci, il est juste de reconnaître que le système inventé, dit-on, par M. Pitt et constamment suivi par lui et par ses successeurs, est spécieux. Cet homme illustre accabla l'Angleterre d'emprunts. Mais sa patrie n'en peut charger sa mémoire. Vaincre ou périr : pas d'autre dénouement possible en cette guerre à outrance qu'elle soutenait contre la Révolution française appuyée d'une partie de l'Europe. Pour vaincre, il fallut fouiller toutes les mines où dormait l'or. En s'y précipitant tête baissée, en recevant de toutes mains les monceaux d'or

qu'il jetait dans d'autres gouffres, M. Pitt entrevit une issue vers la lumière. Faisait-il un emprunt de cent millions? il y attachait un impôt qui soldait les intérêts annuels et qui en outre apportait à l'emprunt, tous les ans, le centième du capital. Ce centième, ce million sur cent, reprenait donc chaque année une portion équivalente du capital emprunté, s'en appropriait les intérêts, se grossissait par les intérêts composés, et opérait insensiblement la libération complète en quarante ou cinquante ans, suivant le taux auquel l'emprunt s'était conclu. Bref, un centième du capital était dévolu à son extinction. Ce léger surcroît devait suffire pour opérer presqu'à l'insu des contribuables, la libération de l'État envers les particuliers.

On le voit, ce mécanisme est ingénieux; ses résultats sont attrayans; et, en le prônant comme une merveille, les charlatans à capitaux ont donné à leurs calculs une base solide.

Aussi, lorsqu'en 1815 il fallut tenir tête aux exactions des étrangers, ils se présentèrent et dirent au duc de Richelieu, meneur de l'époque : « La France a eu des libérateurs, mais ils ne sont point venus à leurs frais. Entre eux sont les matadors qu'il faut défrayer. La Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, exigent de vous bien des millions. Ne vous en tourmentez pas; les millions sont à votre service. »

Ils revinrent le lendemain et dirent : « Les puissances du second ordre, Bavière, Hollande, Wurtemberg, Toscane, vous demandent d'autres millions : ce n'est rien; donnez toujours. »

Le surlendemain, ils dirent encore : « Oh! ce sont les membres du corps germanique, les petits souverains

d'Italie, même les Villes-Anséatiques qui ont souffert de la France, et qui réclament dommage et intérêts; quelques uns remontent jusqu'à Louis XIV. Ils trouvent l'occasion bonne. Payez, payez; c'est moins que rien. »

Les demandeurs se raillaient de M. de Richelieu. Il en était comme étourdi; il criait merci. On ne lui accorda pas le droit fort légitime de ne pas laisser confondre la révolution partout pillarde, avec la France soumise et non conquise. Un peu confus de leurs dérisions, les vainqueurs d'une armée qui avait aussi abusé de ses victoires, voulurent bien renoncer seulement aux indemnités des faits et gestes de Louis XIV. Mais pour le règne de Louis XVIII, nulle grâce. De plus, on imposa aux Français 100 millions pour leur donner une ceinture de forteresses: et les prêteurs étaient si coulans, si commodes, que créanciers et débiteurs n'hésitèrent point, les uns à exiger, l'autre à souscrire, des engagemens pour, tout bien compté, à peu près un milliard : et ce milliard exigé : *Quia nominor leo!*

Naguère Napoléon, qui se nomma lion aussi, avait conquis l'Autriche : il lui imposa une contribution militaire de 100 millions. C'était beaucoup, et beaucoup trop pour un peuple agricole et pour une administration si paternelle. Mais heureusement, le vainqueur ne songea point aux capitalistes. Ils lui auraient offert de prêter à l'Autriche 100 millions. Charmé de cette obligeance, le conquérant eût pris des gages et l'Autriche eût payé. Ainsi la France n'usa pas totalement contre les vaincus des ressources du crédit : mais victorieux, ils surent en user contre elle.

En ce contraste et en ces faits, l'on voit que devoir aux étrangers beaucoup plus qu'ils n'auraient osé pré-

tendre, fut en 1815 le premier avantage offert par le crédit au gouvernement français.

J'ai déjà mentionné quelle fut l'allégresse des organes du crédit répétant en chorus consolateur : « Mais ce n'est rien : ce n'est rien. Laissez-nous vous appliquer le système de M. Pitt. Vous paierez si peu, si vite, si doucement! »

Alors donc un fonds général d'*amortissement* fut doté, à vingt millions d'abord, à quarante ensuite.

Et ce dernier taux reproduisait plus que le centième des dettes totales.

En sorte que, vers le temps où nous sommes parvenus, la France aurait essuyé le malheur, le tourment, la faute de ne plus rien devoir; faute qu'elle ne fait pas, malheur qu'elle n'éprouve pas.

Oh! bien au contraire. Le mécanisme à l'aide duquel on avait franchi un défilé scabreux, parut si commode! On le jugea infatigable. Au gouvernement, il parut charmant de recevoir beaucoup en donnant peu; aux capitalistes, délicieux de toucher de leurs fonds un intérêt équivalent à de bonnes usures, de grossir ces fonds, de les réaliser à leur gré, de dormir en repos : et tous ces avantages, toutes ces douceurs, naissant tous à la fois du crédit!

Comme encore les Parisiens jouissaient seuls de tels bienfaits, on essaya d'y associer *la province* (c'était le mot de Rome conquérante) en y fondant les *petits-grands-livres;* invention dont j'ai fait tous les honneurs à la brillante administration de M. Lainé. « Inspirer le goût de la rente! » c'était son mot et sa grande combinaison.

Pour concilier si bien deux classes d'ordinaire si in-

un gouvernement, qu'au fonds rien ne gêne, que tout flatte ou abuse, et qui en captivant des votes peut captiver à la fois des applaudissemens et des millions !

Et encore, je ne suppose dans les gouvernemens enclins à la dépense, que des vues bienveillantes quoique décevantes. Combien plus la dépense est-elle abusive quand le crédit public devient la proie brute des dissipateurs ! Les Concini puisèrent dans les caves du Louvre : ils trouvèrent bientôt le fond. Mais le crédit d'un État tel que la France, est bien plus profond au gré des Concini modernes et de leurs milliers d'assesseurs.

Le crédit public amènera donc la perte des États, en ouvrant aux gouvernemens toujours si frêles et si vains quand ils sont purs, si destructeurs quand ils sont vicieux, l'arène des dépenses. Large arène, où tous aiment à se lancer comme tous aiment à fuir les étroits et tristes sentiers de l'économie !

Le crédit épuisera l'État, l'exposera peut-être à la subversion. Cet État a des prétextes ou sujets de plainte contre ses voisins. Entravé dans ses velléités de guerre, il aurait offert ou reçu des transactions pacifiques. Mais le crédit lui sourit. Il lèvera une armée, quatre armées. Il se tiendra sûr d'écraser son adversaire. Or, celui-ci reçoit de son côté les offres du crédit. Il oppose cent mille hommes à cent mille hommes. Ce ne sont plus des soldats qui entrent sur les champs de bataille : ce sont nations se heurtant contre nations ; c'est le retour aux temps primitifs des peuples barbares. A force égale, on sort de la lice épuisés l'un et l'autre : à force inégale, un État a subjugé l'autre ; il le détruit ; il l'efface. Grâce au crédit, les guerres sont plus fréquentes, les armées

plus massives, la vie des nations plus incertaine : est-ce là un progrès dans la civilisation générale?

Le crédit déplace les forces vitales. Elles ne sont plus dans le souverain, dans le sol, dans le corps du peuple. Il faut les acheter au coffre, que dis-je? au nom, à l'ombre du banquier. C'est, et déjà j'ai dû faire entre-choquer ces deux noms sous ma plume, c'est la maison Rotschild, qui succède en importance à la maison d'Autriche; c'est la maison Laffitte qui lutte avec la maison de Bourbon. C'est la Bourse de Londres et de Paris qui renverse ou élève les trônes de Portugal et d'Espagne, qui soulève les colonies américaines, qui, en France, dicte et impose au trône de juillet lui-même son ministère. Entendez-vous le libéralisme étonné s'écriant du sein de Paris en novembre 1834 :

« Nous subissons donc ce qu'il y a de plus ignoble, le » despotisme financier. C'est la Bourse qui donne et » retire les portefeuilles.... Non, jamais plus ignoble » spectacle n'avait été donné à la France et à l'Euro» pe. (1) »

Le crédit se vante d'annihiler les emprunts par l'amortissement. Promesse illusoire! On pourrait comparer l'amortissement au Phénix ou à Pénélope. Le Phénix mourait et renaissait sous une peau nouvelle; la rente meurt dans l'amortissement et renaît avec lui sous un nouvel emprunt. Pénélope défaisait la nuit son ouvrage du jour. L'amortissement qui doit le jour combler l'abîme ne le recreuse pas dans la nuit, il est vrai. Chaque jour il avance, il achète, et c'est un prodige comme

(1) Journal démocratique intitulé le *Bon Sens*, du 19 ou 20 novembre 1834.

il comble! Mais derrière lui revient le vigilant crédit qui recreuse le gouffre par de nouveaux emprunts; de sorte que, arrivé au bout qui finit, l'amortissement revient au bout qui commence : il ressemble au serpent qui mord sa queue; comme lui, c'est le symbole de l'éternité.

Les chiffres, les redoutables chiffres, appuis naturels du crédit public, loin de le défendre, démontrent l'inanité de ses calculs par de grands exemples. Jetez les yeux sur la France. Lorsqu'y éclata la catastrophe de 1830, la caisse d'amortissement possédait donc et de sa dot et de ses conquêtes, quatre-vingt millions de rente, somme prodigieuse. Mieux vraiment eût été, sous le sceptre du roi Charles x, de retrancher à la caisse ces quarante millions; l'on en pouvait user en deux manières fructueuses.

L'une, c'était d'opérer par l'effusion d'un grand capital un remboursement vaste et forcé entre les rentes distribuées en séries. Supposons vingt séries et tirons-en une au sort. Plusieurs des créanciers compris dans cette liste première, auraient voulu demeurer créanciers de l'État à 4 p. 100, plutôt que de subir les embarras et les chances des emprunts particuliers : ils auraient commencé une catégorie de dette publique à 4. La première série du remboursement, soulagée d'un commun accord, eût accéléré l'appel de la seconde. Il est probable qu'une même année, riche en amortissement de quarante millions, aurait par eux épuisé la première série et entamé la seconde. Pas beaucoup d'années consécutives auraient consommé la dette à 5 p. 100; et cette période parcourue, on serait revenu à la catégorie de 4; on lui aurait dit de même : ou consentez un intérêt de 3 p. 100, ou recevez vos fonds. L'altération de la dette,

quarante autres millions donnés à la caisse pour sa dot primitive, c'était, il est vrai, renoncer au remboursement des dettes, c'était en charger l'avenir; mais encore était-ce du moins soulager le présent. L'un et l'autre de ces partis s'évapore. Voilà qu'actuellement le contribuable va continuer de payer les quatre-vingt millions et va renoncer à l'espoir d'amortir sa dette. Rien de plus parfait pour arriver juste au point opposé du but. Dans vingt à trente ans, disaient les chimères, l'on ne devra plus rien. Au bout des vingt ans passés, disent les réalités, on doit et l'on paie deux fois.

Je dis qu'on paie, non pas une somme double, mais deux fois, en payant simultanément, continûment, les deux objets qui s'excluent, qui auraient dû être insociables, savoir, et la dette et l'amortissement. Car :

D'une part, heureux contribuables qui aviez si bien accueilli le grand art d'acquitter vos dettes en dormant, vous paierez vos deux cent millions annuels de dette subsistante;

D'autre part, vous paierez quarante millions d'amortissement qui cessent d'amortir.

Les quarante autres millions de rente achetés par l'amortissement dans le cours des vingt années dernières, vous appartenaient. Ils sont compris dans la dette générale de l'État, dans l'article du budget qui fait face à cette dette. Vous les rendre et diminuer d'autant l'impôt et la dette, c'était le parti de l'équité. Vous les prendre et les fondre dans la masse des ressources courantes, c'est le parti de la finance.

Le dernier parti ressemble trait pour trait à celui d'emprunter huit cent millions pour en dépenser quarante chaque année à tout jamais. C'est un tribut addi-

tionnel qu'on vous impose. Hier, créanciers et débiteurs à la fois, sur deux cent millions de rentes soldées, vous en possédiez et pouviez reprendre quarante. Aujourd'hui, les quarante cessent de vous appartenir, et vous n'en soldez pas moins les deux cent millions. Il n'y a plus confusion du créancier au débiteur. Le créancier meurt; le débiteur survit : opération dont véritablement le contraire aurait valu mieux.

Et, en outre, sachez bien que des quarante millions primitifs imposés en 1817 pour amortir la dette, on ne laissera pour l'amortissement, désormais fictif, que dix-huit millions; résidu qui n'a plus de proportion avec la masse des dettes. C'est un os abandonné à l'anxieté parisienne. Mais les vingt-deux millions annuels retranchés, où sont-ils? Ils sont, comme les millions de vos rentes, fondus par la finance dans les ressources. En d'autres termes, c'est un impôt clair et net ajouté aux autres; c'est le budget de dépense se grossissant de soixante millions, sous le titre éphémère et absurde d'un amortissement qui n'a rien amorti.

Dans cette opération, trois sortes d'intérêts se sont trouvés en présence :

Paris et sa Bourse : car on allait atténuer les achats journaliers de l'amortissement qui maintiennent la hausse;

Le budget et ses besoins; car où prendre?

Le contribuable et ses droits; car, c'était le spolier de ses rentes et convertir sa dépouille en impôt.

On aura gémi sur la Bourse de Paris; on a cédé aux nécessités du budget. Le contribuable et ses droits, qui y songe?

Telle en définitive est l'issue merveilleuse que la France

surabondante, où sur douze cents millions d'espèces métalliques dont chaque année voyait s'accroître le numéraire européen, la France elle seule recueillait six cents millions (ainsi l'évaluait M. Necker); où une seule pompe du commerce maritime, appuyée sur Saint-Domingue, aspirait la plus forte quantité de ces trésors progressifs; où l'ordre de Malte s'unissait au pavillon blanc pour n'offrir à la Méditerranée que des productions françaises; où, dans l'Indostan encore, brillait ce pavillon français, d'abord accueilli et honoré dans son repos au Cap alors hollandais, puis dominant dans le beau et unique port de l'île Maurice, alors Ile-de-France et île française; salué de loin par les courageux Marates, et tout resplandissant des noms des Labourdonnais, Dupleix et Suffren; ces temps où l'Angleterre n'était que rivale, la Hollande qu'auxiliaire, l'Espagne et son Amérique que tributaires, les États-Unis de l'Amérique Nord qu'un empire débutant dans l'univers politique, à peine investi de la robe virile, allié de la France et allié reconnaissant, modeste, respectueux.

Maintenant les yeux fixés sur ce contraste, le commerce français doit se dire : « Nous avons et nous aurons, » en moins la richesse, en plus la révolution : c'est bien : » car on ne peut tout avoir. »

Voilà prendre en grand son parti. Toutefois, il y a loin d'une opinion nourrie d'illusions à un bilan, monstre qu'il faut repaître de l'aliment le plus solide : les chiffres. Des fléaux nombreux qui ont frappé le commerce français parmi les bouleversemens survenus dans le monde commercial, il en est trois qui tiennent à l'ordre moral ou politique. Ce sont les goûts ou mœurs de la profession commerçante; c'est le système administra-

tif; c'est l'infériorité relative de la marine. Qui épurera les passions? Qui du sein de Paris et de ses discussions oiseuses, redressera les erreurs de gouvernement? Qui pourra et comment pourra-t-on replacer la marine militaire et marchande en équilibre avec les puissances rivales ou hostiles? La révolution ne résoudra pas ces problèmes qui n'affermissent pas le bilan.

Et pourtant il est remarquable que si la révolution appelée et secondée par le commerce, lequel fut alors comme aujourd'hui replet de ses vanités, ne lui a porté ni de gros bénéfices ni une inaltérable sécurité, elle lui a rendu d'ailleurs d'assez grands hommages. La vile agriculture a été livrée à ses propres forces. Si des réunions agricoles se sont constituées en *sociétés d'agricultures* ce fut l'œuvre exclusif des agriculteurs. L'Etat n'a pas donné à ces corps une puissance réelle, une juridiction représentative. Il a mieux traité le commerce. Des *chambres* de commerce et des *tribunaux* de commerce ont été institués pour débattre les doutes, propager des lumières, se défendre au dehors, terminer vite au dedans les discussions civiles. Tout ceci est sage, convenable, équitable. Le commerce aurait dû en recueillir gloire et profit. Mais la nature a des lois plus fortes que les velléités de la révolution; et voyez où d'anneau en anneau mène la subversion des rapports naturels. La propriété agricole dépérit de langueur : son marasme ne touche pas le commerce. Atteint bientôt du mal contagieux, le commerce invoque le gouvernement; et le gouvernement qui ne connaît rien des prodiges de l'agriculture et connaît peu les élémens du vrai commerce, envoie aux chambres de commerce des phrases dorées, leur construit des bourses superbes, leur fournit rentes, em-

la moitié de son budjet total ! Et pourquoi, et contre qui est-il en guerre ? Les brocanteurs de rentes vont sans doute accourir : il accueillera leurs offres, et la ruine sera de plus en plus consommée.

Que le crédit soit moins funeste aux gouvernemens établis et circonspects, loin de moi de le méconnaître. L'amortissement peut y jouer plus long-temps, plus efficacement : et encore l'Angleterre, où ce jeu prit naissance, où tant de mains habiles en manient les ressorts, apercevra-t-elle bientôt, apercevra-t-elle jamais une lueur d'espoir au fond du gouffre des dettes qu'elle veut amortir? Des dettes! est-on sûr que la nécessité un jour ou un autre ne lui en imposera pas de nouvelles ? L'amortissement! a-t-il promesse du destin des empires qu'en aucun temps nulle faction puissante n'y portera une main hardie?

Et encore, quand l'Angleterre verrait couler les siècles sans se départir d'un système une fois adopté, peut-on appliquer son exemple à la France? La persévérance constitue l'être de l'une; l'impatience et la mobilité font l'être de l'autre. C'est le tempérament respectif. Or, avons-nous dit en débutant, le tempérament donné par la nature est la loi des peuples : loi qui s'applique à leur administration comme à leur constitution : loi qui surmonte les théories et qui, bien ou mal, détermine les résultats des mesures mises en jeu de part ou d'autre.

Ainsi, faits, raisonnemens, nature, tout concourt à écarter de la France l'espoir d'ajouter à ses forces les combinaisons d'un crédit à long terme, et d'échapper, si elle use encore du crédit, au double malheur, disons au double tort, d'être et trompée et trompeuse.

Restreignons toutefois notre opinion en ses justes limites, et marquons-en bien la portée.

J'admettrais qu'on maintînt à Paris quelques rentes publiques. Avant le fatras du charlatanisme, depuis bien des siècles, l'Hôtel-de-Ville en cette grande cité avait pourvu par l'emprunt à de soudaines dépenses. Plusieurs de nos rois, et notamment Henri IV et Louis XIV furent contraints d'imiter son exemple. Au sein d'une population immense, dans le tourbillon des affaires, chaque jour réalise des capitaux qui cherchent un sol connu pour y fructifier. Le plus sage expédient serait que des banques privées s'ouvrissent à ces capitaux; elles y recueilleraient un bénéfice, rendraient service aux prêteurs, exposeraient moins les paisibles rentiers aux vertiges de l'agiotage et le gouvernement a l'irrésistible tentation de prendre pour dépenser. Néanmoins s'il le faut, que le gouvernement ouvre aux prêteurs ses registres dorés et ses propres engagemens : mais que ces registres soient courts, renfermés dans un cadre étroit, fort étroit. Dégager l'État d'à-peu-près toutes dettes fut l'œuvre de Sully. Colbert dès son début la restreignit à SEPT MILLIONS de rente. C'est 15 millions de notre monnaie actuelle, et, dût la bourse entière de Paris se soulever de surprise ou d'indignation; c'est assez.

Il est vrai que Louis XIV engagé dans ses guerres, échappant aux calculs et aux vœux de Colbert, multiplia les rentes sur l'Hôtel-de-Ville. En y souscrivant avec prudence, Colbert fournit à six campagnes. La paix de Nimègue, en 1678, lui rendit les ressorts de sa puissante économie. Il ramena de nouveau la dette à 7 millions. « Hâtons-nous, disait-il, et telles furent ses propres expressions : « *Hâtons-nous de détruire cette espèce de*

*biens dangereuse : elle est de trop dans un Etat.* »

ELLE EST DE TROP DANS UN ÉTAT; vous entendez!

En traitant de l'impôt, j'ai voulu établir que l'impôt foncier, et d'autres ressources, devaient former dans l'État la réserve de finance préparée pour la guerre. Puis, en traitant du crédit, j'ai commencé par reconnaître aussi qu'en des cas impérieux, l'emprunt pouvait venir en complément des ressources, l'entremise des rentiers à l'aide de l'impôt, l'avenir au secours du présent.

Ainsi, j'admettrais une dette de quinze millions, des impôts éventuellement auxiliaires, l'usage extraordinaire d'un crédit passager. Telle est ma limite : en dehors ne sont plus à mes yeux que prestiges, vanités, ruine, enfin subversion financière de cette société politique à qui, entre tant d'hommes illustres et de dons brillans, est échu par compensation le malheur de ne compter en bien des siècles qu'un Suger, qu'un Colbert, et surtout qu'un Sully.

Je m'abuserais prodigieusement, si j'espérais en faveur de mes inductions, de nombreux suffrages. A leur simple aperçu elles souleveront les massives fortunes qui s'élevèrent dans les dédales de la Bourse. « Quoi! » s'écrieront d'une voix perçante leurs puissans titu- » laires, désormais l'usage du crédit restreint à si peu? » Et quel levier va-t-il donc rester au génie de la gloire » et des conquêtes, au génie des arts et des monumens? »

De la gloire, on la cherchera moins; des conquêtes, on les tentera moins. N'est-ce pas un grand malheur qu'une nation cesse de rassembler sur un point unique de sa durée tous les trésors imaginables pour se battre à coup de milliards contre d'autres nations contraintes

* *Nota.* Ici finit la pagination *bis*.

et capables de la repousser, elles aussi, avec les mêmes armes, à coups d'autres milliards?

Des arts et des monumens : inique et fallacieux prétexte dont le sinistre emblème serait une chaine de fer qui lierait en les étouffant dix générations aux fantaisies d'une seule : comme s'il ne valait pas mieux pour toutes n'avoir nul reproche à intenter contre ses ancêtres, nul reproche à redouter de ses successeurs !

« On marchera donc toujours pas-à-pas, terre-à-terre » poursuivront les insatiables de rente. Non, non, le vrai génie, dans ses justes entraves, saura encore allonger le pas, et jamais du moins il ne marchera les yeux bandés. Le vrai sera son guide : le hasard ne sera plus son spécieux et funeste fantôme.

Oh ! sous tant d'autres rapports, que ces clameurs seraient insensées ! L'intérêt personnel des rentiers eux-mêmes s'élève avec non moins de force contre l'abus fait ou à faire des rentes et du crédit et des fonds d'amortissement.

En effet, de quoi s'agit-il dans la thèse où nous sommes engagés ? D'examiner si la France grevée de deux cent millions de rente peut soutenir une guerre où succès et revers seraient balancés, et si son impuissance ne compromet pas inévitablement jusqu'à son existence politique.

Suivons attentivement le progrès ou le déclin des finances dans l'hypothèse donnée.

Une première campagne exigera cent mille hommes de plus ( faible nombre si l'on a en tête une confédération d'ennemis ) et elle absorbera cent cinquante millions seulement, en outre du budget que l'impôt territorial aura, comme je l'ai supposé, renforcé de sa ré-

lions. Sur l'administration, sur la magistrature, sur quelques autres grapillages, on obtiendra dix à quinze autres millions. La *Liste civile* donnera bien encore un ou deux millions. Des députés, et même des pairs, fervens patriotes, répétant la scène burlesque des *Constituans* de 1789, ôteront, non plus de leurs souliers d'où la mode a banni les boucles, mais de leurs petits doigts de petites bagues qu'ils déposeront sur l'*autel de la patrie en danger;* on battra des mains; on fera mention honorable. Tout bien et dûment compté, clergé et bagues patriotiques, on parviendra à cinquante millions, soit; et l'on couvrira même le vide inévitablement survenu et que la guerre rend progressif dans la perception des divers impôts. Mais voilà le terme, le dernier terme atteint; et puis?.....

Insoucians rentiers, c'est à vous maintenant à répondre. Vous vous partagez deux cent millions de rente. J'ai supposé que l'État vous en reprît annuellement quarante ou cinquante en vous associant désormais, sinon libéralement, du moins fort équitablement, au fardeau des contributions communes. Cent cinquante millions vous restent : ils sont là tout prêts, tout vivans au trésor : et dans l'option entre les besoins absolus de la guerre et vos dépenses sémestrielles, hésitera-t-on? L'État se laissera-t-il périr pour la rente? Un attermoîment lui fera-t-il plus de peur qu'une bataille perdue? La Bourse, aujourd'hui l'État, demeurera-t-elle État en face des Cosaques?

*Nil violentum durabile*, est un vieil axiome. Rien de violent ne dure. C'est un état violent que l'orageux sort de la propriété du sol territorial comparé au destin langoureusement fortuné de la rente parisienne. La pro-

priété par essence, celle du territoire, entendons-le bien, c'est l'Etat même; et j'ai tracé en son lieu l'esquisse trop fidèle de ses présens désastres. La propriété ne domine plus la rente : c'est l'inverse dans sa plénitude. Nul accident ne fait perdre au rentier un écu de jouissance et un jour d'indolence. Sans travail, il attend que le travail lui apporte ses fruits. Or, l'on conçoit parfaitement que Rome ait attendu en ses murs les tributs de l'Italie; car l'Italie fut la conquête de Rome. Avec la même équité, l'univers connu vint porter à Rome les tributs de sa sujétion. Mais de quel front, Paris, greffant l'oppression usuraire de la rente sur l'oppression usurpatrice et absorbante du titre de capitale, de quel front, dis-je, Paris lève-t-il sur la France un tribut préférable à toute autre dépense? Quoi, en vérité, un tribut de deux cent millions de rente! Nous avons acheté ces rentes de nos capitaux, diront-il. On sait que non. On sait que les capitaux réellement fournis au trésor public sont plus que remboursés. Dégagés de la concurrence ou du contrôle des provinces, les capitalistes de Paris ont joué dès le début à coup sûr, et maintenant ils jouent sur le velours. Ce qu'ils perdraient n'est pas en moins de ce qu'ils avaient : ce serait uniquement en moins de ce qu'ils veulent avoir. Pas même effleurés par les événemens les plus désastreux, ils coulent leurs jours, libres de leurs temps, libres de soucis, et affranchis même, ou croyant l'être, du sort de leur patrie. Que le propriétaire ou fermier qui arrache au sol le froment et le vin, ne reçoive que treize francs par hectolitre du premier, que deux ou trois sous par litre du second, c'est à dire, au-dessous de ses frais de culture, qu'il se trouve ainsi ruiné une année pour recommencer à se ruiner l'année suivante

et encore l'année ultérieure, il faut toujours que les deux cents millions de rente affluent vers Paris, en écus; dussent-ils, ces millions de rente, absorber en eux par le tarif des ventes, la valeur entière des revenus du sol. L'agriculture ne peut porter loin cet effort de complaisance. Ni l'industrie ni le commerce non plus, vivant de leurs labeurs, ne sauraient rendre éternellement hommage à l'inertie. Une telle situation n'est que le fruit de la violence faite à la nature des choses : la durée n'est donc pas sa prérogative.

Qu'arrive-t-il effectivement dans l'ordre de la nature? et comment les rentiers de Paris écarteraient-ils de leurs regards les formidables leçons de l'histoire? Il arrive que l'oppression éveille la résistance, que la déraison appelle la discussion, qu'enfin la force est vaincue par la force. Pas un siècle ne s'écoule sans montrer la réaction vengeresse du propriétaire contre le rentier. La vengeance du premier, c'est la banqueroute. Elle est au sol ce que le canon est aux potentats : *ultima ratio.*

Eh! en sommes-nous déjà si éloignés, que l'oubli en ait effacé les traces? Depuis un peu plus d'un siècle, ce n'est pas une banqueroute que la France a vu, c'est au moins quatre; c'est, pour mieux dire, une habitude constante, et quasi-légale avant Louis XVIII, d'enfreindre la parole donnée aux créanciers de l'État. L'égoïste et oisif rentier de Paris ignore-t-il comme l'Écossais Law envoya, sous la Régence, les créanciers de Louis XIV promener leurs regrets sur les bords du Mississipi? Les créanciers des règnes de Louis XV et de Louis XVI ont-ils reçu sous la Convention des lingots d'or ou des ballots d'assignats? Quand le Directoire en 1798 *consolida* un tiers de la dette publique, sous quelle baguette

magique disparurent les deux autres tiers? Quand dix ans après, pas plus d'intervalle, Napoléon, qui avait reçu en héritage du Directoire, outre le suprême pouvoir, une bagatelle de 5 milliards dus sous le nom de *dette flottante*, et qui avait gravement ou plaisamment renvoyé les titulaires par devant un *comité général de liquidation* chargé par lui de *désoler leur patience* comme le Directoire avait voulu désoler celle des prêtres, quand, dis-je, enfin, après neuf ans, en 1808, Napoléon annulla les titres des créanciers comme *inadmissibles*, ces titulaires dont les titres admissibles s'étaient sans doute égarés dans les nuages, ne furent-ils pas bien libres d'ajouter à la douleur d'une immense banqueroute consommée d'un mot, bien des regrets encore pour tant de courses vaines et de sollicitations vaines, pour tant d'angoisses et de dérisions?

En tous ces exemples, on vit paraître, non-seulement la banqueroute hideuse, mais la mystification moqueuse. Dès long-temps il semble qu'en France les infortunes des rentiers ont pu devenir la pâture de la raillerie. Sous Louis XIV, un jour qu'on retrancha sans façon le quart des intérêts annuels, Boileau dépeignait sans pitié aucune un de ses personnages

« Plus pâle qu'un rentier
« A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier. »

Et le poète Cailly, rentier lui-même, se consolait par une jolie épigramme, habituelle consolation des Parisiens :

« Pourquoi donc s'émouvoir la bile ?
« Nous n'aurons qu'à changer de lieu;
« Nous allions à l'Hôtel-de-Ville,
« Et nous irons à l'Hôtel-Dieu. »

Sous les règnes suivans, réduire les rentes d'un quart, d'un tiers, de la moitié, fut un expédient assez vulgaire. M. Terray surtout, financier d'ailleurs habile, ne s'en fit faute; et quand les spectateurs parisiens étouffaient à l'Opéra, ils bornaient de gré ou de force leur rancune à s'écrier : « Ah ! M. Terray, que n'êtes-vous ici pour nous *réduire de moitié !* »

Plus tard, sous la Convention et sous le Directoire, les Parisiens eux-mêmes tapissaient leurs rues de caricatures où les rentiers ne figuraient pas en visages fleuris et en habits dorés : caricatures ignobles et cruelles; elles divertissaient un peuple cruel et moqueur qui rit de lui-même lorsqu'il ne peut ou qu'il n'ose insulter à autrui.

Louis XVIII, il est vrai, n'imita pas les règnes antérieurs. Loin de lui de tels expédiens, de telles dérisions. On le vit, par une sorte de dérision inverse, porter le scrupule jusqu'à la bonhomie, jusqu'à donner, pendant que l'Europe entière l'écrasait d'armées et de tributs, à donner, dis-je, l'ordre d'acquitter l'*Etat* envers les musiciens du *Champ-de-Mai* qui avaient si bien chanté de la flûte et de la voix son évasion de Paris, sa retraite à Gand, et le triomphe de Bonaparte. La plaisanterie dut paraître de bon goût aux Parisiens. Je ne sais s'ils applaudirent à celle qu'adressa le même prince à ses compagnons d'exil quand il voulut bien leur accorder une *amnistie*. Mais la première lui suffisait pour mériter une statue. Les Parisiens n'ont fait que la promettre : ingrats qu'ils sont, infidèles à leurs promesses, comment se flatteraient-ils que l'exemple de Louis XVIII, si révérentieux envers les créances publiques, puisse après leur abominable oubli rencontrer des imitateurs?

Que la morale approuve ou réprouve le jeu des promesses et des infractions envers les créanciers de l'État; qu'à ses yeux l'État, comme le mineur, ait le droit de réclamer contre des lésions patentes, contre des oppressions continues; qu'il doive ou modifier le fardeau ou périr sous le faix : en ces questions, maintenant je ne suis qu'historien : tout au plus serai-je moniteur; et, l'histoire en main, j'avertirai les rentiers parisiens qu'au sein de prospérités sans base, de richesses sans proportion avec la position vraie du royaume, s'élèvent tôt ou tard les orages d'où partent les réductions, les suppressions partielles, enfin les banqueroutes générales : terribles extrémités où, à la quiétude des sinécures, succèdent les convulsions de la misère et du désespoir.

Et si du rôle de moniteur, j'osais un instant assumer sans présomption celui de prophète, j'ajouterais : Ce palais splendide que vient d'élever la Bourse de Paris, ne sera pas toujours, ne sera pas long-temps, le théâtre de sa gloire. Qu'il y ait un palais de bourse à Bordeaux, à Amsterdam, à Londres, il y a raison : un vrai commerce anime ces cités. Paris ne connaît ou ne cherche que le commerce de l'or et de l'argent, que les visions de l'agiotage. Quelques heureux y prospèrent sans mesure; des milliers de famille s'y ruinent sans miséricorde. Le vent de l'adversité mugira donc contre les colonnes du nouveau palais : il le renversera ou le transformera : et si la Providence est encore propice à la durée du royaume « *qu'elle gouverne* » disait un grand pape, la génération ultérieure, celle à qui mon écrit s'adresse, vérifiera de ses yeux

« Cet oracle plus sûr que celui de Calchas. »

Point de milieu possible. Il faut ou périr ou dégrader la rente de son rang usurpé ; il faut que la propriété foncière, reconquérant la première ligne, redevienne le premier intérêt du gouvernement, le grand objet montré aux vœux des capitalistes comme un but unique où se réunissent la sécurité de l'avenir et les jouissances du bien-être.

A combien de maux les trop confians rentiers pourraient se soustraire, si, moins enivrés de la faveur du moment, ils observaient mieux où la nature a mis sa force et empreint le sceau de la durée ! Ce sont les capitaux mobiles qu'elle livre aux complets reviremens ; c'est la terre à qui elle n'impose que des vicissitudes passagères et qu'elle aime à transmettre intacte à travers les générations. J'ai noté ailleurs quelle fut toujours la différence des résultats entre les peuples agricoles et les peuples commerçans. Même différence existe dans le destin des familles respectives ; et les familles agricoles retrouvent leur niveau tandis que les familles rentières décroissent continuellement de leur situation par le seul effet du laps des siècles.

A l'appui de cette dernière observation, je crois pouvoir citer des paroles recueillies il y a plusieurs années, de deux insignes personnages, monsieur le duc de Berri et monsieur le duc d'Orléans.

« Je m'étonne, avais-je l'honneur de dire au premier » de ces princes, que Monseigneur ne s'attache pas à » être grand propriétaire. Le rôle de rentier ne convient » pas à un prince français et si rapproché du trône. Il

considérable, et si l'esprit ravageur de notre temps ne cessait d'opérer par ses destructions même une réaction propice au prix progressif du produit des forêts.

Les siècles surviennent donc qui vengent le propriétaire et châtient le rentier. Deux moyens vengeurs agissent surtout en leurs lentes mais sûres mains. Ce sont : le déchet en valeur des matières métalliques par l'effet continu de l'extraction des mines; les révolutions ou seulement les secousses politiques qui arrachent la richesse aux fictions pour la rendre aux réalités. C'est ainsi que l'aquilon balaie de l'atmosphère les miasmes des marais et y ramène l'air vital dont la nature a placé le réservoir dans les cieux, comme elle a mis le réservoir des richesses dans la terre.

Des marais stagnans de la Bourse, de ses richesses dormantes ou mortes, s'élèvent les fléaux qui consument tôt ou tard les habitans du pays même où leur influence domine.

Puissent et ces tristes images et ces véridiques conseils amener les rentiers, et surtout les rentiers de Paris, à abjurer leur égoïsme trompeur et leur froide insouciance, à redouter pour eux les fardeaux imposés sur le territoire, à faire avec le propriétaire du sol cause commune, à entrer en part des charges publiques, à ne plus croire que les provinces soient la conquête de Paris ni son réservoir indéfectible, à bien se persuader que le crédit public ne peut faire face à toutes les catastrophes : tellement qu'à l'heure où celles-ci de chute en chute entraînent l'État vers les précipices, l'État se sauve dans les bras de la nécessité qui lui présente aussitôt comme point d'arrêt, et le revenu d'abord, et puis le capital de la dette publique. Certes, quand le Directoire vit s'éva-

» lui convient à tous égards d'enfoncer ses racines dans » le sol. — Il est vrai, répondit le prince, mais j'ai Ros- » ny et il me ruine. — C'est précisément cela, Monsei- » gneur. Il convient que vous soyez imposé et ruiné, ou » dégrevé et florissant suivant le destin fait à la pro- » priété. Vous savez maintenant ce qu'il en coûte en » France d'être propriétaire ; et de votre expérience » vous jugez combien est faux tout ce système d'impôts » et de rentes qui, ruinant le propriétaire, doit ruiner » la propriété, doit perdre la France laquelle n'est » que la collection des propriétés. » L'assentiment du prince finit par confirmer ces observations, ainsi que son aveu avait exprimé d'un mot le pitoyable et faux état des propriétaires du sol.

Ce fut vers la même époque que M. le duc d'Orléans, si grand propriétaire en France et si habile administrateur de ses propriétés, me fit aussi l'honneur de me répondre, un jour que je le félicitais sur le bon état des vastes héritages transmis à lui par ses ancêtres : « Oui, les terres valent pour moi ce qu'elles valaient pour le Régent. Si la fortune de mon bisaïeul eût été mise en rentes, que m'en resterait-il ? Des chiffons : tandis que les terres et surtout les bois ont accru de valeur en proportion de toutes les autres valeurs. » Penser et observer ainsi, c'était l'indice d'un esprit réfléchi et judicieux : j'en ai dû conserver la mémoire.

Par valeur, au surplus, entendons ici le capital, le fonds qui a surnagé à tous les événemens. Quant aux revenus territoriaux, ils auraient fléchi dans l'apanage d'Orléans, comme ailleurs, par le vice des systèmes financiers, si, heureusement pour les princes de cette branche, les forêts n'en avaient composé la part la plus

considérable, et si l'esprit ravageur de notre temps ne cessait d'opérer par ses destructions même une réaction propice au prix progressif du produit des forêts.

Les siècles surviennent donc qui vengent le propriétaire et châtient le rentier. Deux moyens vengeurs agissent surtout en leurs lentes mais sûres mains. Ce sont : le déchet en valeur des matières métalliques par l'effet continu de l'extraction des mines; les révolutions ou seulement les secousses politiques qui arrachent la richesse aux fictions pour la rendre aux réalités. C'est ainsi que l'aquilon balaie de l'atmosphère les miasmes des marais et y ramène l'air vital dont la nature a placé le réservoir dans les cieux, comme elle a mis le réservoir des richesses dans la terre.

Des marais stagnans de la Bourse, de ses richesses dormantes ou mortes, s'élèvent les fléaux qui consument tôt ou tard les habitans du pays même où leur influence domine.

Puissent et ces tristes images et ces véridiques conseils amener les rentiers, et surtout les rentiers de Paris, à abjurer leur égoïsme trompeur et leur froide insouciance, à redouter pour eux les fardeaux imposés sur le territoire, à faire avec le propriétaire du sol cause commune, à entrer en part des charges publiques, à ne plus croire que les provinces soient la conquête de Paris ni son réservoir indéfectible, à bien se persuader que le crédit public ne peut faire face à toutes les catastrophes : tellement qu'à l'heure où celles-ci de chute en chute entraînent l'État vers les précipices, l'État se sauve dans les bras de la nécessité qui lui présente aussitôt comme point d'arrêt, et le revenu d'abord, et puis le capital de la dette publique. Certes, quand le Directoire vit s'éva-

Des vœux et des opinions qui, au lieu de la flatter, blessent l'opinion du jour, n'opèrent pas dans l'ordre politique comme l'art du médecin qui met à nu les blessures pour les guérir. Parfois la vérité politique aggrave le mal en irritant le malade : mais ce n'est pas le tort de la vérité. Ce ne sera pas non plus le tort des considérations précédentes si l'avenir souffre, s'il périt des erreurs du présent. Envers l'avenir elles n'énoncent que des conséquences. Envers le présent, elles exposent des faits; mais ces faits sont patens ; et s'ils ont établi que le crédit public a produit un bien temporaire et un mal permanent, que l'amortissement de vingt années s'est résolu en vaine vapeur, que la Bourse et ses jeux sont un théâtre de scandales aussi ruineux qu'immoraux, qu'enfin les rentiers de Paris dorment au sein de leur indolente iniquité sur le volcan prêt à ensevelir leurs trésors, l'espoir inspiré à la France d'obvier par les chimériques merveilles du crédit public aux douleurs de la paix et à l'impuissance de la guerre s'ensevelirait dans l'ombre des illusions évanouies.

## CHAPITRE V.

### RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT MATÉRIEL DE LA FRANCE.

Ramenons à une seule perspective les différens objets que nous avons parcourus en y cherchant les chances de ruine ou de salut, recelées pour la France en ce tourbillon d'intérêts matériels où la plupart des hommes absorbent leur vue et leur vie.

Nous avons observé l'état des fortunes privées, l'état de la fortune publique.

Entre les professions qui remplissent la vie privée et en forment le bien-être, nous avons graduellement analysé l'agriculture, l'industrie, le commerce.

De l'examen de l'agriculture est résulté que la propriété par essence, la propriété du sol, est à la fois menacée dans son principe par des théories meurtrières, et desséchée en sa source et en son cours par des systèmes aussi vicieux que persévérans.

De l'examen de l'industrie, nous avons induit, qu'à travers ses vastes progrès étaient intervenues de graves causes de perte, et qu'entre l'espoir du bien ou la crainte du mal, le mal imminent déterminait vers lui l'oscillation de cette légère et mobile balance.

En considérant d'un œil attentif le commerce dans

ses principales ramifications, nous l'avons montré, sur mer, faible en colonies, faible en garanties, assujetti corps et biens aux événemens; sur terre, repoussé du marché extérieur, gêné par l'administration ou irrésolu de son fait sur le marché intérieur; et trop souvent mu par la tendance au désordre progressif, préférant le trafic de l'or au négoce de la denrée, les vapeurs de la gloriole enfin au trafic même de l'or.

Avec le malaise ou l'instabilité de la fortune privée, concorde le malaise encore plus pénétrant de la fortune sociale. Elle n'a plus de propriétés. L'impôt est tout pour elle. A l'impôt insuffisant, elle supplée par le crédit public : et nous avons aperçu dans l'extension démesurée, dans les licences, dans les vertiges de cette magie nouvelle, le terme où l'État se débattrait, sous les signes précurseurs de la banqueroute, entre les lenteurs d'une de ces gueres douteuses, à succès traînans, qui remplirent tant de règnes de la monarchie, le règne de Louis xv, par exemple, et les catastrophes intérieures surgies en compte final de sa propre impuissance.

O destin de la France ! toi qui te dérobes à tant de regards et qui pourtant permets à l'histoire de soulever un coin de tes sombres voiles, ai-je bien compris tes menaces ?

Et, s'il n'y a pas d'illusion à les entrevoir sous ce triste aspect, caches-tu du moins quelque réalité salutaire dans la troisième partie de tes profondeurs ? A l'inertie des forces morales et matérielles qui auraient dû maintenir la vie, suppléeras-tu par ces forces intimes d'une organisation politique qui soutiennent le corps social, comme on voit quelques hommes doués de robustes organes défier les excès, y survivre et aller en-

core et accomplir une durée dont la nature a reculé en leur faveur le terme fatal ?

Sonder les forces politiques de la France, c'est manier des charbons ardens. Que n'écoutai-je le poète plus circonspect, qui craignait de fouler aux pieds même la *cendre trompeuse de feux mal éteints!*

Comme lui, je vais dire :

*Incedo per ignes*
*Suppositos cineri doloso :*

Imprudent qui, du milieu de ces matériaux fumans sous le souffle continu de tous les vents inflammatoires, peux encore, au moment même où je veux m'écarter à jamais de leurs foyers, subitement ressentir l'immédiate atteinte de leurs feux dévorans !!!

FIN DU TOME PREMIER.

Pages.

II. De la propriété foncière en France. . . . . 167
III. De l'état de *l'agriculture*. . . . . 197
De la perception de l'impôt foncier. . . . . 243
De la valeur intrinsèque ou relative des monnaies. . . . . 252
IV. De *l'industrie*. . . . . 266
De ses développemens graduels. . . . . 270
De ses chances et de ses dangers. . . . . 285
V. Du *commerce*. . . . . 297
VI. Du commerce des céréales et des vins. . . . 298
Des autres branches de commerce sur terre ou sur mer, page 314; ou, par erreur de pagination. . . . . 404
Du commerce et du négociant considérés sous leurs rapports moraux, page 326; ou, par erreur de pagination. . . . . 416

## LIVRE IV.

De la fortune publique. . . . . 335
CHAP. I. Considération générale. . . . . *ib.*
II. De l'impôt foncier et des économistes. . . . 340
De l'impôt indirect ou de consommation. . 357
De l'impôt sur les rentes. . . . . 377
III. Du budget. . . . . 386
IV. Du crédit public et de l'amortissement. . . . 408
V. Résumé des observations sur l'état des conditions *matérielles* de la société en France. 440

---

### *ERREUR DE PAGINATION.*

Depuis la page 305 jusqu'à la page 395, la série des chiffres a été omise; et depuis la page 395 jusqu'à la page 426, il y a duplicata de chiffres.

*ERRATA.*
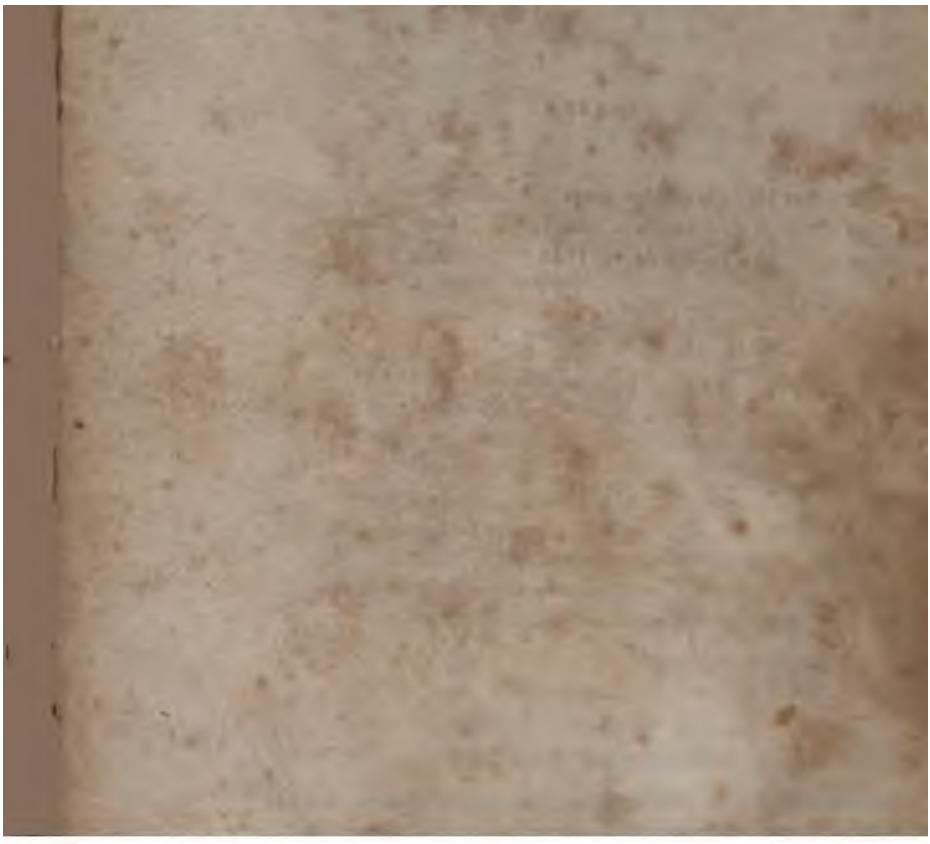
| Pages. | Lignes. | | | |
|---|---|---|---|---|
| 285 | 9 et 10 | parenthèse après : | *humaines.* | |
| 340 | 9 | au lieu de : | *laisse* | lisez : *laissa.* |
| 344 | 10 | au lieu de : | 1735 | lisez : 1835. |